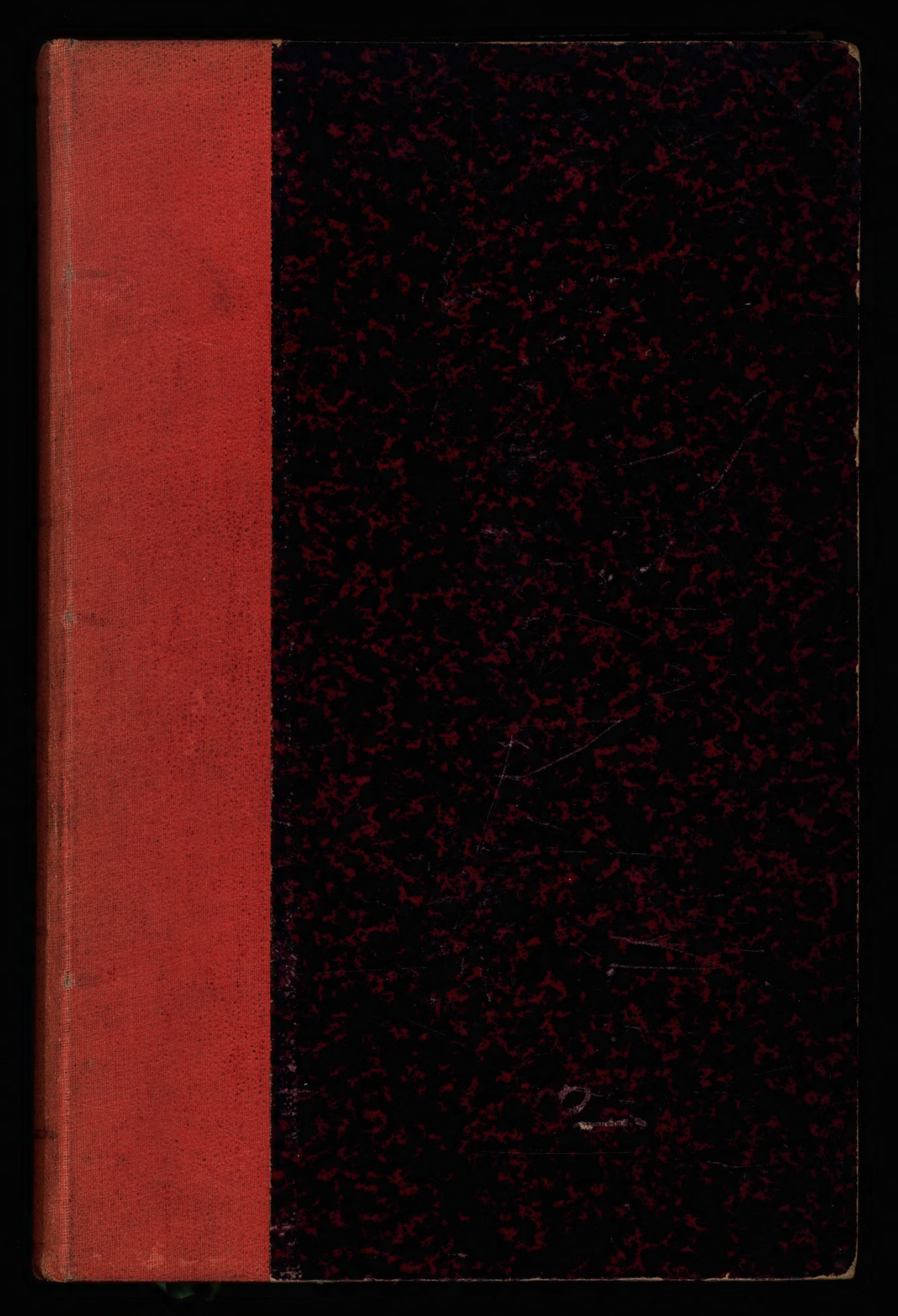
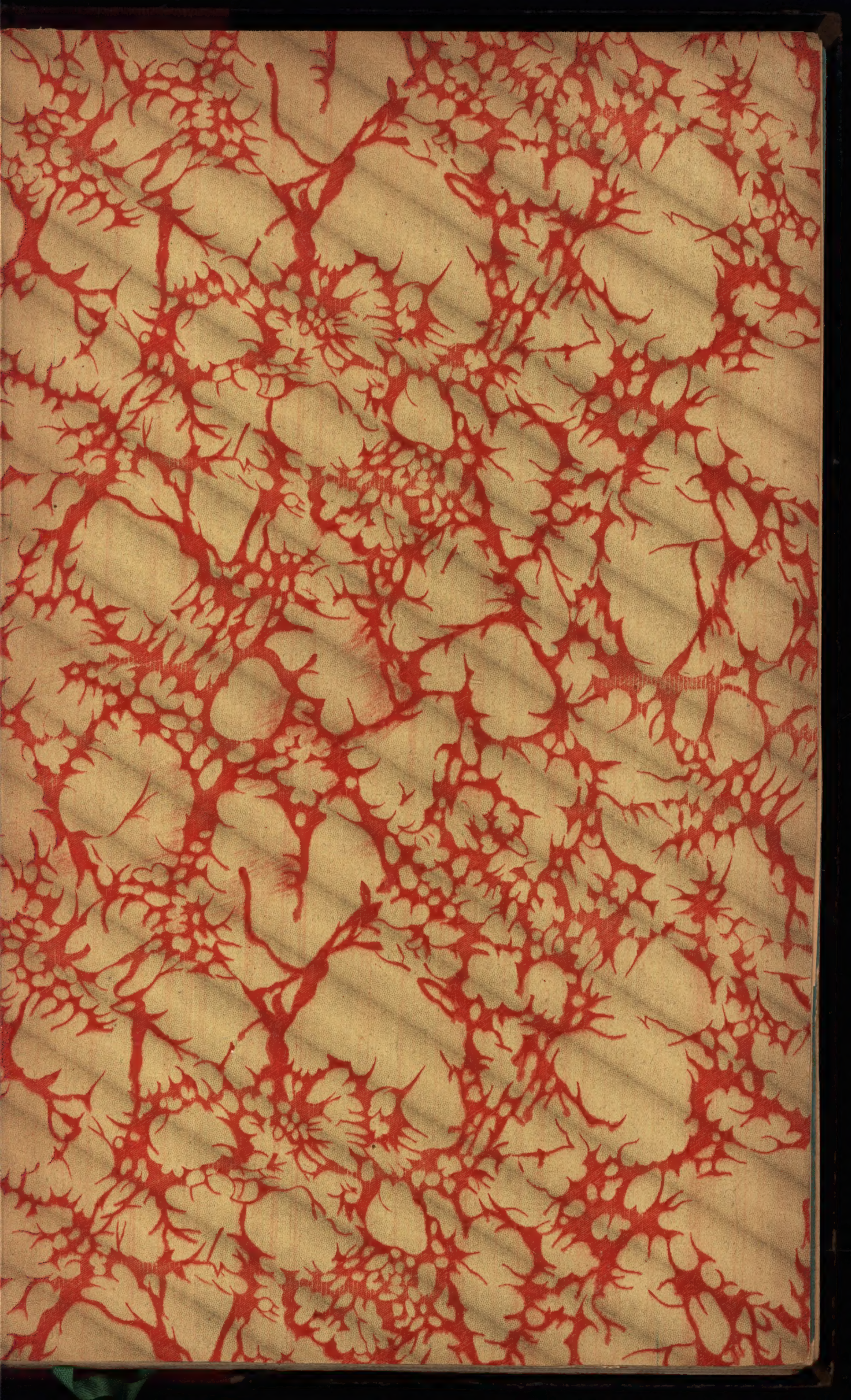



- Ex-Libris -
G. Billard



LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).



4me ANNÉE

No 13. — Janvier 1905

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges Fabre, maire du IVe arrondissement, avocat à la Cour d'appel.

Vice-Présidents : MM. Fernoux, président de la Société des Architectes français.

G. Hartmann, négociant.

Secrétaire général : M. Alb. Callet, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie.*

Secrétaire-archiviste : M. Delaby.

Trésorier : M. Husbrocq, commis principal à la mairie du IVe arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. Pagès, chimiste-expert.

Notre-Dame : H. Nocq, artiste-peintre.

Saint-Gervais : Préteux de Voet, architecte.

Saint-Merry : De Méritens, publiciste.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres de droit :

MM. G. Deville, député.
Galli (H.), conseiller municipal.
Piperaud, conseiller municipal.
Fabre (Georges), maire du IVe arrondissement.
Hamel, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dardanne, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dr Roussy, maire adjoint du IVe arrondissement.
Faillot, député.

Membres élus :

MM. Brentano (Funck), bibliothécaire à l'Arsenal.
Callet (A.), secrétaire-chef des bureaux.
Bourdeix, architecte de la Préfecture.
Davesne, docteur en médecine.
Delaby, publiciste.
Dubois (Paul), rédacteur à la Préfecture de police.
Flandrin, sculpteur.
Fernoux, président de la Société des Architectes.
Gauthier, vicaire à Saint-Gervais.
Hartmann, négociant.
Lambeau (Lucien), chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.
Monin, professeur au Collège Rollin.
Pagès, membre de la Caisse des Ecoles du IVe arrondissement.
Ricbourg, négociant.
L'Esprit, sous-chef à la Préfecture de la Seine.
Sellier, attaché au Musée Carnavalet.
Siffert, architecte de la Ville de Paris.
Rey, Sous-Chef à la Préfecture de Police.
Riotor, homme de lettres.
Louar, artiste dramatique.

Trésorier :

Husbrocq, rédacteur principal à la Mairie du IVe arrondissement.

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).

SOMMAIRE :

4me ANNÉE

No 13. — Janvier 1905

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

LA MAISON DE BEAUMARCHAIS

Notre ami G. Cain nous communique le curieux souvenir que lui a conté Victorien Sardou sur le superbe hôtel que Beaumarchais avait fait construire à grands frais, 2, boulevard Saint-Antoine et qu'il habita près de quinze ans.



Maison du citoyen Caron de Beaumarchais, près de la Bastille, à Paris

Mon cher Pays,

Vous me demandez quelques lignes sur Sardou : je vais faire beaucoup mieux, je vais vous dire une histoire écrite pour ainsi

dire sous sa dictée et où ce Parisien raffiné vous parlera de Paris. Nous causions de toutes les belles choses, de tous les vieux souvenirs que le vandalisme moderne fait hélas disparaître chaque jour et Sardou me conta la visite que, tout gamin, il fit dans dans les ruines de la demeure de Beaumarchais : En 1839, rien déjà ne se voyait plus du bel hôtel surmonté d'une plume en guise de girouette et d'enseigne qu'avait élevé, sur l'emplacement actuel du boulevard qui porte son nom, l'auteur du *Mariage de Figaro*, ni de ces jardins fameux qui firent l'émerveillement de Paris et que l'on ne pouvait visiter qu'avec des cartes spéciales signées de Beaumarchais lui-même et parcimonieusement distribuées.



PAVILLON de BEAUMARCHAIS Restes de la maison bâtie par Beaumarchais en 1792 (boulevard du même nom N° 2)

Le petit Sardou, alors âgé de six ans, demeurait chez ses parents, place de la Bastille : c'étaient, avec les camarades, d'étonnantes parties de ballon et de cerceau autour du célèbre éléphant, élevé par Napoléon sur les ruines de la forteresse, et

aux abords du canal Saint-Martin. A l'entrée du boulevard, à droite, de longues palissades vermoulues encadraient un terrain vague ; sur ces palissades étaient accrochées des images à un sou — des soldats, des acteurs, des actrices — et ces images n'avaient pas de plus fidèle acheteur que le petit Sardou. Un jour, en contemplant sa galerie en plein air, il aperçoit, à travers l'interstice de deux planches, un immense jardin ! Qu'est-ce que ce jardin ? Si on y entrait ? et le voilà, lui et un gamin de son âge, écartant et soulevant une planche à l'aide des bâtons de leurs cerceaux, puis se glissant, délicieusement terrorisés, dans ce domaine inconnu... O stupeur, ils sont chez la Belle au Bois dormant ! Des herbes folles, des lianes, des branches, des arbres ont tout envahi, c'est la faune et la flore des forêts vierges, et, pour locataires, des lapins, des oiseaux, des papillons.

Robinson et le fidèle Vendredi n'eurent pas plus grande surprise à parcourir leur île que ces deux bambins à se perdre dans cet océan de verdure.

Sardou se souvient vaguement d'un pavillon ruiné et de vieux murs décrépits, mais il revoit encore les talus, les fossés, les escarpements où lui et son camarade firent de si délicieuses escapades et rien n'est plus charmant que d'écouter cet exquis et spirituel Sardou, à l'œil si fin, au verbe si évocateur, contant — et avec quel art merveilleux — ces histoires du beau Paris d'autrefois qu'il aima tant, qu'il regrette si fort, et qu'il connaît si bien.

Bien affectueusement à vous,

Georges Cain.

Beaumarchais acheta le terrain où il édifia son hôtel, à la ville de Paris. Les archives de la Seine possèdent la copie de l'adjudication faite à l'auteur du *Mariage de Figaro*, le 26 juin 1787 :

« Nous, attendu les précédentes publications et en vertu du pouvoir à nous donné par le Roi, par ses lettres-patentes du mois de mai mil sept cent soixante-dix-sept, registrées au Parlement, le trente un juillet aud, an, et par sa déclaration et l'article 1er du règlement, arrêté au Conseil d'État du vingt trois

août mil sept cent quatre vingt trois, aussi registrées au Parlement. le cinq septembre suivant, avons, du consentement du Procureur du Roi et de la Ville, vendu et adjugé, vendons et adjugeons, purement, simplement et définitivement par ces présentes, à Jean-Baptiste-Charles Mignonville, procureur en ce bureau, demeurant orme et paroisse Saint-Gervais, comme plus offrant et dernier enchérisseur, à ce présent et acceptant, le grand bâtiment ou pavillon et le terrein ensuite, appartenans à la ville et situés à l'entrée et sur le rempart



Billet d'entrée pour visiter le jardin de Beaumarchais (1)

Saint-Antoine, icelui bâtiment donnant sur la rue et place Saint-Antoine et le dit terrein faisant partie du quinconce et s'étendant jusques à la communication de la rue d'Aval à celle du Pas-de-la-Mule.

(1) Cliché gracieusement prêté par M. Lemasle, libraire, quai Malaquais, 3.

Ces bâtiments et terrein, murs et terrasses compris, lesquels font partie de la présente vente, composant une superficicie de dix neuf cent quatre vingt-dix-sept toises deux pieds, ou environ; savoir: le bâtiment, cent trente sept toises; la petite partie au-devant non plantée, soixante-treize toises, trois pieds; et la partie ensuite en quinconce, dix-sept cent quatre-vingt six toises cinq pieds. Et tiennent par ladite maison à la dite rue et place Saint-Antoine, à droite à la rue Amelot, à gauche à la contre-allée du rempart et au bout à la dite communication de la rue d'Aval à celle du Pas-de-la-Mule. Le dit bâtiment construit en pierre de tailles, composé au rez-de-chaussée, sur la rue Saint-Antoine et sur la rampe du Boulevard, de huit boutiques et autant d'arrière-boutiques, cheminées, fosses d'aisances, caves dessous et entre-sol au dessus et sur le terre-plein du rempart formant le premier étage du côté de la rue Saint-Antoine; d'un grand perron avec palier, occupant toute la profondeur et largeur de l'arrière-corps. d'un grand salon ou galerie de soixante dix-huit pieds de long sur vingt-quatre de large, ouvert sur le rempart par cinq grandes portes croisées et pavé en carreaux de liais et marbre noir. Ce même étage est encore composé d'une grande cage d'escalier, de trois pièces à cheminées dont une fort grande, d'une cuisine et de deux escaliers et dégagement sur les dites pièces, en sont pratiqués plusieurs autres d'entre sol; et au-dessus du tout, un grand grenier lambrissé, ainsi que le tout est, se poursuit et comporte. Et, le vendredi six juillet au dit an mil sept cent quatre-vingt-sept, est comparu au greffe de l'hôtel de ladite ville, le dit Me Jean-Baptiste-Charles Mignonville, procureur au bureau d'icelle, demeurant orme et paroisse Saint-Gervais, lequel a déclaré que la vente et adjudication à lui faite par la sentence ci-dessus et des autres parts, du 26 juin dernier des dits grand bâtiment et terrein ensuite à l'entrée et sur le rempart Saint-Antoine, moyennant la somme de deux cent quatre mille livres et aux avantages, charges clauses et conditions énoncées en la dite sentence est pour et au profit de Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, écuyer, ancien secrétaire du roi, lieutenant général des chasses de sa Majesté, demeurant Vieille rue du Temple, paroisse Saint-Paul. (etc.) »

A l'époque de cette acquisition Beaumarchais était en pleine gloire. Il venait d'épouser à l'église Saint-Paul une jeune fille charmante, de famille fort honorable, Mlle Marie-Thérèse Viller-Mawlas.

Il avait alors cinquante-quatre ans. Le *Mariage de Figaro*,

donné au public deux ans auparavant, le 27 avril 1784, avait consacré sa renommée. La compagne qu'il avait choisie était digne d'être associée à sa vie brillante et glorieuse. Elle le lui prouva par son courage et son inaltérable dévouement quand l'heure des persécutions sonna pour celui auquel, entre tous, elles auraient dû être épargnées, car il les avait éloquemment combattues sous la royauté. La Révolution oublia les services qu'il avait rendus. Sa vie fut menacée ; sa sœur Julie, sa femme et sa fille unique furent incarcérées au couvent de Port-Royal, transformé en prison, et ne furent mises en liberté que le 21 thermidor an II.

Beaumarchais adorait sa fille. Il l'avait fait élever au couvent jusqu'à l'âge de quatorze ans ; mais il jugea nécessaire de la reprendre, en 1791, pour qu'elle reçut de lui et de son excellente mère l'éducation morale que seule la famille peut donner. Son retour à la maison paternelle fut une joie qu'il célébra dans une série d'aimables couplets, où se retrouve l'allure enjouée et spirituelle de ses meilleures productions. Le titre de cette ronde est lui-même amusant. Qu'on en juge :

Vieille ronde gauloise et civique chantée pour la rentrée d'Eugénie Beaumarchais dans la maison paternelle, dédiée à sa mère et brochée par Pierre-Augustin, son père, le premier poète de Paris — en entrant par la porte Saint-Antoine.

Il eut la douce consolation, au milieu de toutes les angoisses qui accablèrent sa vieillesse, d'assurer le sort de sa fille bien-aimée, en la donnant à M. André Toussaint-Delarue, qui fut, en 1789, aide de camp du général Lafayette et devint administrateur des droits réunis sous l'Empire.

M. Delarue mourut à un âge extrêmement avancé. En 1840, le gouvernement de Louis-Philippe, voulant récompenser les longs et utiles services qu'il avait rendus, comme colonel de la 8ᵉ légion, lui donna le commandement d'une brigade de la garde nationale, avec le grade de maréchal de camp, qu'il conserva jusqu'en 1848.

Mᵐᵉ de Beaumarchais mourut en 1816 et sa fille, Mᵐᵉ Delarue, en 1832, laissant deux fils et une fille. L'un des deux fils fut général sous Louis-Philippe et l'autre receveur particulier des finances. Une arrière-petite-fille de Beaumarchais épousa un

ancien préfet du gouvernement de Juillet, M. Roulleaux-Dugage, qui fut membre du Corps législatif sous le second empire. Les petits-fils de Beaumarchais ajoutèrent son nom à celui de Delarue.

Quelques jours après la mort de son mari, Mme de Beaumarchais, tout entière à sa douleur, écrivait en parlant de lui : « Il pardonnait de bonne grâce et oubliait volontiers les injures ou les mauvais procédés. Il était bon père, ami zélé et utile, défenseur de tous les absents qu'on attaquait devant lui. Supérieur aux petites jalousies si communes parmi les gens de lettres, il les conseillait, les encourageait tous et les servait de sa bourse et de ses conseils ».

A. C.



Petite Maison sur le boulevard de la rue Saint-Antoine.

(1) Les clichés nous ont été gracieusement prêtés par la Société des Parisiens de Paris.

HISTOIRE DES PONTS DE L'ILE SAINT-LOUIS ET DE LA CITÉ

I

Notre arrondissement, le mieux arrosé de tous les quartiers de Paris, si l'on attribue à ce mot « arrosé » le sens que lui donnent les géographes, est aussi le plus riche en ponts. Il ne saurait guère en être autrement, car plusieurs de ces quartiers, non des moins pittoresques, sont enserrés dans les bras de la Seine, et s'il faut évaluer le charme de ces jolis bras par la durée de l'étreinte, on reconnaîtra que l'union du fleuve avec la Cité et l'Ile Saint-Louis est un des plus beaux exemples de constance que l'on puisse offrir... aux amoureux.



La nature, qui n'est cependant pas exempte de caprices, est seule capable de préparer de semblables unions, contre lesquelles s'émoussent les lois du divorce. Toutefois la bonne entente qui règne entre ces deux îles non désertes et la rivière la plus civilisée, n'empêche pas les insulaires d'entretenir avec leurs voisins du continent des rapports sociaux et c'est au moyen de ponts, on le sait, que ces sortes de relations se poursuivent.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter par suite de quelles nécessités les sept îlots qui, un demi-siècle avant

notre ère, constituaient le noyau de la capitale actuelle, ont été plus tard réunis, l'un, l'île Louviers, au continent parisien, trois autres pour former l'île Saint-Louis, les derniers enfin pour former la Cité. Ce qui est aujourd'hui Paris avait à cette époque, plus de ressemblance avec un village lacustre qu'avec la capitale du monde moderne. Des marais, dominés par des collines boisées par place, bordaient la rive droite ; sur la rive gauche s'étendaient, à l'ouest, des prairies et, à l'est, d'autres marais, enclavés dans une boucle de la Bièvre, dont les eaux se jetaient à la Seine, une partie vers la Cité, une autre plus en amont, à hauteur de ce qui est aujourd'hui le quartier Saint-Marceau. Les habitants, êtres à demi sauvages, avaient choisi les îles, afin d'utiliser la défense naturelle qu'offrait le fleuve pour assurer la sécurité de leurs habitations. Ils logeaient sous des huttes en torchis recouvertes de chaume, ombragées de saules, de peupliers et vivaient, comme les hommes primitifs, du produit de la chasse, de la pêche et de la récolte des figuiers qui couvraient une partie de la vallée, sur la rive gauche.

Cet embryon de ville s'appelait, selon les Romains, *Lutetia* et, d'après l'astronome Ptolemée, *Lucotecia*. Deux passerelles mettaient en communication les insulaires avec la terre ferme : le Grand pont, allant de la Cité à la rive droite, et le Petit pont, reliant la même Cité à la rive gauche. Les habitants des autres îles utilisaient des radeaux ou des bacs.

Ces édifices, gratifiés du nom de ponts, étaient de rudimentaires constructions en bois, peu solides, et soumises aux dangers de la crue des eaux. Ce n'est guère avant le XIIe siècle que l'on commença à reconnaître l'utilité qu'il y aurait à bâtir des ponts assez élevés et assez résistants pour supporter le choc du courant, et c'est vers cette époque que se fonda une association de religieux appelés frères du Pont ou frères Pontifes, dont les membres s'établirent dans le voisinage des rivières, les uns pour aider les voyageurs à passer d'une rive à l'autre, à l'aide de barques, les autres pour y construire des ponts, en utilisant des matériaux achetés avec le produit des quêtes recueillies aux alentours.

Les piétons et les conducteurs de voitures, avant de s'engager sur les ponts, devaient acquitter un droit de péage, comme cela

se pratiquait d'ailleurs à l'entrée de certaines routes tracées à grands frais. Les frères du Pont et, plus tard, les localités, ainsi que les entrepreneurs qui s'étaient emparés de leur idée, encaissèrent de la sorte des sommes constituant une rémunération fort avantageuse des capitaux engagés. Il n'y a pas très longtemps une taxe de ce genre était perçue au pont de Chennevières, sur la Marne, et peut-être existe-t-elle encore dans certains coins perdus de France, où les communes ne sont pas assez riches pour racheter les ponts, car la loi du 30 juillet-8 août 1885, qui prescrit ce rachat, ne s'applique qu'à ceux des routes nationales.

Paris, le cerveau du monde, où naissent et florissent toutes les grandes idées, n'a pas toujours tenu la tête du progrès et des innovations, car tandis que dès 1150, les frères du Pont bâtissaient, sur la Durance vers la Chartreuse de Bonpas, le premier pont de pierre, quelques années plus tard, en 1177, le pont d'Avignon, puis le pont de la Guillotière à Lyon, celui du Saut du Rhône, sur le chemin de Vienne à Genève, et tant d'autres, Paris, au commencement du XIIIe siècle, ne possédait qu'un pont de pierre, le Petit pont, démoli en 1185 et rebâti aux frais de Maurice de Sully, évêque de Paris. Les autres n'étaient qu'un amoncellement de madriers qu'emportaient les débâcles et qu'il fallait reconstruire après chaque inondation.

II

Au lieu d'adopter l'ordre chronologique, qui semblerait imposé par le chapitre précédent, il est préférable de suivre le cours de la Seine et de jeter sur l'histoire et la physionomie des ponts qui relient les îles à la terre ferme, le modeste rayon de lumière dont nous disposons pour éclairer le lecteur.

Tout en haut, à la poupe de l'Ile Saint-Louis, un enchevêtrement de palanque barre l'horizon du fleuve : c'est l'Estacade, dont une extrémité s'appuie au quai Henri IV, et l'autre à la pointe de l'île, au sud du joli terre-plein que décore le monument de Barye.

Le quai Henri IV est tracé sur l'emplacement de l'île Louviers qui, d'abord propriété d'un sieur d'Entragues, fut rachetée, le 2

octobre 1671, par la ville, pour être affectée à une décharge de bateaux et devint plus tard, la place du Marché au bois à brûler, affectation qu'il conserva jusqu'en 1843, époque où l'on combla le bras de rivière qui l'isolait pour la rattacher à la rive droite.

L'obstruction déterminée par la suppression de cette partie du fleuve devait fatalement amener un accroissement du courant et c'est cet afflux qu'atténue l'estacade, dont les charpentes remplissent l'office de brise-lames. Toute la partie de cette construction qui se trouve au-dessus de l'eau repose, en effet, sur des pilotis, tandis que l'autre extrémité a pour base des piliers de maçonnerie. La différence de niveau entre les deux points d'appui extrêmes est mesurée par la hauteur de l'escalier qui divise en deux la passerelle.

Cet ensemble, il faut le reconnaître, est fort disgracieux. En même temps qu'il enlève au pont Sully une partie de sa majestueuse perspective, il dépare ce joli coin du quartier qu'embellissent en été la verdure des quais, des boulevards, ainsi que les édifices neufs qui ont remplacé les masures de l'île Louviers.

Le port Sully n'occupe, à vrai dire, l'emplacement d'aucun pont ancien. Il y avait jadis, dans ces parages, deux passerelles en fil de fer, établies de 1831 à 1838 par l'ingénieur Surville, la passerelle de Constantine et la passerelle de Damiette, qui ont disparu en 1876, l'année où le pont fut achevé. La première reliait les deux rives de la Seine, en s'appuyant sur la pointe de l'île Saint-Louis, et la seconde allait du quai des Célestins au quai d'Anjou.

Le pont Sully établit la communication entre le boulevard Henri IV et le boulevard Saint-Germain, tout en rattachant les quais de l'île Saint-Louis, aux deux rives. La partie nord du côté de la rive droite, est composé d'une arche en fer et de deux voûtes en pierre, sous lesquelles passe de chaque côté, le chemin de halage. L'autre partie, qui franchit le grand bras de la Seine, comprend trois arches en fer et des voûtes pareilles aux premières. Le tablier est formé d'un assemblage de ferrures métalliques reliée entre elles par des briques scellées en forme d'arceaux. Les travaux confiés aux entrepreneurs

H. Joret et Cie, ont duré de 1874 à 1876. Les parties métalliques, charpentes en fer, fermes en arc, ont été construits par la Compagnie de Terre Noire.

Le pont Marie est dû à un ensemble de travaux dont le projet fut connu sous le règne de Henri IV et dont la réalisation n'eut lieu que sous Louis XIII. A cette époque, l'île Notre-Dame, actuellement l'île Saint-Louis, appartenait au chapitre de la cathédrale. Elle était divisée en deux parties, l'île aux Vaches et l'île Tranchée, séparées par un fossé. Aucune de ces îles n'était habitée, les lavandières y faisaient sécher le linge, et les « gouillands » allaient s'y étendre au soleil...

Le roi racheta ces terrains et, par acte du 19 avril 1614, confia l'entreprise des travaux à Christophe Marie, maître des ports de France, entreprise consistant « à joindre les deux îles, en remplissant le canal qui les divisait, à les revêtir, dans l'espace de 10 ans, de quais en pierre de taille, à y ouvrir des rues larges de quatre toises, à y construire des ponts qui communiqueraient à la ville ».

L'entrepreneur se réservait le droit d'établir, dans ces terrains, un jeu de paume et un établissement de bains. En outre, « pendant soixante ans, lui et ses héritiers percevraient sur chaque maison, douze deniers de cens avec droits de lods et vente. »

Christophe Marie prit comme associés les sieurs Poulletier et Le Regrattier, ce dernier trésorier des Cent suisses, et la première pierre du pont, qui devait joindre la rue des Nonnains-d'Hyères à la Tournelle, fût posée solennellement le 11 octobre 1614, par Louis XIII et la reine mère Marie de Médicis, en présence des princes, des seigneurs et des dames de la cour. Les monarques, prenant à tour de rôle la truelle d'argent, scellèrent dans cette première assise cinq médailles d'or ou d'argent ; dès que cette cérémonie initiale fut achevée, des chants retentirent, les canons de l'Arsenal tonnèrent, des discours furent prononcés, et tous les invités allèrent, les uns reconduire le roi au Louvre, les autres accompagner la reine mère à l'Hôtel de Ville où une collation avait été servie.

Le pont commencé en 1614 par Marie ne fut achevé qu'en 1635 par Jean de la Grange, à qui le premier entrepreneur avait



Back of
Foldout
Not Imaged

cédé son traité et qui obtint d'y élever des maisons de même symétrie. Il se compose de cinq arches en plein cintre, séparées par des piliers creusés de niches.

On ne s'explique pas très bien les raisons qui peuvent avoir déterminé les pouvoirs publics à autoriser la construction sur les ponts d'édifices qui surchargeaient le poids du tablier et compromettaient la solidité de l'ensemble, mais ou s'explique encore moins qu'il se soit trouvé des locataires ponr habiter des immeubles aussi dépourvus de sécurité, quoi qu'il en soit, vingt-trois ans après son achèvement, dans la nuit du 28 février au 1er mars 1658, une crue subite de la Seine emporta deux arches du pont Marie, les maisons, qui les surmontaient du côté de l'île s'écroulèrent et furent précipités dans les flots avec leurs habitants qui. au nombre de soixante, périrent sans qu'il ait été possible de leurs porter secours. Les archives de deux notaires, logés sur le pont, disparurent dans la débâcle.

Le pont Marie demeura pendant deux ans à l'état de ruine. En 1660, des lettres patentes, vérifiées par le parlement, ordonnèrent la construction d'un pont de bois provisoire reliant au quai la partie demeurée debout. Il fût en outre prescrit qu'un droit de péage serait perçu pendant dix ans pour couvrir les frais de réfection. Les arches en pierre furent rebâties en 1670, et la partie neuve du pont ne fut pas bordée de maisons trandis que l'autre côté continua d'être habité jusqu'en 1788, époque où disparurent toutes les constitutions édifiées sur les ponts de Paris.

Le pont Marie, comme tous les autres ponts de Paris, a été transformé à plusieurs reprises. Les arches du milieu ont été abaissées afin de substituer un tablier plat au tablier primitif en dos d'âne. Les culées ont été rebâties hors du tracé des quais et les piliers consolidés à l'aide de contreforts saillants sur lesquels vient s'atténuer la force du courant.

III

Si après avoir franchi le pont Marie on traverse l'île Saint-Louis par la rue des Deux-Ponts, on se trouve en face du pont de la Tournelle.

2

La construction de ce pont était comprise dans le programme des travaux adjugés à l'ingénieur Marie, mais son emplacement avait été occcupé précédemment par le pont de Furts, construit en charpentes, planchéié au mois de septembre 1370, sur lequel on avait édifié une tournelle carrée qui fut étoupée l'année suivante. Le pont de Furts disparut dans les flots, et le souvenir de l'ancienne « tournelle étoupée » n'est plus gardé que par le nom d'un quai et du pont actuel.



Pont d'Austerlitz

Le pont de la Tournelle, édifié par Marie n'a pas vécu longtemps. Construit en bois, achevé vers 1620, culbûté par les glaces en 1637, il fût rebâtit en bois une seconde fois, disparut à nouveau en partie dans une embâcle, en 1651.

Le 3 juillet 1654, le roi signa des lettres patentes ordonnant que « le Prévôt des marchands et les échevins feraient incessamment travailler à la reconstruction en pierre de ce pont, suivant l'adjudication qui en avait été faite au bureau de la ville à Noblet et à ses associés ». Le remboursement des sommes avancées s'effectuerait « au moyen d'un péage de deux deniers par personne traversant le pont, six pour un cavalier et douze par chaque chariot ou carosse.

Il n'est pas question, dans cette ordonnance, de maisons. Le chapitre de Notre-Dame réussit, dit-on, à empêcher leur édifi-

cation en faisant valoir que ces édifices obstrueraient, d'un côté, la vue du Chevet de la cathédrale. L'argument n'est pas dépourvu de logique. Cependant on a planté, depuis, en arrière de ce monument, un square dont les arbres cachent les lignes d'architecture, et personne ne songe à s'en plaindre, car les perpétuels échafaudages qui les entourent, et qui semblent placés là pour consolider les murs vétustes, n'ont rien de gracieux.

Le pont de la Tournelle, achevé en 1656, transformé sous le règne de Louis-Philippe, restauré plus tard, est formé aujourd'hui de six arches en plein cintre de seize à dix-sept mètres de rayon; sa longueur est de 116 mètres 60 sur une largeur de 16 mètres y compris l'espace occupé par les trottoirs, qui ont été élargis au moyen de fermes métalliques rapportées de chaque côté.

Le pont Louis-Philippe, construit en vertu d'une ordonnance royale du 13 août 1833, fut d'abord un pont suspendu ou en fil de fer. Ces ponts dont il existe encore quelques modèles en France, ont été inventés par les américains qui recherchaient la facilité et l'économie de construction; ils furent introduits en France en 1822 par les frères Séguin et ce sont, en effet, ces derniers, associés aux sieurs Callon et Collin, qui édifièrent le pont Louis-Philippe et en eurent la concession pour quarante-neuf années, à compter du 13 août 1835.

Ces ponts se composent de câbles en fil de fer ou de chaînes tendues d'une rive à l'autre supportant, à l'aide de tiges de suspension, un tablier qui donne passage aux piétons et aux voitures.

Le tablier se partage en une chaussée pour les voitures et deux trottoirs pour les piétons. Il est formé de traverses, soutenues à chaque bout par les tiges de suspension, de quatre cours de longrines ayant pour objet de lier entre elles les traverses, afin d'empêcher les ondulations produites par le passage des lourdes voitures, en répartissant leur poids sur un plus grand nombre de tiges, et enfin d'un plancher composé de traverses, de madriers et de planches.

On comprend que les ondulations déterminées par le mouvement des voitures a pour effet d'exercer sur les culées une tension en hauteur. Ces culées doivent donc être établies de façon

que l'effort qui tend à les soulever se fasse ressentir le moins possible. C'est en vue d'atteindre ce résultat que l'amarrage des câbles se fait au moyen de plaque métalliques, encastrées dans la maçonnerie, percées d'un trou au milieu qui laisse aux chaînes un certain jeu.

Malgré tant de précautions, le pont Louis-Philippe, que le gouvernement républicain de 1842 débaptisa pour l'appeler pont de la Réforme, ne put résister aux fatigues qu'il eut à supporter. Il fut démoli et remplacé en 1862 par le pont de pierre actuel qui, comme le précédent, mesure 215 mètres de long sur une largeur de 16 mètres. L'ensemble se compose de trois arches, hardiment dessinées en forme elliptique, de trente mètres d'ouverture, séparées par des piles de quatre mètres d'épaisseur, armées de contreforts, surmontées de cartouches ornementales. La courbe des arches commence à 0^m60 au-dessus de l'étiage et s'élève, pour celle du milieu, à 8^m35 et pour les autres à $8^m 33$. Les culées s'appuient l'une au quai de l'Hôtel de Ville, l'autre au quai Bourbon à l'île Saint-Louis. Ce pont qui n'a subi jusqu'ici que des réparations d'entretien, est l'œuvre de deux ingénieurs des ponts et chaussées, MM. Romany et Savarin.

De l'autre côté de la pointe ouest de l'île Saint-Louis, reliant celle-ci à la Cité, on trouve le pont Saint-Louis, qui s'appuie d'une part au quai d'Orléans, et de l'autre au quai aux Fleurs.

Le pont Saint-Louis remplaçe depuis le commencement du XIXe siècle, le pont Rouge — qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien pont Royal, emporté, lui aussi, par une débâcle au commencement de la Révolution. Edifié en exécution d'une loi du 15 mars 1801, il fut construit par la Société anonyme des Trois Ponts, sous la direction de l'ingénieur Demoutier. Les travaux durèrent trois années. Il se composait alors de deux arches en madriers de chêne garnis de cuivre enduit de goudron, d'une pile en maçonnerie bâtie, comme ses deux culées, sur pilotis.

La Société des Trois Ponts, plus soucieuse, semble-t-il, de réaliser des bénéfices que d'assurer la sécurité du public, se contenta de prévoir le droit de péage, dont le privilège lui avait été concédé, sans beaucoup se soucier d'entretenir l'édifice qui

constituait pour elle une source de revenus. Il en résulta que les arches, en dépit de leur blindage de métal, subirent un premier affaissement, qu'il fallut les remplacer en 1819, interdire ensuite le passage aux voitures et enfin, en 1842, substituer au pont une passerelle en fil de fer.

Celle-ci fit place à son tour, en 1861, au pont Saint-Louis qui existe actuellement.

IV

Le pont d'Arcole n'a pas, comme on pourrait le supposer, reçu ce nom en souvenir de la victoire remportée le 17 novembre 1796, sur les Autrichiens par Bonaparte et Augereau, dans la vallée de l'Alpen. Arcole est le nom d'un jeune héros de la Révolution de 1830, qui fut frappé d'une balle au moment où, à la tête d'une troupe de combattants, il traversait au pas de course ce pont pour enlever d'assaut l'Hôtel de Ville (1).

A l'époque où il fût commencé, Charles X régnait, et il n'était guère question d'évoquer les gloires de la Première République. Ce fut, en effet, une ordonnance royale du 6 décembre 1827, qui décida la construction de cette passerelle, car à l'origine, le pont d'Arcole n'était qu'une passerelle en fil de fer, formée par deux travées de 40 m. 80 d'ouverture, reliées par une pile de 5 m. 60 d'épaisseur, soutenues à chaque extrémité par des tiges de suspension du genre de celles décrites plus haut, pour l'ancien pont Louis-Philippe. Ces tiges, ainsi que les supports du tablier, étaient des charpentes en fer. La largeur entre les garde-fous n'était que de 3 m. 50.

Le concessionnaire, un sieur Desjardins, qui exploitait aussi le pont de l'Archevêché, pouvait exercer, pendant quarante-cinq années, à partir du 1er janvier 1831, un droit de péage de cinq centimes par personne.

Les travaux, commencés au début de 1828, étaient achevés le 21 décembre de la même année. Cette passerelle fut appelée officiellement passerelle de la Grève, mais les Parisiens, à cause

(1) Légende très contestée.

des ondulations ressenties pendant la traversée, l'appelaient pont de la Balance.

Le pont de la Balance avait, depuis vingt-quatre ans, pris le nom d'Arcole quand, en 1854, l'Administration prit, en raison du développement sans cesse croissant de ce quartier, la résolution de lui substituer un ouvrage permettant le passage des voitures. Le nouveau pont, tel qu'il est encore actuellement, est établi d'après un système imaginé par l'ingénieur Oudry, il se compose d'une arche cintrée de 9 m. 25 de hauteur à la flèche, appuyée sur deux culées distantes de 80 mètres. Cette arche est formée de douze arcs en tôle verticale, sur chacun desquels sont rivés deux cours de cornières revêtues de contreforts, qui donnent à la section un profil de double T. Sa largeur totale est de vingt mètres, dont douze en chaussée et quatre en trottoirs. Il s'amorre aux quais par deux pans coupés qui en facilitent l'accès. Sa construction a entraîné une dépense de 1.150.000 fr.

Les essais ont été effectués au commencement de mai 1856 ; la construction a été soumise à une épreuve de charge de 800.000 kilogrammes, et le pont d'Arcole a été livré à la circulation le 12 de ce mois.

Le pont de l'Archevêché est en quelque sorte le prolongement du pont de Saint-Louis, duquel il n'est séparé que par la pointe Est de la Cité, où s'élève la Morgue. L'occasion serait bonne pour réitérer à nouveau les plaintes tant de fois formulées à propos de l'emplacement de ce dépôt mortuaire, caveau provisoire des désespérés et des victimes des passions furieuses ; à quoi bon ? Tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'endroit est mal choisi, que ce funèbre édifice dépare atrocement ce joli coin du vieux Paris, tout fleuri en été ; et où cependant ne passent qu'en courant ceux qui n'y sont pas attirés par le souci de retrouver de chers disparus, ou par une curiosité malsaine.

Tout le monde dit et répète que la Morgue est un outrage public, mais la Morgue reste, en dépit de tout, à la même place.

Le plan primitif du pont de l'Archevêché a été dressé en 1803 par l'ingénieur Plouard, mais les travaux ne furent mis aux enchères qu'en 1827. On semble ne s'être pas rendu compte, à cette époque, des exigences de la navigation, car, des trois

arches en cintre qui le composent, la plus élevée n'a en intrados, que 7 m. 96 de hauteur à l'étiage. Les piles, de 2 m. 30 d'épaisseur, sont bâties sur pilotis, ainsi que la culée de gauche ; celle de droite s'appuie au revêtement du quai de l'Archevêché, renforcé, pour la circonstance, d'un nouveau massif et d'un grillage. Les autres dimensions sont 17 m. 40 d'ouverture sur 2 m. 40 de flèche pour l'arche du milieu, 15 mètres sur 2 pour les autres. La largeur entre les garde-fous est de 10 m. 80 dont 7 m. 20 pour la chaussée, et 1 m. 80 pour chaque trottoir.

Le pont, commencé le 1er avril 1828 fut livré à la circulation le 4 novembre suivant. La redevance du péage y attachée était de un sou par homme et deux sous par cheval. Il a été racheté par la municipalité en 1848.

Le pont au Double est le prolongement du pont d'Arcole par la rue du même nom qui traverse la Cité. Il a été commencé vers 1625 et achevé en 1634 par les soins de l'administration de l'Hôtel-Dieu, qui acheta et fit abattre trois maisons de la rue de la Bûcherie occupant l'emplacement de l'une des culées.

Ce pont, construit en vertu d'une autorisation royale, et avec l'assentiment de la ville, était donc la propriété de l'hospice. Les habitants de la rive gauche ayant, pour la commodité de leurs communications, demandé à l'utiliser, on établit à chaque extrémité un tourniquet où il était perçu « un Double » — deux deniers — par personne. De là le nom de « Pont au Double » qui fut conservé malgré la substitution des liards aux doubles, et, plus tard, la suppression des liards.

Le pont au Double, construit en pierre au XVIIe siècle avec deux arches, fut démoli en 1835 et rebâti avec une seule arche Ce dernier disparut à son tour en 1879 pour faire place au pont actuel, composé d'un tablier soutenu par une arche en fonte.

Le pont Notre-Dame, qui réunit le quai de Gesvres à la Cité accupe, à peu de chose près, l'emplacement du grand pont qui, comme il est dit plus haut, mettait en communication les habitants de la Cité d'abord avec les marais de la rive droite, et, plus tard avec les moulins construits sur le fleuve. En 1412 la ville ayant décidé de bâtir un pont allant de la planche Mi-Bray jusque devant Saint-Denis-de-la-Châtre, le prévôt des mar-

chands, Charles Culdoé , et les échevins invitèrent le roi à poser « la première pierre » de cet édifice.

Répondant à cette invitation, Charles VI arriva au lieu dit, le 31 mai 1413 à six heures du matin, armé d'une «tric. » Il enfonça le premier pieu, présenta la tric au duc de Guyenne et cet outil passa successivement aux mains des ducs de Berry, de Bourgogne et du sire de La Trémoille. Le voisinage de la cathédrale lui fit donner le nom de pont Notre-Dame. Le roi en veine de générosité ce jour là, accorda au prévôt et aux échevins « la propriété de tous les édifices à bâtir sur ce pont, à la condition de l'entretenir en bon état, qu'il n'y pourrait demeurer aucun orfèvre ni changeur, et que le roi aurait la justice et un denier de cens entre deux paliers du pont. »

En vue d'accélérer la construction, il octroya en outre la « jouissance pendant un certain nombre d'années, du tiers des subsides de la ville s'élevant par an à trente-six mille francs d'or environ. »

En dépit de tous ces stimulants les travaux durèrent dix-sept ans.

Dans sa forme primitive, le pont Notre-Dame avait 106 mètres de long et trente de large. Trente maisons en bois, d'une architecture uniforme, le bordaient. L'ensemble reposait sur dix-sept traverses de piles, composées de trente pièces de bois chacune. Il était réputé pour un des plus beaux ouvrages de ce genre, et les boutiques des marchands qui le bordaient, les moulins qui fonctionnaient en dessous, sur des bateaux, amenaient dans ces parages, une affluence considérable.

Le 25 octobre 1499, un vendredi, les habitants du pont Notre-Dame attardés dans la mollesse du dernier sommeil, eurent un bien triste réveil. A neuf heures du matin, en effet, un craquement épouvantable se fit entendre, le pont, les maisons, s'écroulèrent sur les moulins flottant aux environs ; tout fut englouti, matériaux, mobiliers, denrées, bêtes et gens, et forma dans le lit du fleuve un tel monceau de décombres que, disent les Mémoires, le cours des eaux en fut obstrué, le flot remonta et submergea les laveuses installées sur la grève du côté de la rue de Glatigny.

Le prévost des marchands et les échevins furent mis en pri-

son pour ne pas s'être aperçus à temps du mauvais état des substructures, et remplacés par cinq bourgeois, dont le premier soin fut de s'occuper de la reconstruction du pont. Un bac provisoire serait établi, en attendant, dans le voisinage, pour assurer les communications.

Il fut décidé que le nouveau pont Notre-Dame serait rebâti en pierres de taille, et que les premières dépenses seraient couvertes au moyen des amendes infligées aux magistrats municipaux déchus par arrêt du parlement en date du 9 janvier 1500, amendes s'élevant de 400 à 1.000 livres, et au remboursement de tout ce qu'ils avaient reçu depuis leur entrée en fonctions.



Pont Saint Louis

Le plan des travaux avait été dressé par le frère Joconde, de Vérone, renommé comme constructeur. La cérémonie de pose de la première pierre eut lieu le 28 mars 1500 sous la présidence de Guillaume de Poitiers, gouverneur de Paris ; le lendemain, Jean Boucher, conseiller au parlement, accompagné des cinq bourgeois chargés de l'administration municipale, posèrent la seconde pierre.

Le 10 juillet 1507, Dreux Raguier, prévôt des marchands, assisté des quatre échevins Jean Lelièvre, Pierre Paulmier, Nicolas Séguier et Hugues de Neuville posa la dernière pierre

de la sixième arche « au son des trompettes et en présence d'une grande a fluence de peuple ». Le devis des frais de reconstruction s'élevait, à ce moment, à 1.166.624 livres, 4 sous, 4 deniers.

On bâtit ensuite de chaque côté dix-sept maisons d'un modèle semblable, ornées, en façade, de sculptures allégoriques, des bustes d'hommes et de femmes supportant des corbeilles de fruits, encadrés par des médaillons à l'effigie des rois de France, désignés par des légendes latines. Des inscriptions gravées au-dessus des arches, rappelaient différents souvenirs : l'une était dédiée à l'architecte, une autre mentionnait la pose de la première pierre, une dernière enfin rappelait en ces termes la dernière cérémonie :

Pour la joie du parachèvement de si grand et magnifique œuvre, fut crié Noël, et grande joie démenée avec trompettes et clairons qui sonnèrent par long espace de temps.

Ce pont subit diverses réparations, notamment en 1577 et en 1659 Un édit du 22 avril 1769 prescrit la démolition des maisons et leur remplacement par des parapets et des trottoirs. Enfin, en 1853, il a été démoli et rebâti tel qu'on le voit aujourd'hui, avec cinq arches cintrées et des culées s'appuyant au quai pour mettre en communication la rue Saint-Martin avec la rue de la Cité.

V

Le Petit Pont, qui relie la Cité à la rive gauche, occupe l'emplacement, à peu de chose près, de celui qu'incendièrent les Gaulois, qui fut rebâti en bois par les Romains, que Maurice de Sully, évêque de Paris, fit reconstruire en pierre, à ses frais, en 1185, que les inondations emportèrent à neuf reprises différentes, et qui brûla en 1718 avec les habitations qui le surchargeaient.

Les anciens plans de Paris le montrent, à l'origine, entre son emplacement actuel et le pont Saint-Michel.

Parmi les inondations dont le Petit Pont eut le plus à souffrir, il faut citer celle de 1205, qui envahit presque tout Paris, et qui

affligea d'autant plus la population qu'elle succédait à un longue période de disette, causée par le mauvais état des récoltes et surtout par la guerre que la France venait de soutenir contre l'Angleterre et les Pays-Bas.

Selon l'usage, un usage qui n'est pas encore aboli, on eut recours, pour arrêter le fléau, aux prières publiques. Le clergé sortit la châsse de Sainte-Geneviève, on organisa une procession qui parcourut les quartiers submergés... Le cortège venait de franchir le Petit Pont quand celui-ci s'écroula, entraînant les maisons et les imprudents qui les habitaient.

Des désastres semblables se produisirent en 1296, 1325, 1376 et 1393. En 1395, le pont fût rebâti avec le produit des amendes infligées aux Juifs que l'édit d'expulsion du 17 septembre 1394 n'avait pas frappés, ou qui n'avaient pas été condamnés au bûcher. Mais la colère de Dieu ne fut que provisoirement apaisée, car le Petit Pont subit un sort pareil plusieurs fois encore

L'incendie de 1718, par suite de la bizarrerie de ses causes, mérite une mention.

Une idée superstitieuse, née des croyances du moyen-âge et perpétuée à travers les générations, prétendait que, pour retrouver le cadavre d'un noyé, il fallait placer dans une écuelle de bois une chandelle allumée, la lancer sur le courant, et qu'on était certain de découvrir le corps à l'endroit où s'arrêtait cette embarcation.

Le 27 avril 1718, une brave femme, dont le fils s'était jeté à la Seine, eu recours à ce moyen. Elle enfonça un cierge allumé dans un pain de Saint-Nicolas de Tolentin, assujettit ce pain dans un plat en bois, et livra le tout au caprice des flots. Le léger esquif vogua sans encombre jusqu'à la Tournelle où il vint heurter contre un bateau de foin, auquel la flamme du cierge communiqua le feu. Quand on s'aperçut de ce commencement d'incendie, il était trop tard pour essayer de le maitriser : on coupa l'amarre du bateau, celui-ci partit à la dérive, passa sans difficulté les pont de l'Archevêché et de l'Hôtel-Dieu, mais s'arrêta au Petit Pont, dont les arches étaient obstruées par des poutres qui s'allumèrent, propageant l'incendie d'abord à la maison du sieur Olivier, marchand de lingerie, puis à toutes les

constructions élevées sur le pont, et enfin, à celles des deux rives.

C'était, dit Barbier, dans son *Journal*, « un spectacle affreux de voir cet embrasement. Les pompes qui allaient à force ne faisaient que l'irriter ; la vue de ce feu était aussi épouvantable du côté de la rue Saint-Jacques, par l'ouverture de l'arcade du Petit-Châtelet : il semblait un four à chaux... La rivière en bas du pont fut bientôt comblée, l'eau ne passait plus que par une arche; toute la charpente qui tomboit, brûloit même dans l'eau... »

Les dégâts furent considérables et il y eut de nombreuses victimes. Des quêtes, pour secourir les habitants ruinés, produisirent 111.898 livres, 9 sous, 9 deniers; on recueillit d'autre part, 450.000 livres, distribuées par un sieur Houdiart. Par un mandement du 6 mai, le cardinal de Noailles ordonna des prières publiques, « tant pour apaiser la colère divine que pour rendre grâce de la conservation de l'Hostel-Dieu » dont on avait craint la perte.

Le Petit Pont a été rebâti en pierre en 1719, aux frais de la Ville, « suivant les dessins et alignements donnez par Me Jean Beausire, conseiller-architecte ordinaire du roy et de son académie, maistre général des bastimens de Sa Majesté et de l'hostel de ville, garde ayant charge des eaux et fontaines publiques d'icelle... » La première pierre fut posée le 6 juillet « sous la prévosté de Messire Charles Trudaine, chevalier, seigneur de Montigny et autres lieux. ».

En 1852, par suite de la réfection d'une partie des voies du quartier, à cause aussi de l'exiguité de ses arches, insuffisantes pour la navigation, ce pont fut démoli. Pour ne pas obliger les piétons à de trop longs détours, on établit une passerelle allant du Marché Neuf au quai Saint-Michel. Les travaux commencés le 1er mars, sur des plans établis d'après le système Vicat, consistaient en un assemblage de meulières reliées entre elles par un assemblage de ciment romain, formant une seule arche.

Le Pont au Change occupe une place sensiblement voisine de celle qu'occupait l'ancien Grand-Pont des Gaulois, dont il est parlé plus haut. Les historiens, notamment M. Édouard

Fournier, dans son *Histoire du Pont Neuf*, ont discuté autour de ce sujet, en s'appuyant sur des restes de substructions mis à jour par des fouilles. Ils ont établi que ce pont était situé dans le voisinage du pont Notre-Dame. Le certain est que Charles le Chauve, quand il fortifia Paris, déplaça ce pont, et le fit rebâtir à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Pont au Change.

Dans l'hiver de 1280-1281, le Grand Pont eut six arches emportées par l'inondation. Afin de le préserver d'une destruction totale, il fallut détacher les moulins flottants qui s'y appuyaient, et dont l'exploitation avait lieu au profit de diverses églises. Le chapitre de Notre-Dame, pour punir les auteurs de cette mesure de préservation, suspendit l'office divin, les Parisiens furent privés de messe, et, à la perte momentanée de la recette des moulins, vint s'ajouter celle de la location des chaises demeurées vides ! Le clergé a montré souvent plus de prévoyance dans la défense de ses intérêts.

A la suite de cet incident, un pont spécial, le pont aux Meuniers, fut construit pour y amarrer les moulins flottants, et y loger leurs tenanciers. Les piétons seuls, ainsi que les voitures affectées au service des moulins, avaient l'autorisation d'y passer.

En 1579, le Pont au Change menaçait ruine, Claude Moreau, trésorier de France, en informa le roi ; toutefois comme ce dernier venait de faire aux Cordeliers un don de 10.000 livres pour subvenir aux dépenses de la tenue du chapitre de cet ordre, on fut obligé de surseoir aux travaux de réfection.

Le 22 décembre 1595, le pont aux Meuniers, subissant le sort de beaucoup d'autres, s'écroula dans le fleuve, entraînant les maisons, écrasant le moulin. Le pont au Change, dégagé de tout embarras, et dont les arches, suffisamment espacées, laissaient au courant un large passage, échappa à la destruction. Il subit, cependant, un tel ébranlement qu'on jugea prudent de déloger toutes les habitations construites en bordure. La cause de ce nouveau désastre est imputable au chapitre de Notre-Dame qui, se disant propriétaire du pont aux Meuniers, ne toléra pas « que ledit pont fut visité par les maîtres des œuvres du roi ». On raconte que cette catastrophe coûta la vie à cent soixante personnes, « la plupart enrichies d'usures et de voleries au carnage

de la Saint-Barthélemy et pendant les troubles de la Ligue ».

Un nouveau pont, appelé pont Marchand, remplaça le pont aux Meuniers. Il dût son nom à Charles Marchand, capitaine des trois corps d'archers de la ville, qui, agissant pour le compte du chapitre métropolitain, obtint, par lettres-patentes du 29 janvier 1598, l'autorisation de le rebâtir à ses frais. Achevé en 1609, il se composait d'une rue large de six mètres bordée de chaque côté d'une trentaine de maisons en bois, d'un modèle uniforme, de deux étages chacune, ayant pour enseigne un oiseau, ce qui lui fit donner le surnom de pont aux Oiseaux.

On y a relevé des enseignes dont les formules ont été reprises plus tard par des boutiquiers de la ville; en voici quelques-unes: *Au Coulon*, *au Rossignolet*, *au Merle Blanc*, *au Coq Hardi*, *au Faucon*, *au Corbeau*, *au Grand-Duc*, *au Pivert*, *à la Chouette Huppée*, *au Grand Pélican Blanc*, etc., et enfin *à la Descente du Saint-Esprit*, en souvenir d'une colombe qui, à la messe de Notre-Dame, était entrée à l'église et, toute effarouchée, était tombée dans la « capuche » de la fille d'un marchand de vins du pont.

Le pont Marchand était donc orné de sculptures et de belles enseignes servant à attirer le chaland, tandis que le pont au Change était occupé par le marché aux chiens et aux chats. Ces deux ponts prirent feu dans la nuit du 22 au 23 octobre 1623 et, en moins de trois heures, maisons, sculptures, enseignes, tout devint la proie des flammes. On accusa les Huguenots, dont le temple avait brûlé, d'avoir fait le coup et, le lendemain du sinistre, le Parlement rendit un arrêt « portant perquisition des incendiaires avec ordre aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de retirer les pauvres familles échappées au désastre dans l'hôpital Saint-Louis, afin d'y être nourris pendant six mois. »

Le pont Marchand ne fut pas réédifié, mais, en 1639, on commença les travaux du nouveau pont au Change, bâti, cette fois, en pierres de taille, avec deux rangs de maisons à quatre étages, également en maçonnerie.

En face du pont, du côté du Grand-Châtelet, sous un arc haut de trente pieds, orné de deux pilastres et d'un fronton, on plaça « trois figures de bronze de grandeur naturelle, sur un fond de marbre noir ». La figure du milieu, élevée sur un piédestal,

représentait le roi à l'âge de neuf ans, vêtu de ses habits royaux, et couronné de lauriers par les mains de la Victoire. Les deux autres représentaient Louis XIII et Anne d'Autriche. Sur le piédestal de l'image du roi était gravée l'inscription suivante :

Ce pont a esté commencé le XIX septembre MDCXXXIX du glorieux règne de Louis le Juste et achevé le XX d'octobre MDCXLVII, régnant Louis XIV sous l'heureuse régence de la reine Anne d'Austriche, sa mère.

Les maisons disparurent en 1788, le pont lui-même fut abattu en 1858 et remplacé, deux ans plus tard, par le pont au Change actuel, composé de trois arches en plein cintre, dont les piles sout surmontées d'écussons à l'effigie de Napoléon III.



Pont Rouge

Le pont Saint-Michel, appelé d'abord le Pont-Neuf, remonte à 1378, sous Charles V, et fut bâti en pierres par Hugues Aubriot, prévôt des marchands, qui en commença les travaux en employant « les vagabonds, les joueurs et les fainéants. »

Mais les constructions avancaient si lentement que, neuf ans plus tard, on fut obligé d'adjuger le reste de l'entreprise. Le côté de l'arche principale, vers les Augustins, échut à Pierre Michu et Colette, sa femme, pour cinquante « sols » de rente à perpétuité, à condition d'y élever des maisons. Les religieux de Saint-Germain-des-Prés, qui se disaient seigneurs de la

rivière, émirent la prétention d'empêcher ces constructions, et il fallut un arrêt du Parlement, rendu le 13 mars 1393, pour établir que la Seine, comme la ville était propriété royale.

Le pont Saint-Michel s'écroula une première fois sous le choc des glaces le 30 janvier 1405, une seconde le 10 décembre 1547. Rebâti en bois, il disparut à nouveau dans la nuit du 29 au 30 janvier 1616, fut réédifié en pierre avec quatre arches et des maisons simétriques à deux étages. Les gravures du temps le représentent plat et orné de sculptures au ponton. A l'époque de la disparition des édifices habités, il subit des modifications, L'arche centrale fut surélevée, et il prit la formé en dos d'âne. Enfin, il a été démoli en 1860, et rebâti sur le modèle actuel.

Le pont Neuf, qui traverse la pointe de la Cité, ne saurait être passé sous silence dans une étude qui aborde les ponts des deux îles. Sa construction a été longtemps ajournée. Les habitants réclamaient depuis vingt-cinq ans une communication entre le Louvre et le faubourg Saint-Germain, quand, enfin, Henri III publia, le 8 avril 1578, un édit accordant cette satisfaction.

L'emplacement donna lieu à de longs débats, les uns voulaient l'amorcer vis-à-vis de la rue de l'Arbre-Sec, d'autres entre l'arche dorée du Petit-Bourbon et l'hôtel de Nesles; enfin, l'intervention du duc de Nevers mit tout le monde d'accord, le tracé du nouveau pont alla de l'entrée du grand jardin de l'hôtel Saint-Denis, sur la rive droite, au niveau de la ruelle du Port-au-Foin sur la rive gauche.

La direction des travaux échut à Baptiste du Cerceau, architecte du roi, et la cérémonie de la première pierre eut lieu, en grande solennité, le 31 mai 1578, en présence de Henri III, des deux reines, Catherine de Médicis et Louise de Lorraine. Selon la tradition, on plaça sous la pierre du premier pilier, du côté des Augustins, des pièces d'argent et de « cuivre doré », à l'effigie royale, le monarque scella de sa main ces objets précieux, et la fête s'acheva par des réjouissances.

Le dernier mot n'était pas dit : la Ligue, les menées du duc de Guise, la guerre des Trois Henri, tout cela avait mis le Trésor à sec. Les travaux, suspendus pendant les troubles, ne

reprirent un peu d'activité qu'en 1602. Deux nouveaux architectes, François Petit et Guillaume Marchand, avaient été commis à l'œuvre, et, moyennant 1.250 écus par semaine, achevèrent la partie allant des Augustins à l'île. L'autre partie exigea trois ans de travail et une dépense de 60.000 écus prélevée sur la cassette du roi, et couverte par un impôt sur le vin.

Dans la crainte d'obstruer la vue du Louvre, on résolut de ne pas élever d'habitation sur le pont Neuf, mais on ménagea du côté du tablier, au-dessus des piles, des encorbellements en forme de demi-lnnes, destinés à entourer « les statues des plus illustres de nos roys ». Ces statues, à l'exception de celle d'Henri IV, soit à cause de la mort de Germain Pilon, qui devait les sculpter, soit pour d'autres raisons, sont restées à l'état de projet. Germain Pilon n'eût que le temps de ciseler les terribles mascarons décrits par Hugo qui ornent les corniches, et les demi-lunes n'ont servi qu'à encadrer des boutiques mobiles des petits marchands, devant lesquelles la foule stationnait, autant dans le but d'échapper aux ardeurs du soleil, que pour y faire des emplettes.

Quand les boutiques disparurent, une première fois en 1769, un marchand de parapluie obtint le privilège de la location, à chaque extrémité du pont, de parasols que les promeneurs empruntaient, moyennant deux liards, et qu'ils reudaient après la traversée. L'installation des boutiques reparut en 1776 sur les instances de l'Académie de peinture et de sculpture qui les fit exploiter au profit de ses « pauvres ».

Le pont Neuf ne subit, jusqu'en 1848, que de légères réparations d'entretien; mais, à cette époque l'aspect de ruine que présentait son ensemble, obligea à une réfection complète des voûtes, des piles, des corniches et des parapets, Les pavillons disparurent alors et on mit à leur place des bancs de pierre. La dépense, y compris une indemnité de 400.000 francs aux locataires de boutiques, atteignit 2.127.000 francs.

Beaucoup de parisiens se souviennent encore de l'affaissement du pont Neuf, survenu après le grand hiver de 1885. Il fallut reprendre toutes les constructious en sous-œuvre, consolider les piles, remonter les arches, en les soutenant par de solides contreforts. Ces travaux exigèrent de longs mois, et la

circulation n'y fut rétablie qu'après de nouvelles épreuves de résistance.

La statue du roi Vert-Galant mérite aussi un souvenir.

Le premier modèle, érigé en 1614, était l'œuvre du sculpteur Franqueville, coulé à Florence dans l'atelier de Jean de Bologne, par Pierre Tacia. Le groupe, pesant 6.200 kilogrammes, embarqué à Livourne, naufragé en cours de route, transbordé au Havre, débarqua en Seine, fut placé sur son socle le 23 août 1614, Le roi était représenté à cheval, en uniforme, le front ceint de lauriers. Le piédestal, achevé en 1635, était, à chaque angle, entouré d'esclaves enchaînés et orné de bas-reliefs avec inscriptions. Ce bronze, mis en miettes en 1792, servit à fondre des canons, et une pièce d'alarme remplaca sur le socle l'image d'Henri IV.

En 1814, le 3 mai, une œuvre provisoire de Roguier fut érigée avec cette inscription due au comte Beugnot :

Ludovico reduce
Henricus redivivus.

Le produit d'une souscription nationale, recueillie en 1815, permit de remplacer cette satue par celle qu'on voit actuellement, due au ciseau de Lemot.

La figure a été coulée le 23 mars 1817, par Honoré Gonon, à la fonderie Saint-Laurent, et les autres parties à la fonderie du Roule. L'inauguration a eu lieu le 25 août 1818.

GEORGES TAUSEND.



Le Clocher de Saint-Gervais

A Mlle Renée Kahn.



Bien posé sur un monticule, près de la Seine, Saint-Gervaisqui montre au loin ses grands combles et sa tour placée dans l'angle du croisillon septentrional avec le chœur, appartient au style ogival par sa partie inférieure; à la fin du XVIe siècle par ses deux autres étages en plein cintre. Une frise feuillagée masque la ligne de démarcation entre les deux styles.

L'escalier est fort remarquable par son architecture. Le clocher était jadis surmonté d'une sorte de toit en triangle, qui aurait disparu au commencement du XVIIIe siècle, fracassé par le tonnerre.

Il est curieux de comparer les anciens plans de Paris à son sujet :

Münster (1530 environ) donne une vue cavalière, très grossière, de Saint-Gervais ; il place le clocher, terminé en pointe, au-dessus du portail. Le dessin ne paraît pas avoir de valeur documentaire.

Braun (1530 environ) fournit uneimage plus exacte : clocher terminé en pointe, à gauche du portail gothique vu de la place, et presque sur le même plan.

Le plan de *Gouache* fait, dit-on, d'après le plan de tapisserie (vers 1530), se rapproche du précédent. Cette image très détaillée, très nette, faite certainement sur place, paraît être celle qui représente le mieux Saint-Gervais au XVIe siècle.

Sur le plan de *Quesnel* (1609), le clocher a disparu ; on ne voit qu'un clocheton sur le chevet.

Vassalieu (1609), représente un clocher pointu à gauche (l'église vue de face).

Mérian (1615), *Tavernier* (1630), *Gomboust* (1652), *Jouvin de Rochefort* (1672), représentent le clocher actuel avec une pointe.

La vue du plan dit de *Gaignières*, faite également d'après le plan de tapisserie, a beaucoup moins de valeur ; elle ressemble à celle du plan de Münster.

Fruschet et Hoyau (1552), *Saint-Victor* (1555), *Belleforest* (1575), sont identiques au plan de gouache, avec moins de détails.

Dans sa superbe collection *M. Hartmann* possède un dessin de 1620 représentant le panorama de l'île Saint-Louis. Au loin, le clocher de Saint-Gervais surmonté d'une pointe en triangle.

Sur les plans de *Boisseau* (1654), *Bullet et Blondel* (1675), Juillot (1713), on distingue mal le clocher.

Lacaille (1714), figure d'une façon très exacte le clocher tel qu'il existe à présent. — De même sur le plan de *Turgot* 1739).

On ne trouve rien sur le clocher de St-Gervais dans la plupart des historiens et guides de Paris : Du Breul, G. Brice, Piganiol, Lebeuf, Félibien, Jaillot, etc.

Sauval parle de l'escalier du clocher, œuvre d'architecture remarquable. Le degré du clocher est une vis de S[t] Gilles dont toutes les marches sont délardées et la voûte tantôt à angle, tantôt ronde.

Guilhermy, dans son Itinéraire archéologique, décrit le clocher tel qu'il est aujourd'hui, et y voit une œuvre de deux époques différentes : le soubassement du XIV[e] siècle, le sommet du XVI[e] ou du XVII[e].

La pointe qui couronnait le clocher actuel au XVII[e] siècle, et qui disparait sur les plans du XVIII[e], semble être un couronnement triangulaire plutôt qu'une flèche à proprement parler (1).

(1) Communiqué par M. Paul Hartmann.
(1) *Sauval*. Livre IV, p. 453.

De toute façon ce clocher, celui qui subsiste, ne paraît pas être le même que celui qui figure sur les plans du XVIe siècle, en particulier le plan de *Gouache*. Ce premier clocher, d'une architecture purement ogivale et très élégante, disparait sur les plans en même temps que le portail du même style, auquel il était accoté.

Il est donc probable que le sommet du clocher fut reconstruit au commencement du XVIIIe siècle sur la tour de l'ancien clocher.

Bien qu'il n'aie guère plus de deux siècles, il a reçu le baptême du feu. Il est tout balafré des balles du 10 août 1830, de juin 1848 et de 1871; c'est le dernier témoin de nos grandes guerres civiles; il a vu Mandat tué à l'arcade St-Jean, les sections armées marchant à l'assaut de la Royauté, il a vu Thermidor et Robespierre jeune porté mourant dans une maison contigue, les Trois Glorieuses, la Révolution de Février, la formidable insurrection de juin, la Commune.

Sa situation dominant l'Hôtel de Ville, il s'y livra des combats acharnés, de 1812 à 1832.

Sauf un intervalle de 4 ans, il eut un singulier hôte qui joua un rôle dans la tragi-comédie de la conspiration Malet. C'était un abbé Cajamano, né à St-Jacques de Compostelle, arrêté à Chambéry sans passeport et allant à Rome « pour affaires de conscience ». La police de Fouché, soupçonnant quelque complot, l'interna à la Force où on l'oublia.

Il put aviser de son sort par un billet roulé dans une boulette de mie de pain l'abbé Lafon qui le recommanda à Claude Sombardier, trésorier de Notre-Dame qui le fit mettre en liberté et le recommanda, vu son extrême détresse, au curé de St-Gervais qui charitablement l'employa en qualité de prêtre habitué et le logea dans le clocher dans une chambre occupée aujourd'hui par un sonneur.

Au bout de quelque temps, l'abbé, grâce aux fonds de quelques dévotes royalistes put quitter son local aérien et louer un petit logement rue des Juifs.

L'abbé Lafon qui était de la conspiration Malet lui fit louer un appartement passage St-Pierre au Marais où se réunirent les conjurés.

La conspiration avortée comme l'on sait, une perquisition fut faite passage St-Pierre ; l'abbé terrorisé avoua tout. On l'envoya à l'Abbaye, où déjà étaient emprisonnés Malet et ses vingt complices, dont dix-sept étaient ses dupes ; mais on cherchait Lafon qui avait su disparaître à temps et qui ne reparut qu'à la rentrée des Bourbons, et l'on comptait sur Cajamano pour le découvrir : ceci sauva la vie à l'Espagnol. Il ne parut point au conseil de guerre, qui condamna l'ex-général et onze des malheureux auxquels le hasard avait donné un rôle dans son étonnante conception. Du cachot où il était détenu à l'Abbaye, Cajamano les vit partir pour la mort. Lui, on l'oublia volontairement ; car il fut vite de bon ton de faire le silence sur un attentat dont le seul souvenir était injurieux pour les constitutions impériales. De l'Abbaye, le moine espagnol revint à la Force ; on le retrouve aussi sous les écrous de Sainte-Pélagie ; il passa de là au donjon de Vincennes... Il n'en sortit qu'à l'époque du retour des Bourbons.

Sans bruit, sans plainte, il reprit alors dans le bas clergé de Saint-Gervais, le petit emploi que l'abbé Sombardier lui avait jadis procuré : il l'occupait encore en 1832. C'était un prêtre triste, maladif, sans âge, et qui ne parlait jamais ; on lui reprochait « un peu de méfiance », sentiment assez excusable chez ce pauvre hère qui semblait n'avoir jamais rien compris à l'étrange succession de malheurs qui l'avait assailli depuis son entrée en France.

A. CALLET.



L'Orme de Saint-Gervais



LE CENTENAIRE DU LYCÉE CHARLEMAGNE

(1804-1904)

Le 27 octobre 1904, a été fêté à la Sorbonne, le Centenaire de Charlemagne, ce seul lycée de Paris, qui depuis un siècle n'a point changé de nom ; et cependant s'il y a un souverain qui n'a pas *droit* à être patron d'un établissement d'enseignement, c'est Charlemagne, cet empereur allemand, dont la légende est menteuse.

C'est un petit coin de l'histoire de notre arrondissement, que l'histoire de ce lycée que nous allons rappeler.

Le Lycée Charlemagne occupe une partie de l'emplacement où s'élevaient autrefois l'hôtel de la Rochepot, ancienne résidence des Montmorency, et celui des Marmousets ou du Porc-Épic, qui fut successivement habité par le prévôt Hugues Aubriot, le prince Louis d'Orléans et l'amiral de Graville. Les deux hôtels étaient séparés par le vieux mur d'enceinte de Paris, appelé muraille de Philippe-Auguste. L'axe de cette muraille est marqué aujourd'hui par la première cour qui fait

suite au long couloir d'entrée, et qui divise le Lycée en deux corps de logis : d'un côté, les classes (terrains au Porc-Epic), de l'autre, la bibliothèque et l'économat (terrains de la Rochepot).

Ces bâtiments, ainsi que l'église Saint-Paul-Saint-Louis, qui pendant longtemps en a fait partie intégrante, ont été élevés par les jésuites, au commencement du XVIIe siècle. C'est là qu'ils établirent d'abord leur noviciat, puis leur maison de profès : maison humble à l'origine, bientôt prospère, puis toute puissante, mais trop souvent mêlée aux intrigues politiques, et aux débats religieux qui troublèrent les deux derniers siècles.

Nous n'avons rien à dire des passions ardentes que les jésuites de la rue Saint-Antoine soulevèrent par leur ingérance occulte dans les affaires de l'Etat, de l'influence qu'ils exercèrent par leurs confesseurs (Cotton, La Chaise, Le Tellier, etc.), sur la conscience et la conduite de nos rois, de leurs luttes, de leurs triomphes, de leurs disgrâces, et finalement de leur chute ; ces questions se rattachent à l'histoire générale de la trop célèbre compagnie de Loyola. La seule chose qui nous intéresse ici, c'est le séjour des prêtres qui, en dehors de la fraction militante de l'ordre, ont laissé un nom respecté dans nos archives littéraires, des prédicateurs éminents, uniquement possédés de la ferveur évangélique, Ligendes, Cheminais, Bourdaloue, des érudits consciencieux en élégants, D. Huet, Brumoy, Labbe, Levallois, Tournemine, un géographe laborieux, Duhalde, un historiographe qui soupçonna les qualités d'un historien, Daniel, enfin, le poète Lemoyne, qui, à défaut de génie, eut du moins la noble ambition de donner à la France, l'épopée qu'elle attend encore. Ainsi, la littérature, la science et la vraie morale dégagées de l'esprit de secte, semblaient consacrer par avance, une demeure qui devait un jour être affectée exclusivement à l'éducation de la jeunesse.

Après l'expulsion des jésuites, la maison professe resta vacante quelques années, et fut cédée, en 1767, aux génovéfains de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. Ils transportèrent dans leur nouvelle résidence toutes les collections qui ornaient le prieuré de Sainte-Catherine, ajoutant ainsi aux richesses que les jésuites, grâce aux libéralités des plus puissantes familles, y avaient accumulées pendant plus d'un siècle : tableaux, sta-

tues, manuscrits, livres, médailles, estampes, pièces rares et exotiques. Non seulement l'église renfermait uue foule d'objets précieux par leur valeur artistique ou matérielle, mais la sacristie et diverses salles offraient l'aspect d'un véritable musée. On y voyait des peintures signées des noms les plus illustres : Annibal Carrache, l'Albane, le Titien, Albert Durer, Simon Vouet, Vamder Meulen, Lebrun, etc. De toutes ces belles œuvres, détruites ou disséminées à l'époque de la Révolution, il ne reste que deux fresques en assez mauvais état : l'une à la voûte du grand escalier, l'autre au plafond de la longue galerie qui sert aujourd'hui de classe de dessin. Ajoutons que, pendant le séjour des génovéfains, la bibliothèque de la Ville fut transférée de l'hôtel Lamoignon dans les bâtiments de la maison professe ; elle y resta de 1773 à 1817.

Telle est en peu de mots l'histoire de la maison de la rue Saint-Antoine jusqu'en 1790, année où elle devint propriété nationale.

En 1797, la Convention y établit une des trois grandes écoles centrales qu'elle venait de créer. On a gardé le souvenir des maîtres remarquables qui y professèrent les lettres et les sciences : Domergue, Laya, Saint-Ange, Thiébault, Valmont de Bomare, Leprévost d'Iray, Mentelle, Francœur, et surtout Lakanal, un des hommes qui travaillèrent le plus puissamment à fonder l'instruction publique en France.

Le 27 septembre 1804, le lycée fut inauguré et compta des maîtres éminents : *Burnouf*, *Villemain*, *Patin*, *Leclerc*, *Chevreul*, *Ozanneaux*, *Quicherat*, *Egger*, *Deschanel*, *L. Rigault*, etc.

Parmi ses élèves qui sont devenus illustres, il faut citer : *V. Cousin*, *Michelet*, *Dufaure*, *L. Halévy*, les deux *Blanqui*, *Auguste Barbier*, *Ledru-Rollin*, *Cavaignac*, *Sainte-Beuve*, *Th. Gauthier*, *Gérard de Nerval*, *Meissonnier*, *Roqueplan*, *Buffet*, *Maxime du Camp*, *Saint-René Taillandier*, *Vacquerie*, *Paul Meurice*, *Gréard*, les deux *Hugo*, *About*, *Sarcey*, *Fustel de Coulanges*, etc.

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, présidait. Il avait à ses côtés, sur l'estrade, MM. A. Christian, directeur de l'Imprimerie nationale, Liard, vice-recteur de l'Académie de

Paris, Rabier, directeur de l'Enseignement secondaire au ministère, Dhombres, proviseur, Guiffrey, vice-président, et Dubasty, secrétaire général de l'Association des anciens élèves, Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, Jules Claretie, Paul Meurice, Pallain, gouverneur de la Banque de France, Sarrut, président de chambre à la Cour de Cassation, etc. Une foule des plus nombreuses, élèves, anciens élèves et invités, remplissait le vaste amphithéâtre.

Après l'audition de la *Marche du centenaire*, due à un ancien professeur du lycée, M. Combesferrier, et exécutée sous la direction de ce dernier, par l'orchestre de l'association musicale carolingienne, M. Christian a prononcé une allocution qui a été fort applaudie.

Il remercie le ministre d'avoir accepté le concours des associations amicales d'anciens élèves des lycées. D'après les services, dit-il, « que ces associations ont déjà rendus par leur action spontanée, on peut préjuger ceux qu'elles seront capables de rendre le jour où elle fera un apport officiel et régulier à leur dévouement et à leur expérience ».

M. Christian retrace les débuts de l'enseignement universitaire à Paris, et ses anciennes gloires. La Révolution française emporta les débris de l'ancienne Université et y créa une École centrale. En 1804, cette école devint le lycée Charlemagne : « Par une sorte de privilège, il est le seul lycée de Paris qui ait toujours conservé son premier nom, malgré l'instabilité des désignations officielles ou politiques ». M. Christian retrace à grands traits toute l'histoire du lycée, depuis Lakanal, un de ses premiers maîtres. Son récit est plein d'amusantes anecdotes.

About, Sarcey, Barbier, qui fut président de la Cour de cassation — et, en 1832, se sauvait de la pension pour suivre le convoi du général Lamarque — Eugène Manuel et les autres gloires du lycée revivent dans le discours de M. Christian.

M. Christian rappelle avec émotion quelques souvenirs personnels et raconte les débuts de Laurier,

...Nisus d'un Euryale
Qui signait Gambetta !

« En février 1848, on se battait dans Paris et nous étions, dit M. Christian, enfermés dans nos pensions. Clément Laurier

était élève chez Massin. Il avait dix-sept ans. Les combattants venaient de s'emparer de la caserne des Minimes, voisine de l'institution; ils causaient devant la porte et parlaient d'aller à la Force délivrer les prisonniers.

Laurier qui les écoutait d'une fenêtre, leur fait observer que, lui aussi, est prisonnier et qu'il voudrait bien être délivré pour aller se battre pour la cause du peuple. On le réclame à M. Massin. M. Massin pense qu'il est prudent de le lâcher et on la retrouve installé à l'Hôtel de Ville à côté d'un membre du gouvernement provisoire, Flocon, qui était son correspondant. Il est vêtu d'une blouse bleue, ceint d'une écharpe rouge, le képi sur l'oreille, ses camarades l'admirent, perché sur une estrade devant l'Hôtel de Ville. haranguant la foule. »

A dix-sept ans! Bergerat n'avait débuté qu'à dix-huit. Et ce fut le premier discours politique de l'orateur qui devait si bien plaider et faire fortune. Laurier! Laurier, qui, disait Scholl, a fait plus de bons mots que Rivarol et plus de bien que le Petit Manteau Bleu! Avec Gaucher, Assollant, Gréard, Merlet, il fut jusqu'à la fin un des intimes de Sarcey, le bon *carolingien*. Quand About disait à ses débuts, lorsqu'on lui demandait un article (et voilà de tes bienfaits ô camaraderie si calomniée!):

— Je n'ai pas le temps. Mais prenez donc Sarcey. Il n'est pas si bon écrivain que moi, mais il est bien meilleur journaliste!

About! Sarcey!

Il est toujours curieux de retrouver à l'état d'écoliers ceux qui sont devenus des maîtres, et les recueils des devoirs donnés au Concours général publiés jadis chez Delalain nous montrent, en fait de carolingiens, M. Georges Perrot triomphant en version grecque avec ce sujet étonnant : *Description d'une horloge* — oui, en grec Καληοῖ τινες ἀετοί... tandis qu'Edmond About, élève de Charlemagne, institution Jauffret, remporte le premier prix des nouveaux en rhétorique avec un discours latin qui serait d'actualité pour le centenaire de son lycée : *Carolus Magnus ad Regni sui proceres : Vos bellorum comites viri, cum divini consiliorum participes*, etc. Ce n'est pas la prose de Voltaire, c'est d'une éloquente latinité.

En vers latins, About — comme Taine — remporte un prix.

Sujet : *Les Chrétiens aux Empereurs.* C'est le prix des vétérans. Et le prix des nouveaux c'est encore un élève de Charlemagne qui le remporte, sur le même sujet, et celui-là s'appelle François-Victor Hugo :

Nonne tuas, Cæsar, patiendo vincimus iras ?

Victor Hugo, bon latiniste autant qu'excellent mathématicien, dut être fier de son fils.

Il y a bien d'autres copies des devoirs de ces carolingiens dans le recueil de Delalain. Fustel de Coulanges a un second prix de version grecque avec l'éloge de Xénophon, et Sarcey, notre ami Sarcey (institution Massin), un second prix de vers latins en faisant haranguer les chrétiens par saint Séverin :

O humanarum levis inconstantia rerum !

C'est le futur critique qui parle. M. Berthelot qui n'était pas élève de Charlemagne, mais de Henri IV, enlevait bien de haute lutte, en cette même année 1846, le premier prix de dissertation française (classe de philosophie) en traitant ce sujet : *Réunir les preuves les plus solides sur lesquelles les plus grands philosophes de tous les temps ont établi l'existence de la divine Providence.*

Et M. de Salvandy était là pour le couronner.

Et, puisqu'il s'agit de lauréats, M. Christian nous révèle qu'un comédien fort applaudi — et un charmant homme — M. Boisselot, venait de remporter le premier prix de vers latins quand il quitta l'institution Massin pour débuter, comme acteur, aux Folies-Dramatiques, dans un vaudeville de sa composition, quelque chose comme *En rupture de ban* ou *Un collégien qui s'amuse*, bref un petit acte revu et corrigé par un de ses professeurs, Viguier, collaborateur des frères Cogniard, et applaudi par Sarcey. Un lauréat vaudevilliste et comédien, voilà une de ces surprises qui nous révèlent les histoires intimes de nos lycées ! Pour les débuts de Paul Boisselot, il y eut tout un parterre de rhétoriciens, About, François-Victor Hugo, Crisafulli et le futur directeur de l'Opéra, l'excellent Bertrand, comédien, lui aussi, tout d'abord, et qui, directeur du théâtre de Lille, se



faisait gloire d'avoir, le premier, fait débuter, fait écouter la Patti en France.

Et Gustave Doré eût pu dessiner le programme lui, artiste dès le collège, et à qui M. Houssard, professeur d'histoire, disait :

— Passez au tableau et ébauchez-nous le portrait de Néron ou de Vitellius, afin que vos camarades voient comment les empereurs romains étaient faits !

Et Doré dessinait, à la craie. Le maître remerciait, les camarades applaudissaient. C'était aussi une façon d'intermède.

A Charlemagne — comme dans tous les lycées — on aimait d'ailleurs le théâtre, les comédiens, les comédiennes. Et M. Barbier, le futur président de la Cour de cassation, allait, avec son camarade Edouard Thierry, alors collégien, en députation chez Mademoiselle Mars, rue de la Tour-des-Dames, sonner à la porte de l'hôtel que la comédienne avait acheté du maréchal Gouvion Saint-Cyr et lui demander de jouer dona Sol à l'occasion de la Saint-Charlemagne. Et Mademoiselle Mars jouait !

« Charlemagne » est très fier de pouvoir dire qu'il fut le lycée non pas de l'auteur d'*Hernani*, mais des fils de Victor Hugo. Le logis de la place Royale est voisin, en effet, du bâtiment élevé sur l'emplacement de la rue Coupe-Gueule. Et le président de l'Association raconte encore que lorsque les élèves de l'Institution Massin traversaient, en rang, pour se rendre rue Saint-Antoine, la place aux maisons de briques rouges, ils cherchaient, à sa fenêtre, le grand poète et s'ils apercevaient, là haut, ses longs cheveux et son grand front, ils l'acclamaient. Victor Hugo aimait les bravos de la jeunesse, cette « France en fleur ».

Jamais il ne manqua une distribution de prix, jamais aucun banquet de la Saint-Charlemagne. Il y a dans l'église Saint-Paul, où furent conservés longtemps le cœur de Louis XII et celui de Louis XIV, un bénitier en forme de coquille qui porta jadis cette inscription : *Don de Madame la vicomtesse Victor Hugo*. C'était un souvenir de la première communion d'Adèle Hugo.

L'auteur termine, aux applaudissements de tous, par l'éloge de M. Liard, qui a tout fait pour Charlemagne et pour l'Université.

Passons maintenant du sévère au plaisant : *Georges Beer*,

du Français, et *Rameau*, de l'Odéon, deux anciens taupins de Saint-Louis, ont joué une *fantaisie pindarique et funambulesque* où le charmant poète E. Bergerat a trouvé le moyen d'insérer, d'encastrer dans ses alexandrins tous les noms des élèves fameux de Charlemagne, morts ou vivants. Jeu de patience qui n'est qu'un tour de main pour le prestidigitateur.

Caliban, devenu Caliberge, se trouve tout à coup, en pleine Sorbonne, face à face avec le vieil empereur Charles, comme Charles-Quint dans le caveau d'Aix-la-Chapelle. « *Charlemagne, pardon!* » Mais Caliberge est moins que le candidat à l'empire, respectueux de « l'empereur, à la barbe fleurie ». Il s'amuse, Caliberge. Il jongle avec les renommées illustres. Il passe, comme dans la ballade de Zeidlitz, la revue nocturne des spectres du lycée, mais sa revue a les éclats de rire d'une revue de fin d'année Et Charlemagne, distrait, le décore en un geste « anachronique ». Il l'a mérité, Caliberge !

Les ombres évoquées prennent inévitablement, sous la baguette de Caliban, les apparences d'ombres montmartroises, mais elles n'en sont que plus souriantes. Il y a là des poètes et des publicistes, des gens de loi et des gens de guerre, des politiciens qui font de l'histoire et des historiens qui la jugent, tout ce que cent ans de labeur peuvent — les générations succédant aux générations — produire dans un même logis de science et d'étude.

Quel admirable défilé et quelle théorie de glorieux fantômes :
C'est Théophile Gautier, le bon et impeccable Gautier :

> Athènes l'eût sacré du laurier minerval,
> Près de son compagnon Gérard, dit de Nerval.

C'est l'auteur des *Iambes :*

> Cet Auguste ***Barbier*** qui ne rase personne.

C'est Michelet :

> Ce Michelet qui donne un Balzac à l'histoire.

C'est Vacquerie et c'est Paul Meurice :

> Vacquerie et Meurice, et *Arcades ambo !*
> Vous percherez et non pour un temps éphémère
> Sur l'H dont Notre-Dame a signé notre Homère.

C'est Sainte-Beuve :

Le nommé Sainte-Beuve a laissé des Lundis
Sur lesquels on n'a pas dit le *De Profundis !*

C'est Félix Arvers, dont l'incomparable sonnet — « et s'il n'en reste qu'un ce sera celui-là ! » — a fait oublier les autres poésies, point négligeables cependant :

Le nom d'Arvers, pour un sonnet, un seul sonnet,
Sonne avec le son net d'un cri de sansonnet.

C'est Mallefille, c'est Maquet, c'est Laurent Pichat, c'est Maxime du Camp, c'est Liard « fils d'Aristote », c'est Roqueplan, c'est Halévy, c'est Edouard Thierry :

Notre Edouard Thierry qui ralluma le lustre
Du théâtre d'État que notre Got illustre.

Got, en effet, était *carolingien,* comme Edouard Thierry, et la camaraderie n'empêchait pas le doyen de guerroyer contre l'administrateur. Batailles de coulisses, moins meurtrières que celles de Mandchourie.

Très amusant, toujours imprévu, Bergerat a des rencontres souriantes dans cette énumération qui lasserait tout autre que lui. Il dira d'Emile Deschanel :

Tour que Robert Houdin n'a pas eu dans sa boîte,
Deschanel se précède en son fils qui l'emboîte.

D'Eugène Manuel :

Manuel fut *celui* de la flûte de Pan.

De ces deux frères d'armes qui furent, à leurs heures, à la Sorbonne aux grands concours et, plus tard, dans la vie littéraire, la gloire de Charlemagne :

About qui fit Sarcey, lequel le lui rendit.

Et le trait est charmant, mieux que funambulesque, exquis. Il faudrait tout citer de ce Vapereau en vers drolatiques. Vraiment, Caliberge est cocasse. Il est *farce,* pour me servir d'un mot cher à Victor Hugo.

Le lycée de la rue Saint-Antoine a de renommées de tous les genres, hors le genre ennuyeux :

La critique ? Faguet, qui léguait aux *Débats*
Celui donc l'arc d'Ulysse a déçu les ébats,
JULES LEMAITRE...

L'histoire ?

Dans l'histoire, Zeller, Lavisse et Thiénot,
Mon maître dont la foi n'eut pas un huguenot.
Il disait aux Platons dont il fut le Socrate :
— L'honneur, c'est d'être artiste en restant démocrate.

A. C.





La Commission des Monuments historiques, a donné un avis favorable au projet de classement de l'Hôtel de Lauzun.

La Métro à Travers la Cité

Notre antique île de la Cité, ce vieux navire échoué au fil de l'eau comme l'appelait Sanval, un de nos vieux historiens parisiens, va être perforé par ce métro satanique qui ne respecte rien. La ligne métropolitaine *numéro 4*, la grande ligne transversale Nord-Sud (de la porte de Clignancourt à la porte de Montrouge), nécessite d'importants travaux, surtout la section des Halles au Carrefour d'Antin. Dans toute cette section de 1.093 mètres, la ligne, sera formée de deux tubes séparés ayant chacun 5 mètres de diamètre.

Le plan nous indique que la ligne venant de la rue des Halles, après avoir croisé, à la rue de Rivoli, la ligne numéro 1, s'engage dans la rue Saint-Denis, traverse en diagonale la place du Châtelet, passe sous le bras de la Seine en amont du Pont-au-Change, se développe sous le marché aux Fleurs et la caserne de la Cité. — La traversée du petit bras de la Seine se fait obliquement ; à l'angle, en amont du pont Saint-Michel, la ligne croise le chemin de fer d'Orléans, puis traversant en diagonale la place Saint-Michel, s'engage sous le boulevard Saint-André et la rue Danton qu'elle suit jusqu'au boulevard Saint-Germain. A cet endroit un tunnel du gabarit de ceux existants, succédera aux deux tubes formés d'anneaux en métal de 495 millimètres d'épaisseur.

Sur cette section, deux stations sont prevues, l'une sous le marché aux Fleurs, l'autra sous la place Saint-Michel et le boulevard Saint-André.

La ligne de la porte de Montreuil à la porte d'Italie, actuellement soumise à l'enquête, traversera la Seine au moyen de deux tunnels séparés, l'un passant en amont du pont d'Arcole et l'autre en aval du pont Notre-Dame.

La ligne circulaire intérieure passera aussi deux fois sous la Seine, la première fois entre le pont Alexandre III et le pont de la Concorde, la seconde fois entre le pont Sully et le pont d'Austerlitz.

La ligne numéro 8 (Auteuil-Opéra par Grenelle), traverse également la Seine en amont du pont Alexandre III.

Que va-t-on trouver, en le fouillant, dans cet ilot de la Cité, qui fut un refuge pour une peuplade errante, qui devint un sanctuaire gaulois, ayant un autel à Isis sur le levant, à la croupe orientale où se trouve aujourd'hui l'ignoble bâtiment de la Morgue : Des sauriens fossiles, des débris de baleine, comme ceux qu'on déterra en 1740, des restes du vieux rempart élevé contre les Barbares, des restes des temples d'Ésus et de Cernunnos, du monument élevé par les nautes à Tibère.



Polak-Polka

Il y a depuis quelques années, à la suite des persécutions russes en Pologne et en Lithuanie, une exode des Israëlistes dans le IVe arrondissement, qui viennent là, fort nombreux, suivant en cela la tradition ancienne.

Ils sont connus dans l'arrondissement où ils habitent le rues des Rosiers, Ferdinand Duval, du Figuier et des Jardins St-Paul, sous le nom de *Polaks*.

On nous demande d'ou vient cette appellation. *Polak* est un nom en allemand signifiant *Polonais*. Les musiciens allemands en ont fait *Polacca* d'ou est venu *Polka*, c'est-à-dire une *Polonaise*.



Les Ports de Paris

En attendant que nous ayons la grosse satisfaction de voir aboutir le beau projet de « Paris Port de Mer » et les plus grands navires du monde entier, venir dans notre cité sans rompre charge, nous avons la consolation de constater que notre Conseil municipal, grâce à l'initiative de M. Jolibois, le très actif et très intelligent conseiller du quartier Notre-Dame, a saisi l'administration d'un intéressant et très utile projet.

Il s'agit de l'aménagement des ports de Paris qui ne répondent pas, malgré leurs vingt kilomètres de quais droits, à ce qu'on devrait attendre d'eux. Leur outillage est notoirement insuffisant.

Le tonnage général du Paris-maritime est plus élevé que celui de Marseille, il est donc juste que nos ports parisiens soient dotés d'un nombre suffisant d'engins puissants de déchargement.

Déjà nous possédons quelques grues d'une puissance de cinq tonnes. Mais le débit croissant appelle un agencement qui ne le cède en rien aux ports des grandes villes maritimes pourvues de docks.

Bientôt d'ailleurs, Paris aura le long de ce bassin splendide, qui s'étend du Pont d'Austerlitz au chevet de Notre-Dame, ses docks dont le projet vient d'être approuvé par le ministre des Travaux publics. On devra à ceux-ci, propres au warrantage, de pouvoir abriter certaines marchandises qui, jusqu'ici, souffraient à l'air libre des intempéries.

Une autre partie du programme consiste dans l'éclairage des berges de la Seine qui, on le sait, sont, grâce à l'obscurité, des repaires de malfaiteurs inquiétants pour les riverains.

Enfin, les ports recevront l'indication de leur nom longtemps réclamés par la marine qui se plaint des confusions dues à l'absence de plaques indicatrices, ainsi que cela arrive pour le port de l'Hôtel de Ville appelé encore dans le public, port de Grève, port aux Pommes, Marché au blé.

En terminant, constatons que nous approchons du moment où les quais droits seront totalement achevés dans Paris; il convient donc de préparer Paris à ne rien devoir aux ports d'Anvers, de Brême, de Hambourg, etc.

Puissions-nous pouvoir bientôt, comme Anvers, voir les navires des plus grands tonnages, venir à Paris directement, sans rompre charge.

L'Homme au Masque de Fer

On sait qu'aujourd'hui la personnalité du *Masque de Fer* est connue, nous en avons accumulé les preuves dans un de nos précédents bulletins.

Ce n'est donc qu'à titre de curiosité que nous reproduisons l'article paru, il y a un mois, dans un journal qui ne porte pas, chose étrange, le sous-titre de *Journal des Toqués*. Cela dépasse même de cent coudées les théories d'Alexandre Dumas sur ce problème historique.

« Usant du don que nous possédons de lire au point de vue *Historique* la vérité sur les événements des siècles écoulés, restés des secrets impénétrables pour tous les chercheurs, tous les ouvriers de la pensée, tous les comptenteurs des hommes et des choses vécus : nous allons nommer la personnalité qu'on cachait sous le Masque de Fer.

Ce que je vais révéler va stupéfier le monde entier. C'est si monstrueux, le crime commis ici est si grand, que j'avise mes contemporains de ne me croire qu'après vérification de mon exposé, et m'affirmer officiellement Voyante historique que lorsqu'ils auront trouvé les preuves de mes révélations : *on les trouvera, elles existent.*

Le Masque de Fer, retenez votre indignation, votre malédiction contre les coupables était Louis XIII !!! . . . .

. . . .

A la mort de Richelieu, la reine sollicitée par son favori de se débarrasser du Roi pour pouvoir régner, et se venger de toutes les humiliations que son mari lui avait fait subir par les conseils et les ordres du Grand Ministre, refusa formellement de laisser tuer le Roi, elle savait que c'était pour avoir trempé dans un complot contre cette royale vie que Richelieu en tenant les preuves. l'avait toujours tenue sous ses pieds.

Elle consentit, par scrupule de conscience empirique, pour celui qu'elle refusait de faire mourir, purement, simplement d'un seul coup, de le livrer aux bourreaux qui le tinrent de longues années *enterré vivant.*

Voici le fait dans toute sa simplicité : Un narcotique fut donné au Roi qui le livra à un sommeil léthargique savamment préparé : l'*Homme* ministre : Mazarin qui conseillait et s'imposait à la Reine, avait compris toute l'étendue des bienfaits pour lui de la volonté de la souveraine ; en cas, avait-il pensé, qu'un examen médical soit exigé pour le cadavre, étant donné les bruits qui étaient déjà dans l'air, que Richelieu mort, le Roi était *condamné* par le parti de la Reine.

Or, si la Commission des Doctes de nos ennemis prononce que le Roi n'est pas décédé de sa belle mort, qu'il a été empoisonné, nous *éveillerons* Sa Majesté pour faire cesser tous ces bruits et la Commission des Doctes sera perdue et mise en jugement.

Tout réussit selon ce qui avait été si habilement combiné ! Les plus célèbres des docteurs appelés déclarèrent la mort du Roi naturelle ! Les plus féroces ennemis de la Reine se turent devant la parfaite conservation du cadavre !...

Le Roi fut éveillé dans un couvent des Récollets (je ne suis pas sûre pourtant), on lui dit qu'il avait eu une syncope, si prolongée, qu'on avait cru à sa mort ! que la Reine avait été nommée régente, que tout était fini de sa personne royale, que l'honneur de sa dynastie, le repos et le salut de la France, l'avenir de son fils, exigeaient qu'il fut *mort* pour tout le monde ! On s'attendait à une passivité absolue du faible Roi. Il n'en fut rien. Son regard et son geste affirmèrent qu'un justicier, un inexorable justicier se révélait en lui.

Le médecin droguiste et autres qui avaient trempé dans le crime ne surent pas ce qu'était devenu le Roi mort-vivant ils le supposèrent lorsqu'on apprit l'existence d'un homme masqué de fer !

La religion, l'éloquence persuasive d'un saint religieux d'abord, de l'inexorable fatalité ensuite calmèrent les premiers mouvements de l'infortuné Louis XIII.

Et plus tard, lorsque la reine Anne d'Autriche fut morte, que l'héritier du plus grand martyr de l'ère chrétienne fut monté sur le trône il était impossible de songer à se dire *Le Roi* sans courir le risque de condamner son propre fils à lui faire enlever la vie.

Quelques hommes et plusieurs femmes ont connu ce secret. Le confesseur de la Reine à son lit de mort lui en a porté le pardon de son époux. Elle ne pouvait pas mourir disait-elle s'il n'arrivait pas ! On lui porta signé de la main du martyr il portait ses seuls mots :

Je vous pardonne mourez tranquille.

Louis.

Cette révélation expliquera le profond respect de ceux qui servaient le *Masque de Fer !* et le désir plusieurs fois réitéré de Louis XIV, de voir celui qui fut son père. Toutes les fois qu'il l'a

vu Louis XIV, le prisonnier masqué, il s'y est présenté comme commissaire extraordinaire de Sa Majesté, en mission dans les prisons d'État. Toutes les fois le prisonnier le *reconnut*, sans jamais en laisser rien paraître, ce n'est qu'à son lit de mort qu'il lui fit parvenir ses mémoires sur les royales visites qu'il avait reçues !

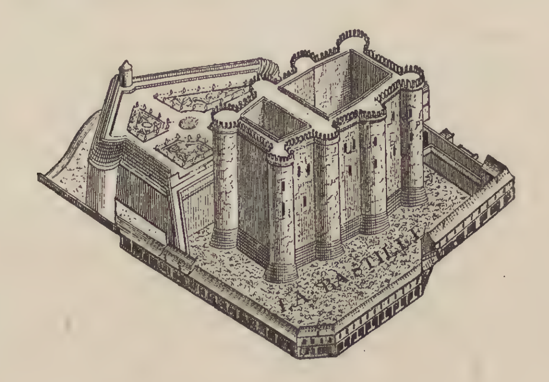
Plus tard j'écrirai un livre sur les événements qui se déroulèrent, avant, pendant et après l'incarcération du Roi, dans un tombeau facial en fer, doublé de satin.

En attendant des preuves matérielles irrécusables qui seront, je l'espère, affirmatives sur ce récit, écrit dans les colonnes du *Sauveur des Malades* : par un scrupule de conscience exagérée peut-être, par respect pour un commandement formel de notre doctrine universelliste qui veut que toutes choses révélées ne soient reconnues des *vérités* absolues que lorsque les preuves matérielles les auront confirmées. Je désire que cette révélation ne puisse devenir une condamnation pour les coupables que le jour où des écrits irrécusables seront retrouvés.

D'ailleurs la preuve manifeste que le châtiment ou le purgatoire des bourreaux de Louis XIII a fini le temps d'expiation : est la proclamation de la vérité, *seule* efficace, salutaire pour leur délivrance. »

Marie ANDRIEUX.

Nous faisons l'échange de nos Bulletins avec la Sociétés des Parisiens de Paris qui est venue s'installer dans notre arrondisse ment à l'hôtel Lauzun, elle ne pouvait faire moins que d'adhérer comme société correspondante à la Cité.



La musique de la Garde Républicaine en Amérique

Notre merveilleuse phalange musicale, dont la réputation est universelle, l'Amérique revient d'où elle est allée se faire entendre à l'Exposition de Saint-Louis ; c'est un premier prix qu'elle aura à joindre à sa collection, car elle a pour habitude de triompher partout où on l'invite.

Elle fut applaudie là-bas comme elle l'est ici. Les Parisiens lui font toujours fête ; elle est l'exquise note d'art des cérémonies officielles et, en plein air, donne des concerts dont le succès est colossal.

La fondation de la musique de la Garde républicaine remonte à 1856. A l'origine, il n'y avait que cinquante-cinq exécutants ; ils sont aujourd'hui au nombre de soixante-dix-neuf : un chef ayant le grade de lieutenant ; un sous chef ayant le grade de sous-lieutenant ; cinq musiciens de première classe ayant le grade de sergent-major ; dix de seconde classe ayant le grade de sergent ; treize de troisième classe ayant le grade de caporal ; vingt cinq de quatrième classe ayant le grade de garde et vingt-quatre élèves musiciens.

Tous sont de véritables artistes, dont les leçons même sont très recherchées et qu'on demande dans les orchestres de théâtres et de concert ; le côté exclusivement militaire importe peu ; ce n'est qu'une question d'uniforme indiquant un corps d'élite : dans le monde musical, on connait les noms des solistes de la Garde, ce sont des personnalités appréciées : MM. Papaix, Laforgue, Fontbonne, Paradis, Barthélemy, Jacquemond, Bruneau, etc.

De la caserne des Célestins, boulevard Henri IV, la musique de la Garde républicaine s'absente souvent pour des voyages à l'étranger, et son livre de route date d'un peu partout les auditions triomphales.

En 1871, elle est à Londres ; en 1872, au festival de Boston, puis à Chicago, Pittsburg, Brooklyn, Cincinnati, Philadelphie, Baltimore, New-York en 1874, à Lyon ; en 1879, à Londres et à Nancy ; en 1880, à Rouen ; en 1881, à Lille et à Arras ; en 1882, à Boulogne-sur-Mer et au Havre ; en 1883, à Alençon ; de 1884 à 1892,

à Londres, Liège, Charleroi, Bruxelles, au Havre, à Marseille, Lyon, etc.

Elle a donné un grand exemple de patriotisme en refusant de jouer la *Wacht am Rhein*, ce chant de guerre dirigé contre la France. A l'Exposition de Saint-Louis, elle a remporté un grand succès par son exécution impeccable, la richesse de son répertoire, le merveilleux résultat de son ensemble unique, la maëstria sévère de son chef, M. Parès, un remarquable artiste sorti de notre Conservatoire, où il eut comme professeur d'harmonie et de composition M. Théodore Dubois, le directeur actuel de notre grande institution nationale.



Un curé de Saint-Paul

On lit dans les *Caractères* de la Bruyère :

« Tite, (*Perseval*, vicaire de Saint-Paul) par vingt années de

service dans une seconde place, n'est pas encore digne de la première, qui est vacante : ni ses talents, ni sa doctrine, ni une vie exemplaire, ni les vœux de ses paroissiens, ne sauraient l'y faire asseoir. Il naît de dessous terre un autre clerc pour la remplir. (*Le Seur*, qui n'était pas prêtre quand il fut fait curé de Saint-Paul). Tite est reculé ou congédié, il ne s'en plaint pas, c'est l'usage ».

Il y eut à la fin du XVII[e] et au début du XVIII[e] siècle, un curé de Saint-Paul nommé Gilles Le Sourd, et non Le Seur. Ses armes sont enregistrées dans l'*Armorial* de 1696, où il est qualifié de curé de Saint-Paul, docteur en théologie et recteur de l'Université de Paris. La Bibliothèque nationale possède de lui un discours imprimé à Paris. Un Jacques Le Sourd, avocat, probablement parent de Gilles Le Sourd, figure dans le même *Armorial* avec des armes analogues.

Commission du Vieux Paris

Taille des arbres de la place des Vosges

M. le Président donne lecture de la communication ci-après :

« Monsieur le Secrétaire,

« Par lettre du 1[er] avril dernier, vous m'avez fait connaître que la Commission du Vieux Paris avait décidé de renvoyer à l'administration une plainte formulée par un habitant de la place des Vosges contre la taille des arbres de cette place, qui a été effectuée trop près et qui ne leur permettra de donner que fort peu d'ombre.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette taille a eu pour but de remédier à certaines irrégularités dans la forme à la Française de ces arbres, ce qui a eu pour conséquence un léger raccourcissement des branches.

« Cette opération aurait, d'ailleurs, dû être pratiquée d'ici un an ou deux, afin d'enlever les têtards produits par suite de la tonte annuelle ; de plus, une grand partie de ces arbres étaient languissants et le raccourcissement effectué leur donnera une nouvelle vigueur.

« L'inconvénient signalé à la Commission du Vieux Paris, relativement à la diminution de l'ombre, sera donc sans grande importance et tout à fait passager. Il y a même tout lieu de croire que, cette année même, les ormes dont il s'agit seront aussi garnis de feuillage que les années précédentes.

« Je dois ajouter qu'il serait regrettable qu'on renonçât sur ce point à la forme régulière des rideaux à la Française. Cstte disposition, qui a été adopté à l'origine même des plantations, s'accorde, du reste, parfaitement avec les constructions symétriques bordant la place.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le directeur administratif
« des services d'Architecture et des Promenades et plantations.

« *Signé* : BOUVARD ».

Dans la *Correspondance inédite de Sainte-Beuve*, que publie la *Revue des Deux Mondes*, nous reproduisons une lettre curieuse qui intéresse notre arrondissement.

Elle est datée du surlendemain de la journée du 15 avril où Lamartine fit ce discours par lequel il s'opposa à ce que le drapeau rouge fut arboré.

Ce 17 avril 1848.

« Cher ami,

« Il y a encore de la poésie dans les choses. Imaginez-vous qu'hier en vous quittant après être allé faire une petite visite près la place de la Bastille, je rabattais du côté de l'Hôtel de Ville oubliant que le passage devait être encombré.

« Après avoir essayé de pousser jusqu'au Pont d'Arcole et avoir perdu une demi-heure dans la foule, vers six heures un quart, je rebroussai du côté de l'Eglise Saint-Gervais pour tourner derrière l'Hôtel de Ville et arriver chez moi par ce circuit. Je pris une ruelle qui longe la nef et le chevet de Saint-Gervais (1) : deux hommes faisaient comme moi et marchaient devant moi. L'un

(1) Aujourd'hui fermée.

d'eux se retourne, c'était Lamartine, il sortait de l'Hôtel de Ville par une petite porte et se dérobait à son triomphe pour rentrer chez lui et rassurer sa femme. Je l'ai conduit jusqu'à une place de voiture près de l'Imprimerie Royale ».

Démolitions

Tremblez, amants du Vieux Paris. L'emprunt départemental va permettre d'ouvrir un certain nombre de percées nouvelles à travers Paris. Que de noms pittoresques parmi les noms des rues du vieux Paris qui vont disparaître ! Voici la rue Bautreillis, la rue Grenier-sur-l'Eau, la rue aux Ours, la rue du Renard. Sur la rive gauche aussi, la légendaire « pioche du démolisseur » ne va pas chômer. On va abattre les maisons de l'antique rue de Buci — qui était au moyen âge « hors les murs » et conduisait au pilori de Saint-Germain-des-Prés.

Nous sommes bien partagés, nous IVe arrondissement, dans cette hécatombe de vieilles rues, de souvenirs d'antan : la rue Beautreillis, la rue du Renard et surtout ce pittoresque coin de la rue Grenier-sur-l'Eau, qu'ont popularisé tant d'eaux-fortes et de gravures où, dans ce vallon resserré de maisons, surgit la haute et élégante silhouette du clocher de Saint-Gervais.

Au fur et à mesure que toutes ces maisons où tant de générations de vieux bourgeois et d'artisans parisiens ont vécu et sont morts, disparaîtront sous la pioche de Damoclès, dans les embruns de poussière, dans le fracas des écroulements, nous raconterons leur vie, leur histoire, diront quels hommes y ont vécu.

En dehors du IVe arrondissement

Il n'est pas de jour qui n'apporte la nouvelle de quelque importante découverte archéologique dans le sous-sol parisien. Si les amants du passé ne nagent pas dans la joie ils sont vraiment difficiles.

M. Charles Magne, le distingué secrétaire de la Société d'étu-

des archéologiques la « Montagne-Sainte-Geneviève », vient de faire deux trouvailles des plus intéressantes dans les fouilles pratiquées place du Panthéon, à l'angle de la rue d'Ulm. Il a découvert un petit vase en bronze contenant 60 pièces romaines, dont une extrêmement rare, de l'empereur Quintilius, qui régna l'espace de 20 jours, en l'an 270.

M. Charles Magne a également trouvé un beau fragment d'une pierre tumulaire ornée d'une inscription en hébreu, et datant du XVIe siècle.

Les Corbeaux de l'île Saint-Louis

Beaucoup de Parisiens s'amusent, au retour des beaux jours, à surveiller les ébats des corneilles et des freux qui, sur les hauts platanes avoisinant le pont Marie, se battent pour la possession des anciens nids ou en construise de nouveaux. *La Cité* a déjà parlé de ces habitants du 4e arrondissement. Ces honnêtes disciples de Bernardin de Saint-Pierre étaient loin de se douter que, la nuit venue, à côté de ces oiseaux jacasseurs, nichaient dans les platanes, d'autres corbeaux, plus rapaces et plus dangereux.

A la suite du crime de la rue Brantôme et de la double arrestation de Garnon, dit « Polo », et de Rouchauffe, dit « Trois-Pattes », la police de la Sûreté acquit la certitude qu'une bande nombreuse de malfaiteurs se réunissait après le crépuscule, aux abords du pont Marie. Une surveillance spéciale établie permit aux inspecteurs de découvrir le refuge des bandits — un « domicile » qui échappait à la police des garnis.

Dans la nuit d'hier, en effet, ils virent successivement plusieurs individus escalader les parapets du quai des Célestins, atteindre ainsi les grosses branches des platanes, et, grâce à de savants rétablissements, disparaître bientôt dans la frondaison noire des grands arbres. Au plus grand ébahissement des policiers, seize individus, successivement, allèrent partager le gîte des corneilles.

Mais lorsque vint le petit jour, les « corbeaux de l'île Saint-Louis » — c'est le nom de cette bande de malfaiteurs — durent

regagner la terre et ces oiseaux sans ailes, maladroitement s'échouèrent dans les filets tendus par la police.

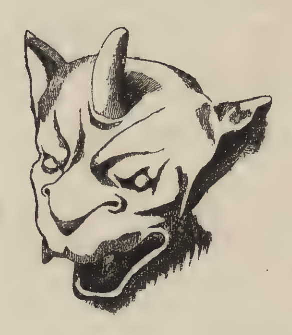
Seize arrestaiions furent ainsi opérées dont celles de rôdeurs portant des sobriquets peu en rapports avec leur mode d'existence, tels : « La Filasse », « Le Lézard », « La Brême », « Quasimodo », et enfin « L'Enclume de l'île Saint-Louis », capitaine des Corbeaux.

Tout repris de justice, plusieurs sous le coup d'arrêt d'interdiction de séjour, ils ont été envoyés au Dépôt, en attendant que la lumière soit faite sur leurs.... moyens d'existence.



Les corbeaux du pont Marie

Nous avons reçu, trop tard pour les insérer, des communications intéressantes de MM. Jolibois et Delaby. Elles trouveront place dans notre prochain numéro.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CITÉ

Lundi 21 novembre 1904, a eu lieu, sous la présidence de M. G. Fabre, président, l'assemblée générale de la Cité.

Cent cinquante adhérents, parmi lesquels un certain nombre de dames, étaient présents.

M. G. Fabre, président, donne la parole au Secrétaire général qui lit le procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observations.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture de son rapport annuel :

« Nous avons encore le plaisir de pouvoir marquer d'une boule blanche l'année 1904.

Le progrès de notre Société, commencée si modestement, presque sans ressources et malgré des pronostics de mauvais augure, n'a cessé d'être constant.

Nous avons trois ans passés d'existence. Nous avons débuté avec deux douzaines de membres. Nous pouvons être fiers de constater que grâce à notre persévérance, au soin que nous met-

tons à faire un bulletin vivant, accessible à tous que, hier, la Société a pu enregistrer la 497e adhésion.

La situation est donc des plus prospères, mais il est nécessaire encore de faire appel à de nouvelles adhésions.

Dans notre arrondissement peuplé de bourgeois et d'artisans avisés, ouverts aux choses de l'esprit, nous devons être plus nombreux encore.

Rendre la science archéologique, jusqu'ici si barbelée de termes barbares, agréable, la mettre à la portée de tous, faire revivre d'une manière vivante et saisissante le passé si curieux, tel est notre but.

Aidez-nous à recruter encore de nouveaux alliés, de ceux qu'on appelait si justement jadis « d'amis lecteurs » qui trouveront chez nous l'évocation saine d'idées, d'érudition et d'art, de souvenirs locaux intéressants pour la chronique et l'histoire parisienne qui sans cela seraient à jamais ignorés.

Maintenant que la Cité est une Société bien assise, une grande fille suffisamment dotée, elle doit se pousser dans le monde. Jusqu'à ce jour nous nous préoccupions presque exclusivement du bulletin que nous nous efforçons de faire le plus vivant et le moins solennel et rébarbatif qu'il nous est possible.

Nous estimions que l'archéologie n'est point une noble comtesse du vieux faubourg Saint-Germain, raide, guindée, mettant sur son parchemin jauni du blanc et du carmin, comme la noble dame des Iambes de Barbier, mais une bonne et aimable fille décente, mais pas bégueule, aimant à conter l'historiette, à raconter les vieilles histoires du passé avec un peu de cette visible malice de nos pères, de cet antique humour gaulois qui s'accommode difficilement des savants en us, comme le dit Musset dans ses Stances à à Ch. Nodier,

« Maîtres jurés experts en argot visigoth ».

C'est là tout le secret de notre succès, succès qui est grand.

Nous allons atteindre le demi-millier d'adhérents tandis que nos sociétés sœurs vont plus lentement que nous vers le 1000, chiffre fatidique dans lequel toutes aspirent à mettre.

J'ai des excuses à vous présenter sur la confection du dernier

bulletin inférieur comme facture à ses devanciers. Cela tient à ce que nous avons dû changer d'imprimeur, l'ancien était fort irrégulier et un peu cher.

Nous avons réalisé une économie sérieuse, mais ce numéro s'est ressenti de ce changement de nourrice Nous pouvons vous assurer que le prochain sera presque aussi bien que les anciens.

Avant de vous soumettre quelques propositions, je suis invité par M. le Président à donner la parole à notre conférencier, M. Pagès, qui va vous narrer les avatars du Temple Sainte-Marie, dont il connaît, comme du sérail, les moindres détours ».

M. le secrétaire général continue ensuite la lecture de son rapport.

« Après les causeries de notre ami Pagès vous me permettrez de reprendre mon rapport (l'absinthe après le miel).

Nous trouvons pour la rédaction de notre bulletin et vous pouvez le constater, des collaborateurs à foison. De ce côté nous n'avons rien à désirer, mais ce que nous voudrions, c'est une participation plus efficace, plus intime de nos adhérents. Il n'est pas besoin d'être un grand clerc en archéologie pour nous envoyer des notes sur la maison qu'on habite, une rampe d'escalier curieuse, une cave aux arceaux antiques, un plafond historié, pour nous donner une anecdote curieuse, un dessin, une gravure, une photographie vivante. C'est avec le concours de vous tous que nous pourrons être vivants et intéressants.

Cartes postales

Le Comité qui veille sur les jeunes ans de la Cité a, pour la mieux faire connaître, lui trouver plus de prétendants, décide d'émettre en son nom des Cartes postales illustrées représentant les plus beaux fleurons de sa couronne civique : les monuments, les palais, où vécurent tant d'hommes célèbres : l'Hôtel de Sens, l'Hôtel des Prévots, l'Hôtel Lamoignon, l'Hôtel Sully, l'Arsenal, l'Hôtel de Ville où se condense pour ainsi dire toute notre histoire nationale, la Bastille, cette maison de retraite de tant de martyrs

de leur foi ou de personnages illustres. Notre-Dame, nos vieilles basiliques de Saint-Merry et de Saint-Gervais.

Une première série de cartes a été publiée en septembre. Ces cartes sont, comme vous pouvez le croire, d'une exécution très artistique.

Une seconde série a été lancée il y a quelques jours.

Dans les séries suivantes nous reproduisons de vieilles gravures des XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles représentant des scènes populaires, coins pittoresques de notre arrondissement, marchés du Quai des Ormes, débarquement de cochers, supplices en place de Grève, etc...

Nous avons cru faire œuvre utile en publiant ces séries de cartes, nous avons voulu initier le public aux aspects de beauté, aux souvenirs historiques dont s'illustre notre arrondissement. Nous avons pensé, par cet enseignement, par l'image, par la carte postale dont l'usage est si profondément entré dans nos mœurs rendre un réel service à l'histoire de notre vieux Paris en le faisant connaître et donnant de notre vieille cité un tableau pittoresque et vivant.

Aidez-nous à les divulguer et à les répandre. Ce sera ponr notre Société la meilleure réclame.

Banquet

Pour faire connaître notre Société, pour — permettez-moi de continuer ma comparaison — faire connaître cette jeune personne qui entre en adolescence, nous avons, en bon père de famille, donné des fêtes et des soirées artistiques. Ces fêtes ont eu un résultat de propagande excellent, mais les frais en ont été considérables et le Comité a pensé qu'il y avait lieu de s'en tenir là et d'éteindre nos lumignons trop coûteux.

Il a été d'avis de vous proposer un banquet, un dîner commémoratif de notre fondation triennale où nous boirions à notre prospérité ancienne et future.

Nous vous demandons de décider qu'un dîner sera donné et

nous espérons que vous voudrez bien vous faire inscrire à ces agapes fraternelles, archéologiques et civiques.

Il nous sera facile de trouver dans l'arrondissement — j'ai reçu déjà plusieurs propositions de restaurateur — où pour la somme de 7 ou 8 francs, nous trouverons bon dîner, mais ni bon gîte, ni le reste.

Si cette proposition est adoptée, je vous prierais de vouloir bien m'adjoindre un ou deux membres pour m'aider en cette tâche de maître queux.

Je demanderai à ceux qui voudront participer à ce premier repas des Parisiens de vouloir bien m'écrire ou s'inscrire.

Visites

L'année dernière des visites ont été faites à nos monuments — M. l'archiprêtre de Notre-Dame, M. Pousset à montré aux visiteurs le rez de chaussée de Notre-Dame, le chœur, le trésor, les chapelles.... M. le chanoine Pisani a fait escalader les galeries supérieures, la plate-forme où les innombrables sculptures de diables et de dragons, les guivres, les gargouilles détachent leurs profils grimaçants.

Ces curieuses et instructives promenades vont reprendre.

C'est le Palais de Justice qui est sur notre frontière qui va ouvrir la marche. M. Perrin, l'érudit-économe du Palais, nous fera visiter les sous-sols de l'immense monument, les cuisines de Saint-Louis, la Conciergerie, la Sainte-Chapelle.

La visite aura lieu le jeudi 1er Décembre. Rendez-vous à 9 1/2 salle des Pas perdus.

En un jour qui n'est pas encore fixé, mais dont vous serez informés. M. l'abbé Gauthier nous montrera l'église St Gervais ce joyau ignoré et nous en racontera sommairement la curieuse histoire.

Nous visiterons ensuite l'hôtel Lambert, l'hôtel Lauzun. Notre-sociétaire, M. Augé de Lassus, ne demandera pas mieux que de vous servir de guide.

M. le Directeurdes Archives-Nationales a bien voulu nous autoriser à faire une visite spéciale dans ce monument fort curieux presqu'inconnu des Parisiens.

Pardonnez moi ce long compte rendu. J'ai tenu à noter la vitalité constante de notre société, mais je vous demande de nous aider à marcher toujours et de préparer pour l'année prochaine une plus large place au concert des sociétés savantes. (Applaudissements).

L'assemblée décide qu'un banquet aura lieu dans le mois de Décembre, M. le Maire offre la salle des fêtes de la mairie et une commission composés de MM. Louar, Paul Dubois et Callet est chargée d'en préparer l'organisation.

SITUATION FINANCIÈRE AU 20 NOVEMBRE 1904

Depuis l'Assemblée générale du 26 Novembre 1903, les recettes de la Société se sont élevées à la somme de : quatre mille deux cent quatre-vingt-un francs quatre-vingts centimes, ci.	4.281 80
Les dépenses, à la somme de : quatre mille cent vingt-quatre francs quinze centimes, ci	4.124 15
Excédent de Recettes...............	157 65
En ajoutant le reliquat au 26 novembre 1903, soit ...	1.297 87
L'encaisse au 20 novembre 1904 ressort à...........	1.455 52

Détail :

Recettes

Cotisations 1904	2.375 »
— 1905	1.301 »
Fête du 20 décembre 1903 (vestiaire)...............	236 »
Vente de bulletins	22 »
Remboursement Dumoutier (1903)	150 »
— Grangé (annonces)................	30 »
Annonces..	90 »
Cartes postales (vieux Paris)	77 80
Total	4.281 80
Dépenses	4.124 15
Excédent de Recettes	157 65
Reliquat au 26 novembre 1903.........................	1.297 87
Reste en caisse au 20 novembre 1904	1.455 52

DÉPENSES

Bulletins 8, 9, 10, 11, 12	1.910 50
Distribution des bulletins	82 »
Timbres-poste	81 25
Fête du 20 décembre 1903	494 96
Primes d'annonces	220 »
Avance à Dumoutier	200 »
Frais de perception des cotisations	111 »
Indemnité au Trésorier	150 »
— à divers	35 »
Courses	69 70
Achat de gravures	22 85
Reliure	60 70
Clichés	159 75
Envoi de clichés	17 50
Copies	41 »
Cartes postales	7 40
Cartes postales (facture Chailley)	196 10
Facture Beaumont (serrurerie)	144 19
Bulletins rendus	22 50
Remboursement de cotisations	24 »
Enveloppes postales	10 »
Pourboires	15 »
Achats divers	48 75
TOTAL	4.124 15

Malgré certains mécomptes d'annonces, certaines cotisations qui ne sont pas rentrées au bercail, nous pouvons encore largement boucler la boucle.

Nous prions ceux de nos adhérents qui sont commerçants de nous donner, dans les prix les plus édulcorés, de petites annonces, et nous permettent d'augmenter nos recettes et de pouvoir développer nos moyens d'action.

Nous demandons, comme les autres sociétés similaires, au Conseil municipal qui est dans notre circonscription, et sur notre antique terroir, une subvention qui, appuyée par nos co-citoyens de la Cité, les conseillers Piperand, Galli et Jolibois, ne nous sera pas refusée; et notre collègue, un de nos premiers adhérents, M. de Selves, Préfet de la Seine, n'hésitera pas à la sanctionner.

Un motif d'économie nous a fait changer notre imprimerie; nous réalisons une économie de 120 francs par Bulletin, ce qui est à considérer,

Notre premier numéro a eu plusieurs imperfections qui seront corrigées au prochain numéro.

Je viens, en terminant, mes chers Collègues, vous demander de nous aider dans notre œuvre. Trouvez-nous des adhérents, dénichez-nous, dans les coins si riches de l'arrondissement que nous habitons, des choses inconnues, des renseignements curieux. Photographes, envoyez-nous des vues que nous utiliserons tôt ou tard.

Le Banquet de « La Cité »

Le 14 décembre 1904, *la Cité*, pour fêter son 4me anniversaire et ses 500 adhérents, recevait, dans le grand salon des Sociétés savantes, 142 de ses sociétaires qui avaient tenu à donner à la Société l'assurance de leur concours et de leur attachement.

La jolie salle des Sociétés savantes était coquettement décorée de plantes vertes, de fleurs, de trophées de drapeaux et d'écussons de *la Cité*. Les tables étaient servies d'une manière charmante, chaque convive avait devant lui le menu original et spirituel de *B. Moloch* où les haultes et honnestes dames de jadis, *Isabeau de Bavière, Héloïse, Mme de Sévigné, Ninon de Lenclos*, etc., trinquaient en la noble compagnie de *V. Hugo, V. Sardou, Latude, Sully, Ch. Nodier, Voltaire, Richelieu,* du Président et du Secrétaire général de *la Cité*.

A la table d'honneur, un pimpant escadron de jolies actrices encadrait les membres du comité-directeur de la *Cité :* MM. *G. Fabre, Fernoux, Hamel, Lambeau, Jolibois, Piperaud, Pagès, Dardanne, Dr Rousszy, A. Callet, L'Esprit, Louar, P. Dubois, Delaby, Riotor*, etc.

Sur l'estrade, un chevalier bardé de fer, éperonné, casqué du heaume et portant la cuirasse, tenait, impassible, appuyé sur sa haute épée à deux mains, le pennon de *la Cité*.

Sur une invitation du président, l'armure salue comme la *Statue du Commandeur* et vient prendre place à table. Le heaume enlevé, on reconnaît la physionomie souriante et narquoise de l'ami Moloch, applaudi et acclamé président d'honneur de la Société, sur la proposition de M. Georges Fabre.

Puis, le dîner se poursuit très joyeux. Les dames avaient répondu à notre appel, et leurs fraîches toilettes jetaient une note gaie et claire sur les habits sombres du sexe barbu.

Au champagne, M. G. Fabre, Président, s'applaudit de la réussite du banquet qui montre la vitalité de notre Société.

Il remercie principalement les dames d'avoir répondu en si grand nombre à l'appel des organisateurs de la fête, à la tête desquels il convient de placer M. Callet, le très distingué et très zélé secrétaire général de *La Cité*. (*Bravos*.)

Pour louer comme il conviendrait, Mesdames (a-t-il dit, aux applaudissements répétés de toute la salle) les qualités exquises de vos cœurs, les grâces de votre esprit, toutes vos séductions et tous les charmes de vos personnes, il me faudrait la lyre du poète qui a chanté, en des vers inoubliables, Mireille, la toute jolie, la toute mignonne, dont les beaux yeux luisaient comme deux étoiles du ciel pur.

Mais je ne suis pas poète, et j'ignore la langue divine qui sait parler des femmes et des fleurs aux parfums délicieux, à la captivante beauté.

Aussi dois-je me contenter de lever mon verre en votre honneur, et de vous souhaiter à toutes, longs jours de prospérité et de bonheur.

M. le Président continuant son toast remercie les charmantes actrices et les artistes du gracieux concours qu'ils prêtent à la fête.

Les artistes ne représentent-ils pas partout et toujours le zèle, le dévouement, l'abnégation et le sacrifice? Ne les trouve-t-on pas toutes les fois qu'il y a une misère à soulager, un plaisir à procurer, une bonne action à accomplir. (*Applaudissements.*)

En terminant, M. le Président tient à remercier tout particulièrement le si remarquable caricaturiste Moloch dont le menu a recueilli tous les suffrages ; et « qui vient de vous prouver qu'il porte l'armure de Duguesclin aussi vaillamment qu'il sait user du crayon de Gavarni et de celui de Daumier. »

N'oublions pas non plus M. Callet, dont le poupon, *La Cité*, né très viable, est devenue aujourd'hui une grande personne, marchant bien toute seule, et qui n'a rien à envier, bien au contraire, aux sociétés-sœurs, ses rivales. (*Longs applaudissements.*)

M. *Albert Cim*, au nom de *l'Association Meusienne*, boit à la prospérité de *la Cité*.

M. le Secrétaire général lit les lettres d'excuses qu'il a reçues.

De M. Augé de Lassus, l'éminent conférencier :

Mon cher Callet,

Je ne pourrais pas être des vôtres au banquet amical qui vous rassemble demain. Ce m'est un vrai chagrin.

Vive *la Cité*! et vive son excellent et dévoué secrétaire!

A vous. L. Augé de Lassus.

De M. Deville, député :

Mon cher Callet,

Il me devient tout à fait impossible d'assister au banquet de mercredi prochain. Je le regrette infiniment et, en vous priant de m'excuser, je vous serre la main. Gabriel Deville.

De M. Failliot, député :

Monsieur Callet, secrétaire général de *la Cité*.

Cher Monsieur,

Un accident de machines me force à partir ce soir pour l'usine, et je ne pourrai pas, à mon grand regret, être ce soir au dîner de *la Cité*.

Voulez-vous présenter mes excuses et l'expression de mes meilleurs sentiments à tous.

J'espère que vous aurez une autre fête pour laquelle je serai plus heureux.

Cordialement à vous.

A. Failliot.

De M. Galli, conseiller municipal :

Mon cher secrétaire et ami,

Un deuil cruel de famille m'empêche actuellement d'assister à aucuns banquets ou fêtes. Je vous prie donc de m'excuser à la soirée de *la Cité*, et d'exprimer à tous mes bien sincères regrets, car je me serais fait un plaisir et un devoir d'être au nombre de vos convives et d'y boire à la prospérité de votre si intéressante Association.

Cordiale poignée de main.

H. Galli.

P.-S. — Vous pouvez compter sur le renouvellement de votre subvention au Conseil municipal.

De MM. *Autrand*, secrétaire général de la Préfecture, docteurs *Cambours*, *Michaud*, *Gourichon*, *MM. Ollivier*, *E. Courbet*, receveur

municipal, *Hamaïde, Dariat, H. Monin, Hartmann* père et fils, *Roche*, etc., etc.

Le secrétaire général remercie ensuite M. *Moutaillier* qui a bien voulu offrir à la Cité l'impression, à titre aimable, du menu illustré qui est une œuvre d'art, *M. Couderc*, l'antiquaire si connu, qui nous a prêté le Duguesclin qui a servi de carapace à l'ami Moloch, M. Dubois qui nous a donné son concours et M. Louar qui, on va le constater, a eu la main si heureuse dans le choix des jolies et charmantes cantatrices qui nous ont donné leur concours *gracieux* à double titre.

Un triple ban accueilli le bref toast du Secrétaire Général.

Puis une charmante soirée a été improvisée où il a été donné d'applaudir des artistes de premier ordre parmi lesquels il faut citer Madame Rachel de Ruy, la délicieuse interprète de la « Chanson Française », répertoire qu'elle a créé et où elle reste inimitable, Madame Berthe Roland qui, avec une voix chaude et un art exquis, donne à l'opérette un véritable élan vers le renouveau, M. Paul Rameau, que la Direction de l'Odéon laisse par trop reposer, nous a dit avec sa diction parfaite des récits du vieux Paris, Mademoiselle Spindler, la charmante ingénue de l'Odéon, très vivante dans des vers de Victor Hugo et de Rostand, Mademoiselle Antonina Mauger, des Concerts Colonne, a l'organe souple et vivant de grande exécution musicale, Mademoiselle Jane Bellemin très applaudie dans trois morceaux de différents caractères, M. Trimouillat, de la Préfecture de la Seine, dans ses œuvres.

Enfin programme parfait sur toute la ligne, tous et toutes ont été chaleureusement et justement applaudis. On s'est séparé en disant à l'année prochaine.

Nous remercions nos confrères du *Temps*, du *Figaro*, du *Petit Parisien*, du *Rappel*, du *Journal du Quatrième* qui ont rendu compte de notre fête en termes élogieux. Entre tous, citons en entier l'article du *Rappel* de notre ami L. Riotor :

La Société historique et archéologique du 4e arrondissement, de Paris, la *Cité*, titre particulièrement bien choisi, est une forte opulente personne qui fêtait dignement l'autre soir, ainsi que nous l'avons dit, sa troisième année d'existence et son 525e adhérent, à l'Hôtel des Sociétés savantes.

La salle est décorée de trophées de drapeaux et de plantes vertes ; sur la scène l'armure hautaine de Duguesclin, morion baissé, tient une bannière rouge et bleue, sur laquelle étincellent ces mots : *La Cité*. Tout à l'heure le preux, bardé de fer, à l'appel du président, descendra prendre part au festin, à la stupéfaction générale. Aux tables, des personnalités de l'arrondissement : le président, M. Georges Fabre ; les conseillers municipaux Piperaud et Pierre Jolibois, M. Dardanne, adjoint au maire, des fonctionnaires de la préfecture : MM. Paul Dubois, L'Esprit, M. Fernoux, président de la Société des architectes ; des hommes de lettres : Albert Cim, Albert Callet, Léon Riotor, René L'Esprit, Jules Couderc ; des artistes : Mmes Rachel de Ruy, Jane Bellemin, Roland, Antonina Mauger, Spindler ; MM. Paul Rameau, Laforgère, Trimouillat, Roger et Guyard de Beaumercy, Letorey, Minard, etc.

Le menu, fort jolie aquarelle, des plus originales, par le caricaturiste Moloch, représentait dans les médaillons d'angle, Rabelais, Molière et Duguesclin armuré, une table aux convives d'âges mélangés : M. Georges Fabre discourant, les bras tendus, au-dessus d'une pièce montée figurant la Bastille, Albert Callet « faisant du pied » à Mme de Sévigné, sur un bout de banc qui menace de s'écrouler, Héloïse, les yeux rouges de larmes, Ninon de Lenclos, Charles Nodier, la Pompadour flirtant avec Victorien Sardou, Sully, Isabeau de Bavière, Hugo, Reine Margot, Voltaire, Rachel, l'adjoint Dardanne, la marquise de Brinvilliers, Latude, Diane de Poitiers, Richelieu, tous personnages se rattachant au 4e arrondissement, par la naissance ou la résidence, se coudoyant en de fraternelles agapes.

Un sonnet de M. Jules Couderc le décrit ainsi :

Au quatorze décembre appartiendra la gloire
D'avoir su réunir, en un joyeux banquet,
Tous les illustres noms, gigantesque bouquet,
Que nous pouvons cueillir au jardin de l'histoire.

Les siècles qui suivront ne pourront jamais croire,
Que Ninon de Lenclos cogna son gobelet
Avec la Brinvilliers, que le sire Callet,
Pour plaire à Sévigné, chantait un air à boire ;

Fabre près d'Isàbeau, Sardou faisant la cour
A Diane de Poitiers ; la belle Pompadour
Lutinant Richelieu, Rachel fixant Voltaire...

Mais ils reconnaîtront que c'est un noble but
Que de se souvenir, et d'ôter la poussière
Au buste des savants, en leur criant : salut !

Madame Rachel de Ruy, une des plus merveilleuses diseuses qu'il nous ait été donné d'entendre depuis longtemps, a été une révélation dans ses *Vieilles chansons de nos pères.* Quant à Paul Rameau, qu'ajouter, sinon qu'il en fut le digne partenaire, toujours égal à lui-même. — *L. R.*

UNE LETTRE DE SARDOU

Par suite d'une erreur de transmission, la lettre de M. V. Sardou nous est arrivée trop tard pour qu'il en soit donné lecture au banquet.
Nos lecteurs, ne perdront rien pour avoir attendu.

MON CHER CONCITOYEN,

Je ne suis malheureusement pas libre le 14 courant — et je le regrette vivement — mais si vous voulez bien me garder mon couvert pour l'an prochain je m'engage a être encore dans ce monde le 14 Décembre 1905 et à boire avec vous, à la glorification de notre vieille et chère Cité, où je suis fier d'avoir trouvé mon berceau. (1)
Salutation bien amicale.

V. SARDOU.

Oui cher maître vous serez de ce monde le 14 Décembre 1905, et toujours actif et jeune, vous présiderez notre banquet !

A. C.

(1) Dans le 6e Bulletin de la Cité, nous avons donné l'acte de naissance de M. V. Sardou, né rue Beautreillis, 8.

VISITE DU PALAIS DE JUSTICE DE LA CONCIERGERIE ET DE LA SAINTE-CHAPELLE (1)

Cette visite a eu lieu le jeudi 1er décembre, sous la conduite de notre distingué camarade, M. Perrin, secrétaire du président du Tribunal.

Malgré l'heure matinale (9 heures 1/2), environ 90 personnes, dont une vingtaine de dames, se trouvaient réunies dans la grande Salle des Pas-Perdus où elles furent reçues par notre sympathique secrétaire général, M. A. Callet.

La visite commença par l'une des salles basses du Palais, la *Salle Saint-Louis,* merveille d'architecture qui fut admirée au travers des grilles qui encadrent un escalier en forme de colimaçon sur les marches duquel s'était étagée notre caravane.

M. Perrin nous rappela que le Palais, d'origine très ancienne, fut habité par les rois de la première race et que douze seulement de ceux de la troisième y fixèrent leur résidence. Le roi Robert le fit rebâtir, plusieurs de ses successeurs et notamment saint Louis l'agrandirent. On doit à ce souverain la construction de la salle que nous apercevons, qui servait autrefois de réfectoire aux domestiques, aux gardes et aux autres personnages de la maison du Roi.

Longeant ensuite le couloir par lequel on accède chez le président du Tribunal, nous pénétrons dans la 1re Chambre civile, dont le plafond surchargé de dorures, de sculptures, attire naturellement notre attention.

C'est dans cette vaste pièce que se tinrent les lits de justice présidés par le roi. Ce fut là aussi que Louis XIV, pénétrant dans l'attitude que chacun sait, affirma son pouvoir personnel par cette phrase demeurée célèbre : « L'État, c'est moi ! »

Enfin, le Tribunal révolutionnaire y siégea à partir du 2 avril 1793. Marie-Antoinette et ses compagnons enfermés à la Conciergerie furent extraits de leurs cachots et amenés directe-

(1) Consulter le très intéressant ouvrage de M. E. Pottel sur l'Histoire de la Conciergerie. En vente, rue Saint-Benoit, 7, et à la Conciergerie. Prix : 2 fr. 50.

ment devant leurs juges par un escalier secret dont la porte se voit encore, dissimulée dans la boiserie.

Traversant rapidement la salle des Pas-Perdus, nous remarquons le monument élevé à la mémoire de Berryer, et, par un escalier de service, nous nous retrouvons dans la salle dite *des Cuisines de Saint Louis*, située en contre-bas du sol, jusqu'à l'angle du boulevard du Palais et du quai de l'Horloge.

Cette salle est formée de galeries avec arcades en ogives reposant sur des colonnes gothiques dont les socles sont à demi enfouis au-dessous du niveau du fleuve. Quatre cheminées immenses, d'un très grand effet, se trouvent placées à chacun des angles de la pièce.

On y conserve actuellement des chapiteaux, des fûts de colonnes, des médaillons, des motifs d'architecture, etc., sauvés de la pioche des démolisseurs et provenant des fouilles exécutées récemment dans le Palais. On nous montre également la fameuse table de marbre qui, jusqu'en 1790, demeura placée à l'une des extrémités de la grande salle (salle des Pas-Perdus).

A certaines époques de l'année, les clercs de la Basoche y montaient et donnaient des représentations bouffonnes ou satiriques. Les jours de grande solennité on servait sur cette table des festins royaux.

Quelques marches à gravir, une cour à traverser, un guichet à franchir, et nous nous trouvons *à la Conciergerie*, dans la magnifique salle des gardes, aux colonnes élégantes, dont les chapiteaux retracent l'histoire malheureuse d'Héloïse et d'Abelard.

Dans cette salle, qui est en contre-bas avec le quai, se trouvent au fond, à droite, deux escaliers étroits conduisant au cabinet du directeur de la prison et à celui du président des Assises, installés chacun dans les deux tours appelées : l'une (la plus voisine du Pont au Change) Tour de César, et l'autre Tour d'Argent.

Dans la Tour de César, furent incarcérés : Ravaillac, Lacenaire et Jérôme Napoléon. Dans la Tour d'Argent : Damiens et le duc d'Orléans. La reine Blanche y aurait demeuré.

Passant par deux nouveaux guichets, nous arrivons dans les dépendances de l'ancienne Conciergerie. C'est là que furent

enfermés, dans les cachots aujourd'hui désaffecfés : Mesdames Roland, Récamier, de Sombreuil, le maréchal Ney, André Chenier, Napoléon III, etc.

Puis, par une porte basse, nous entrons dans le cachot de la Reine, dont le passage en briques sur champ et la lampe qui l'éclaire sont de l'époque.

C'est une pièce humide et malsaine autrefois divisée en deux parties égales par une cloison en planches que le concierge Richard ferma au moyen d'un paravent derrière lequel se tinrent constamment les deux gendarmes chargés de surveiller Marie-Antoinette.

Nous voici maintenant dans la *Salle des Girondins*, convertie aujourd'hui en chapelle. Ainsi que son nom l'indique, c'est dans cette salle que furent emprisonnés les Girondins, et c'est également par une petite porte que l'on y remarque encore, que sortirent tes victimes de Septembre.

On se rend ensuite à la Sainte-Chapelle pour admirer le merveilleux bijou de l'art gothique. Continuant nos pérégrinations, on visite successivement la galerie des Merciers, la galerie Saint-Louis, la Cour d'Assises, dont M. Perrin rappela en quelques mots le fonctionnement.

Enfin, 11 heures 1/2 sonnent ; nous nous séparons, enchantés d'une matinée aussi bien remplie, grâce à l'obligeance du plus aimable des ciceroni, et qui a droit, en la circonstance, à de bien sincères remerciements.

P. DUBOIS.

Visites.

A la demande d'un certain nombre de sociétaires, une seconde visite aura lieu au Palais de Justice, le jour en sera fixé.

***M. F. Dejean*, directeur des *Archives Nationales*, a accordé aux membres de la « Cité » l'autorisation de visiter le *Musée des Archives Nationales*.**

Cette visite aura lieu le jeudi 26 janvier, à 1 heure précise. Réunion dans la cour des Archives, rue des Francs-Bourgeois. — Prière de se munir de sa carte de sociétaire.

En remerciant M. Dejean de sa gracieuseté, nous lui témoignons toute la part que nous prenons à l'amère douleur qu'il éprouve de la perte de sa fille unique, une charmante enfant de 13 ans, morte le 23 décembre 1904.

Le Gérant responsable : A. CALLET. Auxerre. — Imprimerie A. LANIER.

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien).



4me ANNÉE

N° 14. — Avril 1905

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges FABRE, maire du IVe arrondissement, avocat à la Cour d'appel.

Vice-Présidents : MM. FERNOUX, président de la Société des Architectes français.

G. HARTMANN, négociant.

Secrétaire général : M. Alb. CALLET, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie*

Secrétaire-adjoint : M. Paul HARTMANN.

Archiviste : M. DELABY.

Trésorier : M. HUSBROCQ, rédacteur principal à la mairie du IVe arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. PAGÈS, chimiste-expert.

Notre-Dame : H. NOCQ, artiste-peintre.

Saint-Gervais : PRÉTEUX DE VOET, architecte.

Saint-Merry : BORDENAVE, publiciste.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres de droit :

MM. G. DEVILLE, député.
FAILLIOT, député.
GALLI (H.), conseiller municipal.
PIPERAUD, conseiller municipal.
FABRE (Georges), maire du IVe arrondissement.
HAMEL, maire adjoint du IVe arrondissement.
DARDANNE, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dr ROUSSY, maire adjoint du IVe arrondissement.

Membres élus :

MM. BRENTANO (Funck), bibliothécaire à l'Arsenal.
BOURDEIX, architecte de la Préfecture de Police.
CALLET (A.), secrétaire-chef des bureaux.
DAVESNE, docteur en médecine.
DELABY, publiciste.
DUBOIS (Paul), sous-chef à la Préfecture de police.
FERNOUX, président de la Société des Architectes.
FLANDRIN, sculpteur.
GAUTHIER, vicaire à Saint-Gervais.
HARTMANN, (Georges), négociant.
LAMBEAU (Lucien), chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.
L'ESPRIT, sous-chef à la Préfecture de la Seine.
LOUAR, artiste dramatique.
MONIN, professeur au Collège Rollin.
PAGÈS, membre de la Caisse des Ecoles du IVe arrondissement.
RICBOURG, négociant.
RIOTOR, homme de lettres.
REY, Rédacteur Principal à la Préfecture de Police.
SELLIER, conservateur-adjoint au Musée Carnavalet.
SIFFERT, architecte de la Ville de Paris.

Trésorier :

HUSBROCQ, rédacteur principal à la Mairie du IVe arrondissement.

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien).

SOMMAIRE :

4me ANNÉE

N° 14. — Avril 1905

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS



Fig. 1. — Le pont Notre-Dame et le quai de Gèvres en 1660; d'après une gravure d'Israël Sylvestre.

LE MOULIN DE L'HOTEL-DIEU SUR LA SEINE AU XVIIe SIÈCLE

L'Hôtel-Dieu de Paris a eu au cours des différentes époques de notre histoire sa part de nos joies et de nos tristesses. Les terribles épidémies de peste, les famines, les guerres civiles, ont marqué leur passage sinistre dans la vie du vieil établissement hospitalier et la population parisienne ne pouvait sans émotion revoir ces bâtiments témoins de tant d'horreurs, sans y associer le nom de la Salpêtrière dont la réputation en tant que maison de détention, était faite d'effroi et de crainte. L'édifice ancien de l'Hôtel-Dieu a été détruit il y a peu d'années; il n'en reste pas le moindre vestige. Les bâtiments de la rue de la Bûcherie ne datent que des XVIIe et XVIIIe siècles et avaient été établis pour un usage d'hôpital.

Mais à côté de ces souvenirs sombres, l'histoire de l'Hôtel-Dieu contient des pages consolantes où l'on trouve les noms des hommes qui ont le plus honoré nos annales parisiennes; à ces noms correspondent les efforts faits pour introduire dans cet immense organisme les principes que nous appelons

maintenant l'humanité et la solidarité. C'est en effet par la persistance de l'idée d'assistance que le patrimoine de l'Hôtel-Dieu fut créé et développé ; c'est dans un esprit de dignité que fut établie et perpétuée la prépondérance de l'autorité laïque sur l'influence religieuse. Et c'est précisément à partir du commencement du XVI[e] siècle lors de la réforme de l'administration de l'établissement, que l'on voit se poursuivre sans répit la guerre aux abus séculaires et l'application de moyens d'assistance conformes aux progrès de la science et dignes de l'époque de la renaissance artistique qui transformait les idées.

La direction de l'Hôtel-Dieu était enlevée au Chapitre de Notre-Dame et à son personnel de religieux et religieuses dont les désordres étaient connus de toute la ville.

L'administration en était confiée à des bourgeois de Paris désignés par le bureau de la ville et des religieuses amenées des Flandres étaient chargées des soins à donner aux malades.

A partir de cette époque, l'Hôtel-Dieu qui jusque-là n'avait été qu'un immense caravansérail où venaient échouer et s'entasser pêle-mêle, toutes les misères et toutes les infirmités de la grande ville, devint une maison hospitalière où furent appliqués les soins appropriés à chaque catégorie de malheureux ; la maison se spécialisa pour le traitement des malades. Du reste, le grand Bureau des pauvres s'organisait parallèlement pour la pratique de l'assistance à domicile et la répression de la mendicité, pendant que des sociétés de dames se formaient pour recueillir les nombreux enfants trouvés.

Les bourgeois de Paris qui réformèrent l'organisation de l'Hôtel-Dieu, se trouvèrent aux prises avec une multitude de difficultés dont l'on peut se faire difficilement idée aujourd'hui, car, si les charges d'un établissement aussi considérable étaient énormes et écrasantes, il n'y avait, pour y faire face, que des ressources essentiellement variables. L'on ne connaissait pas alors l'organisation administrative régulière, avec budget de recettes et budget de dépenses. Tantôt il y avait 2.000 malades à l'Hôtel-Dieu, tantôt il y en avait 5.000. Dans les moments de détresse, en dehors des droits concédés, des dons consentis librement par des personnes généreuses

les ressources de la maison s'augmentaient du produit des *Pardons*, sortes d'indulgences privilégiées dont le Parlement et le Roi autorisaient la vente dans tout le royaume et de préférence aux œuvres locales.

Mais la ressource principale dans les moments difficiles, se trouvait toujours dans le domaine urbain ou rural. L'on avait dû, en effet, à l'époque où le régime administratif n'existait pas encore en France, constituer le bien des pauvres, réserve toujours prête alors que toutes les ressources faisaient défaut. La vente de quelques propriétés permettait de faire face aux besoins pressants ; le domaine se reconstituait ensuite d'une manière très simple : ordre était donné aux religieux assistant les agonisants de ne donner la dernière absolution qu'après s'être assuré que des dispositions testamentaires avaient été prises pour laisser une part d'héritage à l'Hôtel-Dieu et à telles autres institutions défaillantes que leurs supérieurs signalaient. A différentes époques de notre histoire le domaine de l'Hôtel-Dieu permit à la ville de Paris de sortir de passes difficiles et toujours il se reconstitua.

La partie rurale du domaine de l'Hôtel-Dieu n'était pas la moins importante et fournissait une bonne partie du blé nécessaire à la consommation de l'hôpital ; il était nécessaire d'en constituer des approvisionnements importants afin d'avoir toujours sous la main ce qui était nécessaire aux besoins journaliers sans craindre les difficultés des transports et surtout l'insécurité des routes.

A la fin du XVI[e] siècle, notamment, pendant les troubles de la Ligue, des troupes irrégulières et des nomades se tenaient aux abords des routes de Paris et rendaient la circulation incertaine. Il y avait aussi grand souci à prendre, pour la mouture du blé et le retour de la farine, des moulins à l'Hôtel-Dieu.

L'Hôpital Saint-Louis, édifié de 1607 à 1611, qui était une dépendance de l'Hôtel-Dieu constitua, dès que sa construction fut terminée, un magasin de premier ordre pour le blé ; ce nouvel hôpital, en effet, ne fut ouvert d'une manière permanente qu'après l'incendie de l'Hôtel-Dieu en 1772. Etabli tout spécialement pour recevoir les pestiférés, il était jusque-là régulièrement fermé et ne recevait qu'accidentellement des convales-

cents. Tout auprès de l'hôpital Saint-Louis, et là où subsistaient les ruines du gibet de Montfaucon, se trouvaient deux moulins à vent auxquels l'administration de l'Hôtel-Dieu confiait son blé.

Mais ce lieu était peu sûr et la farine sortie du moulin prenait trop souvent des chemins tout différents de ceux menant dans la Cité. Aussi l'Hôtel-Dieu, dans un but de sécurité et d'économie, tenta de moudre lui-même son blé par le moyen d'un moulin à bateau installé sur la Seine et à proximité des portes d'accès des Cagnards de la rive gauche de la Cité.

***

L'usage des moulins sur bateau est extrêmement ancien; à Paris ils ont précédé les moulins à vent. Les moulins, actionnés par des roues, que le courant de la Seine faisait tourner, étaient installés, soit dans des estacades, soit sur des bateaux liés à des pieux, soit enfin sous des arches de pont. A l'extérieur de la ville, les moulins pouvaient être posés sur des massifs de pieux fichés dans le lit du fleuve.

Le bureau de la ville continuant les traditions des anciens administrateurs de la marchandise de l'eau, apportaient une vigilance extrême à tout ce qui intéressait la navigation de la Seine et le mouvement de la batellerie. Ce ne fut pourtant que dans la seconde moitié du XVIe siècle que le prévôt des marchands put exercer son autorité d'une manière effective sur toute la partie du fleuve qui allait du Petit Pont jusqu'au rû de Sèvres.

Jusqu'à cette époque la puissante abbaye de Saint-Germain-des-Prés se targuant des droits qu'elle disait tenir de la charte de Childebert éxerçait sur toute cette rive de la Seine des droits seigneuriaux complets et absolus comprenant non seulement le rivage, mais encore les emplacements superficiels sur le fleuve.

C'est ainsi que l'abbé de Saint-Germain louait ou vendait des emplacements pour les pêcheurs à verges, des places pour les bateaux à poissons, des droits permettant d'attacher et de fixer des bateaux à moulins, etc. Au XIIe siècle le chápitre de Notre-Dame avait un moulin sur bateau fixé un peu plus bas que le Petit Pont et il payait redevance à la puissante abbaye pour cela. En 1262, l'abbé de Saint-Germain, en échange de concessions monastiques, fait don à Louis IX d'un des moulins qu'il possède,

sous le Petit Pont et joignant un *bâtiment neuf* de l'Hôtel-Dieu.

Cette propriété de la Seine était du reste d'un bon rapport pour l'abbaye qui concéda un nombre considérable d'emplacements pour moulins sur bateaux : le Pont au Change porta autrefois le nom de Pont aux Meuniers ce qui indique bien l'existence de moulins en ce point.

Les vues de la Seine du XVIIe et du XVIIIe siècles montrent aussi plusieurs moulins entre le Pont au Change et le Pont Neuf. — Enfin, le moulin de la Gourdaine qui était probablement l'ancien nom du moulin de la Monnaie occupait un emplacement étendu à la pointe orientale de la Cité.

Le Bureau de la Ville ne pouvant empêcher l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés d'exercer des droits qui lui étaient à peine contestés, se décida de faire l'acquisition de tous les emplacements où l'installation des bateaux à moulins gênait la navigation.

Peu à peu, l'intervention royale s'exerce comme représentant l'État pour toutes les choses du domaine public ; dès lors, les questions de voirie en général se traitent d'accord avec le Bureau de la Ville. C'est à ce moment que le Bureau de l'Hôtel-Dieu intervient pour obtenir la permission de placer et de fixer son moulin sur bateau.



Sur requête adressée au prévôt des marchands par le gouverneur de l'Hôtel-Dieu pour obtenir la permission d'installer un bateau à moulin sur la Seine, le Bureau de la Ville fit procéder à une enquête dans le but de déterminer le lieu le plus convenable et le moins incommode pour la navigation où ce bateau pourrait être installé. A cet effet, une visite sur place fut organisée le 4 août 1643 par René Moutier, l'un des maîtres des Ponts de la Ville, en présence du prévôt des marchands, des échevins et du procureur du roi,

Le Bureau de l'Hôtel-Dieu dans sa requête avait spécifié que pour la nourriture des pauvres et du personnel de la maison il fallait plus d'un muid de blé par jour et qu'il se trouvait à la merci de meuniers qui lui causaient de la peine, entraînant ainsi de grands dommages.

La visite sur place eut lieu seulement dans le petit bras de Seine le long duquel s'étendait l'Hôtel-Dieu ; à cette époque le bâtiment Saint-Charles n'était pas encore édifié et les maisons particulières de la rue de la Bûcherie s'étendaient jusqu'au fleuve.

Seul, le pont au Double, nommé alors pont de l'Hôtel-Dieu, existait au dessus du Petit Pont, portant les grandes salles construites par Gamart. Deux bateaux lavoirs nommés la grande lavanderie et la petite lavanderie étaient attachés en amont et servaient : la grande lavanderie au lavage du linge passé à la lessive et la petite lavanderie au simple passage à l'eau des draps et drapeaux sans cesse souillés par les gâteux.

Il fut reconnu dans cette visite organisée par René Moutier qu'une seule place pouvait être attribuée pour l'installation du moulin de bateau demandé par l'Hôtel-Dieu, c'était au dessous du lavoir et tout au près du talus et du mur de l'établissement.

L'autorisation fut donnée deux jours après, le 6 août 1643, par le prévôt des marchands, moyennant une redevance annuelle de vingt sols et sous la condition que le bateau-moulin ne puisse ni *vaguer,* ni flotter, et qu'il soit enlevé à première réquisition en cas de guerre ou d'invitation venant du prévôt des marchands.

Il est évident qu'en demandant l'autorisation d'installer son moulin sur le petit bras de la Seine, le Bureau de l'Hôtel-Dieu estimait la commodité qu'il y aurait pour son service, à cause de la proximité et de la facilité des moyens d'accès. Mais le petit bras, avant la construction des quais modernes, n'avait qu'un faible tirant d'eau et au XVII[e] siècle il n'était pas rare de le voir presque complètement à sec, l'Hôtel-Dieu s'y débarrassait d'une partie de ses immondices et en amont se trouvait une berge où l'on démolissait les vieux bateaux hors d'usage, ce qui produisait des amas de débris nuisibles à l'écoulement de l'eau. Une délibération du Bureau de la ville en 1556, mentionne qu'en été le petit bras est à sec jusqu'à l'Hôtel de Nesle.

Aussi le moulin de l'Hôtel-Dieu ne produisit-il pas le bon rendement qu'on avait escompté et au mois de mai 1653, une nouvelle requête des gouverneurs de l'Hôtel-Dieu fut adressée

au Bureau de la Ville pour obtenir l'autorisation de transporter le moulin dans le grand bras de la Seine entre le pont Notre-Dame et le pont au Change.

Le 29 mai 1653, le prévôt des marchands accorda la permission d'attacher le moulin de l'Hôtel-Dieu « au-dessous, en aval de « l'arche du pont Notre-Dame, qui est la deuxième arche du dit « pont du côté de la rue de la Tannerie, à la charge de n'appro- « cher l'avant du bateau qu'à plus de huit toises de l'avant bec « du dit pont du côté d'aval ; et de ne pas accrocher le bateau « aux anneaux de fer du dit pont, mais à des pieux garnis de « fer, enfoncés dans le lit de la rivière.

L'autorisation royale fut donnée le mois suivant.

Ce moulin de l'Hôtel-Dieu se trouvait donc en bon tirant d'eau le long du quai voûté que venait de construire le marquis de Gesvres.

En dépit des avantages qu'il avait fait valoir pour le plus grand bien de son service, l'Hôtel-Dieu se fit autoriser dès le mois de juillet 1653, à louer ce bateau si désiré, disant que les soins d'entretien étaient trop onéreux et que le personnel permanent qu'il nécessitait pour son fonctionnement absorbait et au delà les bénéfices espérés. Pasquier Chartier prit le moulin à bail pour une durée de quatre années, à partir du 16 juillet 1653, moyennant une redevance annuelle de 700 livres.

A l'expiration du bail, il y avait des réparations importantes à faire, tant au bateau qu'au moulin et l'Hôtel-Dieu, préférant se débarrasser de ces soucis de travaux, demanda et obtint l'autorisation de les vendre 2500 livres tournois à Noël Leroy meunier.

Ici s'arrêterait l'histoire du moulin de l'Hôtel-Dieu ; pourtant, il semble qu'une suite puisse y être donnée. En effet, après les grandes sécheresses de 1668, l'administration municipale se préoccupa des moyens décisifs propres à augmenter le volume de l'eau à distribuer aux parisiens. Les sources ne donnaient presque rien et le nombre des concessions aux particuliers était devenu si considérable que le service du public menaçait d'être réduit à néant. La pompe de la Samaritaine, qui ne servait qu'au Palais du Louvre et aux Tuileries, élevait de l'eau de Seine et la ville se décida à faire la construction d'une machine analogue

pour les besoins des habitants. Aussi, le 29 novembre 1669, le Bureau prenait-il des résolutions tendant à augmenter la quantité d'eau à distribuer ; l'établissement d'une pompe était décidé en principe, là où se trouvait le *Grand moulin*, à la deuxième arche du pont Notre-Dame. Mais, la machine fut d'abord installée sur un autre petit moulin installé sous la troisième arche. C'est en 1670 que le Bureau de la ville accepta la proposition du sieur Guillaume Fondrinier, qui s'engageait à faire produire 50 pouces d'eau, par une pompe qu'il installerait sur le Grand Moulin.

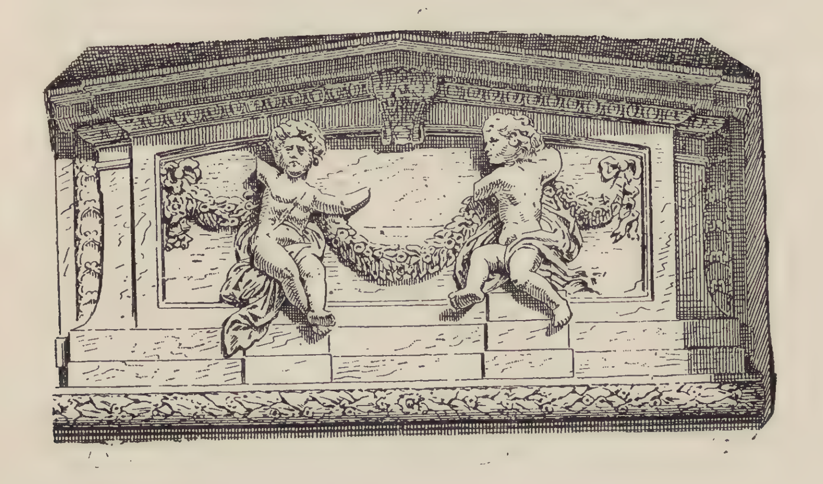
Ces pompes furent reçues en 1672 et les deux moulins furent accouplés. La Ville, qui jusqu'alors avait livré aux ingénieurs les deux moulins, qu'elle avait pris à bail, décida leur acquisition le 30 juin 1673.

Le Grand Moulin était alors la propriété d'une dame Talon, qui en demanda 28.000 livres. Les bateaux, devenus de simples accessoires depuis la construction des planchers sur pilotis pour asseoir les nouvelle pompes, disparurent.

Ces pompes, entreprises par de Mance, gendre de Riquet, furent réparées par Rennequin. Elles furent détruites en 1858, après avoir rendu d'immenses services à la population parisienne.

Louis Tesson,
Secrétaire de la Commission du Vieux-Paris.





UN PROCÈS ENTRE LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-EN-GRÈVE ET LE COUVENT DES FRÈRES BILLETTES

Interdiction d'agrandissement et d'ouverture de Chapelles

Extrait d'un mémoire publié par la FABRIQUE DE SAINT-JEAN-EN-GRÈVE *contre les frères du* COUVENT DES BILLETTES *qui avaient agrandi leur Eglise et portaient préjudice à la paroisse en détournant les fidèles.*

« Inutile de rappeler ici que les Moines, dans la primitive église, étaient obligés de concourir à l'édification des fidèles par leur assiduité aux offices divins.

Si par la suite, mais longtemps après leur établissement, on leur a permis d'avoir dans leurs maisons un oratoire ou chapelle, ce ne fut qu'à condition que cette chapelle ne serait que pour eux seuls, et que l'entrée en serait interdite aux autres fidèles.

A un premier abus qu'on tolère en succède bientôt un second.

La permission d'avoir une chapelle fit naître aux religieux l'envie d'aller de pair avec les paroisses, de substituer les cloches aux crécelles, d'attirer chez eux le concours des fidèles, etc.

L'église s'éleva bientôt contre cette prétention. On leur permit, il est vrai, d'avoir une petite cloche, mais en même temps on prit les précautions les plus fortes pour que rien ne put détourner le Paroissien de venir à sa paroisse.

De là les défenses formelles et tant de fois réitérées aux Religieux de dire dans leur couvent aucune messe les Dimanches et Fêtes chômées avant la fin de la messe paroissiale (1).

De là encore ces menaces d'excommunication dont l'Eglise retentit tous les jours contre ceux qui ne sont point assidus à leur paroisse (2).

Que les Billettes ne nous fassent point ici le reproche d'une érudition déplacée. Ces réflexions que nous leur retraçons, en même temps qu'elles doivent les ramener à l'esprit de leur état, nous conduisent insensiblement à l'objet de la contestation, aux défenses portées par les canons d'élever de nouvelles églises au préjudice des anciennes ; défenses qui, par identité de raison, s'étendent à l'agrandissement d'icelles lors de leur reconstruction (3).

Ces lois sont-elles encore en vigueur ? Les Billettes sont forcés de convenir que quand il est question de rebâtir une église de religieux et de l'agrandir, il faut préalablement avoir le consentement du curé, et par une conséquence nécessaire, celui des marguilliers.

A quelle autre fin dans les Lettres Patentes et dans la Permis-

(1) Bouchel, Decreta Ecclesiœ galliœ. Livre premier. Titre 6 de celebratione Missae depuis le chap. 11 jusques et y compris le 132 me.

(2) Plusieurs conciles, entr'autres celui de Reims de 1583, celui de Bordeaux même année, de Bourges en 1584, d'Aix en 1585, de Toulouse en 1590, défendent aux fidèles sous peine d'excommunication, de s'absenter trois dimanches de suite de la messe paroissiale.

(3) Capitule 2 X De reædifeandis Ecclesiis, E de novi operi nuntiatione.

Gl. ult. Cap. X. De novi operis nuntiatione.

Panorm. ad. Cap. ult. X n° 2. De Eclssiis reædificandis.

Capitul. 2 X. Nos igitur, in fine de treugà Epac in extravag. Comm.

Capitulaire de Charlemagne rapporté par le même Bouchel. Liv. 4, tit. premier, chap. 13.

mission de l'Ordinaire qu'on est obligé d'obtenir à cet effet insererait on, après la nécessité du consentement du Curé, la clause *d'obtenir d'ailleurs tous les consentements et permissions en tel cas nécessaires.*

Voilà donc le droit des curés et marguilliers bien établi. Aucune nouvelle église, aucune reconstruction ou augmentation d'église sans leur consentement préalable.

De la nécessité de ce consentement s'ensuit la conséquence qu'on doit déférer à leur refus quand il est fondé.

Le refus de la fabrique de Saint-Jean est-il légitime ? Ce refus au contraire n'est-il étayé que sur le seul caprice ou plutôt pour nous servir de l'expression des Billettes, ne doit-il être attribué qu'*au vent processif, qu'au vent destructeur qui anime aujourd'hui cette Fabrique ?*

C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

Les principes ci-dessus établis se réunissent en notre faveur. On ne passe par-dessus ces règles que dans le cas d'une nécessité indispensable qui exige la construction d'une nouvelle Paroisse ; et encore que de formalités n'est-on pas obligé d'essuyer ? Il faut une information préalable de *commodo et incommodo*, il faut entendre les curés et marguilliers, les principaux habitans, en un mot tous ceux qui y peuvent avoir intérêt.

Ce n'est qu'après ces précautions qui n'ont d'autre but que de constater la nécessité indispensable, que l'Evêque rend un décret portant la permission de bâtir. »

(Nous avons reproduit cet extrait car il me semble d'actualité en ces controverses actuelles sur les fermetures de chapelles).

L'opposition du curé de Saint-Jean-en-Grève empêcha fort longtemps les religieux de mettre leur projet d'agrandissement à exécution. Grâce aux autorisations de MM. de Vintimille et Ch. de Beaumont, archevêques de Paris, les Carmes-Billettes finirent par triompher de l'opposition du curé et des marguilliers.

La reconstruction fut approuvée avec de grandes restrictions par une convention du 15 septembre 1755. Les Billettes firent alors contruire ce bizarre édifice qui existe encore aujourd'hui et qui indignait si fort Piganiol (1).

(1) T. V. p. 3116.

Ce n'était pas d'ailleurs la première fois, que la congrégation des frères Billettes était en procès et discussion avec *Saint-Jean-en-Grève* cette *paroissette* qui voulait augmenter les limites de sa juridiction et élargir son casuel.

Les Carmes Billettes, très à l'étroit, avaient utilisé comme annexe une maison située en face de leur église. Ce n'étaient pas des nécessités spirituelles qui leur avaient fait faire cette acquisition, qui fut autorisée avec passage au-dessus de la rue par lettres patentes de Charles VI en date du 6 juillet 1375 dans lesquelles il est dit que :

Comme les religieux aient si petit espace de lieu en leur dit hostel qu'ils n'y peuvent faire leurs aisements ni nécessités aucunement, fort seulement en dessous l'église du dit hostel (sic) *qui n'est pas chose convenable ni honnête pour la révérence de Dieu et du divin service...* (1).

Le curé de Saint-Jean-en-Grève vit là une extension abusive de leur communauté.

Pour mettre fin à ces réclamations, les Hospitaliers, durent s'engager à payer au curé de Saint-Jean-en-Grève par une transaction du 17 octobre 1329 une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres parisiis en raison de leur résidence et des aumônes ou donations qu'ils recevaient.

A. CALLET.



(1) Arc. Nat. 4,930.



NOS QUARTIERS EN 1804

Il nous semble intéressant de reporter notre attention à un siècle en arrière, de rechercher ce qu'étaient, en 1804, les quartiers qui composent actuellement ce quatrième arrondissement de Paris, le nôtre, qui fait exclusivement l'objet des études de notre Société.

1° Comment se sectionnait notre circonscription ? Quels services administratifs y fonctionnaient ?

2° Quelles rues ou autres voies y existaient alors ?

3° Quels personnages ou notabilités y habitaient ?

4° Quels événements ou faits divers y furent signalés ?

***

Au commencement de 1804 (an XII de l'ère républicaine), le pays se trouvait encore sous le régime du Consulat, les formules de la Révolution subsistaient — Bonaparte était nommé officiellement *citoyen* Premier Consul. — On avait conservé les habitudes républicaines pour la forme. C'est ainsi que les noms de rues rappelant l'ancien régime n'existaient plus ; les mots Liberté, Egalité, Fraternité, Union, Fidélité, Indivisibilité, etc., les remplaçaient. Ces appellations données aussi aux divisions d'arrondissements durèrent même pendant l'empire, jusqu'en 1812. La *division* devint alors le *quartier* avec changement de titre.

Les rues et autres voies de nos quartiers actuels appartenaient depuis l'organisation de 1790, à des parties de quatre arrondissements, les 6e, 7e, 8e et 9e.

La partie Ouest dans le 6e arrondissement avec division des *Lombards.*

La partie Nord-Ouest et Nord dans le 7e arrondissement avec les divisions de *La Réunion* (quartier Sainte-Avoye), *L'Homme-Armé* (quartier du Mont-de-Piété), les *Droits de l'Homme* (quartier du Marché Saint-Jean), *Les Arcis.*

Au Nord-Est une petite partie du 8e arrondissement, celui du faubourg Saint-Antoine, avec la division de l'*Indivisibilité* (quartier du Marais).

Au Sud, tout le 9e arrondissement avec les divisions de *La Fraternité* (quartier de l'Ile Saint-Louis), *La Fidélité* (quartier de l'Hôtel-de-Ville), *L'Arsenal, La Cité.*

Les Mairies se trouvaient : celle du 6e, hors notre circonscription, celle du 7e maison d'Asnières, ci-devant Hôtel de Beauvilliers, rue Sainte-Avoye, nº 160, celle du 8e, Hôtel Villedeuil, place des Vosges, nº 289, celle du 9e venait de quitter le presbytère de Saint-Jean-en-Grève pour occuper la maison d'Aumont, rue de Jouy, nº 6.

C'est donc cette dernière mairie au centre de notre arrondissement et à proximité de la mairie actuelle, qui peut être considérée comme celle qui appartenait plutôt à notre circonscription. D'ailleurs tout l'ancien 9e arrondissement est englobé dans le 4e arrondissement d'aujourd'hui.

Les maires et adjoints qui peuvent nous intéresser étaient :

Pour le 7e : le maire, citoyen Dupont, rues des Vieilles-Haudriettes, n° 9 ; les adjoints, citoyen Guyot, rue du Mouton, n° 76 ; citoyen Doulcet d'Egligny, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnière, n° 18.

Pour le 9e : le maire, citoyen Péron, rue Saint-Christophe, n° 8 (Parvis Notre-Dame) ; les adjoints, citoyen Philippon, rue de Fourey, n° 8 ; citoyen J.-P. Ledru, rue Neuve-Saint-Paul, n° 9 (1).

Notabilités dont nous parlerons plus loin.

Les autres services municipaux afférents à nos quartiers étaient :

Les Justices de paix, pour le 7e, rue Sainte-Avoye, 36 ; pour le 9e, rue des Barres, n° 28, dans le ci-devant Hôtel Charny.

Les Commissariats : rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 51 (division de l'Homme-Armé) ; rue des Juifs, n° 20 (Droits de l'Homme) ; rue de la Tixeranderie, n° 111 (Arcis) ; rue des Barres, n° 28 (Fidélité) ; quai de l'Égalité, n° 7 (Fraternité) ; rue Saint-Paul, n° 42 (Arsenal) ; enclos de la Cité, n° 46 (Cité).

Service des *Sapeurs-Pompiers*. Le chef-lieu de ce service rue Saint-Louis en la Cité, à peu près au même endroit que maintenant. — Les postes se trouvaient avec certains corps-de-garde : place de la Bastille, rue des Blancs-Manteaux (au Mont-de-Pitié), passage du Saint-Esprit à la Grève (Hôtel de Ville), Cour-du-Palais-des-Juges-Consuls, rue du Cloître-Saint-Merry, rue de la Barillerie en face le théâtre de la Cité, rue de la Fraternité n° 99 (Ile Saint-Louis).

Corps-de-Garde. En outre de ceux qui comptaient comme postes de pompiers, il y avait de nombreux corps-de-garde : rue Saint-Martin en face de la rue Maubuée, rue Sainte-Avoye à la mairie, Marché des Droits-de-l'Homme (Saint-Jean), rue des Ballets à la Grande-Force, rue Pavée à la Petite-Force, quai de Gesvres au bas du pont au Change, rue Saint-Bon, au bas-port de la Grève, place de l'Indivisibilité (des Vosges), rue Saint-Antoine en face des ci-devant Grands-Jésuites, boulevard de la Porte-Saint-

(1) Tous les noms, à l'époque, étaient encore précédés du mot citoyen ou d'un C ; pour simplifier, nous rétablierons la qualification de Monsieur, par M au lieu de C.

Antoine, place de la Porte-Saint-Antoine, place de Grève près de l'arcade Saint-Jean, quai de la Grève, du port au Blé, rue Geoffroy-l'Asnier, rue de Jouy à la Mairie, rue Saint-Paul, rue des Fossés-Saint-Antoine, pont Notre-Dame, Marché-Neuf, Ile Louviers.

Ce dernier poste, dans l'Ile, était gardé par la troupe de ligne. Dans les autres postes le service était fait par la Garde Nationale.

Poste aux Lettres. Grand bureau rue des Ballets, près la prison de la Force.

A ce grand bureau étaient rattachés les petits bureaux et les nombreuses boîtes des quartiers Saint-Antoine, Saint-Paul, Arsenal, Marais, etc.

Enregistrement. Bureaux Cloître Saint-Merry (Juges-Consuls), rue de Jarente (Marché Sainte-Catherine), quai de la République nº 13 (Ile Saint-Louis), rue Saint-Antoine, 311, rue du Cloître Notre-Dame, nº 36.

Contributions directes. Bureaux rue des Rosiers nº 9, rue Sainte-Avoye nº 29, rue Culture-Sainte-Catherine, vis-à-vis le théâtre du Marais.

Receveurs particuliers. Bureaux rue des Juifs, nº 17, rue Saint-Antoine, nº 31.

Clergé (culte rétabli depuis 1802).

7e arrondissement, paroisse Saint-Merry, M. Fabrègue, curé.

Succursale, Eglise des Blancs-Manteaux, M. Tinthoin, desservant.

9e arrondissement, paroisse Notre-Dame, M. J.-F. de la Roue, curé.

1re succursale, église Saint-Louis en Ile, M. J.-R. Corroller, desservant.

2e succursale, église Saint-Gervais, M. J.-A. Chevalier. desservant.

3e succursale, église Saint-Paul-Saint-Louis, M. Delaleu, desservant.

* * *

Comme les adresses indiquées portent des noms de rues disparues, il nous parait utile de rétablir nos quartiers tels qu'ils étaient en 1804, avec les noms de rues existant à l'époque :

II

Notre circonscription municipale actuelle possédait, en 1804, un plus grand nombre de rues que maintenant. Le percement de la rue de Rivoli, de l'Avenue Victoria, du Boulevard de Sébastopol, le dégagement de l'Hôtel de ville et de la Tour Saint-Jacques, enfin, la démolition complète de toute la partie de la Cité entre Notre-Dame et le Palais de Justice, ont fait disparaître de vieilles petites rues, ruelles et impasses.



Présentation de la Couronne à Bonaparte

Nous avons reconstitué par l'examen des plans et des indicateurs de l'époque, l'état complet de ces voies, tel qu'il était il y a siècle.

Nous développons cet état par *divisions* ou anciens *quartiers*, avec mention (en Italique) des voies qui subsistent, en signalant d'autre part celles qui ont pris une autre domination ou ont été remplacées par des voies nouvelles.

Division, puis quartier, des Lombards.

Cette division comportait, pour les deux tiers des espaces compris aujourd'hui dans le 4e arrondissement. Espaces s'étendant comme limites actuelles du boulevard de Sébastopol à la rue Saint-Martin entre l'avenue Victoria et la rue Rambuteau. Elle comptait quatre fois plus de rues que maintenant :

Rues *Aubry-le-Boucher*, d'Avignon (de Rivoli), des Cinq-Diamants (Quincampoix prolongée), de Ecrivains (de Rivoli), de la Heaumerie, de Saint-Jacques-la-Boucherie (avenue Victoria), des *Lombards*, de Marivaux-les-Lombards (Nicolas-Flamel), Petite rue Marivaux (Pernelle).

Saint-Martin, Ognard (La Reynie prolongée), de la Vieille-Monnaie, du Petit-Crucifix (Jardin de la Tour Saint-Jacques), *Quincampoix*, Troussebache (La Reynie), de la Savonnerie (Boulevard Sébastopol), Trognon (Boulevard Sébastopol), des Trois-Mores (Boulevard Sébastopol), Trop-va-qui-dure (Théâtre Sarah Bernard), de *Venise*.

Culs-de-sacs : du Chatblanc (chambre des notaires), de la Heaumerie (Boulevard Sébastopol), *Saint-Fiacre*, de Venise (Boulevard Sébastopol), des Etuves. Place et marché Saint-Jacques-la-Boucherie (Square Saint-Jacques et rue de Rivoli).

Division, puis quartier, des Arcis.

Cette petite division s'étendait toute entière dans notre circonscription comme limites actuelles : de la place du Châtelet à la place de l'Hôtel de ville, entre l'Avenue Victoria et les quais, plus un petit espace, de la rue Saint-Martin à la rue du Temple, entre l'avenue Victoria et la rue de la Verrerie. Elle comprenait :

Rue des Arcis (Saint-Martin), *Saint-Bon*, des Coquilles (Temple), de la *Coutellerie*, de Jean de l'Epine (avenue Victoria), Jean-Paint-Mollet (Rivoli), Saint-Jérôme (Théâtre Sarah Bernhard)t, de la Joaillerie (avenue Victoria et place du Châtelet), de la Lanterne-des-Arcis (Pernelle prolongée), de la Vieille-Lanterne (Théâtre

Sarah-Bernhardt), du Mouton (place de l'Hôtel-de-ville agrandie), du Pied-de-Bœuf, Planche-Mibray (Saint-Martin), Poterie-des-Arcis (Renard prolongée), Simon-Finet, de la *Tacherie*, de la Tannerie, de la Vieille-Tannerie, des Teinturiers, de la Vannerie (avenue Victoria), de la *Verrerie*, de la place aux Veaux (Théâtre Sarah-Bernhardt), de la Vieille-Tuerie, Culs-de-sacs Saint-Benoît-Jehan-Bonne-Fille, du Moulin, de la Vieille-Tannerie, Passages de l'Arche, de la Petite-Chaise.

Place du *Châtelet* (côté est), place de Grêve (Hôtel-de-Ville, côté ouest).

Pont Notre-Dame, quais de *Gesvres* et Le Pelletier (Gesvres prolongé).

Division de la Réunion (quartier Sainte-Avoye).

La moitié de ce quartier était dans notre circonscription.

Espace compris actuellement entre la rue Saint-Martin et la rue du Temple, de la rue de la Verrerie à la rue Rambuteau.

Rues Sainte-Avoye (Temple prolongé), Bar-du-Bec (Temple prolongé). *Beaubourt*, *Brisemiche*, du *Cloître Saint-Merry* (Juges-Consuls en partie), de la Corroierie (de Venise prolongée), des Vieilles-Etuves (des Etuves), *Geoffroy-Laugevin*, Maubuée (Simon-le-franc prolongée), des Ménétriers (Rambuteau), Neuve-Saint-Médéric (Saint-Merry), *Pierre-au-lard*, du Poirier (Brisemiche prolongée), du *Renard* (Saint-Merry), *Simon-le-Franc*, *Taille Pain*, de la *Verrerie*.

Culs-de-sacs de la *Baudoierie*, du *Bœuf*, des Etuves.

Division de la Fidélité (quartier de l'Hotel-de-Ville).

Elle occupait l'espace compris actuellement entre les quais et la rue François-Miron de la place de l'Hôtel-de-Ville aux rues de Fourcy et Nonains-d'Yères.

Rues Saint-Antoine (François Miron), Arcade Saint-Jean, des *Barres*, de *Fourcy*, Saint-Antoine, Frileuse, des Vieilles-Garnisons (rue Lobau), *Geoffroy-l'Asnier*, *Grenier-sur-l'Eau*, Grillée, Hyacinthe, de *Jouy*, de la Levrette (Lobau), de Lougpont (de Brosse), du Martroy (bâtiment de l'Hôtel de Ville agrandi) de la *Masure*, du Montceau-Saint-Gervais (caserne Napoléon), de la Mortellerie (de l'Hôtel-de-ville), des Trois-Maures, des Nonaudières (Nonains d'Yères), du *Paon-Blanc*, Pernelle (Lobau), du

Pet-au-Diable, puis du Tourniquet-Saint-Jean en 1815 (Lobau), de la Planchette, des Plumets (avenue de l'Hôtel-de-ville), du Pourtour-Saint-Gervais (François-Miron), de la Tixeranderie (Rivoli).

Cloître Saint-Jean, Carrefour de Jouy.

Places *Baudoyer*, de Grève (Hôtel-de-ville), Saint-Gervais ou l'orme existait.

Culs-de-sacs d'Aumont, de Fourcy, *Guépine, Putigneux.*

Passages Saint-Jean, du Saint-Esprit (Hôtel-de-ville).

Pont *Marie*, Ports *au blé* et de la *Grève*, Quai de la Grève et des Ormes (de l'Hôtel-de-ville).

Division des Droits de l'homme (quartier du Marché Saint-Jean).

Entièrement dans notre circonscription s'étendant des rues des Coquilles et Bar-du-bec (Temple), à la rue Culture-Sainte-Catherine (Sévigné), entre la rue de la Tixeranderie (Rivoli), et Saint-Antoine (François-Miron), au sud, et les rues Sainte-Croix, de la Bretonnerie, Vieilles-du-Temple et Francs-Bourgeois, au nord.

Rues Saint-Antoine (François-Miron), des Ballets (Malher), de Bercy-Saint-Antoine (Roi-de-Sicile prolongée), des Billettes (Archives prolongée), Bourtibourg (du Bourg-Tibourg), *Cloche-Perce*, du Coq-Saint-Jean (impasse maintenant enclavée dans le bazar de l'Hôtel-de-ville), de la Croix-Blanche (Roi-de-Sicile prolongée), de *Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie*, Culture-Sainte-Catherine (Sévigné), des deux portes Saint-Jean (Archives), des Droits-de-l'homme (Roi-de-Sicile), des *Ecouffes*, des *Franc-Bourgeois* au Marais, des Juifs (Ferdinand Duval), des *Mauvais-Garçons*, de *Moussy*, *Pavée-au-Marais*, Renaud-Lefèvre (place Baudoyer agrandie), des *Rosiers*, *Vieille-du-Temple*, *Tiron*, de la Tixerauderie (Rivoli), de la *Verrerie.*

Culs-de-sacs d'*Argenson*, Coqueret, de *Sainte-Croix de la Bretonnerie*, Saint-Faron (Rivoli).

Place des Droits-de-l'homme, marché Saint-Jean (rue Bourg-Tibourg prolongée), place *Baudoyer*, place de Grève (Hôtel-de-ville).

Le marché Saint-Jean se tenait sur la place de ce nom.

La Prison de la Force était située entre les rues Pavée, Roi-de-Sicile et des Ballets (Malher).

Division de l'Homme-Armé (Quartier du Mont-de-Piété)

Cette division avait à peine un quart de son espace dans notre circonscription (de la rue Sainte-Croix-la-de-Bretonnerie à la rue de Rambuteau, entre les rues du Temple et Vieille-du-Temple).

Aussi y comptons-nous peu de rues :

Sainte-Avoye (Temple prolongée), des *Blancs-Manteaux*, du Chaume (des Archives), des *Guillemites*, de l'Homme-Armé (des Archives), Paradis-aux-Marais (Francs-Bourgeois prolongée), du *Plâtre*-Sainte-Avoye, des *Singes*, *Vieille-du-Temple*, passage des Singes, cul-de-sac *Pecquay* (rue).

Le marché des Blancs-Manteaux ne fut décidé qu'en 1811. C'était, en 1804, le terrain des Hospitalières de Saint-Anastase et de Saint-Gervais.

Division de l'Indivisibilité (quartier du *Marais*)

Cette division ne comprenait aussi qu'une faible partie de notre arrondissement actuel (de la rue de Sévigné au boulevard de Beaumarchais), entre la rue Saint-Antoine (au sud) et les rues de Francs-Bourgeois, des Vosges et du Pas-de-la-Mule (au nord).

C'était environ le cinquième de toute la division. Soit :

Les rues *Saint-Antoine*, Neuve, Sainte-Catherine (Francs-Bourgeois prolongée), Neuve-du-Colombier (Caron prolongée), culture Sainte-Catherine (de Sévigné), de l'Écharpe (des Vosges), égoût Sainte-Catherine (de Turenne), des *Francs-Bourgeois*, de *Jarente*, de *Necker*, *d'Ormesson*, du *Pas-de-la-Mule*, Nationale, ci-devant Royale (de Birague), des *Tournelles*.

Passage des Miracles (Jean Beausire), culs-de-sacs Sainte-Catherine, *Guéménée*, *Jean Beau-Sire*.

Boulevard de la porte Saint-Antoine (de Beaumarchais).

Places de la *Bastille*, des Jésuites ou de la Fontaine-de-Birague (devant l'église Saint-Paul), des *Vosges* (depuis l'an VIII), ci-devant Royale, de l'Indivisibilité pendant la Révolution).

Marché Sainte-Catherine.

Division, puis quartier de l'Arsenal

Cette division, toute entière dans notre circonscription, était limitée alors par les rues Nonandière et de Fourcy à l'ouest, la rue

Saint-Antoine au nord, l'Arsenal à l'est, la Seine, avec l'île Louviers, au midi. Elle comprenait les rues Neuve-Saint-Anastase (Eginhard), de *Saint-Antoine*, de l'Avé, des Barrés (de l'Avé-Maria), *Beautreillis*, de *la Cerisaie*, de l'Étoile (du Fauconnier prolongée), du *Figuier*, de *Fourcy*, Saint-Antoine, Gérard-Bauquet, (Beautreillis prolongée), des *Jardins*, Saint-Paul, *Lesdiguières*, des *Lions*, de la Mortellerie (de l'Hôtel-de-Ville), du *Petit-Musc*, des Nonandières (des Nonains d'Hyères), Neuve-Saint-Paul (Charles V), des Trois-Pistolets (Charles V), Percée-Saint-Paul (du Prévôt), des Prêtres-Saint-Paul (Charlemagne).



Fontaine au Parvis Notre-Dame, 1604

Cours Gentien, de l'Orme dans l'Arsenal, de l'Hôtel-du-Prévôt (passage Charlemagne).

Passages Saint-Louis (Saint-Paul), *Saint-Pierre*, Lesdiguières (rue da la Cerisaie prolongée), de l'Arsenal.

Culs-de-Sacs Aumont, de l'Avé-Maria, Saint-Louis-de-la-Couture, Gentien, Saint-Eloy.

Places de la Liberté, ci-devant des Jésuites (rue Saint-Antoine), de l'Arsenal, du Mail.

Ile Louviers, Ponts de l'Arsenal (Morland), de Grammont (boulevard Henri IV).

Ports des *Ormes*, de *Saint-Paul*.

Quais des Ormes (des Célestins prolongé), de Saint-Paul (des Célestins prolongé), des *Célestins*, du Mail (boulevard Morland).

La rue Castex ne date que de 1805. Les rues de l'Arsenal (Cerisaie prolongée), Delorme, puis Jacques-Cœur, et le boulevard Bourbon (1806), ont été tracées depuis dans les terrains de l'Arsenal.

Le bras de Seine séparant l'île Louviers du terrain de l'Arsenal et des Célestins, ayant été comblé sous Louis-Philippe, un quartier nouveau a été créé depuis avec les rues Mornay, Crillon, Brissac, Coligny, Schomberg, Agrippa-d'Aubigné, Bassompierre, Sully, ainsi que les boulevards Morland et Henri IV.

Division de la Fraternité (Quartier de l'Ile-Saint-Louis

Cette île n'a pas changé de disposition depuis 1804 ; les rues sont restées les mêmes (sauf deux nouvelles : du Bellay et Boutarel), seuls les noms de ces rues ont un peu varié. Il y avait en 1804 :

Les rues *Bretonvilliers*, des *Deux-Ponts*, de la Femme-Sans-Tête (Le Regrattier prolongée), Guillaume (Budé), de la Fraternité (de l'Ile Saint-Louis), *Poulletier*, Regrattière (Le Regrattier).

Cour des Miracles, ponts *Marie* et de la *Tournelle*.

Quais de l'Union (d'Anjou), de la Liberté (de Béthune), de l'Égalité (d'Orléans), de la République (Bourbon).

Division, puis quartier de la Cité

Cette division, comme aujourd'hui, ne comprenait dans notre circonscription que la partie. à l'ouest autour de Notre-Dame.

Le Palais de Justice était dans un autre quartier. Ces deux parties de la Cité étant alors séparées par la rue de la Barillerie (boulevard du Palais).

Cette division de la Cité, très étroite, renfermait un grand nombre de petites rues :

Saint-Barthélemy et de la Barillerie (boulevard du Palais), Basse-des-Ursins (des Ursins), Bossuet, ouverte en 1804 (du Cloître-Notre-Dame prolongée). de la Calandre, des Cargaisons, *Chanotnesse*, des *Chantres*, du Chevet-Saint-Landry, Saint-Christophe, Cocatrix, de la *Colombe*, Sainte-Croix, de la Vieille-Draperie (avenue de Lutèce), Saint-Eloy, d'Enfer, des Deux-Ermites, de l'Évêché, aux Fêves, du Four Basset, Gervais-Laurent, Glatigny, Haute-des-Ursins, Haut-Moulin, de la Juiverie, puis de la Lanterne (de la Cité), de Saint-Landry (d'Arcole), de la Licorne), du Marché-Neuf, des Marmoussets, de *Massillon*, du Milieu-des-Ursins, Neuve-de-la-Cité, Neuve-Notre-Dame, de la Pelleterie (quai aux fleurs), de Perpignan, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Pierre-des-Arcis, des Trois-Cannettes.

Culs-de-sacs Saint-Barthélemy, Srint-Denis-de-la-Châtre, Jérusalem, Saint-Landry, Sainte-Marine, Saint-Martial.

Passages de Flore, de la Madeleine, de Saint-Germain-le-Vieux, de Sainte-Marine.

Cloître et parvis Notre-Dame, Place du Palais-de-Justice.

Cour des Barnabites, Marché-Neuf, Marché-du-Palu.

Ponts de la Cité (Saint-Louis), *au Change*, *au Double*, *Notre-Dame*, *S»int-Michel*, *Petit-Pont*.

Quais de la Pelleterie, puis Desaix en 1805 (de la Cité), Bonaparte, puis Napoléon (aux fleurs), du *Marché-Neuf*,

Le palais de l'archevêché occupait l'emplacement du quai actuel de l'archevêché. La morgue fut créée en 1804, au bas du Marché-Neuf, près le pont Saint-Michel.

Les grands édifices nouveaux : Tribunal de Commerce, Préfecture de Police, Caserne de la Cité, Hôtel-Dieu, ainsi que le Marché-aux-Fleurs ont remplacé presque toutes ces petites rues, car il n'en reste que cinq près du cloître Notre-Dame.

Les arrondissement et quartiers de Paris furent l'objet d'un remaniement complet en 1860, lors de l'annexion de l'ancienne banlieue. Les quartiers ou parties de quartiers énoncés ci-dessus formèrent ainsi à peu près les nouveaux quartiers du 4e arrondissement :

Lombard, Arcis, Sainte-Avoye : quartier Saint-Merry.

Hôtel-de-Ville, Marché Saint-Jean et Mont-de-Piété : quartier Saint-Gervais.

Marais, Arsenal : quartier de l'Arsenal.
Ile Saint-Louis et Cité : quartier Notre-Dame.

***

Outre les services municipaux, un certain nombre de services généraux avaient leur siège dans notre circonscription :

Préfecture de la Seine récemment installée dans la Maison Commune (Hôtel de Ville). — *M. Frochot*, préfet, conseiller d'État, ancien membre de la Constituante, fut le premier organisateur de la Préfecture de la Seine.

La Préfecture de police venait de quitter la place de Grève où était également le dépôt des prévenus. — *M. Dubois*, préfet de police.

Archevêché. — Avec le Concordat de 1802, l'Archevêché de Paris fut reconstitué dans le bâtiment annexe de Notre-Dame, sur le quai. *M. Belloy* fut nommé archevêque, puis cardinal et mourut à l'Archevêché en 1806.

Administration générale des Droits réunis (Hôtel de Mesmes), rue Saint-Avoye. — La direction de cette importante administration fut confiée en 1804, à *Antoine Français* (de Nantes), qui avait été président de l'Assemblée Législative, puis membre du Conseil des Cinq-Cents sous le Directoire. Conseiller d'État sous le Consulat, fut plus tard comte de l'Empire et mourut pair de France.

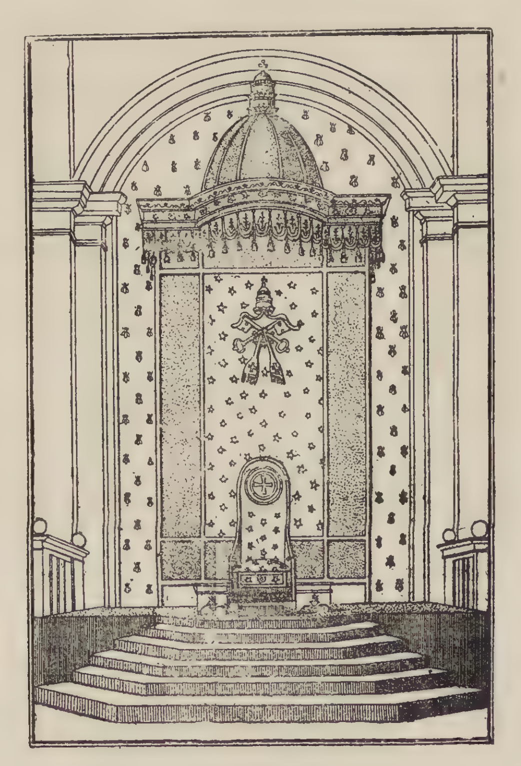
Un des administrateurs, *M. Delarue*, aide de camp de Lafayette, était le gendre de Beaumarchais, et habitait en 1804, l'ancienne maison de l'auteur dramatique, boulevard Saint-Antoine.

Tribunal de Commerce, rue du Cloître-Saint-Merry, nº 456. — Ancien hôtel de la Juridiction consulaire installée en ce lieu depuis 1570. Cinq juges et suppléants sur neuf étaient des négociants de nos quartiers : *Buffaut* (vins en gros), 54, rue Bretonvilliers; *Chagot* (papeterie), nº 208, rue de la Verrerie ; *Boucheron*, rue Saint-Martin ; *Milot*, nº 401, rue Saint-Merry ; *Lemoine* (confiserie), rue des Lombards.

Tribunal de police institué en l'an X pour juger les petits délits, avait son siège sur Sainte-Avoye dans l'hôtel de la mairie du du 7e arrondissement.

La Force, prison, rue des Ballets (Malher) et rue des Droits-de-l'Homme (Roi-de-Sicile).

Bibliothèque de l'Arsenal, Cour des Vétérans, quai des Célestins. — Administrateur : Améilhon de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui fut le premier organisateur de cette bibliothèque en recueillant plus de 800.000 volumes provenant des bibliothèques particulières ou de corporations religieuses, confisquées durant la Révolution. Conservateur, *M. Saugrain*, succédant à l'ancien bénédictin, *M. Poirier* qui venait de mourir.



Trône Pontifical

Bibliothèque de la Ville de Paris, rue Saint-Antoine, ex-maison des Jésuites. « Elle était riche surtout en herbiers et en dessins de plantes. »

Ecole Centrale puis *Collège Charlemagne*, également dans la maison des Jésuites. — Le premier proviseur du collège fut l'ancien directeur de l'école, *M. P. C. B. Guéroult*, érudit, auteur estimé d'un certain nombre de publications. Il fut plus tard le directeur de l'Ecole normale.

Ce collège était entouré. en 1804, d'un certain nombre d'écoles secondaires : *Barbette*, rue des Francs-Bourgeois, n° 702; *Guinchard*, rue des Tournelles, n° 159 ; *Lechevalier*, rue Culture-Sainte-Catherine (Hôtel Saint-Fargeau); *Lefortier*, rue Geoffroy-l'Asnier, n° 36, vis-à-vis le corps de garde.

Il y avait en outre, comme institutions : *Bardou*, rue de Bretonvilliers ; *Oudard*, rue Culture-Sainte-Catherine, n° 674 ; *Pollet*, rue des Droits-de-l'Homme, n° 32 ; *Renaud*, rue Saint-Paul, n° 35 ; *Robert*, rue des Lions, n° 18 ; *Robert*, rue Bourtibourg, n° 28; pour jeunes filles : *Mme Collin*, rue Saint-Antoine, n° 250; *Mme Maillot*, rue Pouletière, n° 10.

Bureau central des Hospices, place du Cloître-Notre-Dame. Caisse, rue Cloche-Percée, n° 110.

Administration des Hospices, siège rue Saint-Christophe, n° 11, près du Parvis-Notre-Dame.

Hôtel-Dieu, dont une nouvelle façade fut terminé en 1804 (celle démolie en 1875). — Médecin en chef : Lepreux, rue du Cloître-Notre-Dame, n° 18. Chirurgien en chef : Pelletan, rue Saint-Christophe, n° 8. Ce dernier, praticien réputé, avait donné des soins au dauphin Louis XVII dans la prison du Temple. Il était secondé, en 1805, au Parvis-Notre-Dame, par Dupuytren, alors chirurgien de 2e classe.

Hospice de vaccination gratuite créé par arrêté préfectoral, en l'an IX, place de l'Hôtel-de-Ville.

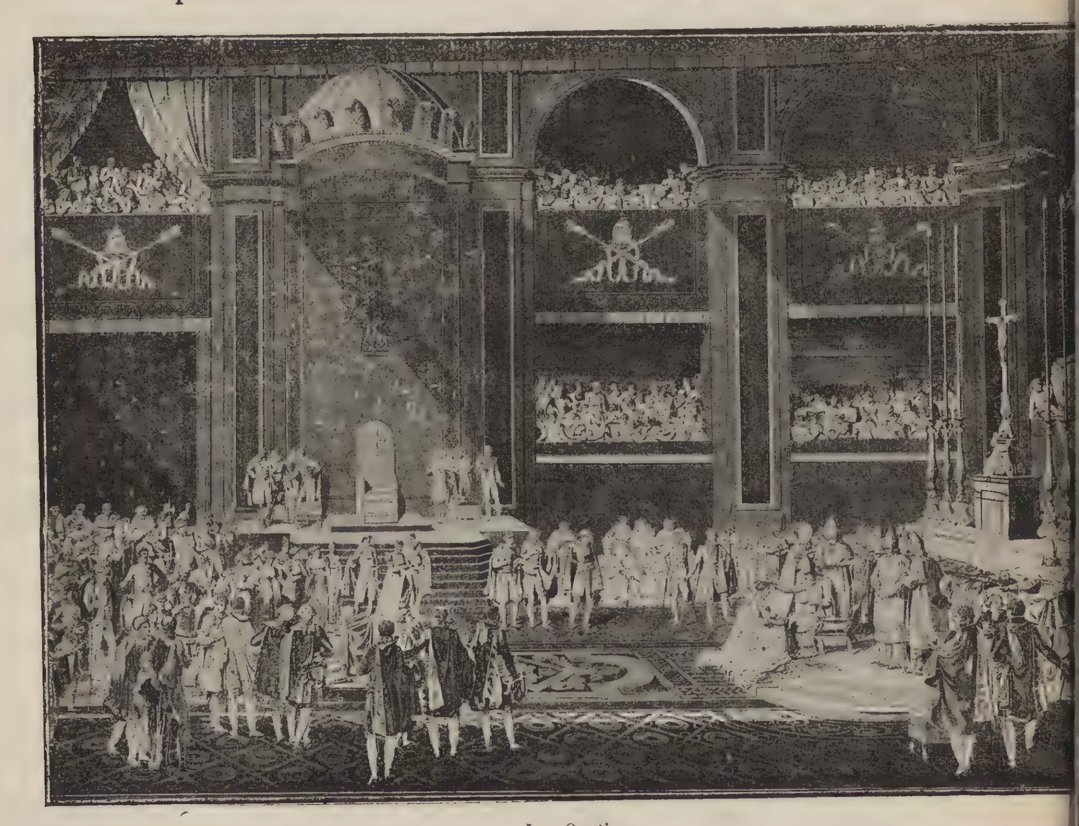
Bureau de direction des nourrices, Hôtel de la Trémoille, rue Sainte-Avoye, n° 20.

Commission de secours à domicile, administrateur : M. de Montholon, rue du Paradis-au-Marais, n° 2.

Distribution aux malheureux de soupes « à la Rumford » dans notre circonscription : Rue du Crucifix, près Saint-Jacques-la-

Boucherie, rue Vieille-du-Temple, en face celle des Blancs-Manteaux.

Mont-de-Piété, rue des Blancs-Manteaux et rue de Paradis (Francs-Bourgeois). — Etablissement datant de 1777, soumis à une nouvelle réglementation en 1804. Les experts-appréciateurs demeuraient à proximité : *Alexandre père et fils*, rue Sainte-Avoye; *Leroy*, Cloître-Notre-Dame, nº 8; *Lestrade*, rue Saint-Merry, coin de la rue du Renard; *Saugrain*, rue de la Tixeranderie, près la rue des Coquilles; *Thébault*, rue des Mauvais-Garçons, près la rue de la Verrerie.



Les Onctions

Comptoir Commercial (Comptoir d'Escompte) installé rue Neuve-Saint-Médéric, dans le ci-devant hôtel Jabach. — Société

par actions, fondée le 21 frimaire an IX (1802), dont le succès fut immédiat.

Ce comptoir était par le fait l'auxiliaire de la Banque de France, il avait pour directeurs : MM. Jacquemont père et fils, Doulcet d'Eligny, adjoint au maire du 7e arrondissement.

Il existait quelques *Caisses de rentes viagères : Caisse des employés et des artisans*, siège, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnière, nº 53. *Tontine perpétuelle* en rentes sur l'État, dirigée par Christophe frères, rue Aubry-le-Boucher, nº 32. *Caisse de placementen viager*, rue du Renard, coin de celle de Saint-Merry.

Service des eaux. — Fontaines publiques dont quelques-unes existent encore, *Maubuée*, rue Saint-Martin, *Sainte-Avoye*, rue du Temple, rue des Blancs-Manteaux, Sainte-Catherine, en face les « grands Jésuites », des Droits de l'Homme (marché Saint-Jean), des cylindres des Tournelles, ces dernières alimentées par la pompe Notre-Dame.

Pompes : rue Saint-Antoine, place de la Bastille, quai des Armes, Port-au-Blé.

Coches d'eau. — Départs du port Saint-Paul pour Montereau, Nogent-sur-Seine, Briare.

Services publiques de voitures. — Rue Saint-Paul, nos 6 et 13, pour les localités à l'est de Paris et diligences pour Melun, Auxerre, Dijon, Chalon-sur-Saône; rue St-Antoine, nº 324, Maison de Beauvais, diligence pour la Brie ; rue du Pas-de-la-Mule, nº 40, messageries des environs de Paris ; roulages, Darla et Noël, rue des Blancs-Manteaux, nº 29, Lamy, rue de la Verrerie, nº 116, à l'Image Notre-Dame.

Théâtres. — Notre circonscription en comptait quatre : Le théâtre de *La Cité*, bâti pendant la Révolution, sur les ruines de l'église Saint-Barthélemy, à l'emplacement actuel du marché aux fleurs. On ouvrit, en janvier 1804, à côté de ce théâtre, la salle de bals et fêtes des *Tivolis* ou *Veillée de la Cité*, qui devint plus tard *le Prado* à l'emplacement du Tribunal de Commerce.

Le théâtre du *Marais* ou *Athénée des Etrangers*, qui avait été ouvert, en 1790 dans les « cultures » du couvent de Sainte-Catherine. Son entrée se trouvait rue Culture-Sainte-Catherine (rue de Sévigné), à côté de l'administration des inhumations. L'emplace-

ment est occupé aujourd'hui par un établissement de bains, au nº 11. D'ailleurs la façade du théâtre existe encore à peu près intacte.

Le théâtre *Mareux*, rue Saint-Antoine, nº 46. D'abord théâtre Antoine en 1791, puis théâtre du citoyen Mareux. C'était le spectacle des élèves dramatiques et lyriques, il se trouvait dans l'ancienne cour Tiron, près de la rue de ce nom.

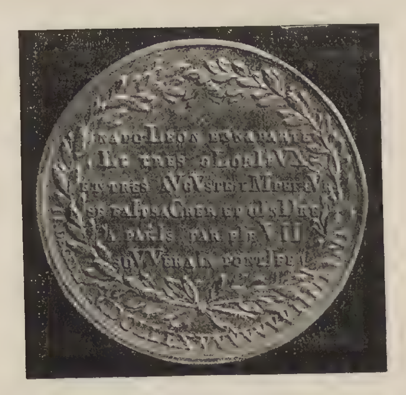
Le théâtre du *Boudoir des Muses*, puis le théâtre de la vieille rue du Temple. Il était situé dans la rue de ce nom, en face la rue des Blancs-Manteaux, dans le jardin des Hospitalières, à l'emplacement du marché des Blancs-Manteaux.

On jouait tous les genres dans ces théâtres, comédie, tragédie, drame, vaudeville; on y chantait. Les pièces de Beaumarchais étaient en vogue, surtout au théâtre du Marais.

Souvent, le dimanche, le spectacle *du Marais* se terminait par un feu d'artifice, ce qui indique qu'il y avait autour de la salle, un certain espace en jardin.

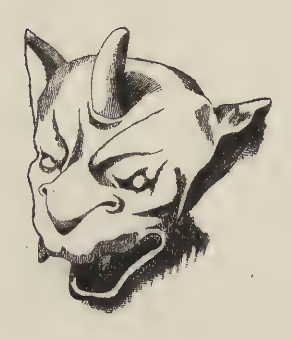
Les théâtre du *Marais* et de *Mareux* donnaient parfois des bals de nuit à la suite de la représentation, surtout pendant le carnaval.

(*A suivre*) Georges HARTMANN.





Médailles du Sacre



LE MAIL

Marché aux Pommes

Il est un coin de Paris bien curieux, mais qui, dans quelques jours, va perdre sa physionomie bruyante et animée, c'est le *Mail* ou « port aux pommes », un des rares survivants des marchés d'autrefois qui s'égrenaient tout le long de la rivière, quand la Seine était la grande route qui amenait dans Paris les marchandises et les denrées du monde entier, les victuailles qui alimentaient son estomac de Gargantua.

On appelait Mail, autrefois, un vaste emplacement généralement planté d'arbres où on se livrait à une sorte de jeu, qui consistait à pousser une boule de buis avec un maillet à long manche à travers des cercles de fer, dont une moitié était enfoncée dans le sol ; ce jeu présentait donc une certaine analogie avec notre jeu de crocket.

Il était fort en honneur chez nos ancêtres et plusieurs emplacements y avaient été consacrés, un entre autres sur lequel on construisit, de 1633 à 1636, la rue du Mail, qui en perpétue le souvenir.

Henri IV avait fait établir au pied de l'Arsenal, le long du bras de la Seine comblé en 1843, un mail avec « ses allées et une petite pelouse où la petite bourgeoisie allait volontiers ».

Or, l'île Louviers, situé vis-à-vis du Mail, était un lieu de dépôt

pour le foin, les fruits, les bois de charpente et de menuiserie, jusqu'en 1714, et le bras de la rivière qui la séparait de la terre ferme



servait encore, en 1754, de gare pour les bateaux de fruits, dont la vente se faisait alors au port des Miramiones, actuellement port de la Tournelle.

De là vient le nom de Mail, qui a été conservé au port aux fruits, malgré ses migrations, comme celui de la Vallée a été consacré au marché de la volaille, établi d'abord à la vallée de Misère, quai de la Mégisserie, puis transporté au quai des Grands-Augustins, et enfin au pavillon IV des Halles centrales.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les quais étaient bien plus vivants qu'ils ne le sont aujourd'hui, la Seine étant à cette époque, selon l'expression de Pierre de l'Éstoile la clé des vivres de Paris.

Le port au plâtre, mentienné dans les ordonnances de Charles VI, s'étendait depuis la pointe de l'Arsenal et le passage du fossé du Mail jusqu'à la barrière de la Râpée. « Il a pris le nom qu'il porte, dit Hurtaut, de ce que c'est là qu'on amène de Charonne et de Montreuil, des pierres brutes de plâtre, pour les charger sur des bateaux et, de là, les transporter dans les pays qui en ont besoin. » C'était aussi un lieu de débarquement pour les trains de bois flotté et de bois de charpente, transportés ensuite par voitures dans les chantiers des marchands de bois du faubourg Saint-Antoine.

Dans le port au-dessus du Mail se trouvait du bois flotté, et le bras de la rivière servait de gare pour les bateaux chargés de fruits et pour la décharge du bois neuf dans l'île Louviers.

Cette dernière, acquise par la Ville en 1788, moyennant la somme de 61.500 livres, était alors un vaste chantier pour le bois neuf à brûler ; l'inspecteur du port Saint-Paul, situé en aval, était chargé, par le bureau de la Ville, d'y distribuer les places gratuitement.

Le marché de bois à brûler a été supprimé par ordonnance royale du 10 février 1841.

Au-dessous du pont de Grammont ou de l'île Louviers qui allait du quai des Célestins à l'île Louviers, se plaçaient les bateaux de charbon de terre pour y être débités ; leur nombre avait été fixé à treize.

Au *port Saint-Paul*, l'ancien port des Barrès du XIV[e] siècle, établi au bas du quai des Célestins, arrivaient les coches de Nogent, Sens, Briare, Auxerre, Montereau, Melun, Montargis. C'était là également que l'on s'embarquait pour ces localités.

On ne peut se faire une idée de l'animation qui existait sur ce point, où se déchargeaient les marchandises venant de Lyon, de Provence, du Languedoc, etc.; les fers de Champagne et les vins de Bourgogne, Champagne, Mâconnais, de Renaison, d'Auvergne, des Pays-Bas, etc.; épices, vins de liqueur, eaux-de-vie, etc. Les bateaux de charbon de bois y abordaient pour être débités. Enfin, le dépôt du poisson d'eau douce en occupait la partie désignée sous le nom de quai de l'aile du pont Marie, et c'est là où les regrattières venaient s'approvisionner pour revendre en détail dans les rues, halles ou marchés ; il y avait toujours de soixante à

cent « bascules, boutiques et boutiquarts » remplis de toutes sortes de poissons.

A la suite du port Saint-Paul, à proximité de la place aux Veaux, transportée alors au quai des Ormes, le *Port au Foin*, pavé en 1370, par les ordres de sire Hugues Aubriot, prévôt et capitaine de Paris, l'année où l'on posa la première pierre de la Bastille, recevait les bateaux et « margotats » chargés de foin qu'on y vendait.



En continuant notre route, nous arrivons au port situé près de l'Hôtel de Ville, le *Port au Blé*, tout garni de bateaux chargés de blés, d'avoine, de farine ; de vesces et « autres grenailles », dont la vente avait lieu sur place ou sur le carreau.

Au xve siècle, le trafic des grains se faisait également au port Saint-Paul, à l'arche Beaufils, près les Célestins, et à la Tournelle, au port Saint-Bernard et au port Saint-Landri.

D'après un manuscrit de l'an 1500, on consommait déjà à Paris trois cents muids de blé, de douze septiers chacun par jour.

Le port de Grève, mitoyen de celui-ci, recevait des bateaux chargés de chaux et de charbon de bois.

Les pommes, poires, étaient amenées directement des environs de Paris au quai Saint-Paul. Il s'en faisait un grand commerce. La pomme était au moyen-âge le fruit de prédilection du populaire qui mangeait à pleines dents la « *calville* qui a l'odeur de violette, le *fenouillat* qui sent l'anis, l'*apy* qui a l'odeur de fraise ».

Mais les médecins qui sont toujours les mêmes des empêcheurs de manger en rond, tonnaient contre « ces pestilentielles pommes qui ont été cause du péché originel, qui engendrent les crachements de sang et la phtisie (?), car elles déversent dans l'estomac un mauvais suc gastrique ».

La création d'un marché spécial pour les fruits ne remonte pas au delà des premières années du XVIIIe siècle et l'édit de 1730 pour le rétablissement des charges et offices sur les quais, halles et marchés de la ville de Paris, mentionne encore, parmi les marchandises transportées par les quatorze officiers forts du port Saint-Paul, les oranges, marrons et fruits.

La taxe arrêtée en 1720 par le bureau de ville et maintenue par cet édit, porte :

Fruits. — Pour toute sorte de fruits en greniers : 6 deniers.

Pour chaque panier venant de Thomeri et autres lieux : 6 deniers.

Pour un poinçon de fruits : 4 sols.

Pour une caisse de fruits pesant trois cents ou environ : 4 sols.

Pour une balle de marrons : 2 sols 6 deniers.

Marrons. — Pour une tonne de marrons : 5 sols.

Oranges. — Pour une caisse d'oranges ou citrons : 1 sol 3 deniers.

En 1754, c'est-à-dire une vingtaine d'années après, le marché aux fruits était établi au port des Miramiones sur la rive gauche de la Seine entre le pont de la Tournelle et celui de l'Archevêché.

Le marché subsista sur la rive gauche jusqu'en 1850, époque à laquelle il a été transporté sur les ports de la Grève et des Ormes.

Jusqu'au règne de Louis XVI, le marché du Mail était soumis aux règlements généraux de l'ordonnance de 1672, dite ordonnance

de la ville concernant la navigation sur les rivières et le commerce des combustibles et des denrées alimentaires. Mais les abus qui s'y étaient glissés nécessitèrent, en 1774, une première intervention du lieutenant de police.

Successivement les ordonnances de police des 7 décembre 1787, 19 brumaire an IX, 20 octobre 1823, 10 octobre 1835 et 2 décembre



1850 ont réglementé ce marché. Il est régi actuellement par l'ordonnance de police du 23 juillet 1851.

L'ordonnance de 1787 avait surtout pour but de prévenir le *regrat*, c'est-à-dire la revente des denrées, marché tenant, pour éviter leur renchérissement et de sauvegarder les privilèges des bourgeois de Paris, en fixant les heures d'ouverture « de manière que les bourgeois puissent, en tout temps et chaque jour de vente, faire leur provision une heure avant les revendeuses. »

Le marché qui se tient actuellement sur les ports de la Grève

et des Ormes, depuis que son transfert a été ordonné par les ordonnances du 2 décembre 1850 et du 23 juillet 1851, est loin d'avoir cette importance.

Le raisin à presque complètement disparu depuis quelques années et il n'y arrive plus guère que des pommes telles que la reinette grise, la bonne-nature, la pomme d'api et la reinette de la Rochelle : le Canada y est une exception et la Calville presque inconnue. Pendant les années 1884, 1885 et 1886, il a été expédié au port aux fruits 208 bateaux de pommes pesant 10.196.000 kilos; 45 bateaux ont transporté les fruits ramassés en Auvergne, d'où la marchandise est expédiée par le chemin de fer aux docks de Montargis et réexpédiée par eau à Paris.

Les 173 autres étaient chargés des produits de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Sarthe et de l'Allier ; les pommes de ces contrées sont expédiées par le chemin de fer à Charenton et réexpédiées par bateaux du port des Lions jusqu'au port du Mail.

La Normandie n'envoie rien ou presque rien aux marchés de Paris; ses pommes et ses poires de dessert sont presque toutes expédiées en Hollande, en Angleterre et surtout en Russie.

La moyenne du prix des pommes pendant les trois années a été de 40 fr. 45, les 100 kilogrammes. Ce qui, pour 10.196.000 kilogrammes, donne un chiffre d'affaires de 4.124.282 francs.

Dans quelques jours la flotte quittera son port d'attache et retournera par les tranquilles canaux le long des chemins de halage où frissonnent les feuilles des peupliers, aux pays où fleurit la fleur rose des pommiers et reviendra quand reviendra le temps de froidure et de pluie au vieux port du Mail, recouverte de ces paillassons qui ont emporté un peu de la terre du pays et où pousse la verdurette, ce qui lui donne l'aspect d'une flotte de petits jardins mouvants.

A. Callet.





(Portrait de D'ALEMBERT)

LES ENFANTS TROUVÉS

D'Alembert

Le premier établissement ayant servi à recueillir à Paris des enfants privés de leurs parents paraît avoir été l'*Hôpital du Saint-Esprit*, fondé en 1363 par une confrérie (1) et dont il est question dans des lettres-patentes de Charles VII, du 4 août 1445. Il était voisin de la *Maison aux piliers* et occupait à peu près l'emplacement actuel du gros pavillon de l'Hôtel de Ville faisant l'angle de la place et de la rue de Rivoli.

(1) Du 27 juin 1363 acte de vente, par Pierre Douay et par Guillemette sa femme, à Bernard, comte de Ventadour et de Montpensier et à Dimanche de Chastillon *achetans pour et au nom de la Confrarie et hospital du Saint-Esprit nouvellement commencez* d'une maison contiguë *à l'Ostel des grans Pilliers*, moyennant la somme de 250 livres tournois. (*Le Domaine de la ville de Paris*, par A. des Cilleuls et J. Hubert, 2e fascicule.)

Mais cet hòpital (1) était plutôt destiné à recevoir des orphelins que des enfants trouvés. Ces derniers étaient généralement abandonnés sous le porche de Notre-Dame et surtout sur les marches de *Saint-Jean-le-Rond*, petite église accolée au flanc nord de la basilique à laquelle elle servit longtemps de baptistère (2).

Les anciens rois exhortaient bien les particuliers à recueillir les enfants trouvés, mais ils n'admettaient pas qu'ils fussent à la charge de la communauté ; ainsi, en ce qui concerne l'hôpital du Saint-Esprit, on voit par les lettres-patentes citées plus haut que Charles VII avait prescrit à cette maison de n'accepter que des enfants nés en légitime mariage, par la raison qu'il pourrait y en avoir une grande quantité :

Parce que moult de gens s'abandonneraient et feraient moins de difficultés de eux abandonner à pécher, quand ils verraient que tels enfants bâtards seraient nourris d'avantage et qu'ils n'auraient pas de charge première ni sollicitude ; que tels hôpitaux ne les sauraient ni pourraient porter ni soutenir.

Lesdites lettres ordonnaient, en conséquence, que les enfants trouvés, seraient, comme par le passé, secourus par la charité privée :

Et jà soit ce que de toute ancienneté c'en est accoutumé pour les enfants ainsi trouvés et inconnus, quêter en l'église de Paris, en certain lit étant à l'entrée de ladite église, par certaines personnes qui, des aumônes et charités qu'ils en reçoivent, ils les ont accoutumés gouverner et nourrir, en criant publiquement aux passans par devers le lieu où les-

(1) Par lettre patente du 23 mai 1680, l'hôpital du Saint-Esprit fut réuni par Louis XIV à l'hôpital général ; ses bâtiments furent abandonnés et un marché de friperies les remplaça. Seule l'église de cet établissement subsista jusqu'en 1800, date à laquelle elle fut démolie pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville

(2) Ce bâtiment fut démoli en 1748 pour le percement de la rue du Cloître-Notre-Dame.

dits enfans sont, ces mots : « Faites bien à ces pauvres enfants trouvés » (1).

François Ier qui, en 1536, fonda un hôpital pour les enfants dont les parents étaient décédés à l'Hôtel-Dieu (2), confirma ces principes et maintint la même exclusion à l'égard des enfants trouvés.

Cependant le nombre de ces derniers croissant de plus en plus, on sentit le besoin, vers le milieu du XVIe siècle d'affecter à leur usage un établissement spécial. On choisit, en 1552, l'hôpital de *La Trinité*, ancien *Théâtre des Confrères de la Passion*, dont le passage de la Trinité, tracé non loin de son emplacement, rappelle encore le nom.

Pour subvenir à l'entretien de ces enfants, un arrêt du Parlement (13 août 1552), imposa aux seize seigneurs hauts justiciers, qui, à Paris, étaient tous ecclésiastiques, de payer une somme totale de 860 livres; c'est ainsi pour ne citer que ceux qui occupaient le territoire de notre IVe arrondissement, que le chapitre de Notre-Dame fut taxé à 360 livres, l'évêque de Paris à 160, le prieur de Saint-Denis-de-la-Chartre (3) à 8, et le chapitre de Saint-Merri à 16.

Le séjour des enfants trouvés à la Trinité fut de courte durée; dès 1570 ils furent transférés dans une maison appartenant au chapitre de Notre-Dame, sise à la Cité, rue Saint-Landry (4), et qui fut dorénavant désignée sous le nom de *Maison de la Couche*.

Les revenus de cet établissement étaient insuffisants pour assurer aux enfants trouvés les soins que réclamait leur jeune âge; le berceau, avec les enfants recueillis, placé suivant l'antique coutume à l'intérieur de la cathédrale, n'avait plus

(1) Durieu et Roche, Répertoire des Établissements de bienfaisance, à l'article Enfants-Trouvés, Paris, 1842.

(2) D'où leur nom d'*Enfants-Dieu* changé plus tard en celui d'*Enfants-Rouges* à raison de la couleur de leur costume.

(3) Une des nombreuses petites églises de la Cité.

(4) Cette rue connue aussi sous les noms de Port-Notre-Dame, Port-Sainte-Marie, Port Saint-Landry, correspondait à la rue Basse-des-Ursins.

le don d'émouvoir le public ni de provoquer ses libéralités; cependant, en 1636, une veuve charitable, touchée de l'état malheureux de ces enfants, se chargea d'en recevoir autant que pourrait en contenir sa maison, voisine de La Couche. Mais là se borna sa charité; au lieu de soigner elle-même les enfants qui lui furent confiés, elle les abandonna aux soins de servantes non surveillées qui trafiquèrent odieusement de ces malheureux, les vendant 20 sous à des saltimbanques ou à des mendiants qui les torturaient ou s'en servaient pour exciter la commisération publique.

Ce commerce de chair humaine ne finit qu'avec Vincent



de Paule; ayant eu l'occasion de visiter ces enfants, il dépeignit leur horrible situation à quelques femmes charitables parmi les quelles Mme Legras, niéce du garde des des sceaux Marillac, qui s'occupèrent aussitôt de ces pauvres petits êtres. Comme elles ne pouvaient se charger de tous, elles en choisirent douze qu'elles installèrent en 1638, dans une maison louée à cet effet, près de la porte Saint-Victor; la situation des autres ne fut pas améliorée.

Mais ce demi succès ne suffisait pas à Vincent de Paule; ce n'était que du provisoire et il voulait assurer définitive-

ment le sort de ceux au salut desquels il s'était voué. Il réunit donc à nouveau les femmes riches et charitables qui le secondaient dans ses bonnes œuvres, et par d'éloquentes paroles, restées dans la mémoire de tous, il les amena à décider qu'il ne serait plus fait de choix parmi les enfants trouvés, mais qu'elles les élèveraient tous quel qu'en soit le nombre. Les dames souscrivirent des engagements, Louis XIII donna 4.000 livres de rente, doublées ensuite par Anne d'Autriche, puis on s'occupa de trouver un emplacement pour la nouvelle œuvre. Les enfants trouvés furent placés d'abord à Bicêtre, ensuite dans une maison située en face de la prison Saint-Lazare, puis dans les bâtiments récemment démolis de l'hôpital Trousseau au faubourg Saint-Antoine, enfin dans trois petites maisons de la Cité, appartenant à l'Hôtel-Dieu ; il semblait qu'une fatalité les ramenait toujours au seuil de la cathédrale où ils furent si longtemps exposés.

En 1670, par lettres patentes de Louis XIV, la maison des Enfants trouvés est déclarée l'un des hôpitaux de Paris; l'œuvre privée devient une institution publique, dès lors sa perennité est assurée. En 1748, les petites maisons du *Parvis Notre-Dame* font place à un édifice spacieux ; pour la construction de ce nouveau bâtiment, dont la première pierre fut posée le 26 septembre 1746, on démolit un certain nombre de vieilles églises situées entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Philippe; sous l'habile direction de l'architecte Boffrand, les travaux avancèrent avec rapidité et le nouvel hôpital fut livré en 1748 à l'administration; il était pourvu d'une chapelle, dont la décoration avait été confiée à Natoire et Brunetti.

« Natoire s'était chargé de peindre les arcades du rez-de-chaussée et toute la partie du fond jusqu'à la voûte, où il avait représenté la nativité, l'adoration des mages et une une gloire d'anges dans le haut. Le plafond, par un artifice de trompe-l'œil, offrait l'aspect d'une voûte soutenue par

d'énormes étais qui semblaient menacés d'une ruine prochaine et prête à s'effondrer sur les spectateurs. Cette décoration, qui figurait l'étable même où le Christ était né, donnant en quelque sorte aux scènes traitées par le peintre l'illusion d'un tableau vivant ou du moins d'un panorama, eut une grande réputation au XVIIIe siècle » (1).



Les enfants trouvés restèrent dans cet immeuble jusqu'en 1838, le 15 septembre de cette année, après quatre siècles passés presque au centre de la Cité, ils furent définitivement transférés rue Denfer (2) dans la maison occupée autrefois par l'*Oratoire*. Quand les enfants furent partis de

(1) *Paris à travers les âges*, Didot, p. 48.
(2) Actuellement rue Denfert-Rochereau, 74.

leur vieil hôpital, ce bâtiment devint le *Bureau central des hôpitaux* et ne fut démoli qu'en 1877 pour la construction du Nouvel Hôtel-Dieu.

On voit, par ce qui précède, que c'est notre 4e arrondissement qui fut le lieu d'origine d'une des plus belles œuvres charitables de Paris ; c'est grâce à cette circonstance qu'il doit être considéré comme le berceau d'un des plus grands hommes dont la France s'honore.

Le 16 novembre 1717 (1), un commissaire de police du Châtelet, Jean Lebas, passait devant l'église Saint-Jean-le-Rond ; il n'était guère que six heures du matin : l'air était froid et humide et un brouillard épais laissait à peine percer les premiers rayons du jour. Quelques femmes et ouvriers attroupés paraissaient considérer attentivement quelque chose, et parlaient entre eux avec vivacité. Le commissaire de police approcha, et bientôt entendit les vagissements d'un nouveau né, qui avait été exposé sur la seconde marche de Saint-Jean-le-Rond. L'enfant avait été soigneusement enveloppé, et la recherche des vêtements qui l'entouraient annonçait l'opulence de ses parents ; aussi une vive indignation se faisait-elle remarquer dans le groupe. « La mauvaise mère ? disait une marchande à la halle ; elle est riche et elle abandonne son enfant ! — On devrait bien la mettre en prison pour sa vie, si la justice venait à la découvrir, disait une laitière. Le commissaire fit l'office de sa charge, prit l'enfant dans ses bras, et se disposa à le transporter aux Enfants-Trouvés. « Ne l'emportez pas, s'écria la femme d'un vitrier (2) du voisinage ; la pauvre créature mourra dans votre hôpital ; je n'ai pas d'enfant, il m'en servira ».

Ce nouveau né paraissait, en effet, n'avoir que quelques heures à vivre, tant il était pâle, froid et chétif ; aussi le

(1) Ce récit est emprunté au journal l'*Illustration* du 16 décembre 1843.
(2) Il se nommait Rousseau.

commissaire laissa-t-il faire la femme du vitrier ; il lui abandonna l'enfant après avoir pris note exacte des signes de reconnaissance qui avait été déposés auprès de lui. Cette femme était pauvre, bien pauvre, mais elle avait un cœur excellent, et s'éprit de la tendresse la plus vive pour le petit infortuné qu'elle avait sauvé, et qui bientôt l'aima comme il eut aimé sa mère.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés, lorsqu'un inconnu entra chez la vitrière, et lui remit un titre de pension de 1200 livres de rentes destinée à l'éducation de l'enfant, et constituée sur sa tête. Toutes les recherches tentées pour découvrir les parents furent sans résultats, et ce mystère demeura impénétrable.

Plus tard, quand les bons soins de sa mère adoptive eurent rendu la vie à cet infortuné, quand ses jeunes dispositions l'eurent fait distinguer par ses maîtres, quand, développées par l'étude, elles l'eurent mis à même de n'avoir plus rien à apprendre au collège, l'enfant trouvé rentra chez sa bienfaitrice, dans la modeste demeure de laquelle il continua à habiter, alors même que le nombre et le mérite de ses écrits l'eurent élevé au comble des honneurs auxquels un homme de lettres puisse arriver, et lui eurent conquis une célébrité européenne.

Il y avait en ce temps là une sœur du cardinal-archevêque de Lyon, femme d'esprit et jolie femme, menant de front la galanterie et les affaires, et à laquelle ses liaisons avec régent et le cardinal Dubois avaient amené une puissante influence et une éclatante renommée : c'était la mère de l'enfant trouvé. Lorsque celui fut devenu un homme illustre la tendresse de sa mère, si longtemps endormie, commença à se réveiller. Elle témoigna le désir de voir son fils ; mais on eut grand peine à l'amener à une entrevue avec elle, et il ne céda aux plus pressantes instances qu'en mettant pour condition expresse qu'il serait accompagné par sa mère d'adoption. Le jour de la visite est convenu, la grande

dame attend, son fils arrive, mais lorsque *Madame de Tencin* (1) (c'était elle) s'avance en ouvrant les bras, *D'Alembert* (2) (c'était lui) s'écria, les yeux en pleurs : « Vous n'êtes pas ma mère ! je n'en connais qu'une, c'est la vitrière ! »

Nous n'avons plus les registres de baptême des paroisses de Paris antérieurs à 1793 ; nous ne pouvons donc donner le fac-simile de l'acte de baptême de notre célèbre concitoyen, mais heureusement la copie de l'acte a été donnée par Jal, dans son dictionnaire de biographie (1), en voici la transcription, avec les *sic* ajoutés par Jal :

Jean le Rond, baptisé le 17e novembre (1717); le parain (sic), *le susd. Barreau, la marraine Marie de Rocoust* (sic), *demte* (sic) *Parvis Notre-Dame, pare St-Christophe, lesquels ont signé : Grangé, Perreau, M. de Rocou.*

L'Esprit.

(1) Elle avait eu cet enfant d'un commissaire d'artillerie nommé *Destouches* et surnommé *Canon*, pour le distinguer de son homonyme, l'auteur dramatique.

(2) Au moment où il fut trouvé, il fut déclaré sous le nom de *Jean Le Rond* et ce n'est que plus tard qu'il troqua ce nom pour celui qu'il devait illustrer.





La Place des Vosges

La voûte des arcades qui entourent la place des Vosges était menacée depuis quelques temps par des lézardes qui inquiétaient les habitants de divers immeubles.

Le commissaire de police du quartier a examiné, les points qu'on lui signalait comme dangereux.

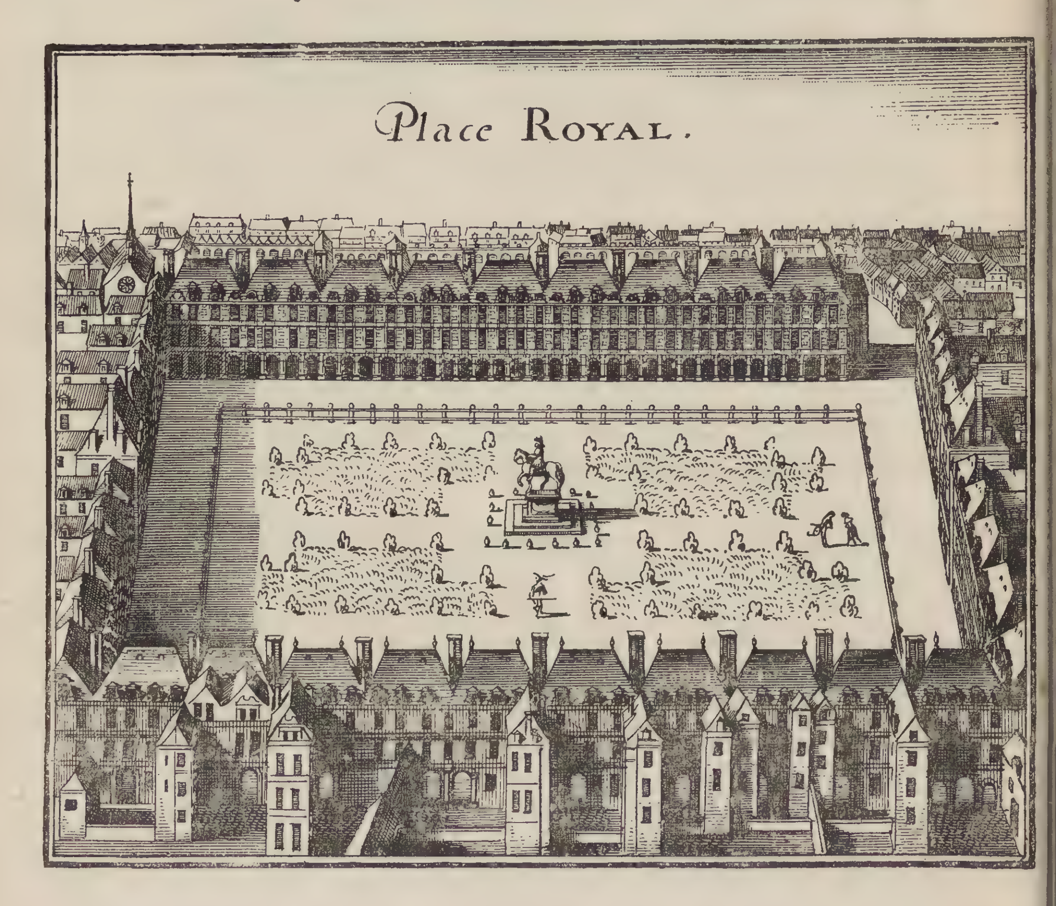
Il a reconnu la nécessité de faire procéder à des travaux immédiats et a établi des barrages isolant plusieurs maisons.

Les travaux de réfection ont aussitôt commencé. Et il est bien étonnant que cela ne se soit pas produit depuis longtemps. Henri IV, avait fait construire un certain nombre de ces pavillons qu'il avait revendu à bon compte aux gentilhommes de son entourage. Aussi gascon qu'avare, il avait fait voûter ses maisons qu'avec des planchers en plâtre et en briques, tandis que les autres acquéreurs les avaient fait voûter en bons et solides moëllons. Grâce à l'habileté de son architecte, ce plancher fut recouvert de plâtre peint simulant la pierre (1).

C'est un très vieux et très pittoresque quartier de Paris qui disparaîtrait, avec ses maisons où s'attachent tant de souvenirs historiques !

(1) *Saucal.* T. I, page 626.

La place des Vosges date de Henri IV qui voulut la transformation du marché aux chevaux tenu à cet endroit. Le roi fit construire un côté du quadrilatère à ses frais, et les trois autres furent vendus, moyennant un écu d'or de cens, à des particuliers qui



recevaient une portion égale de terrain et bâtissaient des immeubles semblables. En 1612, la place était terminée et dénommée place Royale.

Que d'événements se sont déroulés là ! En 1612, premier grand carrousel organisé par Marie de Médicis, pour célébrer l'alliance de l'Espagne et de la France. Puis cette place devint le rendez-vous des duellistes, et succéda au Pré-aux-Clercs ; en 1627, à deux

heures de l'après-midi, le comte de Montmorency-Boutteville et le comte des Chapelles y provoqua Bussy d'Amboise et le marquis de Beuvron. Bussy fut tué net par le marquis de Beuvron. Peu après, autre duel retentissant : le duc de Guise tua Coligny.

La place Royale devint le quartier à la mode. La meilleure noblesse de France habitait là. Richelieu fit planter les arbres qui ornent toujours le centre, et dresser la statue de Louis XIII, en 1639. Cette statue fut détruite par la Révolution et remplacée plus tard par celle qui s'y voit aujourd'hui encore. Corneille, Condé, Marion Delorme (qui logeaient au nº 21, plus tard occupé par Victor Hugo), Molière et saint Vincent de Paul, Cinq-Mars et Richelieu ont passé là une partie de leur existence et, en 1793, des personnages fameux y tinrent encore résidence.

Après 93, Paris se transforme. Le Palais-Royal a d'ailleurs, déjà remplacé la place Royale dans la faveur publique. Le quartier est de plus en plus désert. Cependant les bourgeois s'y transportent volontiers, certains soirs, pour considérer, à travers les carreaux, les ombres des littérateurs illustres aperçus dans l'appartement de Victor Hugo. Tous les romantiques fameux sont là. C'est l'époque des luttes pour *Hernani*, et le Cénacle s'assemble en ces lieux. Victor Hugo ne quitta cet appartement qu'au jour de son départ pour l'exil.

De 1793 à 1814, la place Royale s'appelle place des Vosges; puis, de 1814 a 1848, elle redevient place Royale, et place des Vosges de 1848 à 1852. Enfin, de 1852 à 1872, elle est place Royale et, après 1872, de nouveau place des Vosges. Mais elle est tout à fait déchue de sa splendeur passée. Les rues environnantes sont toutes prises par le commerce et l'industrie qui, dès six heures du soir, arrêtent leurs opérations. La nuit tombée, la place des Vosges est inhabitée. Quelques Parisiens de traditions obstinées, il est vrai, s'y risquent encore; mais on les compte. M. Armand Gauthier, l'éminent chimiste, M. Ranc, sont de ceux-là.

Rappelons enfin que, voilà trois années, cette place occupa la chronique une dernière fois. M. Paul Meurice, l'ami pieux et zélé, consacrait l'ancienne maison de Victor Hugo à la mémoire du grand poète, et, avec l'aide de la ville de Paris, y créait un très intéresssant musée. Il y eut fêtes de nuit, cantates et défilés. Puis, de nouveau, le silence et l'oubli. Paris est ailleurs.

Les vieux papiers de l'Hôtel-Dieu

On vient de découvrir à la pharmacie centrale des hôpitaux, installée dans l'ancien hôtel de Miramion, une série importante de documents relatifs à l'Hôtel-Dieu de Paris. Ces documents, qui consistent en dossiers divers sur des bienfaiteurs de l'hôpital et un fragment de registre de comptes, avaient été autrefois déchirés et employés à tapisser le fond de vieux coffres à médicaments.

M. André Mesureur, dans la communication qu'il a faite à ce sujet à la Société de l'Histoire de Paris, a donné l'inventaire de ces papiers, recueillis par lui et classés maintenant dans les archives de l'Assistance publique, dont il poursuit la réorganisation. On peut citer, parmi les plus curieux, le journal de dépenses personnelles de Madame de Heurles, veuve de Claude de Chahn, bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu, et les comptes de la boucherie de Carême, qui contiennent les noms du Tout-Paris du dix-septième et du dix-huitième siècle. C'est en effet l'Hôtel-Dieu qui avait le privilège exclusif de la vente de la viande en période de Carême, et tout ce que Paris comptait alors de gens distingués venait s'y approvisionner.

Marché passé

ENTRE JEAN MOUSTEL, Me MENUISIER,

ET LES

LOCATAIRES DES MAISONS SISES SUR LE PONT-MARIE,

A PARIS,

POUR LA CONSTRUCTION D'UN REPOSOIR SUR LEDIT PONT. (16 MAI 1674)

Fut présent Jean Moustel, maistre menuisier à Paris, y demeurant sur l'une des ailes du Pont-Marie, paroisse Saint-Louis, lequel a promis et promet par ces présentes à Vincent Despeignes, marchand mercier, Julien Minoche, maistre orlogeur, Henry de Boissy, barbier perruquier à Paris, Henry de Bussy, maistre cordonnier, Gabriel Benoît, maistre serrurier, Gilles Huot, aussy maistre cordonnier, Jean Thibaudeau, maistre gantier, Nicolas Macon, maistre arquebuzier

et Vallentin Croix et Guillaume Chappelin, maistre potier d'estain, tous demeurans sur le pont-Marie et faisant tant pour eux que pour les autres principaux locataires des maisons qui sont sur ledit pont et aisles d'icelui, à ce présens et acceptans, de faire bien et deument, comme il appartient, au dire de gens à ce connoissans, l'élévation du reposoir qu'il convient faire joignant la barrière dudit pont, qui sera composé de quatre poteaux de dix-huit pieds de hault, de quatre poulces sur six de larges, avecq trois travers sur chaque pan de trois sur quatre poulces d'épоisseur ; le fond du reposoir aura dix pieds de large au-dedans, douze pieds de profondeur, quinze pieds de fasse, qui sera cintré par en hault, accompagné de deux aisles où il y aura un poteau de chaque costé de quinze pieds de haut, de la même épоisseur de trois sur quatre poulces, aussy composé de trois traverses qui auront chacune une thoise de longueur, avecq un marche-pied de bois de sapin d'un pouce d'espoisseur, de la largeur de quinze pieds de face et élevé de trois pieds de hault, six pieds de profondeur jusques au coffre de l'autel, qui sera de deux pieds et demy de hault et les gradins qui seront nécessaires seront faicts à la volonté des dits principaux locataires dudit pont, depuis le marchepied jusques à six pieds de hault, de huit poulces en huit poulces, sera fermé d'ayes, le tout suivant et conformément au dessein qui a esté présentement paraphé dudit Moustel et à sa réquisition de nous soubsignés, ce jourd'hui. A l'effet de quoy, il fournira de tout le bois et planches, peines d'ouvriers et autres choses nécessaires, sans que lesdites hayes soient rabottées n'y autres qu'il conviendra, mais seullement unis des... qui s'y pouroient rencontrer, à commancer à travailler ausdits ouvrages dans demain et continuer en sorte que le tout soit faict et posé la veille de la fête de Dieu prochaine. Ce marché faict moyennant la somme de soixante-six livres, sur laquelle ledit Moustel confesse avoir reçeu dudit Minoche celle de trente livres, dont quittance, et pour le surplus, montant à trente-six livres, lesdits susnommez principaux locataires dudit pont, tant pour eux que pour les autres noms y nommez, promettent le payer audit Moustel, lorsque lesdits ouvrages seront achevez et posez, renonçants, etc.

Faict et passé ès estudes, l'an MVI[e] soixante-quatorze, le sizième jour de mai. Et ont signé.

(*Signé*) : Nicolas Mascon, Jean Moustel, Minoche, Benoist, Debussy, Bossy, Thibaudeau, Chappellain, Huot, Francois Boisboutte, Decos (?) Ferret.

(*A la suite*). Ledict Moustel confesse avoir receu dudit Minoche la somme de trente-six livres, restante de celle de soixante-six livres

prix porté au marché cy-devant escrit, et trois livres pour dédommager ledit Moustel de la perte par luy souffert en la construction de ce qui est porté audit marché. Donnant quittant, etc.

Faict et passé ès estudes, l'an MVI^e soixante-quatorze, le vingt-cinq may et a signé.

(*Signé*) : Jean Moustel, Decos (?), Ferret.

(Original. — *Extrait d'un minutier parisien*).



En place de Grève

Les deux procès-verbaux que nous publions sont restés, autant qu'il nous a été possible de nous en assurer, inédits jusqu'à ce jour. Barbier ne parle, dans son journal, ni du crime, ni de l'exécution de Souchet de la Dourville et de Cadouin, lui d'ordinaire si friand de tels détails.

Ces procès-verbaux sont rédigés par des inspecteurs de police, à qui incombait la mission d'assurer le bon ordre et de « contenir le peuple », les jours d'exécution.

Nous avons découvert ces documents dans les papiers de la Bastille ; et nous avons estimé qu'ils pouvaient présenter quelque intérêt, par l'impression qu'ils donnent de l'état d'âme des condamnés et de la mentalité des foules à cette époque. C'est, comme nous disons aujourd'hui, une « tranche de vie », ou plutôt « une tranche de mort » pour les patients. Ceux-ci, il est vrai, sont des personnages fort peu intéressants ; mais quelle barbarie dans l'appareil des supplices ! Quel raffinement de cruauté dans la nécessité de l'expiation !

Paul d'Estrée.



(*OLIVIER DE CLISSON*)

VISITE AUX ARCHIVES NATIONALES

(*2 Mars 1905*)

Le jeudi 2 mars, *la Cité* visitait dans un vieux et curieux quartier du Marais, l'*Hôtel des Archives*, situé sur la limite extérieure des frontières de son ressort.

A 1 heure, 130 membres de la société étaient réunis sous les fastueuses colonnades du Palais. Pour beaucoup c'était un voyage de découverte.

Dans le vestibule d'entrée, *M. Augé de Lassus* nous raconte l'histoire de ce vieux Palais, habité par d'illustres personnages et dont le nom se trouve intimement lié aux plus grands événements et évoque ses souvenirs disparus. Nous ne pouvons que donner un résumé aride et sec de cette élégante et charmante causerie semée d'anecdotes pittoresques, d'historiettes piquantes et parfois d'envolées superbes.

— En 1370, le roi Charles V donna à *Olivier de Clisson*, conné-

table de France et compagnon d'armes de Duguesclin, un terrain « situé hors des murs (1) » où le vainqueur de Rosbecque fit bâtir un magnifique hôtel aux allures féodales et dont il reste encore la porte flanquée de deux tourelles d'une hautaine allure.

Clisson meurt laissant une fille mariée à un Rohan. L'hôtel appartint ensuite au comte *de Penthièvre*, un des fidèles serviteurs de la France et sur lequel, à ce titre, les Anglais, pendant leur domination sanglante, le confisquèrent et en firent donation à Henri VI, roi d'Angleterre.



— Après diverses vicissitudes, la demeure de Clisson fut achetée en 1553 par *Anne d'Este*, femme du *duc de Guise*, le défenseur

(1) Rempart de Philippe Auguste.

de Metz et le conquérant de Calais. La chapelle fut ornée de peintures par la *Primatice* et *Nicolo del Abatto.*

Ce fut le quartier général de la Ligue, la forteresse qui faisait trembler le Louvre.

Il reste de cet hôtel un corps de bâtiment où se trouve un escalier fort élégant qui a été respecté et dont la rampe en fer porte, comme principal motif de décoration, la double croix de Lorraine.

Corneille y fit représenter, en 1664, sa tragédie d'*Othon*. Quelques années après l'hôtel fut acheté par *François de Rohan*, prince *de Soubise* lequel y fit d'importants agrandissements qui en firent un des plus somptueux hôtels de la capitale.

L'intérieur était d'une grande magnificence. On y voyait des grisailles de *Brunetti*, des peintures de *Boucher*, de *Carle Vanloo*, de *Restout*, de *Tremolière*, de *Natoire*, des boiseries finement sculptées. Il reste encore des traces de cette splendeur princière.

Madame de Soubise était une Rohan, elle jouit constamment de la faveur du Roy dont elle était l'*en cas* quand chômaient les grandes amoureuses.

Voici le portrait piquant qu'en trace Saint-Simon :

Mme de Soubise touchoit enfin au bout de sa brillante et solide carrière. Sa beauté lui coûta la vie. Soutenue de son ambition et de l'usage qu'elle avait fait de l'un et de l'autre, je ne sais si elle fut fort occupée d'autres pensées prête à voir des choses bien différentes. Elle avoit passé sa vie dans le régime le plus austère pour conserver l'éclat et la fraîcheur de son teint.

Du veau et des poulets ou des poulardes rôties ou bouillies, des salades, des fruits, quelque laitage, furent sa nourriture constante, qu'elle n'abandonna jamais sans aucun autre mélange, avec de l'eau quelquefois rougie, et jamais elle ne fut troussée comme les autres femmes, de peur de s'échauffer les reins et de se rougir le nez. Elle avoit eu beaucoup d'enfants dont quelques-uns étoient morts des écrouelles, malgré le miracle qu'on prétend attaché à l'attouchement de nos rois. La vérité est que, quand ils touchent les malades, c'est au sortir de la communion.

Mme de Soubise, qui ne demandoit pas la même préparation, s'en trouva enfin attaquée elle-même quand l'âge commença à ne plus s'accommoder d'une nourriture si rafraîchissante. Elle s'en cacha et alla tant qu'elle put ; mais il fallut demeurer chez elle les deux dernières années de sa vie, à pourrir sur les meubles plus précieux, au fond de ce vaste et superbe hôtel de Guise qui, d'achat ou d'embellissements et d'augmentations, leur revient à plusieurs millions.

La succession du dernier Soubise était criblée de dettes, la liquidation en fut laborieuse. L'Hôtel, à la Révolution, fit retour à l'État, qui n'y installa les Archives qu'en 1810.

« Salut, dit en terminant M. Augé de Lassus, à la très haute, très noble et très grande dame, qui a ici pour toujours son domaine « La France ! »

En quelques mots, M. A. Callet, secrétaire général de la Cité, remercie le conférencier de sa très intéressante et très spirituelle causerie, et les excursionnistes de la Cité visitent en détail l'installation intérieure des archives. Notre ami *Tuetey*, président de section des archives, nous montre toutes ces merveilles, ces titres historiques, le *Trésor des Chartes*, les *olim*, ces actes du Parlement, l'armoire de fer où sont enfermés la Constitution, les ustensiles qui ont servi à la fabrication des assignats, les clefs de la Bastille, les étalons du mètre, etc... On visite ensuite la salle où sont déposées les pièces à conviction des grands procès historiques, le couteau de Louvel, la machine infernale, les fioles de la Brinvilliers, la robe de Madame de Praslin, etc...

Au nom de la Cité nous remercions le très aimable Directeur des Archives *M. Dejean*, qui nous a ouvert toutes les arcanes des archives, le savant M. Tuetey et le spirituel conférencier !

A. C.

L'ISOLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

La Bibliothèque de l'Arsenal fut, à l'époque où Charles Nodier en était le bibliothécaire, le rendez-vous de cette pléiade d'hommes qui illustrèrent le XIXe siècle et laissèrent des œuvres si remarqnables dans la littérature et dans les arts. Son salon était fréquenté par cette génération qui comptait les Dumas, Hugo, Vigny, Lamartine, Musset, Delacroix, Devéria, Louis Boulanger, les frères Johannot et tant d'autres. S'il faut en croire les échos de la tradition, c'est en contemplant le chevet de Notre-Dame du balcon de Charles Nodier, que Victor Hugo conçut l'idée de son roman immortel *Notre-Dame de Paris.*

Cette Bibliothèque qui garde tant de souvenirs historiques, vient d'être l'objet, après l'examen d'une pétition présentée par MM. Cléon Delaby et Georges Martin, d'une décision importante du Conseil municipal.

Les auteurs de la pétition, après un exposé très intéressant sur la nécessité de l'isolement des bibliothèques, terminent ainsi :

« Le quartier de l'Arsenal qui, pendant un certain temps a été négligé, tend à se reconstituer ; la suppression du bras de la Seine qui formait l'île Louviers, et la vente des terrains conquis sur le fleuve, ont permis d'y élever de nombreuses constructions, l'ouverture de voies nouvelles et l'achèvement du boulevard Henri IV, par suite de la mise en adjudication des terrains provenant de l'ancienne caserne du Petit-Musc, où ne tarderont pas à se construire des maisons pour lesquelles le Conseil municipal a voté une prime spéciale à accorder aux architectes qui se seront distingués par les dispositions artistiques des façades, constitue une rénovation pour ce quartier et vient donner une plus-value considérable aux propriétés de la Ville de Paris qui sont en bordure du quai Henri IV et du boulevard Morland. En effet, si la Ville de Paris

fait quelques dépenses d'expropriations et de constructions, elle les récupérera largement par l'augmentation de valeur des terrains occupés actuellement par les magasins scolaires et la mise en vente d'un terrain d'angle situé sur le quai des Célestins et sur lequel on a transporté des ruines de la Bastille qui offrent peu d'intérêt, et édifié un châlet de nécessité. D'ailleurs, le but de cette étude est d'obtenir l'approbation du Conseil municipal, la dépense principale devant incomber à l'État.

Les pouvoirs publics ne voudront pas faire une œuvre incomplète en laissant subsister, au milieu de ces innovations un immeuble qui est un triste échantillon d'un régime passé, dans lequel aucune prescription d'hygiène n'est observée et dont les princi-



Immeubles à exproprier

paux locataires exercent des industries qui sont un danger constant d'incendie pour la Bibliothèque.

La disparition de cet immeubie, serait donc, en dehors des avantages esthétiques et économiques que nous avons énumérés plus

haut, l'application d'une mesure de salubrité, de prévoyance et de sécurité publique.

Description du projet

Sur les terrains provenant des démolitions dont il est parlé ci-dessus, s'élèverait un square, offrant aux promeneurs et aux érudits un lieu de délassement et de méditation, qui serait le bienvenu au sortir de l'étude absorbante de la bibliothèque.

Au milieu du square, isolé au centre d'un rond-point, s'élèverait une statue ou groupe allégorique dédié à l'une de nos gloires nationales. Sur le pourtour de ce rond-point seraient placés des bancs et exèdres, invitant les personnes au repos.

L'entrée aurait lieu par trois portes, placées afin d'éviter les détours, respectivement Boulevard Henri IV, Boulevard Morland et Rue de Sully, dans la grille décorative formant le périmètre. Cette oasis de verdure, source d'oxygène vivifiant dans une ville qui n'en saurait trop avoir, aurait, nous n'en doutons pas, le suffrage des hygiénistes. Il résulte du reste, des statistiques, qu'à Londres, les parcs et les jardins sont de beaucoup plus nombreux que dans la métropole parisienne. C'est là un point important à une époque où la salubrité et l'hygiène sont l'objet de la constante sollicitude des pouvoirs publics.

La façade actuelle de la Bibliothèque offre peu d'intérêt au point de vue décoratif, de plus, comme il est facile de s'en rendre compte au plan d'ensemble, elle n'occupe pas la largeur totale de l'espace compris entre la rue de Sully et le boulevard Morland. Nous donnons ci-après l'élévation d'une façade dont la construction permettra de doter la Bibliothèque de nouvelles salles par suite de la modification subséquente du bâtiment contigu existant.

Façade projetée

Cette façade a été étudiée à grande allure, en raison du voisinage de la caserne de la Garde Républicaine si magistralement traitée par l'éminent architecte, M. Hermant. L'entrée de la Bibliothèque actuellement indirecte et cachée en quelque sorte aux yeux des profanes deviendra ainsi visible aux yeux de tous.

Ainsi qu'il a été dit dans la première partie de cette notice

l'espace situé entre le boulevard Henri IV et le quai des Célestins (*voir plan d'ensemble*) et occupé par des ruines provenant de la Bastille, pourra être mis en vente pour la construction de maisons de rapport formant ainsi un terminus heureux du boulevard Henri IV. Ces édifices formeront également un ensemble des plus décoratifs, avec les rives de la Seine d'une part, l'ancien hôtel historique de la Valette (aujourd'hui, collège Massillon) et les cons-



Façade projetée

tructions monumentales qui s'élèvent sur l'emplacement de l'ancienne caserne du Petit-Musc.

Cet immeuble est celui dont nous demandons la disparition; il est construit sur l'emplacement de l'ancienne porte de l'Arsenal, en retrait de l'alignement du boulevard Henri IV, il masque complètement l'entrée de la Bibliothèque, dont il est mitoyen, et les

boutiques sont occupées par des industries dangeureuses, telles que : menuiserie, charronnage, ferronnerie, fabrique de caoutchouc, etc., etc., lesquelles sont un danger perpétuel d'incendie pour la Bibliothèque de l'Arsenal.

C'est à propos du port Saint-Paul que Jean de Jundun, dans son traité des *Louanges de Paris*, disait :



Le Port Saint-Paul, actuellement quai des Célestins, d'après une ancienne gravure

« Dans ce fertile bassin de la Seine, qui semble avoir reçu du « Très-Haut le rôle de paradis terrestre, un fleuve justement célè- « bre vient s'y répandre. La grandeur suffisante de son lit, la rapi- « dité modérée de son cours vigoureux y apporte en abondance « les richesses de toutes les parties du monde, nécessaires aux « besoins de l'homme. »

On voit par la reproduction de cette gravure du temps, que le langage poétique de Jean de Jundun n'était que la constatation réelle de l'activité qui régnait alors dans cette partie de Paris.

Telles seraient, en résumé, les grandes lignes de notre projet, dont l'exécution pourrait être complétée utilement, par le prolon-

gement de la rue Charles V, jusqu'au boulevard Henri IV (*voir plan d'ensemble*). Cette dernière opération faciliterait la vente des terrains de la ville, et contribuerait au dégagement d'un dédale de rues étroites où l'air et le soleil pénètrent avec trop de parcimonie. »

Conseil Municipal de Paris

Extrait du compte rendu
de la séance du vendredi 16 décembre 1904

Avis favorable au dégagement de la Bibliothèque de l'Arsenal

M. Henri Galli, au nom de la 4e commission. — MM. Delaby, homme de lettres, et Martin, architecte, tous deux habitant le quartier de l'Arsenal, m'ont prié de déposer au début de la session, et d'appuyer une pétition ayant pour objet de dégager la bibliothèque de l'Arsenal :

« Nous avons l'honneur de vous adresser une étude, dont les conclusions demandent au Conseil la disparition d'un immeuble qui est une menace d'incendie pour la bibliothèque de l'Arsenal, masque complètement son entrée du côté du quai des Célestins et fait tache au milieu des constructions nouvelles qui s'élèvent dans cette partie du quartier.

« Nous nous permettons d'y joindre un projet de façade à la bibliothèque et de square, qui donne l'aspect du carrefour et du quai des Célestins, débarrassés de l'immeuble en question.

« Nous avons l'espérance, Monsieur le Président, que le Conseil voudra bien prendre notre projet en considération et le soumettre à l'examen de la commission compétente. »

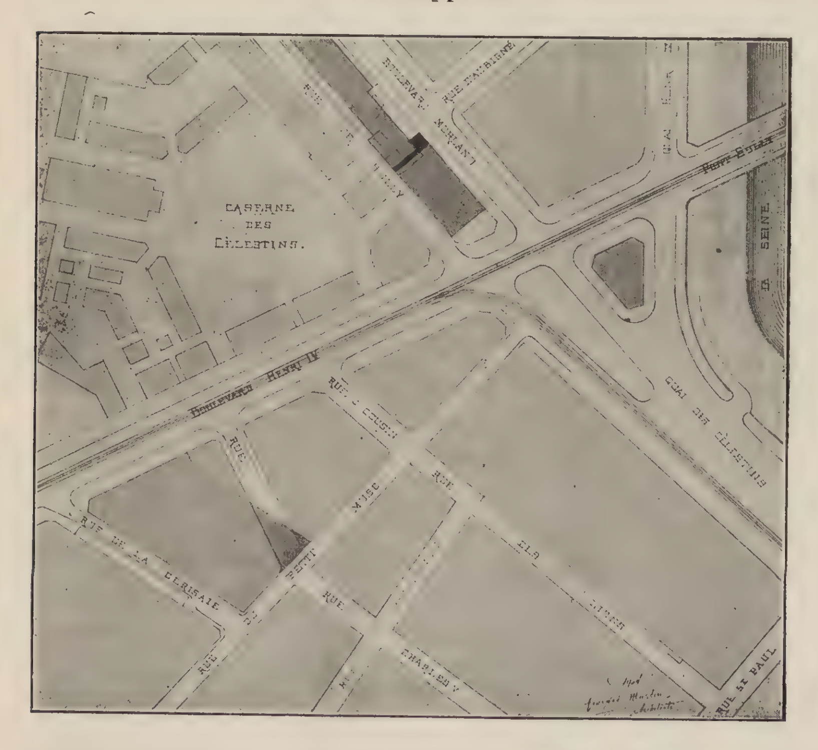
J'ai déjà exposé devant le Conseil l'intérêt de cette pétition. J'ai insisté sur le caractère d'urgence des travaux qu'elle propose.

La pétition fut renvoyée à la 4e commission.

Celle-ci a compris que la ville de Paris se doit à elle-même de

prendre l'initiative d'une mesure qui a pour objet, non seulement d'embellir un quartier historique, tout rempli de grands et précieux souvenirs, mais aussi d'assurer la sécurité de ce trésor qu'est la bibliothèque de l'Arsenal.

Après bien des réclamations et bien des efforts, la Bibliothèque nationale a été isolée. Même décision doit être prise en ce qui concerne la bibliothèque de l'Arsenal, si riche en volumes, en manuscrits rares et monument inappréciable.



L'administration, consultée, nous a transmis les renseignements nécessaires.

Votre 4ᵉ commission s'est prononcée à l'unanimité sur la question. Elle a émis un avis favorable.

Mais comme le règlement de cette affaire n'intéresse pas la seule ville de Paris et qu'il y a lieu d'obtenir le concours de l'État, propriétaire de la bibliothèque, nous vous soumettons ce projet de délibération :

« Le Conseil

« Délibère :

« Article premier. — Avis favorable est donné à la pétition de MM. Delaby et Martin, relative au dégagement et à l'isolement de la bibliothèque de l'Arsenal.

« Art. 2. — Le bureau du Conseil municipal et l'Administration sont invités à entrer sans retard en rapport avec le Ministre de l'Instruction publique pour l'étude et la prompte solution de cette question. »

M. le directeur administratif des services d'architecture. — Il s'agit en effet d'un édifice regardant exclusivement l'État, mais en raison de l'intérêt qu'il présente, l'Administration joindra volontiers ses efforts à ceux de votre Bureau pour faire obtenir si possible l'opération qui vous est proposée par M. Galli.

Les conclusions de la 4e commission sont adoptées (1904 ; P. 2661).

Nous apprenons que M. Dujardin-Baumetz, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, a reçu de M. Desplas, président du Conseil municipal, accompagné de M. Galli, rapporteur du projet d'isolement de la Bibliothèque de l'Arsenal, le 13 mars dernier.

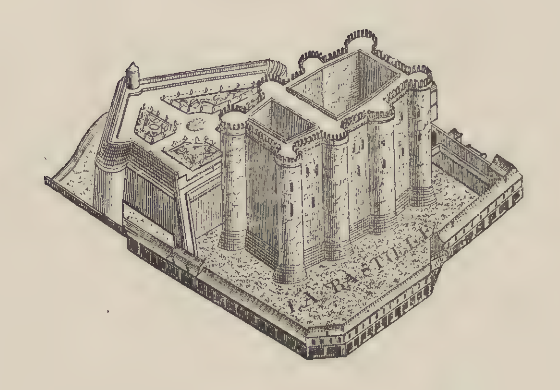
M. Dujardin-Baumetz a approuvé le projet qui lui était présenté et s'est engagé à convoquer sans retard la Commission spéciale de défense des bâtiments nationaux contre les risques d'incendie.

D'autre part, dans sa séance du 16 mars, la Commission du Vieux Paris, sur la proposition de M. Galli, a voté à l'unanimité, en insistant sur l'urgence, un vœu favorable à l'isolement de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Après le vote du Conseil municipal, l'approbation du Ministre, le vœu de la Commission du Vieux Paris, nous sommes en droit d'espérer qu'avant peu la Bibliothèque de l'Arsenal nous apparaîtra avec une splendeur nouvelle, comme un Temple dépositaire des travaux des anciens auxquels sont joints les découvertes de la science et les chefs-d'œuvre de la littérature moderne.

Cette œuvre contribuera à la rénovation du vieux quartier de l'Arsenal, si riche en souvenirs historiques et, qui, semblable au phénix de la fable, est en train de renaître de ses cendres.

C. Delaby et G. Martin.



LA BASTILLE

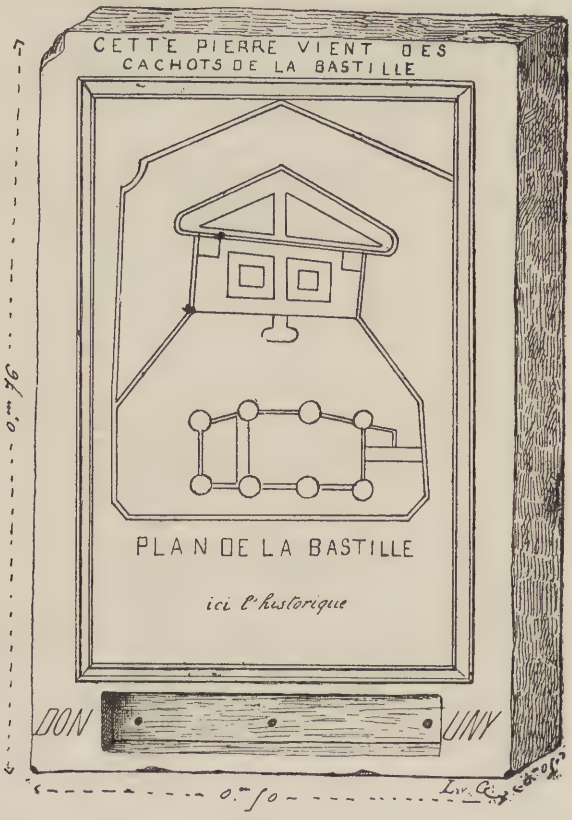
Notes sur les découvertes dernières Mars 1905

Il y a quelques années, les premiers travaux du métropolitain faisaient découvrir quelques pierres dessinant un demi-cercle. La tour dite de la Liberté — une appellation un peu singulière — reparaissait au jour du moins en ces vestiges suprêmes. Ces pierres vénérables agrémentent aujourd'hui un petit parterre au quai des Célestins.

La ligne nouvellement ouverte sous cette même place de la Bastille et dont l'achèvement se poursuit en toute hâte, vient de rencontrer des débris plus importants et non moins curieux. Ils ne sont pas de la Bastille même, j'entends de cette citadelle étroitement close et flanquée de huit tours égales que fut en elle-même la célèbre forteresse. Ils sont de son entourage immédiat où de son encadrement.

On sait qu'au lendemain du désastre de Saint-Quentin, l'arrivée possible et déjà redoutée des Espagnols victorieux décida un renforcement de l'enceinte de Paris. Une forteresse de Charles V dès lors était déjà un peu surannée. Un bastion est établi qui la précède et la flanque du côté de la campagne. Par la suite ce bastion, en quelque sorte pacifié, devient un lieu de promenade, un jardin où

le gouverneur se peut mieux délasser, où les prisonniers obtiennent la faveur de venir et de respirer un peu plus librement que derrière des murailles de cent pieds.



La Bastille avait son entrée principale, porte charretière et portillon, l'une et l'autre munies de pont levis, du côté de Paris. Mais il était aussi une dernière entrée, celle-ci beaucoup plus discrète, beaucoup moins fréquentée, et qui mettait directement la forteresse en communication avec le jardin du bastion. Un pont dormant assurait le passage, et de ce pont, les piles viennent d'être retrouvées. Elles sont dores et déjà détruites ; car se trouvant sur le tracé même des voies en construction, il ne pouvait être question de les conserver.

Une autre découverte laissera mieux que les relevés pris par les archéologues et que de hâtives photographies. Sur une longueur

considérable, la contrescarpe du fossé a été retrouvée. C'est une construction bien faite et de bel appareil. Par une chance heureuse ce mur se présente à peu près dans l'alignement de la muraille qui doit border, sur l'une de ses faces, la station projetée. La pensée est aussitôt venue aux visiteurs de solliciter la conservation de ce précieux débris. Ingénieurs et entrepreneurs ont témoigné d'une complaisance extrême. Il semble désormais acquis que partiellement du moins, ce sauvetage est assuré, et ce ne sera pas d'un médiocre intérêt, ni d'une surprise banale, de voir aux profondeurs du métropolitain, sous la lumière des lampes électriques, s'interrompre le carrelage vulgaire des briques émaillées pour laisser à découvert quelques assises vieilles de cinq cents ans et plus, de voir enfin une inscription commémorative du monument disparu succéder à quelque affiche de réclame, Dufayel ou autre.

Une trouvaille assez amusante a été celle aussi de boulets de pierre ou de fer, de ceux-là peut-être que la Grande Mademoiselle, en la tempête de la Fronde, fit jeter à la face des armées royales, et qui tuèrent non pas le roi, mais le fiancé et le mari que Mademoiselle rêvait de conquérir dans ce roi.

Rappelons ce détail ignoré de bien des Parisiens. Le mur du quai qui borde, sur sa rive droite, le canal Saint-Martin, est, du moins jusqu'à la moitié à peu près de sa hauteur totale, la contrescarpe même qui de ce côté environnait la Bastille.

L. Augé de Lassus.

Nous accompagnons cette note de notre ami de Lassus d'une gravure qui représente une pierre donnant le plan exact de la Bastille. Le mur déterré est celui de la courtine qui regarde la Bastille et les piles de pont sont celles du pont dormant qui rejoint le bastion à la Bastille, sur le plan joint il n'est figuré que par une amorce,



DONS

De M. Moutaillier : Un *Tableau* représentant la prise de l'Hôtel de Ville en 1830.

De M. Galli : Un *boulet* trouvé il y a quelques jours dans les fossés de la Bastille, par les ouvriers du chantier du Métropolitain.

De M. de Quellern : Une collection de cartes postales représentant des vues de l'arrondissement.

De MM. de Meritens, Flandrin : de vieilles gravures.



NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. *Trusson*, entrepreneur de travaux publics.
De Quellern, directeur du *Vieux Paris Artistique et Pittoresque.*
Jussot, limonadier.
Vocoret, négociant.
Ropiteau, docteur-médecin.
Hornbostel, avocat.
Moebs, publiciste.
Quentin (Paul d'Estrée), critique dramatique.
Arnaud, chef de service (Préfecture de la Seine).
La Fontaine (Abbé), curé de Saint-Merry.
Boire, directeur de *l'Avenir du Prolétariat.*
Sirmain, propriétaire.
Audigier, docteur-médecin.
Picot, chirurgien-dentiste.
Pillet, ingénieur-chimiste.
Castéran, négociant.
De Beauregard, député.
Duru, ancien négociant.
Verney, négociant.
Deberghes, métallurgiste.

Le Gérant responsable : A. CALLET. Auxerre. — Imprimerie A. LANIER.

LISTE DES ADHÉRENTS

Membres d'honneur

MM. Le Préfet de la Seine.
Le Préfet de police.
Le Directeur de l'Assistance publique.
Le Directeur du Mont-de-Piété.
Victorien SARDOU, de l'Académie Française.
FUNCK-BRENTANO, de l'Arsenal.
COLOMB (B. MOLOCH).

Membres perpétuels

MM. G. HARTMANN, négociant.
SAISSET, secrét.-trésor. du bureau de bienfaisance du XIVe arrt.

Membres adhérents

MM. AUDISTÈRE, pharmacien, 20, rue de Rivoli.
AUDOYNAUD, membre C. des écoles du IVe, 47, boulevard Henri IV.
AVEZOU, docteur en médecine, 32, rue du Renard.
AUGÉ DE LASSUS, publiciste, 78, rue de Passy.
ALMÉRAS, sculpteur, 3, rue Etienne-Bost, Argenteuil (S.-et-Oise).
AUCOURT (Comte d'), publiciste, 4, rue Saint-Paul.
ARRIGHI, avocat, 42, boulevard du Temple.
L'ARCHEVÊQUE (Monseigneur) de Paris, 127, rue de Grenelle.
ACARD, curé de N.-D.-des-Blancs-Manteaux, 11, r. des Guillemites.
ALEXANDRE, artiste dramatique, 48, quai de l'Hôtel-de-Ville.
AUMARÉCHAL, clerc de notaire, 4, carrefour de l'Odéon.
ANDRIEUX, graveur, 3, rue du Plâtre.
ARPIN, chimiste, 7, quai d'Anjou.

MM. Alleaume, banquier, 31, rue Saint-Antoine.
Alix, avocat à la Cour d'Appel, 59, rue Saint-Antoine.
Mme Augouard, avocat, 21, place des Vosges.
MM. Alleguède, direct. de la Maison Violet frères, 4, boulv. Morland.
Arnette (L.), avocat, 44, boulevard Haussmann.
Arnette (R.), avocat, 18, quai d'Orléans.
Aurand, ad. d'immeubles, 35, rue de Rivoli.
Autrand, secrétaire général, Préfecture de la Seine.
Adler, artiste dramatique, 5, rue du Trésor.
Ach (Simon), joaillier, 1, rue du Plâtre.
L'Archiviste de l'Assistance publique, 1, avenue Victoria.
Arnaud, chef de service, Hôtel de Ville.
Audigier, docteur-médecin, rue du Temple, 13.
Beaupère, négociant, 12, rue François-Miron.
Buchet, directeur de la Pharmacie Centrale, 7, rue de Jouy.
Boulanger, propriétaire, 21, quai Bourbon.
Bellan, fabricant de stores, 7, place des Vosges.
Bordenave, membre, Caisse des Ecoles du IVe, 6, rue du Trésor.
Bournon, publiciste, 12, rue Antoine-Boucher.
Baguès, fabricant de bronzes, 31, rue des Francs-Bourgeois.
Barbaud, architecte, 2, boulevard Henri IV.
Beaumont, serrurier, 7, rue du Pont-Louis-Phlilippe.
Buisson, président de la Société de Sténographie, 7, rue d'Arcole.
Bonvallet (Albert), comptable, 12, rue Malher.
Baron, artiste peintre, 9, place des Vosges.
Boussingault, essayeur à la Monnaie, 3 bis, quai aux Fleurs.
Bonnet, directr de l'Auvergnat de Paris, 13, boul. Beaumarchais.
Borde, commissaire de police, 13, rue de l'Arsenal.
Bluet, sténographe judiciaire, 5, avenue de l'Observatoire.
Brossard, docteur-médecin, 74, rue de Rivoli.
Bret, employé, église Saint-Paul, 5, rue de Turenne.
Bloch (Maurice), direct., école Bischoffsheim, 13, boul. Bourdon.
Boudet (Léon), rentier, 11, rue Treilhard.
Bertin, caissier à la Pharmacie Centrale, 7, rue de Jouy.
Baduel, membre de la Caisse des Ecoles, 11, rue Rambuteau.
Brillat-Savarin, avocat, à Belley (Ain).
Besnard, propriétaire, 60, boulevard Beaumarchais.
Blanc, architecte, 6, rue des Beaux-Arts.

MM. Bérard, négociant, 1, place des Vosges.
Bousquet, économe du Lycée Charlemagne, 101, r. Saint-Antoine.
Baussan, géographe, 2, boulevard Henri IV.
Béjot, négociant, 11 bis, rue Jacques-Cœur.
Bouchot, conservateur à la Bibliothèque Nle, 60, rue Madame.
Bourdeix, architecte, 7, boulevard Morland.
Bardou, négociant, 12, boulevard Sébastopol.
Mlle Benoist, institutrice, 3, rue Bretonvilliers.
MM. Baggers, chef d'orchestre, 36, rue des Archives.
Brodard, artiste peintre, 13, rue Charles V.
Bonetta, négociant, 12, rue de Nesle.
Binet, médecin en chef des Quinze-Vingts, 33, boul. Henri IV.
Bruant, employé, 5 bis, rue Saint-Paul.
Boissay, ancien officier, 15, rue Miromesnil.
Béranger, chef de contentieux, 28, rue de Rivoli.
Bonnet Ch., pharmacien, Grande-Rue, à Besançon (Doubs).
Barroux, archiviste, 30, quai Henri IV.
Bibliothèque (directeur), Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné.
Beaurepaire, archiviste, 29, rue de Sévigné.
Bloch, négociant, 46, rue de Rivoli.
Breuillé, journaliste, 19, rue Samand à Champigny (Seine).
Barbary, architecte, 92, rue de Rivoli.
Bloch, agent de fabrique, 6, boulevard Henri III.
Belin, industriel, 7, avenue Victoria.
Boize, D. de l'avenir du Prolétariat, 8, rue Pernelle.
Baudot, architecte, 113, rue Saint-Antoine.
Mme Bilcoq, 17, quai aux Fleurs.
Mme Bourdin, 16, rue Dupont-des-Loges.
MM. Bellimeul, critique d'art, 27, quai d'Anjou.
Chassaing, ancien député, 8, rue Saint-Antoine.
Corlieu, membre de la Con d'Hygiène, 17, rue de Sévigné.
Cordier, sculpteur statuaire, 17, quai d'Anjou.
Carpin, photographe, 55, rue Réaumur.
Casteran,
Chauvin, dir. de l'Ecole Massillon, 2, quai des Célestins.
Charmaison, peintre artiste, 13, quai d'Anjou.
Court, commissaire de police, 21, rue de Rivoli.
Cogrel, docteur-médecin, 10, rue du Trésor.

MM. Chassaing, négociant, 6, avenue Victoria.
Cambours, docteur-médecin, 1, boul. Henri IV.
Choquet, parfumeur, 5, avenue Victoria.
Colomb (Molock), dessinateur, 17, quai d'Anjou.
Closset, architecte, 6, rue du Renard.
Chacornac, libraire, 11, quai Saint-Michel.
Cotillon Maurice, étudiant, 38, quai d'Orléans.
Charles, restaurateur, 6, rue de la Tâcherie.
Carteret, ingénieur des arts et manufactures, 50, rue de Rivoli.
Chancel, architecte, 5, boulevard Morland.
Cholet, docteur-mèdecin, 1, rue Saint-Antoine.
Carré, vicaire de Saint-Paul, 3, rue de Sévigné.
Couriot, rentier, 5, rue Daru.
Costaz, propriétaire à Fitigneu (Ain).
Canel, négociant, 23, rue de Rivoli.
Cluseau, architecte, 4, rue de Rivoli.
Coriton, docteur-médecin, 13, avenue Victoria.
Couderc, antiquaire, 4, rue Saint-Paul.
Cerf, négociant, 26, boulevard Saint-Michel.
Chantepie, négociant, 22, rue Saint-Martin.
Castang, négociant, 30. rue de Rivoli.
Chapu, négociant, 4, rue de Rivoli.
Chailley, libraire, 26,rue Saint-Antoine.
Prince Czartoryski (Adam), 2, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
Caze, meubles d'art, 8, rue Charles V.
Cros, voyageur de commerce, 15, rue des Tonrnelles.
Cuvellier, architecte, 6, quai d'Orléans.
Cuminal, rédacteur princ., préf. de la Seine, 16, boul. Morland.
Coquelin, professeur de musique, 16, boulevard Henri IV.
Chabert, artiste dram., 17, rue d'Arcole.
Constant, inspecteur gén., service sanit., 4, rue Saint-Antoine.
Chabagny, emp. de la Ville, 45, quai Bourbon.
Coyecque, sous-chef de bureau, Hôtel de ville.
Courbet, receveur municipal, Hôtel de Ville.
Contant, chef de service, caisse municipale, Hôtel de Ville.
Cain, conservateur Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné.
Coupinot, mandataire, 23, rue d'Arcole.
Cottin, négociant, 9, rue Saint-Martin.

MM. Clément, trésorier, Mairie du Xe arrond., 2, place Baudoyer.
Callet, chef des bureaux, Mairie du IVe, 2, place Baudoyer.
Mme Callet, 2, place Baudoyer.
MM. Claes, architecte, 2, place Baudoyer.
Cazac, sous-chef des bureaux, Mairie du IVe, 2, place Baudoyer.
Chevreuil, officier de paix, 2, place Baudoyer.
Clabaud, architecte, 51, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
Ceibroux, D^eur de la Chanson f^se, 16, rue Hérold.
Chanel, conseiller du commerce ext^eur, 217, rue Saint-Honoré.
Contoux, architecte, 36, quai de Béthune.
Caillard, ingénieur, 5, passage Saint-Paul.
Carnis, pharmacien, 21, quai aux Fleurs.
Mme Cutting, 73. avenue des Champs-Elysées.
MM. Crubilé, employé à la Mairie du IVe.
de Valles, conseiller à la Cour, 14, quai d'Orléans.
de Rothschild (Alphonse), membre de l'Institut, 2, r. St-Florentin.
Darthuy, architecte, 45, boulevard Henri IV.
Dumoutier, encadreur, 66, rue de Ponthieu.
Davesne, docteur-médecin, 11, rue de la Cerisaie.
Delaage, curé de St-Louis-en-l'Ile, 3, rue Poulletier.
Dubois (Paul), sous-chef à la préfect. de police, 21, r. Ste-Croix.
Duchemin, chimiste, 6, rue Chanoinesse.
de Méritens, publiciste, 3, rue du Cloître-Saint-Merri.
Deville (Gabriel), député, 7, rue Alboni.
Dubourg (Francis), peintre en lettres, 11, rue Pavée.
de Villiers (Gaston), administrateur du Bureau de bienfaisance du IVe arrondissement, 20, rue de Rivoli.
Dhombres, proviseur du lycée Charlemagne, 101. r. St-Antoine.
Dahetze, boulanger, 13, rue de Montreuil, Vincennes (Seine).
Dujardin (Jules), instruments de précision, 24, rue Pavée.
Delagarde, relieur, 4, rue du Trésor.
Delassaussois, memb. de la Caisse des Éc. du IVe ar., 50, r. Ste-Croix.
de Ménorval, artiste peintre, 68, rue Lhomond.
Dardy, architecte, 17, rue Davioud.
Dorbon (L.), libraire, 6, rue de Seine.
Dugrais, négociant, 3 ou 10, boulevard Sébastopol.
Dariac, publiciste, 38, rue de la Verrerie.
de Lannoïse, docteur-médecin, 42, rue de la Boëtie.

MM. Descroix, négociant, 34, rue de la Verrerie.
Duhamel, professeur de musique, 9, rue de la Cerisaie.
Demmler, docteur-médecin, 34 rue de la Verrerie.
Defranc, directeur des affaires municipales, 13, rue de la Cerisaie.
Dacier, publiciste, 11, rue des Tournelles.
Dufrenoy, propriétaire, 11 *bis*, rue de Birague.
Deturck, avocat, 4, rue Malher.
Delaby, publiciste, 19, boulevard Morland.
Desnos, mandataire aux Halles, 11, rue Saint-Martin.
Dardanne, adjoint au maire du IVe arrond., 42, quai d'Orléans.
Mme de Malherbe, professeur au Cons. de mus., 15, quai Bourbon.
MM. Devinat, ingénieur, 26, rue du Roi-de-Sicile.
Duret, directeur des Archives de la Ville, 30, quai Henri IV.
Dardenne, contrôleur central, 29, rue de l'Université.
de Mallevoue, chef de bur. à la préf. de la Seine, Hôtel-de-Ville.
Damblemont, directeur d'écoles, 6, place des Vosges.
Delpy, sténographe, 17, rue d'Arcole.
Mme Dupré, direct. d'école com. en retraite, 5, rue Ste-Croix.
MM. Dugos, dentiste, 22, boulevard Sébastopol.
Dhotel, docteur en médecine, 60, rue Saint-Antoine.
Duffort, chef de division honoraire, 81, avenue d'Orléans.
Delarue, propriétaire, 23, rue des Francs-Bourgeois.
Dreyfus, docteur, 11, rue Rambuteau.
Dormoy, employé à la préfecture de la Seine, 3, rue Boutarel.
Dezavis, négociant, 66, rue de Rivoli.
Doret, négociant, 48, quai de l'Hôtel-de-Ville.
Deplanche, rentier, 13, rue de Rivoli.
Dircksen, docteur en médecine, à La Varenne-St-Hilaire (Seine).
Delchevalerie, compositeur, 72, avenue Ledru-Rollin.
Édouard, négociant, 40, rue de Rivoli.
Eschger, directeur de la fonderie de St-Viast, 28, rue St-Paul.
Éveno, bibliothécaire, 19, place des Vosges.
Ferrouillat, pharmacien, 35, rue de Rivoli.
Flandrin, sculpteur ornementiste, 15, quai Bourbon.
Ferrand (Paul), ingénieur, 18, quai de Béthune.
Fauchon, découpeur en marqueterie, 8, impasse Guéménée.
Fernoux, présid. de la Sté des architectes français, 22, r. Béranger.
Firmin, docteur en médecine, 1, rue de Rivoli.

MM. Flageul, avocat, 7, rue de la Cerisaie.
Fourrier, traducteur interprète, 13, rue des Archives.
Faivret (M.), négociant, 165, rue Saint-Honoré.
Fallex (Eugène), proviseur honoraire au lycée Charlemagne, 18, quai de Béthune.
Fromeigeat, chirurgien-dentiste, 35, rue de Rivoli.
Mme Friedmann, postiches d'art, 45, rue Sainte-Anne.
MM. Failliot, député du IVe Arrondissement, 37, rue Sainte-Croix.
Fille, directeur de théâtre, 21, quai Bourbon.
Fourrier, entrepreneur de couvertures, 10, rue de Jouy.
Fabre (Jules), avocat, 5, rue du Renard.
Fouanon, vétérinaire, 3, rue du Renard.
Fontaine, costumier des tribunaux, 3, boulevard du Palais.
Faralikc (l'abbé), ecclésiastique, 22, rue de Varenne.
Fabre (Georges), maire du IVe Arrondissement, 7, avenue Victoria.
Funck-Brentano, bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully.
Fournier, expert comptable, 30, quai des Célestins.
Faroy, directeur d'école, 23, rue Geoffroy-l'Asnier.
Gauthier (l'abbé), vicaire de St-Gervais, 9, rue de la Cerisaie.
Galli, conseiller municipal, 20, rue du Petit-Musc.
Garnier, docteur-médecin, 68, rue François-Miron.
Gagneur, docteur-médecin, 19, boulevard Morland.
Gabé, vérificateur des douanes, 5, quai Conti.
Gautier, chef d'orchestre, 88, boulevard Richard-Lenoir.
Gillet, ingénieur-constructeur, 32, boulevard Henri IV.
Gendre, rentier, 20, rue de Rivoli.
Gourichon, docteur-médecin, 2, rue des Tournelles.
Génty, négociant, 17, rue du Temple.
Gom (Ernest), architecte, 79, rue de Turenne.
Gauniche, avocat, 27, rue des Archives.
Gibault (Georges), bibliothécaire de la Sté Nle d'Horticulture de France, 55, quai Bourbon,
Gallopin, propriétaire, 7, rue Alboni.
Garçon, négociant en vins, 18. quai des Célestins.
Guetat, journaliste, 9, rue des Archives.
Gautereau, avocat à la Cour d'appel, 5, place Saint-Michel.
Gérardot, négociant, 34, rue de la Verrerie.
Groullé, avocat, 42, quai d'Orléans.

MM. Guillemot, fabricant d'instruments de précision, 73, Rue St-Louis.
Guillère, avocat, 1, place des Vosges.
Gardet, employé de commerce, 46, rue de Rivoli.
Gautier (A.), membre de l'Institut, 9, place des Vosges.
Gélas, publiciste, 84, rue de Rivoli.
Gerbaux, comptable, 25, rue Saint-Paul.
Groux, administrat. du bureau de bienfaisaisance, 5, r. Boutarel.
Gaussuin, instituteur, boulevard Morland.
Guy, négociant, 8, rue Saint-Bon.
Garsonnier, pharmacien, 7, rue de Jouy.
Gérard, employé de la préfecture de la Seine, 26, quai d'Orléans.
Georges, 42, quai Hôtel-de-Ville.
Gardy, banquier, 23, boulevard Beaumarchais.
Grignard, maître d'armes, 19, place des Vosges.
Guyot, 10, Rue Castex.
Hartmann Paul, négociant, 4, boulevard Henri IV.
Holley, architecte, 43, rue des Tournelles.
Huart, répétiteur au lycée Charlemagne, 4, rue Malher.
Huguenin (Henri), négociant, 19, 21, rue Saint-Merri.
Hauser, licencié en droit, 47, boulevard Sébastopol.
Haroux, négociant, 1, rue du Figuier.
Houssaye (C. de la), membre de la Presse Parisienne, 14, rue du Pont-Louis-Philippe.
Hémardinquer, préparateur, Faculté des Sciences, 7, rue de la Cerisaie.
Hamaide, propriétaire, 34, rue de la Verrerie.
Haymann, antiquaire, 17, rue des Archives.
Hudry, commerçant, 56, rue Saint-Antoine.
Hesse, sous-chef de bureau, 29, place des Vosges.
Hamel, adjoint au maire, 50, rue de Rivoli.
Hosborntel, avocat, 10, avenue d'Alma.
Jacquin, négociant, 12, rue Pernelle.
Jennepin, directeur de l'École communale, 8, passage Saint-Pierre.
Jeannot, inspecteur primaire, 6, rue Ganneron.
Judis, administrateur de la Caisse d'épargne, 137, r. Saint-Martin.
Jolibois, Conseiller municipal, 7, rue du Bellay.
Jamet, professeur de comptabilité, 96, rue de Rivoli.
Jussot, limonadier, 12, rue des Archives.

MM. Khan (Zadock), Grand Rabbin, 17, rue Saint-Georges.
Kahn Arthur, négociant, 54, rue Sainte-Croix.
Keller, négociant, 40 bis, rue de Rivoli.
Kessel, inspecteur en bâtiment P. P., 2, quai Marché-Neuf.
Kaminski, docteur en médecine, 29, rue des Francs-Bourgeois.
Kalvelage, négociant, 13, rue Sainte-Croix.
Kahn (A.), négociant, 10, rue de Rivoli.
Lacombe, trésorier de la société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 5, rue de Moscou.
Le Senne, bibliophile, 73, boulevard Haussmann.
Levasseur, avocat, 11, boulevard du Palais.
Lemerle, chanoine, 76, rue de la Verrerie.
Lainey, avocat, 29 bis, rue des Francs-Bourgeois.
Labourt, Collège Stanislas, r. Notre-Dame-des-Champs.
Lhote, essayeur à la Monnaie, 16, rue Chanoinesse.
Larmée, architecte, 20, rue de Rivoli.
Léonard, mandataire aux Halles, 6, rue des Archives.
Lantuéjol, photographe, 8, rue des Carmes.
Louar, artiste dramatique, 84, rue de Rivoli.
Le Cerf, propriétaire, 12, rue des Lions-Saint-Paul.
Lafollye, architecte, 34, rue Condorcet.
Legrand, publiciste, 3, quai d'Anjou.
Lecomte, restaurateur, 44, rue des Archives.
Leroy, négociant en vins, 24, rue J.-J.-Rousseau, à Ivry (Seine).
Lasnier J., pharmacien, 13, rue Michelet.
Ledresseur, employé, 12, rue de Rivoli.
Lesage, architecte, 9, place des Vosges.
Le Comte, antiquaire, 22, rue Geoffroy-l'Asnier.
Lazard Lucien, archiviste, 49, rue Rochechouart.
Lassez, propriétaire, 27, boulevard Saint-Martin.
Lhommedé, publiciste, 8, rue des Rosiers.
Lagrange, Secrétaire au Conseil d'État, 5 bis, rue Saint-Paul.
Leclère, 4, rue Barbette.
Lapicida, chef éclusier, 50, rue François-Rolland, Nogent-sur-Marne (Seine).
Lespine, commissaire de police, 9, rue du Trésor.
Luizard, constructeur, 14, rue du Cloître-Notre-Dame.

Mme Lévêque, négociant, 2, rue Saint-Paul.

MM. Lambeau, chef de bureau Préfecture de la Seine, Hôtel de Ville.
L'Esprit, sous-chef de bureau Préfecture de la Seine, 2, rue Lobau.
Lebret, architecte, 15, rue de Rivoli.
Léger, chapelier, 13, rue Saint-Antoine.
Lochelongue, trés. du b. de bienf., 26, rue du Petit-Musc.
Legendre, photographe, 1, boulevard Beaumarchais.
Laurent, chimiste, 31, quai Bourbon.
Lavernhe, chef d'intitution, 9, b. Sadi-Carnot, Enghien (S.-et-O.).
Lemarchand, employé à la Ville, 38, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
Lenoble, ancien négociant, 21, rue de Rivoli.
Lepicard. professeur de piano, 64, rue de Rivoli.
Lafontaine (abbé), curé de Saint-Merry, 76, rue de la Verrerie.
Mont-de-Piété (Administration du), rue des Francs-Bourgeois.
Minart, maître de chapelle, 28, rue de Rivoli.
Mareuse, sec. de la Soc. des Inscr. Parisiennes, 81, b. Haussmann
Mougin, docteur-médecin, 25, boulevard Beaumarchais.
Mangeard, pharmacien, 26, rue du Temple.
Morel d'Arleux Ch., notaire honoraire, 13, avenue de l'Opéra.
Mermet, préparateur à l'Ecole Centrale, 8, quai Henri IV.
Moyne, homme de lettres, 11, avenue Victoria.
Malard. négociant, 11, rue Pavée.
Malbec, docteur-médecin, 14, rue de Rivoli.
Miguet, publiciste, 1, boulevard Henri IV.
Missilier, négociant, 57, rue Rambuteau.
Mailles, curé de Saint-Gervais, 15, rue de Rivoli.
Martinet E., Inspecteur des Caisses à la Préfecture de la Seine, en retraite, 2, rue de Poissy.
Margueritte (René), négociant, 2, rue des Archives.
Michel, représentant de commerce, 28, rue Geoffroy-Lasnier.
Muraire, pharmacien, 41, rue des Francs-Bourgeois.
Monin H., professeur au Collège Rollin, 2, rue Alfred-Stevens.
Mosnier, négociant, 2, rue Brisemiche.
Michaux, ingénieur des arts et manuf., 64, r. Saint-Louis-en-l'Ile.

Mme Mercier (Jeanne), artiste peintre, 20, rue du Petit-Musc.

MM. Maupin, vicaire des Blancs-Manteaux, 3, rue Barbette.
Michaux, docteur-médecin, 19, quai Bourbon.
Morel, docteur-médecin, 5, rue de Rivoli.
Martin H., bibliothécaire, bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully.

MM. Mugnier, propriétaire à Virieu-le-Grand (Ain).
Moutaillier, imprimeur, 43, rue des Francs-Bourgeois.
Marchand, instituteur, 8, passage Saint-Pierre.
Misset, restaurateur, 3, boulevard Beaumarchais.
Mendel, libraire, 19, rue de Savoie.
Magasin Pittoresque, 53, rue Monsieur-le-Prince.
Malaquin, négociant, 2, rue Agrippa-d'Aubigné.
Mettetal, industriel, 19, rue des Beautreillis.
Martin, prêtre, 22, rue Notre-Dame-des-Champs.
Mentienne, ancien maire, Bry-sur-Marne (Seine).
Maus, négociant, 5 et 7, place de la Bastille.
Maris, ingénieur, 60, boulevard Beaumarchais.
Marchal, employé à la Ville, 2, place Baudoyer.
Meynier, prestidigitateur, 15, rue du Pont-Louis-Philippe.
Moreau, publiciste, 15, rue du Commerce.
Morel d'Arleux, notaire, 5, rue du Renard.
Martin, architect, 27, rue de la Cerisaie.
Mme Maitre, négociante, 80, rue de Rivoli.
MM. Mandelbaum, négociant, 52, rue du Temple.
Moebs, publiciste, 33 bis, boulevard Bourdon.
Nitot, pharmacien, 6, rue Chanoinesse.
Noel, artiste dramatique, 78, rue de la Verrerie.
Nocq, dessinateur, 29, quai Bourbon.
Nigoul, docteur-médecin, 48, rue Rambuteau.
Niepce, Inspecteur des Forêts en retraite, 10, avenue Percier.
Noyer, *premier vicaire à Saint-Gervais*, 2, *boulevard Henri IV*.
Nuidan, gérant maison Michel, 123, rue Saint-Martin.
Nicaise, comptable, 13, rue des Archives.
Ollivier, avocat, 82, rue de Rivoli.
Olivier, agent d'affaires, 1, rue Tiron.
Piperaud, conseiller municipal, 12, rue de Sévigné.
Pousset, archiprêtre de N.-D., place du Parvis Notre-Dame.
Poindron, pharmacien, 36, rue des Archives.
Piller, magasin de la Tour-St-Jacques, 88, rue de Rivoli.
Prugnaud, architecte, 14, rue de Rivoli.
Pagès, juge au Tribunal de Commerce, 34, boulevard Henri IV.
Ponthus-Cinier, avocat, 18, rue du Cloître-Saint-Merri.
Pinot, entrepreneur de maçonnerie, 3, rue Agrippa-d'Aubigné.

MM. Pardon, négociant, 42, boulevard Henri IV.
Préteux de Voet, architecte, 30, rue de Rivoli.
Pinot (Georges), entrepreneur, 4, rue Mornay.
Pisani, chanoine de Notre-Dame, 13, quai Montebello.
Pelisse, conseiller de Préfecture, 58, boulevard Richard-Lenoir.
Prieur (Albert), docteur-médecin, secrétaire général de la Société française d'Histoire de la Médecine, 1, place des Vosges.
Mme Palade-Bonnal, artiste peintre, 10, rue Saint-Antoine.
MM. Protais, commis-greffier, 139, boulevard Saint-Michel.
Picot, commissaire de police, 16, quai de Gesvres.
Peytoureau, memb. de la ch. synd. de la marbr., 3, r. de Lutèce.
Picou, docteur-médecin, 111, rue Saint-Antoine.
Perrin, économe du Palais de Justice, boulevard du Palais.
Poubelle, ancien Préfet de la Seine, 18, rue Montalivet.
Perret, entrepreneur, 25 *bis*, rue Franklin.
Perrey, employé de commerce, 28, quai de Béthune.
Peyret, archiviste à la Préfecture police, 36, quai des Orfèvres.
Le Préfet de Police, 7, boulevard du Palais.
Pessard, publiciste, 5, rue Saint-Marc.
Primault, avocat, 4, rue Bourg-Tibourg.
Picou, employé, 32, rue du Renard.
Pascaud, directeur de gymnase, 30, rue Saint-Paul.
Poupinelle, propriétaire, 34, quai Henri IV.
Polissard, propriétaire, 22, rue Geoffroy-Lasnier.
Phulpin, dessinateur, Grande-Rue de la République, St-Mandé (S.).
Poëte, bibliothécaire, 29, rue de Sévigné.
Peyrin, comptable, 41, rue des Francs-Bourgeois.
Paul, architecte, 6, boulevard Henri IV.
Pelisse, docteur-médecin, 49, boulevard Henri IV.
Philippe, ingénieur, 18, rue Malher.
Prignon, greffier à la Cour d'Appel, 17, rue de Rivoli.
Pascal, peintre, 16, rue Charlemagne.
Quénet, contrôleur à la Pharmacie centrale, 41, rue Saint-Paul.
Quillier, docteur-médecin, 3 *bis*, quai aux Fleurs.
De Quellern, publiciste, 62, avenue de la Grande-Armée.
Quentin (Paul d'Estrée), critique dramatique, 43, rue Saint-Paul.
Rossignol, administratr Bureau de Bienfaisance, 91, r. St-Martin.
Rouget, id. 13, rue Ferdinand-Duval.

MM. Rollin, docteur-médecin, 50, rue de Rivoli.
Riotor, publiciste, 26, quai de Béthune.
Rélin, dessinateur, 23, quai d'Anjou.
Ricbourg, négociant, 123, rue de Reuilly.
Ronsseray, négociant, 77, rue de la Verrerie.
Rogier, docteur-médecin, 20, rue Soufflot.
Rhoné (A.), publiciste, 10, rue Pré-aux-Clercs.
Raux (Jules), libraire, 59, rue Saint-Antoine.
Mme Ricard, 68, rue Pierre-Charron.
MM. Rongier, publiciste, 58, av. de Paris, Choisy-le-Roi (Seine).
Rey, rédacteur ppl à la Préfecture de police, 5, rue Mornay.
Roques, professeur de musique, 30, rue Saint-Antoine.
Rousseau, professeur, 8, rue de Rivoli.
Rouhier, professeur de musique, 12, rue Saint-Antoine.
Rouget, directeur d'école, 21, rue du Renard.
Ragot, horticulteur, 13, rue d'Arcole.
Rollin, chef de bureau, 23, rue du Temple.
Robineau, notaire, 75, boulevard de Clichy.
Roche, publiciste, 28, rue Saint-Merri.
Rambaud, docteur-médecin, 16, boulevard de Sébastopol.
Roussy, maire-adjoint au IVe arrondissement, 38, quai Henri IV.
Ruch, employé de commerce, 21, rue Saint-Merri.
Mme Raymond, 23, rue de Rivoli.
MM. Revil-Gabet, mandataire aux Halles, 2, rue Pernelle.
Roullier, propriétaire, 14, quai d'Orléans.
Regnard, *ingénieur, 10, rue* Saint-Paul.
Rondot, rentier, 36, quai des Célestins.
Raynaud, employé de commerce, 22, quai de Béthune.
Renard, négociant, 80, rue Saint-Antoine.
Rameau, publiciste, 57, rue Claude-Bernard.
Remoissonnet, architecte, 28, avenue des Gobelins.
Rouquette, négociant, 26, quai d'Orléans.
Ropiteau, docteur-médecin, 90, rue de Rivoli.
Simon (Henri), membre de la Commission d'hygiène, 4, rue du Cloître-Notre-Dame.
Simon, administrateur du Bureau de Bienfaisance, 3, rue de Rivoli.
Siffert, architecte de la Ville de Paris, 7, rue Legraverend.
Sabatier, pharmacien, 9, rue des Archives.

MM. Soudée, docteur-médecin, 13, rue des Archives.
Seigneurie, directeur du journal l'*Épicier*, 34, rue de la Verrerie.
Schindler, facteur de pianos, 9, rue de Rivoli.
Soudan, négociant, 20, boulevard de Sébastopol.
Sardou (V.), homme de lettres, 64, boulevard de Courcelles.
Sellier, archiviste, 5, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
Stirling, employé à la Préfecture de la Seine, 29, rue de Sévigné.
Sœurre, mandataire, 23, rue d'Arcole.
Soulès, propriétaire, 9, rue de Phalsbourg.
Spiegel, publiciste, 20, rue Malher.
Sage (Général), 6 *bis*, rue du Cloître-Notre-Dame.
Sage (Henri), étudiant, 6 *bis*, rue Cloître-Notre-Dame.
Sautier, dentiste, 4, rue de Rivoli.
Sirmain, propriétaire, 11, rue Ferdinand-Duval.
Thiéblemont, propriétaire, 19, quai Bourbon.
Tuetey, archiviste, 45, quai Bourbon.
Tourneux, homme de lettres, 34, quai de Béthune.
Tournafond, négociant, 21, quai Malaquais.
Tausend, publiciste, 40, quai des Célestins.
Touvet-Fanton, chirurgien-dentiste, 38, boulevard Sébastopol.
Thibault, commis des postes et télégraphes, 11, rue Turenne.
Teillac, administ. du Bureau de bienfaisance, 42, rue de Rivoli.
Thouard, négociant, 41, rue des Francs-Bourgeois.
Trimouillat, homme de lettres, 10, rue Chanoinesse.
Truffaut, employé de commerce, 11, rue Malher.
Tesson, L., Secrétaire de la Commission du Vieux Paris, mairie du XVe arrondissement.
Trusson, employé aux travaux publics, 56, rue Jermer.
Ulrich, employé de commerce, 13, rue de Sévigné.
Viguier, directeur du Bazar de l'Hôtel-de-Ville, 52, rue de Rivoli.
Vuillaume, Maxime, publiciste, 134, avenue d'Orléans.
Van Géluwe, expert comptable, 9, rue des Arquebusiers.
Vite, employé de commerce, 48, rue de la Verrerie.
Villejean, député de l'Yonne, pharmacien de l'Hôtel-Dieu.
Vervelle, négociant, 24, rue Chanoinesse.
Vert, imprimeur, 8, François-Miron.
Mme Vert, — —
M. Virey, docteur-médecin, 12, rue Saint-Merry.

MM. Van Hassel, imprimeur, 10, rue Chanoinesse.
Vaillant, pharmacien, 34, rue de la Verrerie.
Vollant, négociant, 34, boulevard Sébastopol.
Vocoret, négociant, 5, rue du Pont-Louis-Philippe.
Wormser, agrégé de grammaire, 16, rue de Rivoli.
Woirhaye, avocat à la Cour d'Appel, 17, rue Véron, Alfortville (Seine).
Wiart Louis, industriel, 5, rue de Rémy, Cambrai (Nord).
Wéber, pasteur, 3, place Voltaire.
Wormser, Jacques, administrateur du Bureau de Bienfaisance, 16, rue de Rivoli.
Wimphen, E.-A., industriel, 57, rue du Temple.
Wagner, professeur de piano, 12, rue des Lions-Saint-Paul.
Walle, publiciste, 12, rue du Temple.
Yvon, docteur-médecin, 7, place de la Bastille.
Zwierzynski, photographe, 33, rue de Rivoli.
Zeitlin, rabbin, 19, place des Vosges.

AUXERRE-PARIS. — IMPRIMERIE A. LANIER

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton Parisien)



4me ANNÉE

No 15 — Juillet 1905

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges FABRE, maire du IV[e] arrondissement, avocat à la Cour d'appel.
Vice-Présidents : MM. FERNOUX, président de la Société des Architectes français.
G. HARTMANN, négociant.
Secrétaire général : M. Alb. CALLET, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie*
Secrétaire-adjoint : M. Paul HARTMANN.
Archiviste : M. DELABY.
Trésorier : M. HUSBROCQ, rédacteur principal à la mairie du IV[e] arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. PAGÈS, chimiste-expert.
Notre-Dame : H. NOCQ, artiste-peintre.
Saint-Gervais : PRÉTEUX DE VOET, architecte.
Saint-Merry : BORDENAVE, publiciste.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres de droit :

MM. G. DEVILLE, député.
FAILLIOT, député.
GALLI (H.), conseiller municipal.
PIPERAUD, conseiller municipal.
FABRE (Georges), maire du IV[e] arrondissement.
HAMEL, maire adjoint du IV[e] arrondissement.
DARDANNE, maire adjoint du IV[e] arrondissement.
D[r] ROUSSY, maire adjoint du IV[e] arrondissement.

Membres élus :

MM. BRENTANO (Funck), bibliothécaire à l'Arsenal.
BOURDEIX, architecte de la Préfecture de Police.
CALLET (A.), secrétaire-chef des bureaux.
DAVESNE, docteur en médecine.
DELABY, publiciste.
DUBOIS (Paul), sous-chef à la Préfecture de Police.
FERNOUX, président de la Société des Architectes.
FLANDRIN, sculpteur.
GAUTHIER, vicaire à Saint-Gervais.
HARTMANN (Georges), négociant.
LAMBEAU (Lucien), chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.
L'ESPRIT, sous-chef à la Préfecture de la Seine.
LOUAR, artiste dramatique.
MONIN, professeur au Collège Rollin.
PAGÈS, membre de la Caisse des Ecoles du IV[e] arrondissement.
RICBOURG, négociant.
RIOTOR, homme de lettres.
REY, Rédacteur Principal à la Préfecture de Police.
SELLIER, conservateur-adjoint au Musée Carnavalet.
SIFFERT, architecte de la Ville de Paris.

Trésorier :

HUSBROCQ, rédacteur principal à la Mairie du IV[e] arrondissement.

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien)

SOMMAIRE ;

4me ANNÉE

No 15 — Juillet 1905

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS



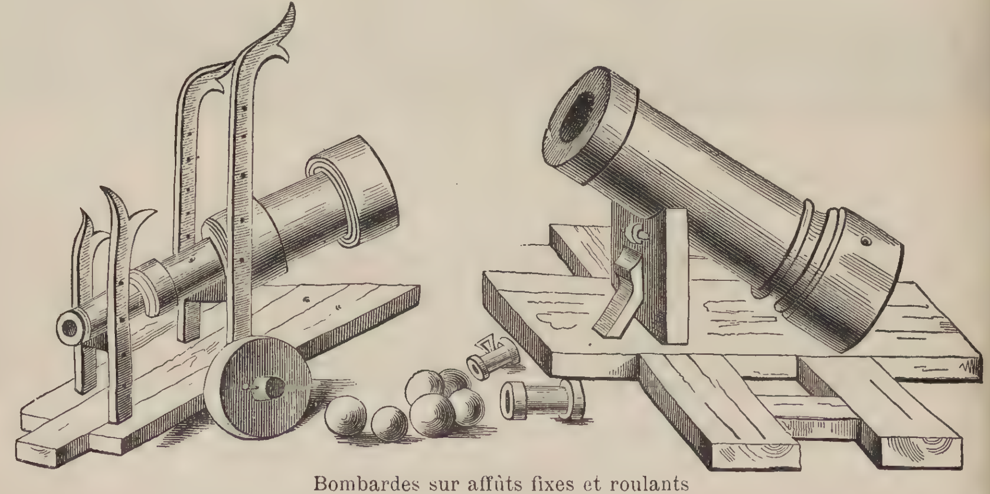
L'Arsenal et son magasin à poudre

La Bibliothèque de l'Arsenal

« En amont de l'île Saint-Louis, en face et au nord de son extrémité se trouvait autrefois un îlot, nommé l'île Louviers, qui n'a été réuni à la rive droite de la Seine que dans notre siècle, et qui occupait à peu près le terrain situé maintenant entre le quai Henri IV et le boulevard Morland. Un bras de la Seine, fort étroit, séparait cet îlot de la terre ferme. C'est en bordure de ce petit bras du fleuve que s'éleva l'Arsenal de Paris. Sur la rive droite, en face de la pointe et de l'île Louviers, se voyait jadis la tour de Billy, où dès le XIV[e] siècle, existait un dépôt de munitions et d'armes de guerre appartenant au roi. Tout près de là, derrière l'enclos des Célestins, au lieu dit le Champ-au-Plâtre, la ville de Paris possédait de vastes terrains, sur lesquels elle avait

élevé deux grands magasins, qu'on nommait les Granges de l'artillerie. C'est là en effet, que l'artillerie de la ville s'abritait. En 1533, François Ier emprunta à la ville de Paris l'un de ses magasins pour forger ses propres canons; puis il s'empara bientôt du second, malgré les protestations et les réclamations du prévôt des marchands et des échevins.

Les successeurs de François Ier gardèrent les magasins. La tour de Billy, frappée par la foudre, avait sauté en 1538, en 1563, un incendie détruisit de fond en comble tous les bâtiments servant à la fabrication des canons et à la garde des munitions; on attribua même aux protestants cette catastrophe. Il y avait alors trente ans que François Ier avait pris possession des granges de



Bombardes sur affûts fixes et roulants

l'artillerie. Aussi après l'incendie de 1563, c'est Charles IX, et non la ville de Paris, qui fit élever à ses frais de nouvelles constructions, et la possession de l'Arsenal ne fut plus désormais contestée au roi.

En 1572 le grand maître de l'artillerie de France, qui n'avait point encore rang de grand officier de la couronne, y est installé. Charles IX, Henri III et surtout Henri IV contribuèrent successivement au développement de ce vaste établissement, dont les

dépendances s'étendirent dès lors jusqu'aux murs de la Bastille.

Le souvenir de Henri IV et de son ministre Sully est intimement lié à l'histoire de l'Arsenal. C'est en 1599 que ce dernier, devenu grand maître de l'artillerie, vint l'habiter. Plus tard, il y reçut son maître à maintes reprises; et le roi, s'il faut l'en croire, s'y plaisait si fort qu'il voulut qu'on lui fit préparer un appartement, afin d'y pouvoir venir chaque mois passer plusieurs jours.

La légende veut qu'on conserve encore à l'Arsenal quelques traces de ce séjour du monarque, sous la forme de deux pièces ayant fait partie de cet appartement et connues sous le nom de : *Cabinet de Sully*. — C'est le 26 mars 1609, que Henri IV après avoir deux jours de suite, dîné, soupé et joué à l'Arsenal, aurait commandé à Sully de lui faire aménager quatre chambres dans l'hôtel du grand MAITRE.

Le désir de Henri IV fut-il vraiment réalisé. Le fait paraît d'autant moins probable qu'à l'époque où le roi formulait ce souhait il n'avait plus qu'une année à vivre. Il faudrait donc supposer qu'on se mit à l'œuvre aussitôt. Quoi qu'il en soit, les deux pièces qui subsistent aujourd'hui avec le souvenir de Henri IV et de Sully seraient la chambre à coucher et le cabinet du roi, mais modifiées à tel point qu'on ne saurait dire si une seule peinture de la décoration primitive s'y retrouve encore. Le marquis, depuis maréchal de La Meilleraye, ayant, en 1634, succédé au prince d'Henrichemont dans la charge de grand maître de l'artillerie de France, vint à son tour habiter l'Arsenal. Trois ans plus tard il épousait Marie de Cossé; et c'est seulement après 1637 qu'il fit disposer des appartements dont l'ornementation conservée presque intacte encore aujourd'hui était fort remarquable. Une tradition, qui ne s'appuie, je crois, sur rien de positif, prétend que le maréchal s'emparant des chambres de Henri IV, aurait fait recouvrir de peintures nouvelles l'ancienne décoration. C'est ainsi que le cabinet royal serait devenu l'oratoire de la duchesse de la Meilleraye. Avant d'accuser M. et Mme de la Meilleraye de s'être rendus coupables d'un pareil acte de vandalisme dans l'Arsenal, il faudrait prouver -ue des

appartements y furent réellement aménagés et ornés pour le roi.

La pièce qu'on nomme aujourd'hui le Cabinet de Sully, et qui fit certainement partie de l'appartement de Mme de la Meilleraye, présente surtout des peintures rappelant les faits les plus glorieux de la vie du maréchal de la Meilleraye. Quant à l'oratoire de la maréchale, l'ornementation toute différente nous offre, entre autres sujets, une galerie des femmes fortes, comprenant Esther, Porcia, Jahel, Sémiramis, Judith, Antiope, Marie Stuart (Cossé), Débora, Lucrèce, Pauline femme de Sénèque, Bérénice, la *Judith françoise*, Jeanne la Pucelle.

Lorsque, en 1694, le duc du Maine eut remplacé le maréchal d'Humières comme grand maître de l'artillerie, quelques remaniements durent encore être opérés; puis ces pièces semblent être restées à peu près dans le même état jusqu'au règne de Napoléon III. A cette époque, en 1864, l'architecte de la Bibliothèque de l'Arsenal, M. Labrouste, décida de déplacer les deux chambres qui passaient pour avoir fait partie de l'appartement de Henri IV. Au lieu d'être, comme jadis, à l'exposition du sud-ouest, en bordure de la Seine, c'est-à-dire aujourd'hui du boulevard Morland, le Cabinet de Sully et l'oratoire de Marie de Cossé se trouvent maintenant au-dessus de la grande porte d'entrée, masquée encore par quelques maisons. Les nouvelles pièces construites par M. Labrouste s'étant trouvées plus grandes que les panneaux, plafonds et décorations qu'elles étaient destinées à contenir, il fallut recourir à des expédients pour déguiser ce défaut de mesures.

Un habile restaurateur M. Albert Grand fut chargé d'obvier autant que possible à cet inconvénient; et c'est lui qui exécuta le travail délicat de transporter dans un nouveau cadre tout ce qui restait de l'ancienne ornementation.

Ces deux pièces ont donc essuyé, comme on le voit, bien des fortunes diverses et pourtant, malgré les remaniements, les déplacements, les restaurations qu'elles ont eu à subir, elles offrent un très réel intérêt, car elles nous montrent encore les peintures et la décoration faites au XVIIe siècle, non pas sans doute pour

Henri IV, mais pour le maréchal et la maréchale de la Meilleraye. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas au duc de la Meilleraye, mais à Sully et à Henri IV que pensera toujours le visiteur du cabinet dit de Sully. L'Arsenal tint en effet, une grande place dans la vie du Béarnais. N'est-ce pas encore à l'Arsenal qu'il se rendait lorsqu'il fut frappé par Ravaillac ?



Sully

Sous Louis XIII il se produisit peu de changements dans l'Arsenal de Paris; mais avec Louis XIV commence la décadence

de cet établissement, dont une partie ne sert plus qu'à abriter le grand maître de l'artillerie, ou à fournir des logements à ses protégés, tandis que l'autre partie est employée à fondre, non pas des canons, mais des statues destinées à orner Versailles et les autres maisons royales.

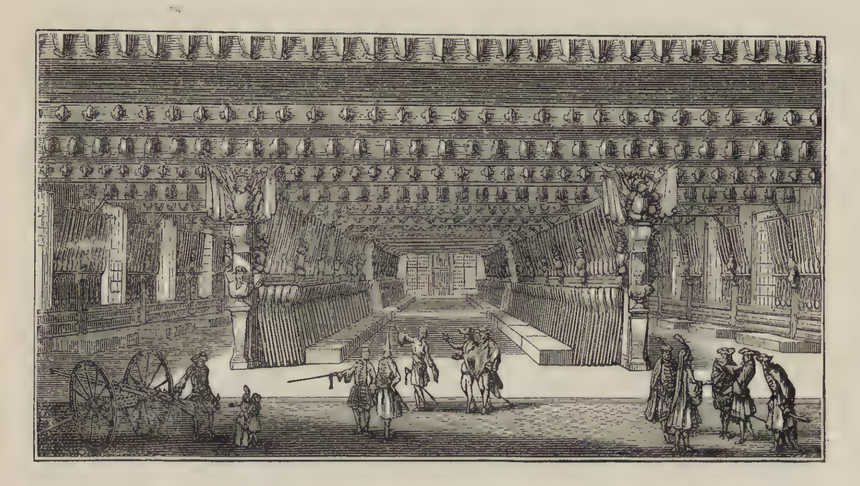
Pendant la régence du duc d'Orléans eut lieu une modification qui a son importance pour l'histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal : je veux parler de la construction, élevée sur les plans de l'architecte Germain Boffrand, qui est devenue le corps principal des bâtiments affectés aujourd'hui à la conservation des livres. Ce nouvel édifice, commencé en 1718, était construit en bordure sur le petit bras de la Seine, dont il n'était séparé que par le mail, étroite bande de terre, remplacé aujourd'hui par le boulevard Morland. Si l'on croit la tradition, le duc d'Orléans aurait fait ajouter ce monument à l'ancien hôtel du grand maître pour essayer d'apaiser la colère que montra la duchesse du Maine, au moment où fut cassé le testament de Louis XIV qui attribuait la régence à son mari. Les appartements du duc et de la duchesse du Maine ont été en partie conservés et sont presque intacts; les boiseries qui les décorent offrent un des plus délicats spécimens de la sculpture d'ornement dans la première moitié du XVIII[e] siècle. La plus belle de ces pièces, le salon de la duchesse du Maine, est devenue de nos jours la salle de lecture des manuscrits. Le dessin des boiseries en fut probablement donné par Boffrand lui-même. Quant aux panneaux peints au-dessus des portes, qui sont la reproduction des bas-reliefs de la fontaine élevée par Bouchardon dans la rue de Grenelle, ils ne purent y être ajoutés qu'après 1739.

Il dut y avoir, à un moment donné, d'autres curiosités artistiques à l'Arsenal. Au commencement du XVIII[e] siècle, on pouvait encore y admirer, paraît-il, des peintures de Mignard. « L'Arsenal, lit-on dans une sorte de guide à Paris, l'Arsenal est distingué en plusieurs cours et composé de beaucoup d'appartements occupés par le duc du Maine, grand maître de l'artillerie de France, les dedans en sont très magnifiques et richement meu-

blés. Il y a un cabinet des médailles très accompli. Les curieux de peintures doivent examiner le grand salon, peint par Mignard. à son retour d'Italie. La France triomphante en est le sujet ».

Au moment où le marquis de Paulmy vint s'établir dans l'Arsenal cet établissement se composait d'une série de bâtiments et de cours, dont la description présenterait d'assez grandes difficultés.

L'entrée de l'Arsenal, extrêmement resserrée entre l'église des Célestins et le quai ou mail, était située sur la rue du Petit-Musc, à l'endroit à peu près ou cette rue débouche sur le quai.



Magasin d'armes de l'Arsenal

La direction qu'on suivait était exactement celle qu'on suit encore lorsqu'on prend la rue de Sully. Après avoir passé la première porte, le visiteur se trouvait dans la cour dite des Célestins, ayant, à sa gauche l'église et le mur des Célestins, et, à sa droite, un corps de bâtiment qui a entièrement disparu et est en partie remplacé de nos jours par les maisons qui masquent l'entrée de la Bibliothèque. Continuant son chemin, il arrivait, après avoir traversé le passage de l'Horloge dans la cour du Grand Maître, dite aussi cour des Princes, ou cour du Manège, qui occupait

à peu près, mais avec plus de largeur, l'emplacement de la rue de Sully actuelle. Alors, comme aujourd'hui, on avait à sa droite l'hôtel du grand maître de l'artillerie de France, devenu à présent la Bibliothèque de l'Arsenal. A gauche, la cour du Grand Maître était limitée par le mur de la vigne des Célestins : ce mur régnait encore le long de la troisième cour, dite cour des écuries. Au droit de cette cour, se terminait l'enclos des Célestins, qui s'étendait, d'autre part jusqu'à la rue de la Cerisaie. Puis venait une quatrième cour dite du Secrétariat. C'est de celle-ci que partait une allée plantée d'arbres, qui, se dirigeant à gauche vers la Bastille, faisait communiquer le grand Arsenal, dont je viens de parler, avec le petit Arsenal, situé près de la Bastille, à peu près en bordure du canal Saint-Martin actuel. Après la cour du Secrétariat, on en trouvait encore une cinquième, nommée la cour de la Fonderie. Enfin, tout au fond de cette sorte de long corridor, existait une sixième cour, très exiguë, appelée la cour du Commissaire des fontes. Ces quatre dernières cours étaient entourées de bâtiments dont il ne subsiste aucun vestige.

A gauche, en revenant vers la Bastille, se voyaient des jardins, des maisons occupées par divers personnages, et enfin le petit Arsenal, composé de bâtiments séparés entre eux par des cours, dont les plus connues étaient la cour du Salpêtre et la cour de l'Orme.

De toutes ces constructions, fort nombreuses, qui constituaient, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'Arsenal de Paris, il ne reste plus aujourd'hui que l'hôtel du grand maître, c'est-à-dire la bibliothèque de l'Arsenal.

Le marquis de Paulmy, fondateur de cette bibliothèque occupa pendant de longues années l'hôtel du grand maître; mais il ne faudrait pas conclure de là qu'il fut, à un moment quelconque, pourvu de cette charge de grand maître de l'artillerie. Lorsqu'il vint en 1757, habiter l'Arsenal, il fut mis, à la vérité, en possession d'une partie des appartements du grand maître, mais il n'y était titulaire d'aucune fonction. A partir du jour où le comte d'Eu, fils du duc du Maine, eut renoncé, en 1755, à la charge de

grand maître, qui fut et demeura supprimée, les fonctions de gouverneur de l'Arsenal de Paris furent exercées par le bailli du bailliage de l'artillerie de France.



Cabinet de Henri IV

Au temps du marquis de Paulmy, le jardin de l'Arsenal était déjà public; quant au mail, il ne fut ouvert qu'au commencement de notre siècle et devint alors le quai Morland. Un pont de bois construit sur pilotis, le pont Grammont, élevé dans le prolongement de la rue du Petit-Musc, faisait communiquer l'île Louviers avec la terre ferme, du côté de la rive droite. Sur les plans de la fin du siècle dernier, on distingue encore la terrasse qui s'élevait au bout de la façade de Boffrand, du côté du couchant,

terrasse dont il est souvent question dans les descriptions de l'Arsenal. C'est près de cette terrasse que se trouvait la chapelle, dont le marquis de Paulmy avait la jouissance.

Il reste peu de choses à dire sur les changements qui ont été, dans le cours du XIXe siècle, apportés à l'économie générale de l'hôtel du grand maître de l'artillerie, Ils ont eu principalement pour but divers aménagements intérieurs, destinés à fournir de la place au nombre toujours croissant des livres. Cependant; si le corps même de l'édifice, ou bâtiment central, n'a reçu à l'extérieur presque aucune modification, il n'en a pas été ainsi des extrémités. Dans ces cinquante dernières années, les vieux bâtiments qui s'élevaient à chaque bout de l'ancien hôtel du grand maître ont été remplacés par deux pavillons d'une architecture sévère comme le reste de la façade bordant la rue de Sully. Au dessus de l'ancienne porte d'entrée fut placée, en 1859, une statue de la Victoire due au ciseau de Dantan aîné. Quant à la façade du Sud; avec les mortiers et les canons de pierre qui en ornent le fronton, elle n'a pas été modifiée : c'est toujours l'œuvre de Germain Boffrand qui subsiste sans changement notable.

Henri MARTIN *(bibliothécaire à l'Arsenal).*





Jules COUSIN

Un récent décret vient de ratifier le nom de Jules Cousin donné par le Conseil municipal à une rue ouverte entre le boulevard Henri IV et la rue du Petit-Musc, dans le prolongement de la rue des Lions, et sur l'emplacement de ce qui était encore resté debout de l'ancien couvent, devenu caserne des Célestins. Jamais hommage ne fut mieux mérité, et s'il ne vient que six ans après la mort de celui qu'il honore, ce n'est pas, il faut le dire, par la faute de la Ville, qui se montra toujours favorable à consacrer la mémoire du fondateur de son musée et de sa bibliothèque his-

toriques; mais les amis de Jules Cousin, au premier rang desquels il n'est que juste de placer M. Paul Lacombe, mettaient une réelle coquetterie à ce que la future rue fût bien placée; ils s'étaient refusés à la voir dans le quartier neuf qui a remplacé Mazas, moins encore à la Villette ou à Plaisance; ils la voulaient dans notre arrondissement ou tout au moins dans le troisième. D'autre part, soucieux comme leur vieux maître du respect des anciennes dénominations, ils n'eussent pas volontiers consenti à ce que l'on débaptisât une rue appartenant déjà à la nomenclature historique.

On ne pouvait donc faire un meilleur choix. Elle n'est pas longue, la rue Jules-Cousin, et les deux palissades qui la forment aujourd'hui n'ont, à vrai dire, rien d'attrayant; mais outre qu'elle fera bonne figure quand d'élégantes maisons la borderont, elle est inhérente à un sol qui lui-même relève de l'histoire depuis le XIIIe siècle. C'est là que saint Louis avait installé les Carmes en 1254; c'est là qu'au siècle suivant fut fondé le couvent des Célestins, et que, de l'autre côté de la rue du Petit-Musc, l'hôtel Saint-Paul, de Charles V s'enorgueillissait de ses « cerisaies », de ses « beaux treillis », de la ménagerie où rugissaient ses « lions ».

Ouverte à travers le clos des Célestins, elle aboutit, à l'est, à ce qui fut le domaine de l'Arsenal, non loin de la Bibliothèque qui a gardé ce nom et où Cousin fut bibliothécaire, de 1856 à 1870. Si elle avait existé dès lors, il l'eût suivie bien souvent pour s'engager dans les rues paisibles de ce quartier Saint-Paul dont il savait l'histoire, maison par maison; c'est désormais le chemin le plus court pour conduire de la Bibliothèque de l'Arsenal à celle de la Ville de Paris, c'est-à-dire du point de départ modeste au terminus glorieux de l'homme de bien auquel nous consacrons ces lignes.

Cousin n'était pas seulement parisien de naissance, il l'était surtout de goûts, d'humeur, d'esprit, voire même d'accent; il en connaissait à fond l'argot et se divertissait fort à le *jaspiner* avec son ami Lorédan Larchey, de l'Arsenal comme lui. Quand Montaiglon, un autre de ses plus intimes amis fut nommé professeur à l'école des Chartes (1864), il lui écrivit : « ... Venez bien vite

nous confirmer cette bonne nouvelle à Nogent et amenez Chéron pour que nous en décoiffions une vieille en famille... (1) »

Nullement *boulevardier*, — encore qu'il n'ignorât rien de l'origine, du passé et du présent de n'importe quel boulevard parisien, il n'aimait pas cependant s'absenter de Paris; seuls Nogent-sur-Marne, pendant l'empire, et Provins dans les dernières années de sa vie, eurent assez de charmes pour le conquérir à la villégiature, mais les longs voyages n'étaient pas de son goût; il a raconté que pour se décider à faire celui de Bâle, il lui avait fallu la séduction d'y trouver un plan inconnu de Paris au XVI[e] siècle, celui de Truchet et Hoyan, que la Société de l'Histoire de Paris, alors naissante, eut la bonne fortune, grâce à lui, de publier en 1875.

On ne sera donc pas surpris que, disposant d'ailleurs d'une jolie fortune, il ait eu le désir de collectionner des livres rares et curieux relatifs à Paris et qu'il ait accepté, en 1870, un poste de premier sous-bibliothécaire de la ville. Moins d'un an après, les funestes incendies de mai 1871 lui rendaient, hélas ! l'indépendance.

C'est alors qu'il offrit au préfet de la Seine sa bibliothèque, composée de six mille volumes et de dix mille estampes, pour former un noyau de reconstitution des collections détruites. La proposition fut acceptée et c'est ainsi que fut fondée à l'hôtel Carnavalet, la nouvelle bibliothèque historique de la ville de Paris, avec Jules Cousin pour bibliothécaire. Puis, le cadre s'élargit: aux livres s'ajoutèrent les tableaux, les estampes, les meubles, les bibelots, pourvu qu'ils eussent un caractère nettement parisien. Cousin présidait aux acquisitions, avec un goût parfait qui lui faisait écarter les pièces suspectes, même proposées en don. Avec les années, l'importance du Musée s'accrut, le public en apprit la route et y vint en foule; il fallut faire dans l'hôtel de profonds remaniements, installer la bibliothèque dans de nouvelles salles; le nombre va chaque jour diminuant de ceux qui n'ont connu comme unique salle de travail que le salon de Mme

(1) *Jules Cousin. Souvenirs d'un ami*, par Paul Lacombe, parisien. Paris, Leclerc, 1900, in-8, p. 13.

de Sévigné avec l'excellent Kolbach comme unique adjoint au bibliothécaire...

Le souvenir des dernières années de Cousin est pénible à ses amis. Il avait pris sa retraite en 1893 pour laisser la direction des services à un jeune collaborateur, Lucien Faucou, pour lequel il avait une affection presque paternelle et un peu aveugle. Surmené par de multiples travaux, en proie à une ambition qui aurait dû être satisfaite si elle n'avait été insatiable ou maladive, Faucou succomba l'année suivante. Ce fut pour Cousin un coup terrible. Il consentit à venir reprendre ses fonctions, en laissant bien entendre que ce n'était que pour peu de temps, et en effet, deux mois après, il se retirait définitivement, âgé de soixante-cinq ans seulement, et emportant avec lui les témoignages de reconnaissance les plus vifs de l'administration, de ses collaborateurs, de tous ceux qui avaient eu affaire à lui. Il mourut quatre ans plus tard, le 18 février 1899, dans un pavillon de la place des Vosges, n° 5, où il s'était fixé après avoir habité quelques années rue des Francs-Bourgeois, 29, et pendant longtemps rue de Sévigné, 12.

Ainsi, par sa maison mortuaire, par les deux domiciles qui l'ont précédée, par la rue nouvelle qui porte son nom, Jules Cousin appartient au IVe arrondissement.

Il lui appartient encore par l'ensemble de ses travaux sur Paris, mais plus spécialement par la monographie si savante de « la Cité entre le pont Notre-Dame et le pont au Change » qui forme la quatrième livraison du *Paris à travers les âges*. Cette seule raison suffirait à ce que, envers l'histoire de la Cité de Paris, *la Cité* ne fasse ici qu'acquitter une dette d'hommage et de gratitude.

Fernand BOURNON.





LA BASTILLE

Fouilles exécutées par la construction de la ligne n° 5 du Métropolitain sous la place de la Bastille et ses abords

---

Dans le dernier numéro de la *Cité*, nous avons dit quelques mots des vestiges de la Bastille découverts dans les fouilles faites pour la construction de la ligne 5 du Métropolitain.

Ces découvertes ont fait l'objet d'un rapport de M. Ch. Sellier, le savant archéologue, un de nos premiers adhérents, rapport que, à cause de son grand intérêt, nous publions malgré son étendue.

Les fouilles récemment exécutées en souterrain sous la place de la Bastille et ses abords, pour la construction de la ligne n° 5 du Métropolitain, qui relie la gare des chemins de fer de l'Est avec la gare du chemin de fer d'Orléans, ont amené les découvertes suivantes :

1° *Vestiges de la porte Saint-Antoine.*

Vers le milieu de l'entrée du boulevard Beaumarchais, le fond de fouille a été arrêté à environ 10 m. 60 c. au-dessous du niveau de la chaussée. En partant du haut, cette profondeur de 10 m. 60 c. peut être ainsi décomposée : 6 m. 80 c. de terres de remblais ; 0 m.

50 c. de terre végétale très noire; 1 m. 90 c. de sable fin argileux; et le surplus, 1 m. 40 c. de sable mêlé de cailloux.

Un premier mur, en venant du nord, a été traversé dans toute la largeur et la hauteur de la fouille (6 m. 25 c.), dont 2 m. 15 c. sur 1 mètre d'épaisseur, et 4 m. 10 c. sur 0 m. 80 c.; l'empattement placé du côté sud.

A 6 m. 80 c. au delà de ce premier mur, on a traversé, sur 1 m. 80 c. de hauteur, une sorte de pile de 4 m. 70 c. d'épaisseur.

A 4 m. 05 c. plus loin, on a atteint une construction, présentant en plan une partie pleine de 4 mètres d'épaisseur sur 3 m. 20 c. de largeur, du côté ouest, au delà de laquelle cette construction se trouvait divisée en deux murs parallèles : le premier, de 0 m. 60 c. d'épaisseur sur toute sa hauteur, et le second, de 0 m. 80 c., 1 mètre et 1 m. 20 c., suivant deux empattements de 0 m. 20 c. à la partie inférieure.

Dans l'intervalle de ces deux murs, la terre végétale et le sable fin étaient remplacés par des terres de remblais dans lesquelles on avait enfoncé deux rangées de cinq pilots en chêne dont les têtes, frettées de fer, émergeaient d'environ 1 mètre au-dessus du fond de la fouille. Ces pilots étaient en chêne de 0 m. 30 c. à 0 m. 35 c. de diamètre.

A 1 m. 70 c. encore plus loin, on rencontra un autre mur de même nature de matériaux et de construction, c'est-à-dire en moellons bruts et mortier de chaux et sable, mesurant à la partie inférieure 3 m. 10 c. d'épaisseur et se décrochant verticalement à 1 m. 10 c. au delà, sur une épaisseur allant de 2 mètres à 0 m. 90 c., par suite du fruit suivant lequel ce mur a été construit sur la face du côté sud.

Puis, sur une longueur d'environ 10 m. 80 c., la fouille a été poursuivie à travers les mêmes couches de remblais et de sable que celles mentionnées ci-dessus. Du côté est, l'on a rencontré une suite de 9 pilots, semblables aux précédents, mais inégalement espacés.

On traversa, enfin, un massif important de maçonnerie, mesurant 5 m. 25 c. à sa base, et présentant, à 1 m. 65 c. du fond de la fouille, une interruption de 1 m. 75 c. de long, de façon à former deux murs, d'une épaisseur de 2 m. 80 c. pour l'un, et de 0 m. 70 c. pour l'autre, et tous deux arasés à 3 m. 30 c. au-dessus du fond de la fouille.

En rapportant l'emplacement des maçonneries que nous venons de décrire sur les plans de Paris du XVIII[e] siècle, on constate aisément qu'elles coïncident exactement avec l'emplacement de l'ancienne porte Saint-Antoine.

Mais, comme il y a eu, à Paris, quatre portes de ce nom, il est bon, croyons-nous, de rappeler successivement l'existence et la situation de chacune d'elles, afin d'éviter toute confusion. A cet effet, nous ne pouvons mieux faire que de nous en rapporter entièrement à ce qu'en a dit Bonnardot dans ses *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris* (p. 222 et suiv.).

Pour commencer, on peut admettre qu'à l'extrémité occidentale de la rue Saint-Antoine, qui s'étendait autrefois jusqu'auprès de l'église Saint-Gervais, exista probablement une porte de construction romaine ou gallo-romaine. On l'appelait la *porte Baudoyer*. Une place voisine en garde encore le souvenir : la *place Baudoyer*.

Vers 1190, lorsque Philippe-Auguste entreprit l'enceinte de la ville, il fit ouvrir, à hauteur de l'endroit où se trouve aujourd'hui l'entrée du lycée Charlemagne, une porte qui hérita d'abord du nom de la porte précédente, et ne fut, que quelques années plus tard, appelée, ainsi que la rue qui la traversait, du nom de *Saint-Antoine*, à cause de l'abbaye placée sous ce vocable, qui se trouvait située hors la ville dans la direction prolongée de cette rue, et qui fut fondée en 1198. La taille de 1313 cite la *porte Saint-Antoine*.

Puis, sous le roi Jean, en 1356, lorsque fut commencée, par les soins d'Etienne Marcel, la deuxième enceinte de Paris, une nouvelle porte de ville fut bâtie à l'extrémité orientale de la rue Saint-Antoine, à environ 280 toises de celle de Philippe-Auguste. Cette porte, flanquée de deux tours rondes, fortes et élevées, fut destinée, en 1370, par Charles V, à faire partie de la forteresse redoutable, connue sous le nom de *Bastille*, que ce roi avait projetée de ce côté de la capitale, pour couvrir sans doute son hôtel de Saint-Paul.

Que Charles V n'ait ajouté que deux tours à la porte en question et que Charles VI ait complété la forteresse de quatre tours, ce qui fait au total huit tours, on ne saurait affirmer, d'une façon très précise, la part exacte de chacun. Quoi qu'il en soit, la nouvelle

porte Saint-Antoine, ainsi incorporée à la Bastille, ne servit que peu de temps à sa première destination.

En effet, dès que la Bastille fut achevée, on construisit une troisième porte Saint-Antoine. Elle n'était plus dans l'axe de la rue, mais s'en écartait d'environ 38 toises vers le nord, à peu près à hauteur de la tour nord-est, dite *tour du Coin* (1). En conséquence, la rue Saint-Antoine fut élargie en forme de place aux abords de cette nouvelle porte, afin qu'on y pût aboutir. On peut aujourd'hui marquer l'emplacement de celle-ci rue de la Bastille, en un point à peu près également distant du boulevard Beaumarchais et de la rue Jean-Beausire. Cette porte dut être abattue vers 1674, quand on restaura et acheva celle dont nous allons parler.

En 1549, lorsque Catherine de Médicis fit son entrée solennelle à Paris, par la porte Saint-Antoine, la porte de Charles V parut trop mesquine pour cette occasion. On éleva un arc provisoire en avant de cette porte, au delà du fossé de l'enceinte de la ville ; un peu plus tard on le construisit en pierre. Jean Goujon travailla à sa décoration. Cet arc fut fondé sur une sorte de chaussée solidement établie, au delà de la Bastille, à l'extrémité orientale du pont dormant qui précédait l'ancienne porte; de sorte que cette nouvelle entrée se trouva, quand elle fut terminée sous Henri III, entre deux ponts de pierre.

Il y avait, en outre, à l'extrémité du second pont, à l'entrée du faubourg, une barrière ou porte à bascule qu'on nommait la *herse ;* elle est figurée sur la plupart des plans du XVIe et du XVIIe siècle, sur des estampes de Boisseau et sur une gravure de Silvestre.

En 1660, lors des fêtes du mariage de Louis XIV, l'arc triomphal de Henri II ne parut pas assez splendide pour recevoir Sa Majesté. On y ajouta de nouveaux ornements de plâtre ou de bois peint, dont l'effet parut si merveilleux qu'on résolut, quelques années plus tard, de le rhabiller suivant ce modèle. Ce fut vers 1672 que l'ar-

---

(1) Chacune des huit tours de la Bastille avait un nom particulier. Ainsi, sur son front est, c'étaient les tours du *Coin*, *de la Chapelle*, *du Trésor*, et *de la Comté*, tandis sur son front ouest, qui regardait la ville, c'étaient les tours *du Puits*, *de la Liberté*, *de la Bertaudière* et *de la Bazinière*.

chitecte Blondel remania cet édifice. Il y ajouta des armoiries, des avant-corps, des pyramides, etc., et élargit les deux baies latérales sans retoucher à celle du milieu. Le sculpteur François Anguier l'orna de statues de pierre. Blondel fit combler le grand fossé creusé devant cet arc de triomphe et établit à la place, du côté du faubourg, une vaste esplanade, presque circulaire, ornée de parapets et de piédestaux garnis de statues.

Quant à la vieille porte de Charles V, elle fut abattue vers 1674. L'arc triomphal de la nouvelle porte Saint-Antoine disparut à son tour un siècle plus tard. Blondel avait eu le bon goût de conserver les bas-reliefs de Jean Goujon, représentant deux fleuves couchés. Quand on démolit cette porte, en 1778, on les inscrusta au-dessus d'une porte cintrée de la propriété de Beaumarchais, à l'entrée de la rue Daval, et les statues d'Angúier en ornèrent le jardin. Lorsque cette maison fut abattue en 1842, on recueillit ces sculptures, aujourd'hui conservées, les premières au Louvre, les autres à Carnavalet.

Or, c'est bien de cette porte, ainsi disparue, et par laquelle les ambassadeurs étrangers faisaient jadis leur entrée solennelle à Paris, que dépendaient les substructions que viennent de traverser les fouilles du Métropolitain, vers l'entrée du boulevard Beaumarchais, et que nous venons de décrire.

2° *Restes de la contrescarpe et du pont dormant du fossé oriental de la Bastille.*

Immédiatement après les substructions de la porte Saint-Antoine, la fouille du Métropolitain franchit, sur une longueur de 18 mètres et une épaisseur de 2 m. 20 c., une couche de limon vaseux, d'une odeur très infecte, dont le niveau supérieur se trouvait à 8 m. 50 c. en contrebas du niveau du sol de la place de la Bastille ; puis on traversa en biais un ancien mur de contrescarpe à faces verticales, de 1 m. 90 c. d'épaisseur normale, arasé à 5 m. 80 en contrebas du sol de ladite place, et dont la direction allait du nord-ouest au sud-est.

Du côté est, la direction de ce mur se trouvait brisée un peu à

gauche de l'axe de la fouille, et, sur une longueur d'environ 68 mètres, il fut pris en écharpe, jusqu'un peu au delà de la moitié de la partie en élargissement de la fouille de la *station de la Bastille.*

Or, ce mur de contrescarpe est exactement celui qui faisait face aux quatre tours du front oriental du château de la Bastille; il séparait le fossé intérieur du terre-plein du bastion, qui commandait autrefois l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Ce mur était arasé à 6 m. 95 c. au-dessous du niveau du sol de la place. Il était aussi à faces verticales, et ne mesurait pas moins de 3 m. 50 c. d'épaisseur, sur une hauteur de 1 m. 55., au-dessous de laquelle se trouvaient deux empattements sucessifs de 0 m. 10 c., formant ensemble une hauteur de 2 m. 95 c. Le tout portant sur une fondation de 0 m. 50 c. de haut avec empattement de 0 m. 30 c. Soit une hauteur totale de 4 m. 10 c., et les trois empattements susdits étant tournés du côté du fossé.

Comme maçonnerie, ce mur était composé, de ce côté, d'assises de pierres de taille en parement de 1 mètre à 1 m. 30 c., de long, sur 0 m. 35 c. à 0 m. 40 c. de haut, et 0 m. 45 c. à 0 m. 60 de queue. Le surplus de l'épaisseur du mur était en maçonnerie de remplissage de moellons et mortier. Vers son milieu et sur une longueur d'environ 9 mètres, le mur s'avançait en saillie de 0 m. 70 c.

Vers le sud de la fouille en suivant, le mur s'infléchissant du nord-est au sud-ouest fut traversé obliquement vers le sud. Ses deux faces n'étaient point verticales; elles comportaient chacune un fruit d'environ 0 m. 10 c. par mètre, au-dessus d'une assise de fondation de 0 m. 35 c. à 0 m. 40 c. de haut. L'épaisseur de ce mur mesurait, à sa base, 3 mètres d'épaisseur; il était arasé en partie à 8 m. 60 c. au-dessous du niveau du sol de la place, tandis que le fond de sa fondation avait été descendu à 3 m. 40 c. plus bas que cette arase.

Comme maçonnerie, ce mur se composait sur ses deux faces d'assises en pierre de taille de même nature, appareil et dimensions; le surplus à l'intérieur était en moellons de remplissage. Au-dessus de l'arase que nous venons d'indiquer, ce mur était réduit d'épaisseur et montait verticalement, raccordé avec la partie à fruit au moyen d'un bandeau horizontal de trois assises de pierre de taille, formant triple revers d'eau.

Dans la partie de fouille que nous venons de décrire, les déblais atteignirent le fond des fossés de la Bastille à 9 ou 10 mètres au-dessous du niveau du sol de la place. Le fond de ces fossés était composé d'une couche de limon vaseux, noirâtre, reposant sur un sol naturel de sable mélangé de cailloux.

Suivant toute vraisemblance, le fossé de la Bastille était de quelques années antérieur à l'édifice même, car il appartenait à l'enceinte de la ville, commencée par Etienne Marcel et achevée par Hugues Aubriot, prévôt du roi Charles V.

Une fois la Bastille complètement bâtie, on dut étendre ce fossé sur les trois autres côtés du quadrilatère, afin qu'il entourât entièrement la forteresse. L'eau de la rivière venait le remplir, surtout en hiver, assez profondément pour qu'un bateau pût accéder au pied des tours, et c'est de cette façon qu'Antoine de Chabannes, comme nous le raconterons ci-après, put s'évader de sa prison, en 1464. (F. Bournon, *loc. cit.*, p. 43.)

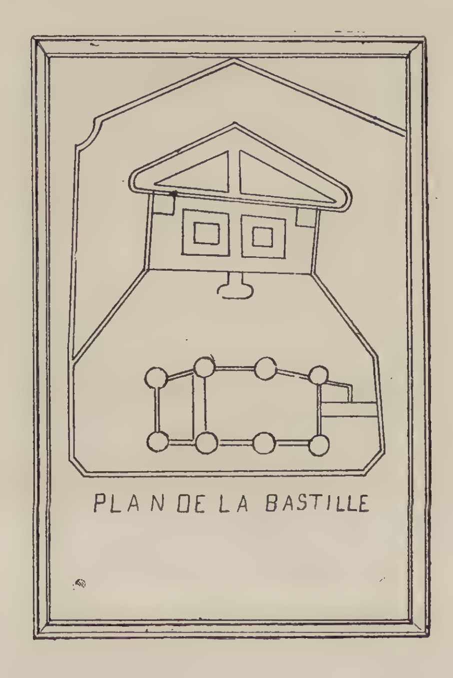
C'est en franchissant la partie médiane des fouilles de la *station de la Bastille* que fut rencontrée une double file de piles ayant appartenu au pont dormant qu'on voyait encore jusqu'en 1789, communiquant en zig-zag de la forteresse avec le bastion susmentionné. Cette double file de piles suivait une direction allant du nord au sud.

On découvrit, d'abord, parallèlement à la contrescarpe orientale, une première pile de 3 m. 40 c. de large, sur 9 m. 80 c. de long, compris deux avant-becs en pointe d'environ 2 mètres chacun, puis, en suivant à la file, deux autres piles de 2 m. 90 c. de large sur 5 m. 30 c. de long, compris deux avant-becs de 1 m. 40 c. chacun; enfin, une dernière pile, à la suite, de même largeur que les précédentes et de 7 m. 65 c. de long, compris aussi deux avant-bras, l'un de 1 m. 40 c. et l'autre de 2 mètres. Ces quatre piles, disposées sur une même file, étaient construites de même que le mur de contrescarpe, que nous venons de décrire, c'est-à-dire avec un parement en pierre de même appareil enveloppant un massif de remplissage en moellons bruts.

Une deuxième file de piles semblables, espacée parallèlement de la précédente, d'environ 1 m. 70 c. à 1 m. 90 c., devait également

exister; on en a, en effet, retrouvé trace dans les fouilles du piédroit ouest.

La fouille exécutée pour la construction d'un égout moderne, suivant la même direction, en avait déjà emporté, depuis longtemps, la plus grande partie et en avait pris la place. C'est entre ces deux



files de piles que se trouvait la cunette du fossé qui allait joindre le fossé de l'enceinte de la ville en traversant la contrescarpe sud du fossé de la Bastille, au moyen d'un dalot.

Si l'on considère le plan de ces fouilles, où se trouvent rapportés les murs et les piles ainsi mis à jour que nous venons de décrire, il apparaît qu'il y eut là, à l'origine, un premier pont placé dans l'axe prolongé de la rue Saint-Antoine, correspondant à l'axe de la forteresse. Ce pont partait du point où vers son milieu la contrescarpe, avons-nous dit, faisait saillie de 0 m. 70 c. sur une longueur de 5 mètres, pour former culée et recevoir la retombée de la voûte d'une première arche; puis il aboutissait directement entre les deux tours médianes du front est de la forteresse (la *tour de la Chapelle* et la *tour du Trésor)*, alors que ces deux tours au temps du roi Jean flanquaient la porte de ville établie sur la ligne de l'enceinte établie en 1356. Lorsque Charles V, en 1370, comprit ces deux tours dans la forteresse qu'il entreprit de ce côté de la capitale, cette porte fut supprimée et reportée, avons-nous dit précédemment, vers le flanc septentrional de la Bastille. Mais, afin de ménager à celle-ci, pour ses besoins défensifs, une sortie sur le faubourg, ce pont fut dévié vers le sud, suivant un retour latéral, pour aboutir par un deuxième coude entre la *tour du Trésor* et la *tour de la Comté.*

Quoi qu'il en soit, M. Fernand Bournon, dans son *Histoire de la Bastille* (p. 11, 106 et 107), nous apprend, avec preuves à l'appui, qu'il est question de ce pont, en 1465, dans le récit de l'évasion d'Antoine de Chabannes, que Louis XI avait fait emprisonner. Les complices de son évasion avaient réussi à amener un bateau jusque dans les fossés de la Bastille et à le cacher « dessoubz le pont de la basse-court. » Les circonstances du récit ne laissent pas douter qu'il s'agissait là du pont dont nous nous occupons. Il en est encore fait mention au XVIe siècle, lors de la réfection de l'enceinte de la ville. Enfin, dans la consigne du corps de garde de l'avancée, au XVIIIe siècle, se trouve la mention de « la pile de l'arche de l'ancien pont qui est vis-à-vis la porte du jardin ». Or, il s'agit ici du jardin du gouverneur établi sur le bastion.

C'est à l'une des extrémités de ce pont dormant, la plus voisine de ce jardin, que se trouvait l'accès des chemins de ronde, d'où les factionnaires surveillaient incessamment les tours. Sur l'autre extrémité s'abaissait un double pont-levis, c'est-à-dire qu'il y en avait un pour les piétons et un autre pour les voitures. Le premier

était le seul que l'on baissât régulièrement chaque matin; il était placé à gauche du grand, et présentait cette particularité d'être surmonté et entouré d'un treillis de fil de fer qui le faisait ressembler à une cage ; aussi l'appelait-on *la cage*. Dans cette cage, une sentinelle était toujours en faction, chargée d'ouvrir à bon escient et de fermer la porte du château, et créant ainsi une relation constante entre le corps de garde du pont dormant et celui de l'intérieur, qui était situé à droite de l'entrée, au rez-de-chaussée de la *tour de la Comté*. (F. Bournon, *loc. cit.*, p. 28, 29 et 30.)

En ce qui concerne les chemins de ronde, dont nous venons de parler, c'était une sorte de plancher étroit, avec balcon d'appui, qui régnait tout le long de la contrescarpe, à laquelle il était accroché en encorbellement, à environ 5 m. 50 c. au-dessus du fond du fossé, au moyen de consoles en fer. Nous ne savons, à vrai dire, quand cette galerie aérienne fut construite; mais il est certain qu'elle datait au moins du XVIIe siècle. On y accédait par des escaliers dits *pas de souris*, situés chacun d'un côté de la culée du pont dormant. Sur ces chemins de ronde, on voyait trois guérites en cul-de-lampe ou échauguettes, où s'abritaient parfois les factionnaires : l'une en face de la *tour du Coin*, l'autre vis-à-vis la *tour de la Comté*, et la troisième vis-à-vis de l'ancienne porte masquée de la rue Saint-Antoine.

Au niveau de ces chemins de ronde, le mur de contrescarpe cessait d'être à fruit et se relevait d'aplomb de 5 m. 80 c. de haut sur 0 m. 95 c. d'épaisseur (voir les anciens dessins conservés dans les cartons de la section topographique des estampes du Musée Carnavalet).

Quant au bastion, dont le terre-plein était soutenu par le mur de contrescarpe oriental du fossé de la Bastille, il avait été construit sous le règne de Henri II, pour la défense de la ville et le renforcement de la forteresse. Il était muni de casemates ou souterrains, dont l'appareil était, paraît-il, un modèle du genre. On n'eut jamais l'occasion de l'utiliser militairement. En revanche, il fut affecté pendant longtemps à la promenade des prisonniers privilégiés. Au XVIIIe siècle, il était aussi devenu le jardin du gouverneur; il servit aussi à l'inhumation de tous les prisonniers morts en dehors de la religion catholique. (F. Bournon, *loc. cit.*, p. 41.)

3° *Mur d'escarpe de l'enceinte de la ville entre la Bastille et l'Arsenal.*

Un peu avant d'avoir atteint le dessous du quai Bourdon, les fouilles de la station de la Bastille ont rencontré l'ancien mur d'escarpe de l'enceinte de la ville, qui joignait la Bastille à l'Arsenal. A 31 mètres plus loin, ce mur a été de nouveau franchi sur une longueur oblique de 25 mètres environ.

Ce mur, construit sous le règne de Henri II, occupait l'emplacement de l'ancienne enceinte de Charles V. Un petit bastion, datant aussi de Henri II, et placé à mi-distance entre la Bastille et l'Arsenal, flanquait ce mur de part et d'autre. En avant de ce mur d'escarpe, un large fossé en défendait l'approche ; il était creusé à fond de cuve et alimenté par la Seine, où il avait son embouchure, protégée par Charles V au moyen d'une haute tour appelée *tour de Billy*, du nom, sans doute, du possesseur d'une propriété voisine. On l'appela aussi *tour de l'Ecluse,* parce que l'écluse qui retenait l'eau dans les fossés lui était contiguë. Détruite par un incendie déterminé par la foudre, au XVIe siècle, elle fut remplacée par un bastion qui couvrait l'Arsenal. (Bonnardot, *loc. cit.*, p. 153.)

De l'autre côté du fossé, la contrescarpe était restée à l'état de simple talus de terre ; elle ne fut point maçonnée. Depuis 1822, le canal Saint-Martin, dans la partie comprise entre la Bastille et la Seine, a remplacé l'ancien fossé de l'Arsenal, dont le mur d'escarpe, qui, au XVIe siècle, avait remplacé le mur d'enceinte de Charles V, fut alors quelque peu surélevé et couronné d'un parapet pour devenir le mur du quai actuel du boulevard Bourdon. Sur les plans du XVIIIe siècle, l'emplacement de ce boulevard est marqué par une longue avenue en terrasse, plantée d'une double rangée d'arbres.

En considérant, avec quelque attention, la muraille du quai actuel, du boulevard Bourdon, il est aisé de reconnaître, aux assises de pierre de taille qui la composent sur la plus grande partie de sa hauteur, qu'on est en présence d'un mur d'une certaine ancienneté ; tandis que son sommet en maçonnerie de meulière et son parapet accusent une construction moderne. Il n'en est du reste point de même pour le mur de quai du boulevard de la Bastille

(*alias* boulevard de la Contrescarpe), lequel est entièrement construit en pierre de meulière, dont l'emploi, à Paris, ne remonte guère qu'au commencement du XIXᵉ siècle.

Un relevé exact des fouilles dont il vient d'être parlé, où sont figurées toutes les anciennes constructions qui y ont été rencontrées, a été très minutieusement dressé par M. Curie, piqueur, sous la direction de M. Voideville, conducteur municipal des Travaux.

Ch. Sellier.

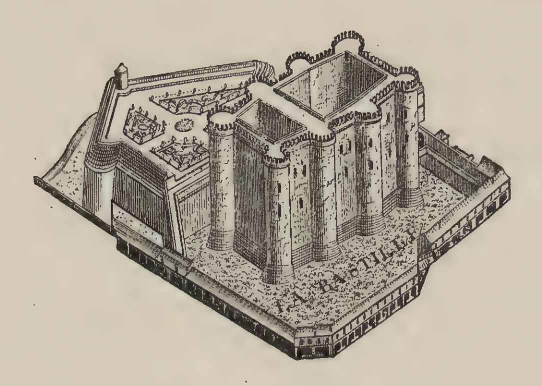




Fig. 1. — Le pont Notre-Dame et le quai de Gèvres en 1660; d'après une gravure d'Israël Sylvestre

L'Hygiène à Paris aujourd'hui et autrefois

Rien de ce qui intéresse notre cher Paris ne doit rester étranger à la *Cité*.

Il s'est formé une association qui a pour but de veiller au nom de l'hygiène au maintien dans Paris de jardins, de squares, d'espaces libres de bâtisses dont la conservation est nécessaire à la santé de Paris. *La Cité* ne peut que *s'associer* à cette Société pour réclamer dans Paris plus d'air, plus de lumière et plus d'espace et en ce faisant elle ne ment pas à son programme : l'amour du passé, de nos vieilles rues, de nos vieilles maisons .

Paris a été sous prétexte d'hygiène mais dans un but stratégique très défini, bousculé par M. Haussmann, ce qu'on a appelé les embellissements de Paris n'est au fond qu'un système général d'armement offensif et défensif contre l'émeute, une mise en garde contre les Révolutions futures.

Les vieilles maisons de Paris, comme on en trouve encore au

Marais, avaient bien leur prix. Pour l'élégance, elles font piètre mine à côté des maisons modernes, et nos dandys consentiraient tout au plus à y loger leurs chevaux. Les portes d'entrée rustiques conduisent à des appartements carrelés; mais l'escalier est large et monumental, les couloirs sont vastes, les dégagements faciles, les plafonds élevés. Une famille patriarcale tiendrait sans gêne dans ces grandes pièces, où l'on n'en était pas venu encore à mesurer l'espace à un centimètre près. Les palais nouveaux, sépulcres blanchis, faits de plâtras et de rognures de pierre, que le moindre coup de vent ébranle du haut en bas, sont divisés verticalement et horizontalement en tranches exiguës, dans chacune desquelles un ménage parisien étouffe, faute d'air, de lumière et d'espace, comme une fleur (je suis poli) entre deux pavés. Ce que l'administration a rendu d'air à la ville en élargissant les rues, les propriétaires le retirent, et au delà, en rétrécissant les appartements. Il le faut bien : l'espace de toutes parts est rogné par l'ampleur et la multiplicité des nouvelles voies, qui sur quelques points se touchent, pour ainsi dire, ne laissant pas même entre elles un espace suffisant pour que deux maisons adossées s'y puissent développer à l'aise. Le terrain est hors de prix, et on l'économise précieusement comme s'il était d'or pur.

Des mouches même auraient peine à respirer en ces réduits étroits, encombrés des mille et un brimborions de la mode. On y a constaté des cas d'asphyxie d'oiseaux. Les maisons rappellent, pour la plupart, ces boîtes à compartiments où les caricaturistes nous montrent les voyageurs contraints de se camper, au moment des expositions et des trains de plaisir. Ce sont moins des maisons que des malles à six étages. Le propriétaire économise dans l'escalier une niche pour le concierge, qui n'est pas toujours aussi bien logé qu'un chien de garde, et sous la partie supérieure du toit une rangée de chambres où l'on ne peut se tenir debout qu'au centre. Les paliers sont larges d'un mètre carré, la cour est un entonnoir ténébreux, hanté par des exhalaisons pestilentielles qui y tiennent lieu d'atmosphère, et où l'on voit plus d'une fois,

gracieusement adossés, la pompe des locataires et... le cabinet *intime* du portier.

Tous ces *palais* semblent jetés dans le même moule, et il est aisé de comprendre pourquoi : l'administration impose l'alignement et l'élévation; elle n'impose pas le nombre des étages, mais elle fixe un *minimum* de hauteur pour chacun d'eux, et un *maximum* d'élévation pour la maison. Les propriétaires, qui n'aiment pas à perdre de place, au prix où sont les terrains, d'une part prennent généralement ce *minimum* pour règle et se gardent bien de le dépasser; de l'autre atteignent l'extrême limite de ce *maximum* pour faire rendre au sol tout ce qu'il peut porter et compenser en élévation le peu d'étendue de la superficie. De là cette richesse et cette variété de coup d'œil qui, dès l'entrée d'une nouvelle rue, allonge dans une perspective d'une demi-lieue des rangées de maisons passées au même niveau, et offrant de la base au sommet le même nombre de fenêtres strictement rangées sur la même ligne.

Cent personnes vivent entassées les unes au-dessus des autres sur les différents échelons de ce perchoir. En montant sur une chaise, on peut toucher de la tête les pieds du voisin. Tous sont esclaves de tous, dans ces abominables cages parisiennes, où l'on est condamné à tous les bruits, à toutes les odeurs, à toutes les maladies de ses compagnons de chaînes. Bon *gré mal gré, par* les fenêtres vous recevez les confidences olfactives de toutes les cuisines de la maison; par les portes, le piétinement de tout ce qui passe sur l'escalier; par les cheminées, des bribes de toutes les conversations et de toutes les disputes. Au dessous, Madame à la migraine; vous voilà condamné, par la galanterie et la compassion, à mettre des pantoufles et à marcher sur la pointe des pieds pendant huit jours; vis-à-vis, Mademoiselle étudie son piano, et répète six mois de suite, du matin au soir, les exercices de Quidant : ce supplice est de ceux qui ne se décrivent pas. Des enfants qui jouent à la toupie dans l'appartement supérieur suffisent à vous rendre tout travail impossible. Le grincement d'une chaise ou de la porte d'une armoire vous donne des insomnies; un voisin qui

se mouche au milieu de la nuit vous réveille en sursaut. Vous êtes bloqué et traqué par un essaim de bruits qu'il faut subir jusqu'au dernier. Et pour comble, s'il prend fantaisie à votre concierge de manger de la soupe aux choux, il faudra bien aussi que, par l'escalier ou par la cour, ou des deux côtés à la fois, vous en avaliez toutes les exhalaisons une à une et jusqu'à la lie.

Cela peut paraître un paradoxe mais le vieux Paris d'autrefois avec ses rues étroites, mais avec ses maisons basses, ses jardins, ses hauts plafonds était plus salubre que celui d'aujourd'hui avec ses larges voies pleines de poussière, ses cheminées crachant les fumées, ses hautes bâtisses éclairées d'un seul côté, ses courettes ignobles distillant la tuberculose.

A. Callet.





EN PLACE DE GRÈVE

(Documents inédits)

Les deux procès-verbaux que nous publions sont restés, autant qu'il nous a été possible de nous en assurer, inédits jusqu'à ce jour. Barbier ne parle, dans son journal, ni du crime ni de l'exécution de Souchet de la Dourville et de Cadouin, lui d'ordinaire si friand de tels détails.

Ces procès-verbaux sont rédigés par des inspecteurs de police, à qui incombait la mission d'assurer le bon ordre et de « contenir le peuple », les jours d'exécution.

Nous avons découvert ces documents dans les papiers de la Bastille; et nous avons estimé qu'ils pouvaient présenter quelque intérêt, par l'impression qu'ils donnent de l'état d'âme des condamnés et de la mentalité des foules à cette époque. C'est, comme nous disons aujourd'hui, une « tranche de vie », ou plutôt « une

tranche de mort » pour les patients. Ceux-ci, il est vrai, sont des personnages fort peu intéressants; mais quelle barbarie dans l'appareil des supplices ! Quel raffinement de cruauté dans la nécessité de l'expiation ! (1)

Paul d'Estrée.

Du 2' juin 1762

PATROUILLE
COMMISSAIRE DE ROCHEBRUNE
Du 26 juin 1762.

Enregistré au journal de police.

Monsieur,

« Nous avons l'honneur de vous rendre compte que, le jour d'hier, nous avons fait patrouille à la Grève, avec le sieur Commissaire de Rochebrune, depuis deux heures et demie jusqu'à sept heures du soir, à l'occasion de l'exécution de Pierre Souchet de la Dourville, écuyer, ci-devant volontaire dans le régiment du général Laudin et de Guillaume Cadouin, condamnés par sentence du chatelet du 4 de ce mois à être rompus vifs pour avoir fait différents vols nuitamment sur les grands chemins et à main armée et notamment au Courrier de la malle de Strasbourg, confirmée par arrêt de la Cour du 18 juin.

« Les condamnés sont arrivés à la ville à un quart moins de quatre heures, ayant monté devant M. le lieutenant Crumel, ledit de la Dourville a renouvelé l'aveu de ses crimes et a paru très repentant. Au contraire, Cadouin a dit qu'il mourait innocent; ledit avait été présent aux vols faits par de la Dourville, il y avait été forcé par lui. Ledit de la Dourville a été exécuté le premier sur les 4 heures trois quarts; et avant son départ, a prié son confrère de lui pardonner, comme étant l'auteur de sa mort, lui a

(1) Notre ex-imprimeur, entre autres malfaçons que l'on a pu constater dans le dernier numéro a publié cette préface sans la faire suivre des susdits procès-verbaux.

Il ne recommencera plus car le traité qui nous liait à lui est rompu.

baisé les pieds, mais, toutes instances qu'il ait pu faire, Cadouin n'a pas voulu lui pardonner, lui a surtout dit en lui montrant la Croix :

— Tiens, voilà celui qui te pardonnera; car, pour moi, je ne te pardonne pas.

Les Directeurs lui ayant représenté qu'il allait dans l'instant paraître aussi devant Dieu et que son âme serait damnée, il se serait levé aussitôt et aurait dit :

— Allons, je mourrai avec plaisir, mais je ne lui pardonnerai pas.

« Alors ledit Dourville a été exécuté et a reçu trois coups vifs.

Ledit Cadouin a été exécuté, n'ayant jamais voulu se confesser, et jamais condamné n'est mort avec plus de hardiesse que lui. Etant à genoux, sur la croix, il a demandé et pris deux prises de tabac, et regardait le cadavre de son complice sur la roue d'un sang-froid inexprimable.

Ils ont resté exposés jusqu'à près de sept heures.

ROULLIER. DE LA VILLEGAUDIN.

LARRAIRE.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.— Manuscrits Archives de la Bastille. 12. 125. Dossier *La Croix.*

Du 24 mars 1765.

Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'hier le nommé Louis Houlier, garçon boulanger, condamné, est sorti à 4 heures de la prison du Grand Chatelet pour se rendre au devant de l'église de Notre-Dame, y faire amende honorable et pour être ensuite conduit au supplice.

« Il y avait sur son chemin une grande affluence de monde, et le peuple a regardé comme un miracle, l'incident d'une voiture de moëllons qui s'était rompue à l'entrée du Pont Notre-Dame et qui empêchait qu'il pût continuer sa marche : ce qui a forcé

tout ce cortège de passer par la rue de la Pelleterie, celle dans laquelle demeuraient les personnes par lui massacrées.

« Cette circonstance lui a été fort sensible, ainsi que l'acclamation de tout le peuple, et à son arrivée à l'Hôtel de Ville, où il a demandé à monter, il l'a témoigné à M. le Lieutenant Criminel, en lui demandant s'il eût la charité de faire étrangler avant que de l'exposer sur la roue. Ce magistrat lui a répondu à l'ordinaire, et il est allé ensuite sur l'échafaud où, à 6 heures 10 minutes, il a été exécuté.

« Et cet homme était d'une constitution si forte, que l'on a remarqué des élancements après qu'il a été détaché pour aider à se poser sur la roue où il est resté vivant jusqu'à 4 heures et demie du matin. Quatre confesseurs qui l'ont exhorté, ont été émerveillés de sa résignation et de sa patience qui ne s'est pas démentie jusqu'à 4 heures du matin que l'agonie l'a pris.

« Enfin, ce malheureux a intéressé pour lui tout le monde, quoique saisi d'horreur de son crime; et l'on disait hautement : « Si l'on peut expier sur terre par des supplices, l'âme de ce criminel doit être purifiée et priera dans le ciel du sort des bienheureux.

« Il y a eu autant de monde à cette exécution qu'à celle de ce monstre de Damiens.

« Desparsier. »

Bibliothèque de l'Arsenal. — Manuscrit de la Bastille, 12.245





Les Associations Ouvrières dans les quartiers du 4e Arrondissement en 1850

Le gouvernement provisoire de 1848, dans le but de donner satisfaction aux revendications ouvrières, en présence du mouvement social de l'époque, avait institué au Luxembourg une Commission chargée d'étudier les questions ouvrières et d'élaborer quelque projet en vue de l'organisation du travail.

Les ouvriers, imbus des idées émises et des systèmes préconisés dans les conférences de cette Commission que Louis Blanc présidait, ne pensèrent alors qu'à constituer des associations entre eux, pour chaque profession, et à s'affranchir ainsi du patronat.

Parmi les associations qui furent créées à Paris et qui subsistèrent de 1850 à 1852, nous comptons le plus grand nombre proportionnellement dans les quartiers qui forment actuellement le quatrième arrondissement. Nous en faisons l'extrait de la liste générale; ce sont, par ordre alphabétique des professions, les associations suivantes :

Blanchisseuses : rue de la Croix, n° 4 (Cité).

Bronzes factices: rue Beaubourg, n° 48.

Cannes et fouets : rue Sainte-Avoye, n° 63.

Chapeliers réunis : rue des Guillemites, n° 2.

Chaussonniers : rue Jean-de-Lépine, n° 11 (place de l'Hôtel-de-Ville).

Compas (fabrique de) : rue Quincampoix, n° 29.

Coiffeurs : rue des Arcis, n° 22; rue Aubry-le-Boucher, n° 34; rue Sainte-Avoye, n° 53; rue des Ecouffes, n° 4; rue Saint-Louis-en-l'Ile, n° 46; rue Saint-Antoine, n° 48; rue de la Vannerie, n° 42.

Cordonniers : rue Rambuteau, n° 57.

Cuisiniers : rue des Ecrivains, n° 47 ; rue Quincampoix, n° 72; rue Saint-Antoine, n° 215 (place de la Bastille); rue Simon-le-Franc, n° 19 ; rue de la Verrerie, n° 15.

Graveurs sur bois : quai Bourbon, n° 39.

Laitiers : rue des Ecrivains, n°s 4 et 30.

Limonadiers : rue Beaubourg, n° 22 ; rue Bourg-Tibourg, n° 21; rue Saint-Antoine, n° 59.

Maçons et Tailleurs de pierres : rue Geoffroy-Lasnier, n° 11.

Parapluies (fabrique de) : rue Sainte-Avoye, n° 63.

Peintres en bâtiment: rue des Arcis, n° 8.

Pharmaciens et droguistes : rue Constantine, n° 26 (Cité).

Poëliers-fumistes : rue Poulletier, n° 8.

Serruriers : d'abord rue Maubuée, puis rue Beaubourg, n° 13.

Teinturiers en soie : rue de la Calandre, n° 20 (Cité).

Teinturiers dégraisseurs : rue Le Regrattier, n° 13.

On voit ainsi l'activité industrielle qui existait et les métiers qui s'exerçaient plus particulièrement dans nos quartiers, à cette époque.

Ces associations ouvrières qui étaient, par le fait, des sociétés coopératives plutôt que des Chambres syndicales, n'eurent qu'une durée éphémère. Le manque de capitaux, l'absence d'esprit d'administration ainsi que le défaut d'entente firent naître la désunion entre les participants et amenèrent rapidement la dissolution de ces associations.

G. H.





Visite de l'Église Saint-Gervais

Le mardi 14 mars, « La Cité » donnait à ses sociétaires rendez-vous à Saint-Gervais pour la visite de la vieille église. Comme bienvenue notre excellent guide M. l'abbé Gauthier, dont on connaît les intéressantes découvertes faites dans l'église nous fit un rapide exposé historique du Monceau et de ses trois églises.

Avant l'ère chrétienne l'emplacement actuel de Saint-Gervais faisait partie des marais formés par le ruisseau de Ménilmontant (1). Lorsqu'on bâtit Lutèce, les gravois et débris des tailles de pierre furent amenés dans le voisinage du port Saint-Landry et amoncelés non loin des rives de la Seine. Avec le temps se

(1) *De bello gal.* campagne de Labienus.

forma entre la rivière et la route des provinces de l'Est le monceau qui porta plus tard le nom de Saint-Gervais. . *monticellus sancti Gervasii.*

Quand le christianisme eut pénétré dans les Gaules et le culte nouveau établi dans la Cité, au delà de la Seine il y avait des pêcheurs qui en temps d'inondations ne pouvaient arriver à Lutèce. L'évêque, pour ne pas laisser trop longtemps sans baptême les enfants nés en dehors de l'île, établit sur le monceau un baptistère qui fut bientôt érigé en paroisse. Dans la vie de Saint-Germain (VIe siècle) écrite par Fortunat, ce baptistère est appelé : « basilique de Saint-Gervais et Saint-Protais.

Ce premier sanctuaire chrétien établi sur la rive droite fut vraisemblablement ruiné au XIe siècle par les Normands qui dévastèrent à cette époque les abbayes de Saint-Victor et de Saint-Germain-des-Prés.

Après l'an mil, l'église fut rebâtie et en 1191 elle était comprise dans l'enceinte de Philippe-Auguste. Cette seconde église fut détruite vers la fin du XIVe siècle pour être reconstruite au commencement du XVe.

Au XIIe, à peu près à l'endroit actuel de la porte Saint-Jean de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Gervais établit un baptistère qui devint à son tour paroisse en 1212 sous le vocable de Saint-Jean en Grève.

Lors de la reconstruction de l'église et si l'on s'en rapporte à un fragment du plan de la « *Tapissérie de Paris* » (XVe) Saint-Gervais avait un portail gothique avec portes géminées.

Par les soins de MM. de Fourcy et Donon, *surintendants des bâtiments* et marguilliers de Saint-Gervais, ce portail fut remplacé par celui que nous voyons maintenant.

Cet important travail fut entrepris par Salomon de Brosse. Louis XIII en posa la première pierre le 24 juillet 1616 et cinq ans plus tard l'œuvre terminée était l'objet de l'admiration universelle (1).

---

(1) A plusieurs reprises, nous avons donné notre avis sur ce déplorable *embellissement*. Il est facile de voir par la gravure ci-dessus, combien plus original et plus beau était l'ancien portail.



L'ÉGLISE SAINT-GERVAIS
(Façade Nord)

Dans l'oratoire de Scarron, appelé aussi la chapelle dorée, la légende le dispute à l'histoire, finalement celle-ci vainqueur nous oblige à reconnaître, contrairement à la légende, que Mme Louis XIV n'éleva jamais ce sanctuaire funéraire aux mânes de son regretté (!) conjoint. Tout s'arrange et nous en sommes quittes pour un court entretien qui met les choses au point et, à défaut du souvenir de Scarron, nous fait apprécier les boiseries de l'oratoire et les 42 panneaux peints sur bois, pour le plus grand nombre, et attribués aux frères Francles (XVIIe siècle).

Dans le transept de gauche, la chapelle. Le Camus garde un fragment de sa décoration faite par Eustache Le Sueur. Vis-à-vis de l'autel est placé le tableau de la Passion peint par Aldegraever, élève de Durer, et donné à l'église du Saint-Sépulcre en 1585.

Dans cette chapelle appelée autrefois « de La Conception Notre Dame » dès la seconde église, la grande corporation des marchands et vendeurs de vins, avaient fondé une chapelainerie. La « confrairie » était autorisée en 1365 par acte de Charles V, enregistrée au Châtelet. Il y avait aux archives de cette chapelle une autorisation de fondation donnée par Urbain V et datée.

Avenioni XV Kalendas septembris, pontificatus nostri anno quarto (1366).

Le fonds nécessaire était pris sur la maison « Jehan Bovsseau qui siet à la porte Baudès (1) et sur une autre maison de Jehan Damiens à la porte Baudès et faict ycelle maison le coing de la viez ru du Temple prèz celle où pent l'ensaigne du cheval rouge ».

En passant devant les autres chapelles, le regard s'arrête sur les boiseries des rétables » ouvrés par Hausy maître menuisier au XVIIe siècle. De la même époque les grilles en fer forgé et estampé qui ferment la sacristie où le groupe s'arrête pour examiner le trésor, les manuscrits et les enluminures conservés par les Fabriques avec un soin religieux.

De nouveau dans l'église le guide nous désigne les copies de Rubens ou de Guechin un Tintoret dans la chapelle St-Pierre,

---

(1) Porte Baudoyer environ l'emplacement de la Mairie.

un christ de Philippe de Champagne, etc. Les autres peintures sont des Maîtres du xix[e] siècle. (1)

Dans cette église qui est un véritable musée, la sculpture ne le cède point à la peinture, des œuvres importantes portent les signatures de Dantan, Oudiné, Préault, Rude, Cortot, Gois et Delorme.

Les vitraux magnifiquement éclairés pour un instant captivent l'attention. Ne sont-ils pas de Pinaigrier, de Jean Cousin, d'Eustache Le Sueur, tous restaurés par G'sell et Lafaye.

Au chevet la chapelle de la Sainte-Vierge demande un arrêt plus considérable pour détailler son admirable ordonnance, sa décoration, ses audacieuses clefs de voûtes et les vieux bahuts qui la meublent. A quelques pas le cicerone nous signale l'emplacement de la sépulture de Philippe de Champagne, que les journaux pla aient, il y a deux ans, dans le laboratoire d'un industriel voisin.

Du côté méridional parallèlement au chevet, la chapelle St-Eutrope où fut établie, par Guincestre, le curé ligueur le siège de la confrérie de la Ligue de tumultueuse mémoire, enfin le mausolée du chancelier Michel Le Tellier.

Dans cette église dont l'architecture à la fois si gracieuse et si sévère ne demande aucune ornementation, on regrette que des additions modernes aient laissé faire incursion à la statuaire sans caractère et sans goût des plâtriers du quartier St-Sulpice.

La visite avait duré deux heures 1/2 elle se termina devant le portail du nord et quelques intrépides visiteurs tinrent à gravir les escaliers de la tour pour voir les tribunes, les cloches et jouir du point de vue qu'on nomme dans le quartier « l'enfilade des Ponts ». On descendit par le chemin de ronde pour passer sous les légers contreforts de la grande nef.

---

(1) Depuis le Concordat de 1802 et la nouvelle délimitation des paroisses, l'Hôtel de Ville est sur le territoire de Saint-Gervais. Les Préfets de la Seine ont souvent accepté d'être marguilliers d'honneur de cette église. A ce titre, ils ont apporté une attention bienveillante à la décoration de Saint-Gervais, enrichi d'œuvres d'art, de 1817 à 1869.

Revenus au point de départ quelques uns des sociétaires de la Cité se promirent de visiter en détail St-Gervais qui avait été une révélation pour plusieurs.

M. G.



Eglise Saint-Gervais et Saint-Protais

L'Eglise actuelle de Saint-Gervais et Saint-Protais a été bâtie à la fin du XVe siècle et terminée au commencement du XVIe par la chapelle de la Vierge, qui porte la date de 1517; une inscription gothique dit que l'Eglise fut dédiée en 1420, mais elle doit s'appliquer à un édifice antérieur.

Le portail justement célèbre par sa belle ordonnance, est l'œuvre de Salomon (souvent appelé Jacques) de Brosse, la première pierre en fut posée par Louis XIII le 24 juillet 1616.

Cette construction remplaçait des Eglises antérieures dont la plus ancienne datait du VIe siècle et s'appelait déjà à cette époque *Basilica Sanctorum Gervasii et Protasii* (1).

On peut trouver un plan et quelques détails sur ses dimensions et sa disposition dans le premier volume de l'inventaire des œuvres d'art appartenant à la Ville de Paris qui contient également l'état des travaux d'art, peintures, sculptures et vitraux, commandés par

(1) *Dictionnaire des rues de Paris et de ses monuments,* par Félix et Louis Lazare, Paris 1844.

la Ville de Paris, depuis 1816, ainsi que la nomenclature des nombreux tableaux, statues, bas-reliefs, vitraux, grilles, stalles, etc., contenues dans cette église, y compris le modèle en bois du portail exécuté au XVIIe siècle par de Hancy, maître menuisier, et qui se trouve actuellement dans la chapelle des fonts baptismaux, après avoir autrefois servi de rétable à l'autel de la Vierge.

L'Eglise Saint-Gervais, est figurée sur les plus anciens plans de Paris, notamment sur celui annexé à l'ouvrage de Dulaure, qui représente la Ville de Paris telle qu'elle devait être au temps de Philippe-Auguste.

Ce plan est particulièrement intéressant en ce qu'il montre que le chevet de l'Eglise repose sur l'ancienne enceinte de la Ville de Paris. Des fouilles archéologiques seraient à cet endroit singulièrement intéressantes, tant pour retrouver les traces de cette ancienne enceinte peu connue, que pour avoir quelques données sur la disposition des édifices qui ont précédé celui actuel dont les fondations n'ont pas dû disparaître entièrement.

On trouve dans la *Topographie de la Gaule*, de Martinus Zelleirum (Mérians, éditeur à Francfort, 1655), plusieurs aspects de Saint-Gervais, figurant dans des vues générales de la Ville de Paris, et une planche spéciale consacrée au portail qui était alors presque neuf et devant lequel figurait le fameux Orme de Saint-Gervais entouré d'une grille et protégé par des bornes sur lesquelles s'asseyaient sans doute les naïfs auxquels on disait : « Attendez-moi sous l'Orme. »

Dans son *itinéraire archéologique de Paris* (Bance, éditeur à Paris 1855), M. de Guilhermy, donne une longue et intéressante description de Saint-Gervais, à laquelle se reporteraient les personnes qui désirent être renseignées en détail sur les stalles, les vitraux, les sépultures, notamment celle de Scarron.

On trouvera aussi dans les procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux Paris (années 1898, 1899, 1901, 1903) des documents écrits et figurés qui sont très précieux.

Pendant la Révolution, Saint-Gervais fut transformé en *Temple de la Fidélité et de la Jeunesse*, alors que Notre-Dame était dédiée à l'*Etre suprême*, Saint-Médard au *Travail*, Saint-Etienne-du-Mont à la *Piété filiale*, Saint-Thomas-d'Aquin à la *Paix*, etc.

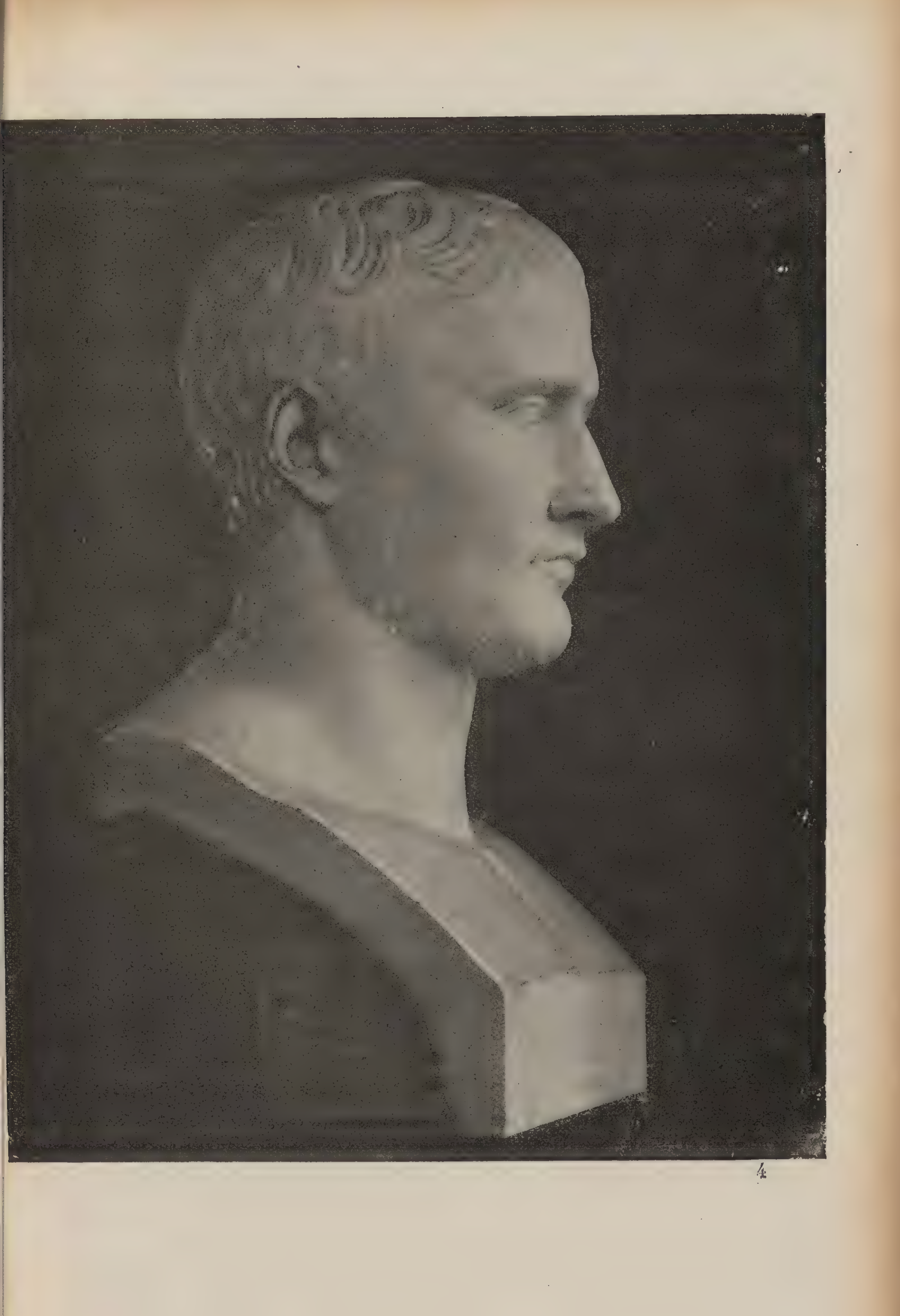
Les dessins représentant cette église, sont assez rares, à l'exception du portail qui est cité et figuré dans presque tous les livres d'architecture, notamment dans le Grand Blondel (1) dans Gailhabaud, etc.; on trouve cependant quelques détails dans les livres spéciaux, notamment les clefs pendantes du transept, celles de la chapelle de la Vierge et les arcs-boutants, ainsi nommés faute d'autre expression, car ils ne sont ni cintrés ni appareillés en arc et constituent simplement des étais de pierre maintenant la poussée des voûtes et surmontés d'une légère arcature qui porte le canal ou chéneau conduisant à l'extérieur les eaux pluviales des grands combles, en passant par-dessus les bas côtés. Cette absence de dessins est d'autant plus fâcheuse qu'en général toute l'architecture est très bien conçue, parfaitement exécutée et du meilleur goût. Les bas côtés qui se voient difficilement de la place qui précède le portail, la haute abside du côté de la rue des Barres et surtout la façade nord donnant sur une cour étroite, sont des morceaux de premier ordre qui ne pourront être appréciés à leur juste valeur que si on procède à l'isolement complet de l'Edifice (2),

En attendant ce dégagement, le Conseil municipal de la Ville de Paris, conscient de la valeur artistique de Saint-Gervais, a résolu de commencer la restauration des parties extérieures, depuis le portail jusqu'au transept; il consacre à ce premier travail qui s'exécute par les soins du service d'architecture et sous la direction de MM. Claës et Nizet, architectes, la somme importante de 100.000 francs à laquelle la Direction des Beaux-Arts (monuments historiques) a ajouté près de 32.000 francs. C'est donc 132.000 francs qui vont assurer la mise en état de sécurité de la nef, et il faut espérer que des crédits successifs, permettront de mener à bien la totalité de cette œuvre de conservation qui est vivement désirée par tous ceux qui s'intéressent aux monuments du passé dont la Ville de Paris est si largement pourvue.

---

(1) *Architecture Française*, par Jacques François Blondel, Paris 1752.

(2) Dans un prochain bulletin, nous publierons un article sur ce sujet. Il est nécessaire de dégager cette église dont les superbes façades nord et sud seront une révélation pour beaucoup.



4

NOS QUARTIERS EN 1804

(Suite)

Notre circonscription, il y a un siècle, était habitée par un certain nombre de *personnages :* hommes politiques, militaires ou jurisconsultes, qui avaient pour la plupart joué un rôle pendant la Révolution et s'étaient ralliés au régime créé par le Coup d'Etat du 18 Brumaire ; membres de l'Institut, professeurs et savants connus; artistes; gens de robe, magistrats, avocats, officiers ministériels logés à proximité des Tribunaux; médecins, financiers, représentants de l'Industrie et du haut Commerce, etc.

Citons les principaux personnages avec l'indication de leurs domiciles, en y ajoutant quelques notes biographiques.

Personnages politiques

Au Sénat : *Tronchet*, rue Pavée-au-Marais, n° 6; le général *Lespinasse*, à l'Arsenal; *Aboville*, place des Vosges, n° 299; *Canclaux*, rue Neuve-Saint-Paul, n° 7; *Bévière*, rue Neuve-Saint-Merry, n° 221.

Au Corps législatif : *Soret*, cloître Saint-Jean-en-Grève, n° 5; *Dureau de la Malle*, place des Vosges, n° 282; *Lespinasse*, fils du général, à l'Arsenal; *Despallières*, rue de Paradis-au-Marais, n° 4; *Duflos*, rue et place des Vosges, n° 287.

Au Tribunat : *Curée*, hôtel de Reims, rue de la Verrerie, n° 57; *Mouricault*, rue des Deux-Portes-Saint-Jean, n° 8; *Moreau*, rue de Paradis, n° 17. (*Lazare Carnot* demeurait au Marais, mais dans la partie du 3e arrondissement actuel, d'abord rue Saint-François, n° 451, puis rue Charlot, n° 27.)

Au Tribunal de Cassation : *Target*, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 57; *Boissy d'Anglas*, rue des Juifs, n° 17; *Coffinhal*, rue Beautreillis, n° 4; *Beauchaud*, quai de la République (quai Bourbon), n° 9, *Vermeil*, rue Geoffroy-Langevin, n° 328,

Ces personnages avaient presque tous joué un rôle important pendant la Révolution; quelques-uns devinrent de hauts dignitaires de l'Empire et de la Restauration :

Tronchet, jurisconsulte éminent, député de Paris aux Etats-généraux de 1789, défenseur de Louis XVI à la Convention (1792), fut nommé président de la Cour de Cassation en 1800, président de la Commission préparatoire du Code Civil, président du Sénat en 1802, Grand-Officier de la Légion d'honneur créée en juin 1804. Il mourut en 1806 dans son domicile du n° 6 de la rue Pavée-au-Marais.

Lespinasse, général qui commandait toute l'artillerie dans les Campagnes d'Italie, avec Bonaparte, de 1795 à 1797, auteur de traités sur l'artillerie, nommé sénateur après le 18 Brumaire, avait la direction de l'Arsenal en 1804; il devint comte de l'Empire.

Aboville, aussi général d'artillerie, avait été colonel sous les ordres de Rochambeau lors de la guerre d'indépendance en Amérique, commanda les armées du Nord en 1792 comme général; sénateur après le 18 Brumaire, premier inspecteur général d'artillerie, Grand-Officier de la Légion d'honneur, fut fait comte de l'Empire, mourut pair de France de la royauté en 1817.

Canclaux, général, ancien commandant en chef des armées républicaines, en 1793, repoussa 70.000 vendéens après 18 combats; dénoncé, destitué, redevint, après la chute de Robespierre, général en chef de l'armée de l'Ouest, fut ambassadeur sous le Directoire; Bonaparte le nomma, après le 18 Brumaire, inspecteur général de cavalerie, sénateur en 1804, Grand-Aigle, fut plus tard comte de l'Empire, etc.

Bévière (Jean-Baptiste), né à Paris, avait été député aux Etats généraux de 1789; d'opinion modérée, il s'effaça pendant la période révolutionnaire et devint notaire rue Saint-Merry; ayant approuvé le 18 Brumaire, il fut nommé maire du 4e arrondissement, puis sénateur en 1804 à la proclamation de l'Empire.

Soret (Simon), premier échevin de Pontoise en 1780, député en 1791, se cacha pendant la Terreur; rallié au 18 Brumaire,

membre du Corps législatif en l'an X, il remplit la fonction de secrétaire perpétuel de l'administration des hospices de 1796 à 1813.

Dureau de la Malle, littérateur, traducteur de Tacite, né à Saint-Domingue, petit-fils de l'ancien gouverneur de cette Colonie nommé par Louis XIV; membre du Corps législatif en 1802, de l'Académie française en 1804, mourut en 1807.



(Modes en 1804.)

Despallières (Martin des Pallières), député au Corps législatif de l'an IX à 1810, père du général Martin des Pallières qui fut blessé au combat de Bazeilles en 1870 où l'infanterie de marine défendit si bravement le village. Ce fait d'armes est connu du

monde entier par les reproductions qui ont été faites, et répandues partout, du tableau célèbre d'Alphonse de Neuville : *Les Dernières Cartouches.*

Duflos, député aux Cinq Cents en l'an VI, au Corps législatif en l'an VIII, représentant le Pas-de-Calais, traitait particulièrement les questions des finances.



(Modes en 1804.)

Curée avait siégé à l'Assemblée Nationale et à la Convention, Membre du Conseil des Cinq-Cents, puis du Tribunat après le 18 Brumaire eut un moment de célébrité lorsqu'il présenta au Tribunat une motion tendant à donner le titre d'empereur au Premier Consul (1er mai 1804).

Cette proposition d'ailleurs ne fut combattue que par un seul tribun, Lazare Carnot.

Curée devint plus tard sénateur et fut nommé comte de la Bédissière.

Mouricault né à Paris, avocat, fut en l'an III commissaire du Directoire près le Tribunal de Cassation ; député de la Seine aux Cinq-Cents, se rallia au 18 Brumaire, entra au Tribunat en l'an VIII ; il devint plus tard conseiller-maître à la Cour des Comptes.

Moreau, Joseph, frère du général, avocat avant la Révolution — son père suspect de relations avec les émigrés fut guillotiné — membre du Tribunat, lors du procès Cadoudal, protesta contre l'accusation de complicité portée contre son frère, quitta le Tribunat en 1807 pour prendre sa retraite ; il reprit la vie active sous la Restauration qui le nomma administrateur général des postes.

Target fut, comme Tronchet, un jurisconsulte éminent, tous deux collaborèrent activement à la rédaction du Code civil. Avant 1789, il était déjà célèbre comme avocat, il avait pris la défense du cardinal de Rohan dans l'affaire du Collier et faisait partie de l'Académie française depuis 1785. Député de Paris aux Etats généraux, il s'appliqua activement aux travaux de réformes, à la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme. Louis XVI l'avait désigné pour l'un de ses défenseurs, il déclina l'offre. Nommé membre du Tribunal de Cassation en 1798, il mourut en 1807.

Boissy d'Anglas, représentant du Tiers-Etat au Etats généraux en 1789, député de la Convention (1793), est universellement connu pour l'attitude impassible qu'il eut comme président le 20 mars 1795, lorsque le peuple envahit l'assemblée et lui présenta au bout d'une pique la tête du député Féraud victime de la fureur populaire. Membre des Cinq-Cents, puis du Tribunal de Cassation après le 18 Brumaire, il devint sénateur en 1805 et plus tard comte de l'Empire.

Coffinhal, frère du vice-président du tribunal révolutionnaire,

qui fut guillotiné au 18 Thermidor. Avocat au commencement de la Révolution, homme modéré, se tint à l'écart de l'action terroriste de son frère : entré au Tribunal de Cassation en 1804, il devint commissaire général de justice, puis fut fait baron de l'Empire.

Il avait pris le nom de Dunoyer à cause du mauvais souvenir laissé par son frère.

Beauchaud et *Vermeil* étaient des représentants obscurs, l'un de Sambre-et-Meuse, l'autre de la Seine.

Un futur maréchal du second Empire, fils d'un général de la première République, *Baraguey d'Hilliers*, avait alors 9 ans et habitait avec sa mère, une maison leur appartenant rue des Ecouffes.

Savants

Parmi les membres titulaires ou correspondants de l'Institut, nous relevons les noms de :

L'*abbé Delille*, le poète, rue Neuve-Sainte-Catherine au Marais n° 697, il suppléait Legouvé dans la chaire de poésie au Collège de France; *Delambre*, l'astronome, hôtel Soubise, 1, rue Paradis, à la limite de notre circonscription;

Ameilhon, *Dureau de la Malle*, *Pelletan*, *Target* dont nous avons déjà parlé.

L'Evesque, professeur d'histoire et de morale au Collège de France habitait l'Ile Saint-Louis, quai de la République, n° 14.

Lakanal logeait en 1804 dans les bâtiments du ci-devant collège des jésuites. Après le 18 Brumaire, l'ancien conventionnel n'ayant plus voulu accepter de fonction politique, s'était contenté d'une chaire modeste de professeur de langues anciennes à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine (collège Charlemagne)

Le proviseur de ce collège, M. *Guéroult*, y habitait aussi. Il y avait en outre à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine :

M. *Valmont de Bomare*, professeur d'Histoire naturelle, membre de l'Institut, demeurant rue de la Verrerie, n° 28 ;

M. *Le Prévot d'Iray*, professeur d'histoire, domicilié rue des Francs-Bourgeois, n° 699 ;

M. *Boldini*, professeur de langue italienne, passage Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 1.

Un ancien bénédictin né à Paris en 1724, M. *Poirier*, ex-dom Germain de la Congrégation de Saint-Maur, auteur de nombreux travaux historiques, après avoir été professeur dans divers collèges, archiviste de l'abbaye de Saint-Denis, devint sous-conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, membre de l'Institut en 1800, « aussi réputé par ses vertus que par son savoir ». Il mourut à l'Arsenal en 1804.

Buache de la Neuville, de l'Académie des sciences, géographe en chef, conservateur des cartes de la Marine était propriétaire rue des Ecouffes, n° 23 ou 25.

Un autre géographe connu, *Chanlaire*, auteur d'un grand atlas de la France divisé par départements, arrondissements et cantons (1802) et de nombreux plans, habitait rue Geffroy-Langevin, n° 328.

Artistes

Des artistes en grand nombre, surtout des graveurs étaient habitants de nos quartiers.

Parmi une vingtaine d'architectes, nous signalons *Félix*, auteur de divers plans d'embellissement de Paris, maison des Billettes, rue Sainte Croix de la Bretonnerie.

Charles, Pierre, Joseph *Normand* (1765-1840), graveur de planches d'ornements et d'architecture, auteur de nombreux recueils de plans, façades et vues de Paris, au Parvis Notre-Dame, n° 9.

Ses fils et petit-fils sont connus pour avoir continué sa tradition.

Petit-Radel, élève de Wailly, professeur de perspective, inspecteur général des bâtiments civils, auteur de publications d'architecture demeurait rue de la Cerisaie, n° 16.

On allait voir chez *Debrai*, cloître Notre-Dame, n° 2, une col-

lection de dessins de toutes sortes de maisons par *Dubut*, architecte.

Comme artistes dessinateurs graveurs, il y a lieu de remarquer :

Andrieu (Bertrand), rue Saint-Louis en Ile, graveur en médailles, a composé un certain nombre de gravures sur acier, mais s'est distingué surtout par sa production de médailles rappelant les événements de l'Empire et de la Restauration ;

Baboust, sculpteur-graveur sur ivoire rue de la Verrerie, n° 1081 ; — *Bouvier*, rue du Cloître-Notre-Dame, n° 5 ; — *Bouvray*, rue de la Barillerie, n° 47 ; — *Caquet*, rue Neuve Saint-Merry, n° 411 — *Dalencour*, graveur-géographe, rue de la Verrerie, n° 118 — *Domane*, rue Saint-Merry, n° 474 — *Dupart*, rue des Cinq Diamants, n° 23 — *Fourier*, rue de la Calandre, n° 31.

Gallé, quai de l'Union, n° 19, le médailliste qui fit la gravure des premiers billets de la banque de France et fut l'auteur de nombreuses gravures sur les événements de la Révolution, du Consulat et de l'Empire et des portraits de personnages.

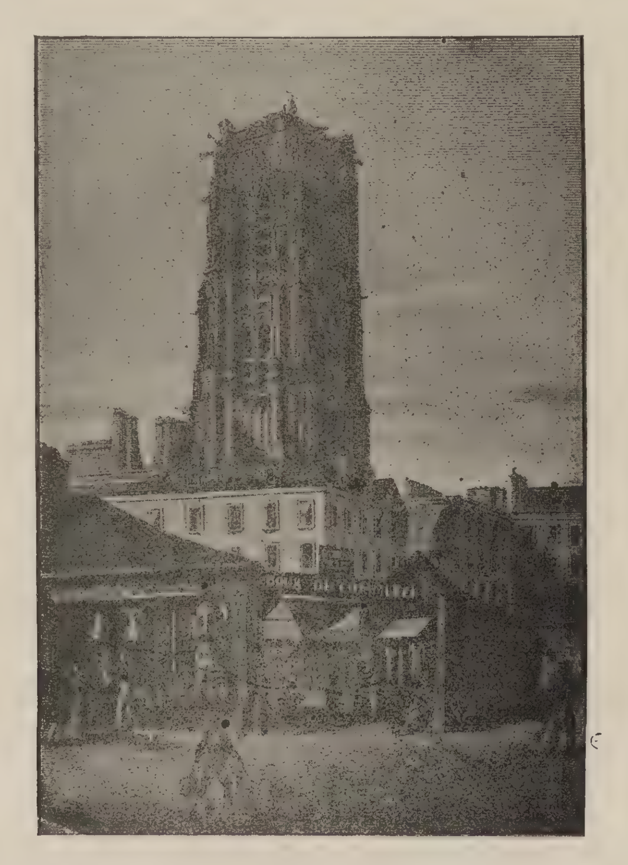
Godfroy, professeur de dessin, quai ci-devant Bourbon dans l'Ile.

Janinet, rue du Chaume, n° 3, près de la rue des Blancs-Manteaux, dont les gravures en couleur sont fort appréciées et recherchées.

Jeuffroy, 85, rue des Tournelles, graveur en pierres fines, fut directeur de l'école de gravure sur pierre établie à l'Institution des sourds-muets, membre de la classe des beaux-arts à l'Institut de France, auteur de nombreux camées et médailles.

Lachaussée, rue des Marmousets, n° 22 — *Masset*, cul-de-sac Martial, n° 9 — *Meunier*, quai des Ormes, n° 7 — *Morel*, rue de la Poterie des Arcis — *Prudhomme*, rue Sainte Avoye, n° 37 — *Ransonnette*, 43, rue du Figuier, dessinateur-graveur de Monsieur, frère du roi, a composé un grand nombre de planches pour l'*Encyclopédie des arts et métiers* et pour des ouvrages sur Paris, la Sainte Chapelle, les maisons et hôtels, dont une vue de l'hôtel Sully, rue Saint-Antoine.

Tilliard, rue du Cloître Notre-Dame, n° 2 — *Vicq*, graveur en géographie, rue du Marché-Palu, n° 9.



Tour Saint-Jacques

Un autre célèbre médailleur *Augustin Dupré*, le créateur des pièces de 1 fr., 2 fr. et 5 fr. en l'an IV, avait fait ses débuts rue Saint-Martin, près la rue Saint-Merry, puis rue Gervais-Laurent ; en 1804, il venait de quitter la Monnaie, dont il avait été le graveur général, pour se retirer à Auteuil.

En 1791, il avait proposé la suppression des hôtels de Mon-

naie en province et leur remplacement par un hôtel unique installé dans l'Ile Louviers.

Mentionnons des artistes peintres :

Allin (portraits), cul-de sac Pecquet — Emilie *Bonnieu*, rue Paradis, n° 55 — *Cazin*, rue des Barres, n° 27 — *Charpentier*, rue Saint-Martin, n° 51 — *Génillon*, rue Basse des Ursins, n° 4 — *Valencienne*, rue Saint-Louis, n° 38, en la Cité — *Watelet*, quai des Célestins, n° 2.

Il y avait aussi des artistes sculpteurs :

Bourreiff, rue Beaubourg, n° 340 — *Camberlin*, rue Saint-Martin, n° 83 — *Norblin*, rue Saint-Martin, n° 8. Ce dernier père de l'artiste qui exécuta les peintures de l'église Saint-Louis en l'Ile.

Magistrats

Les gens de robe étaient nombreux dans notre circonscription : La plupart habitaient avant la Révolution à proximité du Grand-Châtelet qui ne fut démoli qu'en 1803. Du temps du Consulat, juges, avocats, avoués huissiers se portèrent vers le Marais.

Nous avons vu que Tronchet, Target, Boissy d'Anglas et autres jurisconsultes célèbres demeuraient de ce côté.

Le commissaire du gouvernement (Procureur général) *M. Gérard* occupait l'hôtel Lamoignon, 1, rue Pavée.

Voici les noms des autres magistrats qui avaient alors leur domicile dans nos quartiers :

Thuriot, du Tribunal criminel, rue du Fauconnier, n° 10 — *Martineau*, vice-président de ce Tribunal, président de la Cour d'appel, boulevard Saint-Antoine, n° 764. — Membres de la Cour d'appel : *Lacaze*, rue des Juifs, n° 21 — *Follenfant*, rue Bourtibourg, n° 37 — *Guyet*, rue Tiron, n° 9 — *Godard*, rue Simon-le-Franc, n° 13 — *Gauthier-Biauzat*, rue de la Vieille Draperie, n° 5. Membres du Tribunal de 1re Instance : *Legras*, rue de la Cerisaie, n° 16 — *Chamborre*, Cloître Notre-Dame, n° 21 — *Baudin*, rue de la Verrerie, n° 109 — *Dionis du Séjour*, cour Batave, n° 12 — *Poncet de la Grave*, Vieille rue du Temple,

n° 108 — *Guyot-Saint-Hélène*, rue du Marché-Pallu, n° 9. Un conseiller de préfecture, M. *Fain*, rue Saint-Antoine, place des Jésuites, n° 654. Le chef de contentieux de la Préfecture, M. *Chignard*, rue Saint-Martin, n° 77.

Sur 78 avoués dans Paris, nous en comptons 19, le quart, dans notre circonscription ; leur président, M. *Colmet de Santerre* était rue des Rosiers, coin de celle des Ecouffes ; presque tous les autres demeuraient dans les quartiers Sainte Avoye et des Blancs Manteaux. De même pour les avocats, il y en avait 26 dans nos quartiers sur les 81 parisiens, le tiers. Le bâtonnier de l'ordre, M. *Rouhette* demeurait rue Saint-Paul, n° 59.

Egalement le tiers des huissiers, sur 30 dans Paris, 10 dans nos quartiers. La Chambre des huissiers avait son siège rue du Cloître Notre-Dame, n° 9.

Sur 20 défenseurs, agréés au Tribunal de Commerce, 16 étaient voisins du siège de la juridiction consulaire, dans le Cloître Saint-Merry. De même pour les greffiers, 6 sur 7.

Le président de la Chambre des commissaires-priseurs était M. *Viollet-le-Duc*, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 59.

Les principaux notaires ayant l'honorariat demeuraient aussi de ce côté : *Antheaume*, rue de la Verrerie, n° 131 — *Bévière*, nommé sénateur en 1804, rue Saint-Merry, n° 221 — *Arnaud*, rue Sainte-Avoye — *Goulet*, rue Saint-Antoine — *Delamotte*, rue Neuve Saint-Paul, n° 5 — *Garnier*, rue Pavée, n° 1

Une profession « libérale » disparue depuis, en même temps que la prison pour dettes, les gardes du Commerce, comptait 2 de ses membres sur 6, dans notre région, l'un rue de l'Orme Saint-Gervais, l'autre Cloître Saint-Merry, n° 461.

Monde médical

Les médecins et pharmaciens n'étaient pas en proportion plus grande dans nos quartiers que dans les autres arrondissements de Paris. Des pharmaciens-droguistes se trouvaient comme aujourd'hui réunis rue des Lombards.

Signalons quelques sommités : *Lepreux*, médecin en chef de

l'Hôtel-Dieu, *Pelletan* et *Dupuytren*, chirurgiens dont nous avons déjà donné les noms en parlant de l'Hôtel-Dieu ; puis d'autres médecins des hôpitaux.

Damé-Despatureaux, rue des Francs-Bourgeois, n° 703—*Mallet*, rue de Jouy, n° 26 — *Thauraux*, cloître Notre-Dame, n° 9 — *Asselin*, rue Neuve Saint-Merry, près l'hôtel Jabach — *Giraud*, cloître Notre-Dame, n° 31 — *Leroy*, rue Pavée, n° 8 — *Maury*, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Comme chirurgiens : *Baget*, rue Geoffroy-Langevin—*Bonjour*, quai des Ormes, coin de la rue Nonandière — *Bousquet*, cloître Saint-Jacques-la-Boucherie — *Cathelot*, rue Saint-Antoine, vis-à-vis la place des Fédérés — *Curtin*, rue Bourtibourg — *Dufour*, rue des Rosiers — *Fiefvet*, rue de la Calandre — *Girardeau*, rue Regratière (Ile de la Fraternité) — *Laborde*, accoucheur, rue et île de la Fraternité, n° 24.

On donnait aussi les adresses de guérisseurs plus ou moins médecins, quelques-uns faisaient des annonces :

Audry, rue des Ecouffes, n° 8, médecin, ex-membre de l'ancienne académie royale, traite gratuitement de la rage.

Dorez, rue de Jouy, n° 24, chirurgien, caustique pour la guérison des cancers, remèdes contre les maladies de la peau.

Gilet, quai Pelletier, n° 25, topique pour la guérison radicale des hernies.

Mme de Lisle, rue des Blancs Manteaux, n° 30, « possède une eau dont elle a seule le secret qui guérit en peu de temps, de leur cécité, les personnes aveugles ».

Maroudin, rue des Juifs, n° 26, pâte grise pour détruire les rats, les souris et les loirs.

Messin, rue Simon-le-franc, n° 340, « Litrontriptique » élixir contre la pierre, la gravelle et tous les calculs des reins.

Un célèbre physicien qui avait diverti le roi Louis XV habitait encore en 1804, la rue Neuve Saint-Paul, n° 9 (rue Charles V actuellement). Il peut être considéré comme une sommité médicale puisqu'il traitait avec succès, les maladies nerveuses par un procédé nouveau à l'époque. M. *P. Ledru*, né à Paris en 1731,

était plus connu sous le surnom de *Comus*, comme prestidigitateur. Louis XV l'avait fait professeur de physique des Enfants de France ; il fut nommé physicien de l'Académie de médecine sous Louis XVI (1783), alors qu'il préconisait l'application de l'électricité à la thérapeutique pour les maladies nerveuses et que les principaux médecins reconnaissaient l'efficacité de ce traitement.

Ledru installa, à cet effet, un grand établissement dans l'ancien couvent des Célestins.

Il mourut à Paris en 1807.

Son fils *J. P. Ledru*, adjoint au maire du 9e arrondissement, en 1804, demeurait aussi rue Neuve Saint-Paul, n° 9.

Le physicien *Ledru*, dit *Comus*, était le grand-père du futur membre du Gouvernement provisoire de 1848, Ledru-Rollin.

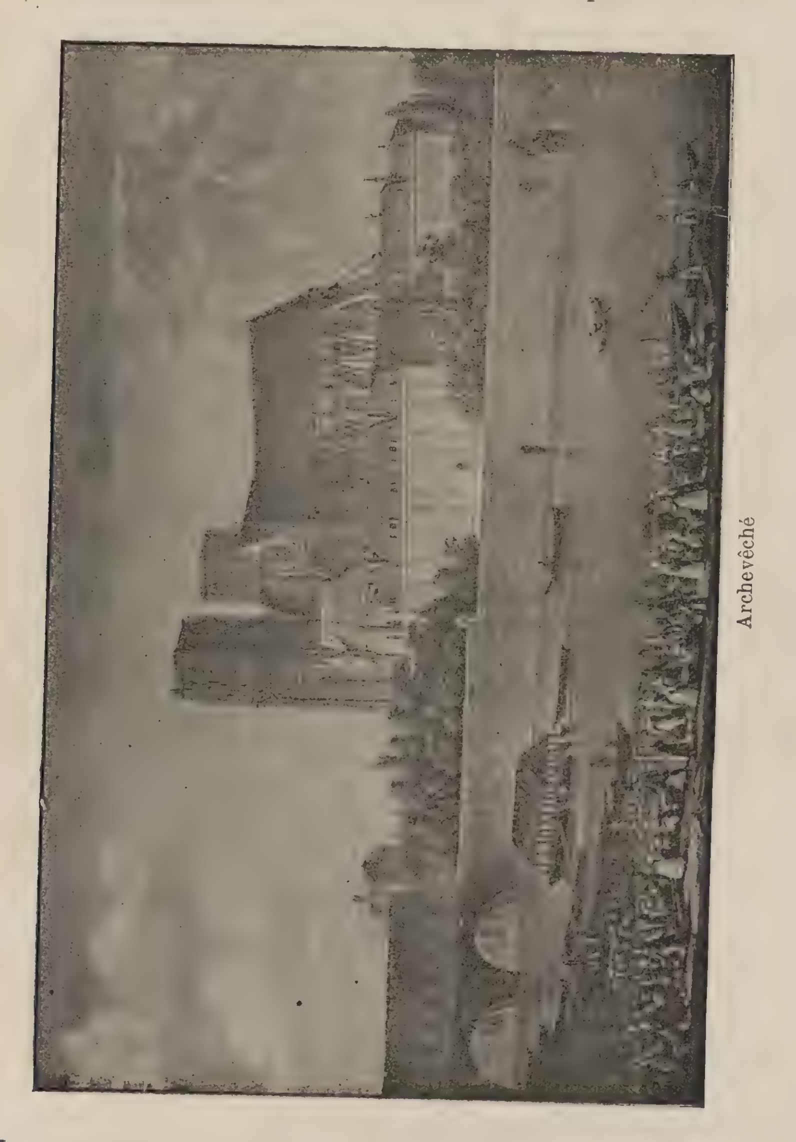
Financiers

Les hommes de finance ne comptaient plus dans nos quartiers qu'ils avaient habités, en grand nombre, quelques années avant la Révolution ; vers 1780, ils occupaient les rues Quincampoix, Saint-Médéric, Simon-le-franc et alentours. Ils avaient déserté notre centre pour s'installer dans les quartiers (neufs alors) de la Chaussée d'Antin et du faubourg Montmartre.

Il restait, rue Neuve Saint-Médéric, l'important Comptoir Commercial, (banque d'escompte) installé dans l'ancien hôtel Jabach, sous la direction de MM. *Jacquemart* père et fils et de M. *Doulcet d'Egligny*. Ce dernier demeurant rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 18, succéda à M. Biéville comme maire du 4e arrondissement.

Il y avait, en outre, une banque importante *Tiolier et Cie* dans l'Ile Saint-Louis. Parmi les agents de change, nous voyons M. *Péan de Saint-Gilles*, place des Vosges, n° 285, adjoint au maire du 8e arrondissement, et M. *Petit-Damême*, rue des Juifs, n° 9. Deux régents de la Banque de France étaient de notables négociants de nos quartiers, M. *Marmet* aîné, rue Vieille du Temple, n° 123, M. *Moreau*, rue Saint-Antoine.

M. *Chagot*, papeterie en gros, rue de la Verrerie, n° 128, faisait partie du Conseil d'Escompte de la Banque de France.



Archevêché

Le contrôleur général de la Loterie Nationale, M. *Varigny* demeurait rue Quincampoix, n° 22.

Commerce

De nombreuses et anciennes maisons de commerce occupaient les vieilles rues de notre circonscription.

Les commerçants et industriels les plus notables exerçaient comme fonction honorifique la juridiction consulaire, c'étaient MM. *Buffaut*, *Chagot*, *Boucheron*, *Milot*, *Lemoine* négociants de nos quartiers ; d'autres étaient membres de la Chambre de Commerce, M. *Belloc*, rue Bourtibourg, M. *L. V. Moreau* rue Saint-Antoine, n° 216, maire du 5e arrondissement, M. *Goulet*, rue Quincampoix, n° 6, adjoint au maire du 6e arrondissement.

Parmi les industries d'art et de précision, l'orfèvrerie et l'horlogerie s'exerçaient plus particulièrement à proximité du Pont au Change, quai de Gesvres, quai Pelletier et alentours : M. *Loque*, quai Pelletier, n° 42, fournit les objets d'orfèvrerie du sacre de Napoléon — M. *Gourju* ,autre orfèvre connu fabrique plus spécialement la coutellerie de table, rue Saint-Antoine, 48. — Un M. *Perical*, ingénieur, est constructeur de baromètres rue Saint-Antoine, n° 378, un autre ingénieur, M. *Assier* fabrique des instruments de physique, rue Geoffroy l'Asnier, n° 30 — M. *Meulan*, rue Quincampoix, 33, leur fournit leur verrerie spéciale, cornues, tubes, éprouvettes, etc. — M. *Mongolfier* fils, est réputé pour ses « éoliers hydrauliques » rue des Juifs, n° 18. — On voit de beaux éventails rue de Paradis, au Marais — Les instruments de chirurgie se trouvent chez *Féburier*, rue Saint-Louis dans la Cité. — Un fabricant d'instruments de mathématiques, M. *Charon*, est au Marché-Neuf. — Il y a quelques grosses maisons de quincaillerie, quai de Gesvres, rue des Arcis, rue des Lombards et dans la Cité. — L'inventeur des quinquets à double courant est rue Sainte-Avoye.

Un maître d'armes distingué, M. *Menessier* père demeure dans sa propriété rue des Tournelles, n° 36, ancienne maison de Ninon de Lenclos.

Les imprimeurs, libraires, éditeurs et marchands de gravures, sont surtout dans la Cité, l'imprimeur privilégié des Tribunaux, M. *Patris* est rue de la Colombe, n° 4 ; un autre imprimeur dont

on voit le nom au bas des affiches administratives, *Ramet* est rue de la Coutellerie, 27. Il y a aussi *Delaguette*, rue de la Vieille Draperie, n° 7 — *Payette* père, rue Gervais Laurent, n° 5.

Deux éditeurs de livres scolaires sont voisins : *Gueslain-Sauvage*, rue de la Mortellerie, n° 30 -- et *L. Regnaud*, rue Geoffroy l'Asnier, n° 17. Les marchands de papiers en gros ont leurs magasins au Marais, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie et rue de la Verrerie.

Il y a une fabrique de cire à cacheter et d'encre de « la grande vertu «, *Robert*, rue du Mouton, n° 80, près la place de Grève. — L'encre de « la petite vertu, » dont la fabrique fondée en 1602 existe encore, était vendue par MM. *Guyot* et *Noël*, rue de la Tixeranderie, également près la place de Grève.

Les marchands de bois avaient leur centre d'affaires dans l'Ile Louviers qui était couverte de chantiers.

Les merciers, marchands d'étoffes et de toiles se tenaient surtout dans le quartier des Lombards, rue Saint-Martin, rue Quincampoix ; les teinturiers et marchands de couleurs pour teintures près de la Seine, dans la Cité, ou aux abords des quais de Gesvres, Pelletier et de la Grève.

Il y avait un établissement de filature, maison des Hospitalières, place des Vosges, rattaché au service des hospices ; puis une fabrique de bonneterie, tenue par M. *Cahours*, rue Planche-Mibray, n° 3, ce citoyen avait été, aux élections de 1789, représentant du district de Saint-Jean en Grève.

Constatons comme autres industries : une fonderie de plombs de chasse installée dans la tour Saint-Jacques, par un Anglais. Une manufacture de cuivre, M. *Daumi*, dans la cité ; une fabrique de réverbères et lanternes au bas du Marché neuf; l'entreprise du pavage de Paris, M. *Letellier*, concessionnaire, rue Pavée au Marais, n° 12 ; une société pour le ramonage des cheminées, bureau d'abonnement, rue des Deux-Portes Saint-Jean, n° 2 ; une manufacture de tabacs, M. *Cardon*, hôtel de la Vieuville, rue Saint-Paul ; une fabrique de savons, rue d'Enfer, dans la Cité ; des faïenciers et verriers, rue Saint-Antoine et dans la Cité ; des parfumeurs ,rue Saint-Martin.

Mais ce qui dominait dans notre circonscription, c'était le commerce des denrées coloniales et de la droguerie, la vente en gros des produits d'alimentation se concentrait dans les rues autour de l'église Saint-Merry, surtout rue de la Verrerie, rue Neuve Saint Merry, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, rue Sainte-Avoye. Il y avait là en 1804 une cinquantaine de grosses maisons recevant des produits de tous pays pour les vendre aux épiciers de Paris et de province ; quelques-unes de ces vieilles maisons de commerce existent encore.

Il y avait dans cette région 10 courtiers de commerce sur 24 inscrits, leur président M. *Vallantin* demeurait rue des Ecrivains, n° 13.

On comptait également dans ces mêmes rues, une dizaine de marchands d'huiles en gros. Les dépôts de sels s'y trouvaient aussi, quelques-uns rue de la Mortellerie et vers le Port au blé. Les marchands de salpêtre près de l'Arsenal.

Sur 9 confiseries importantes, 7 étaient situées rue des Lombards, les fabriques de liqueurs étaient voisines.

Un M. *Ragondet*, rue de Jouy, n° 8 fabriquait une farine de marrons de Lyon fort renommée.

Enfin, nous constatons la présence de 66 marchands de vins en gros, presque tous dans l'Ile Saint-Louis, autour des hôtels Lambert et Bretonvilliers. Ces négociants en vins, ou leurs successeurs, s'installèrent peu après à Bercy et dans l'Entrepôt qu'on construisit au quai Saint-Bernard.

Il y avait de très anciens cabarets, débits de vins et de liqueurs, dont il existe encore un certain nombre avec leurs grilles et enseignes d'autrefois. Quelques hôtels offrant logement et repas aux voyageurs étaient particulièrement recommandés :

Hôtel des Quatre-Nations, rue Quincampoix, n° 57.

Hôtel du Nord, rue Quincampoix, n° 74.

Hôtel de Reims, rue de la Verrerie, n° 57.

Hôtel du Saint-Esprit, rue de Martroy, n° 30.

Hôtel de Bourgogne, rue de Monceau-Saint-Gervais.

Hôtel du Barillet d'or, rue de la Mortellerie, n° 12.

Hôtel d'Aumont, rue de la Mortellerie, n° 74.

Un restaurateur renommé du quartier latin, le gargotier *Flicoteaux* acheta en l'an XII (1804) l'immeuble qu'il occupait rue de la Calandre, n° 30, qui avait une grande porte cochère ornée de curieuses sculptures et un balcon à belle rampe en fer forgé.

***

Les almanachs et les guides du temps, entr'autres le *Guide des Etrangers à Paris* en 1804 recommandaient plus particulièrement la visite de nos quartiers : on allait voir (outre les grands monuments connus qui subsistent toujours) les anciennes églises disparues, les ruines du Couvent des Célestins, l'ancienne maison de Nicolas Flamel, rue de Marivaux, celle du chanoine Fulbert, dite d'Héloïse et d'Abeilard, cour des Chantres, n° 10 au Cloître Notre-Dame. On visitait aussi la maison de Racine, rue Basse-des-Ursins, n° 4, l'Hôtel de Sens, l'Hôtel Lambert avec les peintures de Lesueur et de Lebrun, l'Hôtel Sully, l'Hôtel Bretonvilliers avec galeries peintes par Bourdon, l'Hôtel d'Aumont, rue de Jouy, celui de Beauvilliers, rue de Sainte-Avoye, puis le musée des aveugles à l'Hôtel de Mesmes, rue Sainte-Avoye où il y avait une exposition d'ouvrages des aveugles, institution du citoyen Haüy.

Les promenades dans les jardins de Beaumarchais et dans ceux de l'Arsenal étaient recommandées.

On engageait aussi les étrangers à parcourir la Cité avec ses vieilles églises et ses rues étroites où l'on trouvait la tranquillité car « on n'y entendait pas le bruit des voitures ».

Les quais et les ponts attiraient également l'attention des visiteurs, on y remarquait plus particulièrement la pompe Notre-Dame et les arcades « superbes » supportant le quai de Gesvres sous lesquelles il y avait eu des boutiques qu'on avait démolies peu avant 1789.

En résumé, il y a un siècle, nos quartiers fort anciens, noyau de la capitale, se composaient de rues étroites plus nombreuses

qu'aujourd'hui où la population était plus dense que dans les autres quartiers de Paris.



L'ancien Hôtel-Dieu.

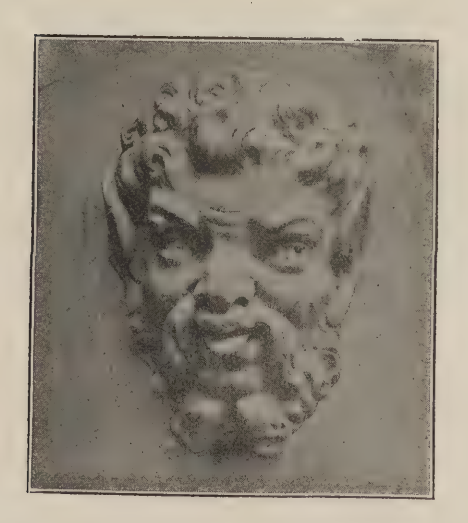
Les personnages qu'on y comptait et les autres habitants notables demeuraient plus particulièrement dans les constructions

les plus récentes, les beaux hôtels du quartier du Marais et de l'Ile Saint-Louis, alors que les artisans et les marchands occupaient les maisons plus anciennes et y formaient une population fort active.

En outre des industries et des commerces, les services publics (dont la Maison Commune), contribuaient beaucoup à cette activité.

Les églises et autres monuments anciens, en plus grand nombre aussi que partout ailleurs, ainsi que les vieilles rues, les quais, et les ponts faisaient de nos quartiers un centre des plus intéressants pour les visiteurs étrangers et pour les curieux épris de l'aspect si pittoresque de ce vieux Paris.

G. Hartmann.





14 JUILLET 1905

Nous insérons dans le Bulletin, *à titre de document, l'affiche du 14 Juillet :*

CITOYENS

Le 13 Juillet 1789, une réunion de plus de mille citoyens des quartiers Saint-Gervais et de l'Arsenal avait lieu dans l'Eglise Saint-Antoine. Elle décida la formation d'une milice pour résister aux coups de force de la Royauté ; elle demanda des armes et des munitions, et le lendemain, presque tous ces citoyens marchaient à l'avant-garde des combattants qui prirent la Bastille (1).

HABITANTS DU IVe

Vous êtes les fils de ceux qui avaient peiné à l'ombre de la grande forteresse et qui marchèrent au combat.

Ce fut la première victoire de la Révolution ; mais la bataille n'est pas finie.

L'année prochaine vous aurez à lutter contre la réaction : vous vaincrez comme ont vaincu vos pères.

Les Adjoints : E. Hamel, A. Dardanne, J.-B. Roussy

Le Maire : G. Fabre

(1) Dans un prochain *Bulletin*, nous insèrerons le procès-verbal de la séance, fort intéressant par les noms, adresses et professions des habitants de ces quartiers.

La Neige du Peuplier

On ne saurait qualifier autrement la nuée de petits flocons blancs et cotonneux qui, dans la dernière période orageuse, en plein soleil, est tombée en abondance sur Paris et sa banlieue, et qui y tombe encore un peu au moins par places. Neige sans froideur, bien entendu ! Neige toute végétale.

L'averse de flocons de neige végétale, particulièrement abondante, provient des fleurs femelles du « peuplier de Virginie » (*populus virginiana* ou *monolifera*). Le type mâle à chatons plus courts et verts a été importé de l'Amérique du Nord en 1772 ; le type femelle avait été importé du Canada par l'explorateur André Michaux en 1769.

Le filateur ne peut malheureusement pas utiliser ces chatons soyeux ; leur fibre est trop courte. Par contre ils se déposent sur les prairies en telle abondance qu'ils nuisent d'une façon sensible à la récolte.

D'où vient cette tombée de neige végétale à Paris ? C'est que la Ville de Paris a boisé une partie des berges de la Seine avec des plants à flocons, sans prévoir le petit inconvénient que nous venons de signaler.

Une île perdue

Voici, en vérité, un titre qui semble s'adapter merveilleusement aux habitants de notre parisienne Ile-Saint-Louis... au moins en ce qui concerne les communications possibles.

Jusqu'à ce jour, lesdits « Insulaires » étaient obligés, lorsqu'ils avaient à procéder à des opérations postales, télégraphiques ou téléphoniques, de traverser l'un des ponts qui les réunissent au continent parisien — ou de prendre un des bateaux — pour gagner un bureau de poste, soit au Tribunal de Commerce, soit à la Halle aux Vins, soit à l'Hôtel-de-Ville. C'était tout un voyage : presque un voyage au long-cours !...

Las de cet état de choses, las aussi de... « prendre la mouche », nos Robinson Crusoë parisiens ont pétitionné en masse, et le Conseil Municipal impressionné par les « quinze cents » pétitions dont il a été saisi, sur la proposition de notre ami Jolibois, va accorder à l'île Saint-Louis un bureau local et autonome.

...Désormais, les « Insulaires » seront reliés directement au reste du monde !

Sur la proposition de MM. Piperaud, Galli, Jolibois, Conseillers municipaux, le Conseil Municipal a voté à la Cité une subvention de 300 francs.

Les Clefs de la Bastille.

Le musée Carnavalet vient de s'enrichir de pièces très curieuses demeurées jusqu'à ce jour dans la famille Santerre, le fameux brasseur du Faubourg Saint-Antoine. Nous voulons parler des clefs de la Bastille, ou pour dire plus exactement, des trois clefs des portes principales de la forteresse, données le 15 juillet 1789 à Santerre.

Ces trois clefs, dont l'authenticité est garantie par les procès-verbaux de remise au brasseur, les étiquettes parcheminées de chacune d'elles et les mentions relatives aux diverses successions dans la famille Santerre, étaient soigneusement conservées dans cette famille, jusqu'à ce jour.

C'est par l'intermédiaire d'un érudit qui s'occupe de recueillir les matériaux nécessaires à la composition d'une histoire du brasseur que les clefs ont été offertes au musée Carnavalet par la veuve d'un notaire.

***

L'aigle qui orne le fronton de l'ancienne caserne Lobau (actuellement Annexe Est de l'Hôtel de Ville) est décapité; il en est de même pour tous les aigles qui alternent avec les armes de la Ville de Paris tout autour et en haut de la caserne de la Cité.

N'appartient-il pas à la *Cité* de signaler le fait au service municipal d'architecture compétent en vue d'obtenir la disparition ou la transformation de ces sculptures mutilées, inutiles souvenirs du deuxième Empire ?

La Chapelle de la Vierge.

Dans un récent numéro du bulletin de la *Cité*, nous avons donné la gravure d'une chapelle souterraine située sous la boutique d'un marchand de vins, rue de l'Hôtel-de-Ville. Cette chapelle avait été fondée au coin des rue Geoffroy-Lasnier et de la Mortellerie, par Blanche de France, « *très noble dame,* comme dit l'épitaphe, *sœur mineure en l'Abbaye de Longchamps, fille du feu roi Philippe qui fut jadis roi de France et de Navarre, fils du roi Philippe-le-*

Bel et fut fille de Madame la reine Jehanne jadis reine des dits royaumes qui fut son propre héritage, comtesse de Bourgogne et d'Artois et trépassa la dite dame Blanche l'an de grâce, 1358, le 26 avril. Priez Dieu que merci lui fasse. Amen ».



Chapelle de la Vierge

La Dernière vigne parisienne.

J'ai vu, hier, mélancoliquement entassés sous un hangar, réduits à l'état de vulgaire fagot, les ceps qui formaient le légendaire vignoble de l'écluse Saint-Martin, non loin de la place Mazas et figuraient, avec la maisonnette à la Jean-Jacques, dans la décoration des *Deux Gosses.*

Dans un numéro de la *Cité,* nous avons salué, avant qu'il meure, ce dernier vignoble parisien.

Un grand restaurateur parisien avait manifesté l'intention d'acheter ces ceps et d'essayer de les faire revivre quelque part, afin d'être à même d'offrir aux Américains ingénus, un *Clos Paris*

cuvée réservée dans des prix approchant ceux du Chambertin. Mais il a renoncé à son projet.

Chronique d'autrefois

Année 1718. — Le feu prit, le 27 avril au Petit-Pont.

Un imprudent, cherchant quelque chose avec une chandelle dans des recoins d'un bateau de foin, l'embrasa. La frayeur qu'il ne communiquât le feu à plusieurs autres, au milieu desquels il était, le fit pousser à vau-l'eau avec précipitation.

Il vint donner contre un pilier des arches de ce Petit-Pont. La flamme, assez vive qui s'élevait de dessus, prit à une des maisons du pont, et causa un grand incendie. Le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, les magistrats de police et beaucoup de gens y coururent.

Le cardinal de Noailles y passa une partie de la nuit à faire porter chez lui quantité de malades de l'Hôtel-Dieu, dont les salles étaient en danger, et à les faire secourir chez lui en vrai pasteur et père.

L'archevêché en fut tout rempli, et ses appartements ne furent point ménagés. On vit le moment que l'Hôtel-Dieu entier allait être brûlé ; mais par le prompt et bon ordre, il n'y eut que très peu de chose de cet hôpital et une trentaine de maisons brûlées ou abattues.

Les capucins s'y signalèrent très utilement. Les cordeliers y servirent aussi fort bien. Le duc de Guiches y fit venir le régiment des gardes, qui rendit de grands devoirs, et le duc de Chaulnes fit garder les meubles et les effets par ses chevau-légers à cheval. On s'y moqua un peu du maréchal de Villars, qui y fit venir du canon pour abattre des maisons, remède qui n'eût pas été moins fâcheux que le mal sur des maisons, toutes de bois et si entassées. Le maître des pompes n'y acquit pas d'honneur.

L'Atlas des plans de la Censive de l'Archevêché de Paris.

Le Conseil municipal vient de voter la reproduction au moyen de la photogravure de « l'Atlas des plans de la censive de l'Archevêché dans Paris », qui est conservé aux Archives nationales sous la cote N4 Seine 64, ainsi que la publication d'une notice sur la

censive de l'Archevêché et deux tables qui y seront jointes et dont la rédaction sera confiée à M. Armand Brette.



Refuges au Parvis Notre-Dame.

Il y a, en vérité, des gens qui s'acharnent à enlaidir Paris.

La troisième Commission du Conseil municipal a été saisie d'un certain nombre de projets relatifs à la création de refuges et à l'établissement de candélabres électriques sur le parvis Notre-Dame.

Il paraît que cette place est insuffisamment éclairée, et sous prétexte de lui donner plus de lumière, la Commission a reçu des projets plus lamentables les uns que les autres. Il en est qui vont jusqu'à demander qu'on « déchausse » les marches de l'église, qu'on plante des arbres, qu'on dessine des jardins, et que, sur ces refuges ainsi verdoyants, on dresse des candélabres.

Ces propositions ont fait bondir de stupeur la plupart des membres de la Commission qui considèrent comme une véritable profanation de modifier l'aspect imposant de ce parvis, qui est en quelque sorte le socle naturel de la magnifique église métropolitaine.

Après s'être rendu compte sur place des inconvénients que présenterait cette installation tant au point de vue de l'esthétique que de la commodité de la circulation, étant donné, d'autre part, que l'éclairage de la place a paru à tous les intéressés parfaitement suffisant depuis que les appareils en bordure ont été renforcés, la Commission a conclu à l'unanimité au rejet des propositions de l'Administration et l'ordre du jour a été voté par le Conseil.

Caveant consules ! Bientôt nous verrons les Wisigoths demander la démolition de la Tour Saint-Jacques comme nuisant à la perspective de la maison Allez et de Notre-Dame empêchant d'admirer la perspective grandiose de la Morgue.

Il faudrait cependant respecter le Vaisseau de Lutèce, la Cité, le Berceau de Paris, le Point central de la France.

Je viens justement de recevoir l'ouvrage : L'*Ile de Lutèce* (1) dans lequel M. A. Robida s'élève avec une pétulance extraordinaire et une indignation véhémente contre les « embellissements » qui ont « banalisé outrageusement » le Vaisseau de Lutèce, la Cité, le Berceau de Paris, le Point central de la France pendant tant de siècles.

« Esquissons des projets, dit-il, faisons des propositions. »

« Il est, ajoute-t-il, une vérité reconnue depuis longtemps par tout homme ayant un tant soit peu de sens artistique, c'est que tous les édifices aux belles proportions, les vastes nefs, les porches gothiques flanqués de hautes tours, gagnent à être entourés de logis modestes adossés aux portails, accrochés entre les contreforts ou rangés devant les hautes façades délicatement ouvragées, couvertes de sculptures de la base au faîte et hérissées là-haut de centaines de pinacles, de fleurons et de pointes.

« Il est non moins reconnu que ces pauvres monuments perdent considérablement à tous les travaux de dégagement, à toutes les amputations sous prétexte de propreté et d'embellissement. Les modestes bicoques d'autrefois donnaient de l'échelle au monument,

(1) *Darragon*, éditeur.

de l'imprévu, du pittoresque, elles faisaient valoir la taille des hautes cathédrales... Et, néanmoins, en dépit de tout ce que l'on peut dire, il semble que l'idéal soit de dégager de son milieu tout monument important, et de le servir tout seul, bien net et bien brossé, sur un plateau...

« C'est ce que l'on a fait ici. On a tout rasé. Au lieu du petit Parvis d'autrefois, auquel on accédait après avoir passé lentement par des rues étroites, ménageant le coup de surprise pour la grande envolée d'âme des merveilleuses architectures de la grande façade, on a une immense place vide qui diminue l'église, un plateau correct et froid, refroidi encore par les blocs de hautes constructions massives, énormes et monotones des casernes et de l'Hôtel-Dieu. »

M. A. Robida ne veut plus de ce plateau, ou, tout au moins, il réclame un plateau mieux garni. Il demande qu'on le transforme en un Westminster, triomphal champ de repos de toutes nos gloires indiscutées.

« Pourquoi ne pas faire de Notre-Dame et de l'immense espace vide qui est devant elle notre Westminster? Puisque la vieille Cité, en dehors de Notre-Dame et du Palais, n'existe plus qu'elle a été rasée ou étouffée, avec ses deux mille ans de souvenirs, sous des blocs de banales constructions, essayons donc de mieux employer, pour l'honneur de Paris et de la France, ce qui reste de cet espace sacré, point central de la nationalité française. »

La Morgue.

Nous avons parlé de la Morgue.

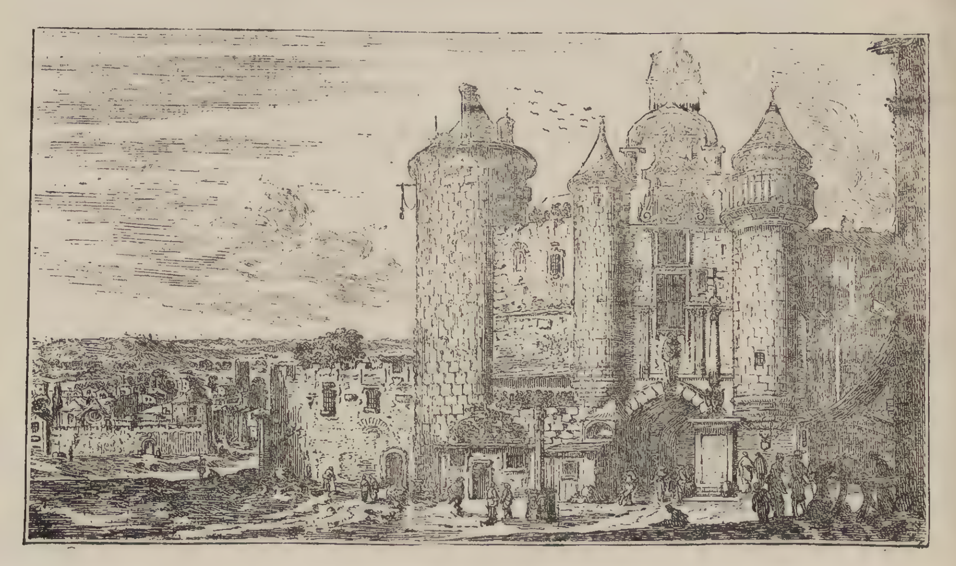
Tout le monde, je crois, est d'accord pour faire disparaître de ce lieu unique et ravissant, qui évoque tant de souvenirs historiques, l'immonde bâtisse de mort, de crime et de désespoir que vient frapper tout d'abord, à son entrée dans Paris, le fleuve arrivant des provinces de Bourgogne et de Champagne.

Il a beau rouler ses flots et les grossir au moment des crues, le vieux fleuve, il ne parvient pas à effacer cette tache...

Que nos édiles, eux, l'enlèvent; il paraît que ce serait décidé en principe : il y a longtemps que le docteur Brouardel, doyen de la Faculté de médecine, après avoir constaté dans un rapport officiel l'insuffisance des bâtiments qui s'élèvent près du pont de l'Archevêché, concluait à leur transfert sur un autre point.

Mais quand il fut question de désigner un emplacement, de grandes difficultés se précisèrent, car aucun quartier du centre de Paris ne souhaite un aussi lugubre voisinage.

La solution, toutefois, semble prochaine; l'Administration vient d'être invitée par le Conseil municipal à reprendre l'étude de ce déplacement et à présenter dans le délai le plus bref un projet de reconstruction de l'édifice à un autre endroit.



Le Châtelet

Il y a quarante et un ans que se dresse sur la pointe orientale de la Cité cette façade basse et nue et ces salles où, derrière un vitrage glacé, sont venus finir tant de détresses obscures et de drames mystérieux.

Elle fut bâtie en remplacement de la Morgue élevée sur le quai du Marché-Neuf par ordonnance de police du 29 thermidor an XII et destinée elle-même à remplacer la Morgue — aussi appelée Basse-Geôle — située au Grand-Châtelet.

Où la mettre? — C'est la pierre d'achoppement. — A la Préfecture de police? Dans les bâtiments de l'aile du Palais que l'on va construire??...

Qu'à la place de cette bâtisse hideuse qui déshonore le chevet de Notre-Dame, on élève un monument à la vieille France, une proue triomphale portant la Cité.

Sans conteste, cet endroit serait l'un des plus beaux de Paris, si l'on voulait en faire une terrasse sur la Seine, dans la gaîté du soleil levant, avec la vue mouvementée de ses quais.

Osiris à Paris

La commission du Vieux-Paris a entendu un intéressant rapport de M. Sellier, du musée Carnavalet. M. Sellier a établi l'identité d'une statuette de style égyptien trouvée dans les fouilles du Métropolitain, place de la Bastille. Cette statuette, dite d'Osiris, est de confection gallo-romaine, vraisemblablement parisienne, du troisième ou quatrième siècle.

Osiris adoré à Paris ! Parfaitement !

Quand les Romains s'emparèrent de la ville des Parisii, ils y trouvèrent établi le culte de la triade familiale, Osiris, Isis et Horas. Le temple était situé sur l'emplacement occupé par l'Eglise Saint-Germain des Prés.

Ce culte fut établi en Gaule par les Phocéens. Isis sœur d'Osiris dit la légende vint à Paris sur un vaisseau; elle fut la patronne de la navigation, et donna son nom aux nautoniers de cette partie de la Seine. Le vaisseau d'Iris s'appelait *Baris*. Il est probable que c'est dans ce mot *Baris* qu'il faut chercher l'étymologie du nom des Parisii et par conséquent de leur ville *Parisis* PARIS.

Nous reviendrons plus tard sur ce culte d'Osiris et d'Isis à Paris qui eut l'île de la Cité pour berceau.

A. CALLET.



NOUVEAUX ADHÉRENTS

M. Frisch, curé de Saint-Paul-Saint-Louis.
M. Tual, commissaire-priseur.
M. Brown, inspecteur général des Beaux Arts de la Ville de Paris.
M. Morillon, industriel.
M. Pellorce, propriétaire.
M. Coulon, industriel.
M. Legénisel, ingénieur.
M. Descambos, négociant.
M. Moussinac, secrétaire général du Syndicat national pour l'amélioration des transports.
M. Gondouin, employé Préfecture de police.
M. Bourse, propriétaire.
M. Baube, négociant essences et parfums.
M. Paraire, sous-caissier à la Caisse d'Epargne de Paris.
M. Milhau, négociant.
M. Daubourg, architecte.
Mme Do, propriétaire.
M. Max, photographe.
M. Piquet, juge au Tribunal de Commerce.
M. Bontemps, fabricant de bronzes.
M. Prudon, comptable.
M. Tumbeuf, rentier.

DONS

De M. *Moutaillier:* un portrait présumé de Bailly.
M. *Couderc:* volumes: Dulaure.
M. *L'Esprit:* gravures journaux illustrés.
M. *Clément:* gravures.
M. *Wiggishof* président de la Société du Vieux Montmartre: Brochure intéressant le 4e arrondissement.

Notre archiviste est en train de procéder à l'inventaire de nos richesses que nous publierons dans un prochain numéro.

Le Gérant responsable : A. CALLET

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE — DEPLANCHE, 71, PASSAGE DU CAIRE, PARIS

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton Parisien)



4me ANNÉE

No 16 — Octobre 1905

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges FABRE, maire du IVe arrondissement, avocat à la Cour d'appel.
Vice-Présidents : MM. FERNOUX, président de la Société des Architectes français.
G. HARTMANN, négociant.
Secrétaire général : M. Alb. CALLET, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie*
Secrétaire-adjoint : M. Paul HARTMANN.
Archiviste : M. DELABY.
Trésorier : M. HUSBROCQ, rédacteur principal à la mairie du IVe arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. PAGÈS, chimiste-expert.
Notre-Dame : H. NOCQ, artiste-peintre.
Saint-Gervais : PRÉTEUX DE VOET, architecte.
Saint-Merri : BORDENAVE, publiciste.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres de droit :

MM. G. DEVILLE, député.
FAILLIOT, député.
GALLI (H.), conseiller municipal.
PIPERAUD, conseiller municipal.
FABRE (Georges), maire du IVe arrondissement.
HAMEL, maire adjoint du IVe arrondissement.
DARDANNE, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dr ROUSSY, maire adjoint du IVe arrondissement.

Membres élus :

MM. BRENTANO (Funck), bibliothécaire à l'Arsenal.
BOURDEIX, architecte de la Préfecture de Police.
CALLET (A.), secrétaire-chef des bureaux.
DAVESNE, docteur en médecine.
DELABY, publiciste.
DUBOIS (Paul), sous-chef à la Préfecture de Police.
FERNOUX, président de la Société des Architectes.
FLANDRIN, sculpteur.
GAUTHIER, vicaire à Saint-Gervais.
HARTMANN (Georges), négociant.
LAMBEAU (Lucien), chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.
L'ESPRIT, sous-chef à la Préfecture de la Seine.
LOUAR, artiste dramatique.
MONIN, professeur au Collège Rollin.
PAGÈS, membre de la Caisse des Ecoles du IVe arrondissement.
RICBOURG, négociant.
RIOTOR, homme de lettres.
REY, Rédacteur Principal à la Préfecture de Police.
SELLIER, conservateur-adjoint au Musée Carnavalet.
SIFFERT, architecte de la Ville de Paris.

Trésorier :

HUSBROCQ, rédacteur principal à la Mairie du IVe arrondissement.

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien)

SOMMAIRE :

4me ANNÉE

No 16 — Octobre 1905

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

LES PARCS ET JARDINS

du 4me Arrondissement

De tous côtés, dans Paris, les jardins disparaissent sous la marée montante des hautes bâtisses banales et bêtes. Cette disparition de ces antiques jardins, autrefois fierté de toute vieille demeure qui s'enorgueillissait de ses arbres centenaires, est chose inquiétante et attriste. Ce sont des parcelles des poumons de Paris qui s'effritent.

Plus on embellit, plus on assainit Paris, plus on démolit, davantage disparaissent les jardins, se rétrécissent les cours, davantage diminuent l'air et la lumière.

Pour lutter contre cet envahissement du moëllon, des sociétés se sont fondées « l'Association des Cités-Jardins » et les « Espaces Libres ». Un architecte de la ville, M. E. Henard a écrit une série de brochures pour sauver les jardins existants et la création de parcs et jardins nouveaux. D'une statistique qu'il a publié il ressort que Londres, sur une superficie égale à celle de Paris, possède 224 parcs ou squares ayant une surface totale de 752 hectares, tandis que Paris ne possède que 46 parcs ou squares ayant une superficie totale de 263 hectares. Paris a donc trois fois moins d'espaces libres que Londres.

Dans nos quartiers étaient, au temps jadis, nombreux les jardins et les cultures, l'hôtel Saint-Paul, l'hôtel Lesdiguières, l'hôtel de Chenoiseau ; l'hôtel Charron, l'hôtel Bretonvilliers, l'hôtel d'Albret, l'hôtel de la Force, l'hôtel d'Aumont, etc., étaient entourés de vastes jardins. Il y a quarante ans, les jardins étaient encore nombreux au Marais. On pouvait admirer encore rue des Francs-Bourgeois la vieille Charmille et le bassin de plomb en hémicycle du jardin de l'hôtel dit de Gabrielle d'Estrées où habita Barras.

Un de nos amis de la *Cité*, M. Dujardin, nous envoie à ce sujet d'actualité sur les anciens jardins de notre arrondissement, un

article fort intéressant que nous nous empressons de publier.

Il existe dans Paris un certain nombre de rues dont les noms perpétuent à travers les âges d'intéressants souvenirs agricoles ou horti-



Les Jardins de l'Hôtel Saint-Paul. (Cerisaies, Beaux Treillis.)

coles. Voici la rue du *Pont-aux-Choux*, bien à sa place dans le quartier du « Marais » puis les rues *des Cultures* ou *Coutures-Saint-Gervais*,

des Rosiers, de la Cerisaie, des Jardins-Saint-Paul et autres. Les dénominations purement champêtres de ces voies publiques contrastent avec le caractère actuel tout à fait industriel ou mondain des quartiers où elles sont situées. Cependant l'anomalie s'explique très bien. Paris n'a pas toujours été la grande ville qu'elle est aujourd'hui. Si nous examinons les anciens plans qui montrent les accroissements successifs de l'enceinte de la capitale, nous voyons des prés, des champs, des vignes, des marais potagers occuper l'emplacement des quartiers maintenant les plus populeux. Mais, dans la suite des temps, le sol a été bouleversé par les constructions, et, de l'ancienne configuration du terrain, il ne reste plus que les grands chemins ruraux devenus des rues.

Confiné d'abord dans l'île de la Cité, Paris ne développa ses faubourgs sur les deux rives de la Seine qu'après l'avènement des rois de la race capétienne. Au XII[e] siècle toute l'étendue du nord était occupée par des champs en culture et des marais potagers, tandis que toutes les pentes des collines de la rive gauche étaient couvertes de vignes. Dans les plans qui figurent l'enceinte de Charles V, les jardins potagers s'étendent depuis la porte Saint-Antoine, en passant par les carrefours Saint-Martin, Saint-Denis, la Grange-Batelière, jusqu'à la culture de la Ville-l'Evêque (ferme appartenant à l'archevêque de Paris, au point où se trouve la Madeleine). Aux XV[e] et XVI[e] siècles, on retrouve encore ces terrains cultivés sous les noms de *Cultures* ou *Courtilles* Sainte-Catherine, du Temple, Saint-Gervais, Saint-Martin et autres, dans l'enceinte même de Paris (1). Les plans du XVII[e] siècle, sous Louis XIII et Louis XIV, représentent les grandes cultures légumières au nord des fossés des remparts qui suivaient la ligne des grands boulevards actuels. Elle s'étendait depuis les faubourgs Saint-Antoine et du Temple jusqu'aux fossés Saint-Honoré et au village du Roule.

Ordinairement, au nord du vieux Paris, les *cultures* (*coultures* ou *coutures*, suivant l'ancienne prononciation), remplaçaient les clos de vignes de la rive gauche. On appelait « cultures » d'immenses terrains

(1) Les Courtilles, dont nous parlerons plus loin, consistaient surtout en jardins et vergers clos de haies ou de palissades; dans les cultures, ainsi nommées par opposition, on ne voyait que des céréales, ou des gros légumes cultivés en grand.

vagues ou cultivés, délimités par des chemins et qui appartenaient tous à des ordres religieux. On distinguait, entre autres, les *cultures* du Temple, Sainte-Catherine, Saint-Eloi, des Filles-Dieu, Saint-Lazare. Les noms d'un boulevard, d'un marché, d'une rue et d'une prison, voilà ce qui reste de ces couvents autrefois si riches et si puissants !

La rue actuelle des *Coutures-Saint-Gervais* a été ouverte en 1620 sur les domaines des religieux de l'hôpital Saint-Gervais, fondé en 1171, dont la chapelle, rebâtie en partie en 1411, fut démolie en juin 1851 (1). Ces religieux semblent être les premiers qui s'occupèrent de la mise en culture des plaines marécageuses de la région nord de l'ancien Paris. Ils possédaient entre Belleville et Romainville d'immenses prairies sur l'emplacement actuel du quartier des Prés-Saint-Gervais, superbes prairies parfaitement irriguées par les ruisseaux qui descendaient des collines environnantes. Le quartier, qui a gardé le nom caractéristique de Marais, s'éleva plus tard sur une partie de leurs terres. Il ne fut bâti en rues régulières que sous Louis XIII, après l'aliénation des cultures du Temple et de Saint-Gervais.

La rue du *Pont-aux-Choux* rappelle par son nom bizarre qu'avant de servir de séjour à la noblesse, l'emplacement de ce quartier fut occupé pendant plusieurs siècles par des marais où l'on cultivait de gros légumes. A l'endroit où cette rue prend naissance était un petit pont servant à traverser le grand égoût à ciel ouvert qui recevait, en même temps que les déjections des quartiers du Temple et de Saint-Martin, les eaux des sources des collines qui encadrent Paris au nord-Est (2).

Le prieuré de Sainte-Catherine, situé rue Saint-Antoine, possédait une grande culture voisine de celle des Templiers. Elle s'étendait jusqu'à l'enceinte de Charles V et ces parages, assez solitaires alors, furent le théâtre des meurtres historiques du connétable Olivier de Clisson et du duc d'Orléans, frère de Charles VI. Les religieux vendirent leur culture en 1544. Il n'y a pas bien longtemps, une trentaine d'années tout au plus, la rue de *Sévigné* portait le nom de rue *Culture-Sainte-Catherine*.

(1) Troche, *Notice historique et archéologique sur l'ancien hôpital de Saint-Gervais*. (Revue archéologique, 1851-52, p. 255.)

(2) H. Legrand, *Paris en 1380*, p. 24 (Histoire générale de Paris).

Comme on le voit, le Paris moderne est bâti, en partie, sur les terres d'anciens établissements religieux. Il est probable qu'au moyen-âge lesdites cultures de la banlieue parisienne présentaient un aspect très pittoresque. Elles étaient couvertes d'une multitude de *courtilles*, c'est-à-dire de jardins champêtres ou vergers entourés de haies, accompagnés souvent de logettes de plaisance.

Le mot *courtil*, dérivé du bas latin, *curtis* cour, et par extension enclos cultivés, s'est conservé dans la plupart des provinces de la France pour désigner le jardin champêtre des paysans. De même que *curtis*, le grec *chortos*, cour, enceinte, le latin *hortus*, jardin, ont la même origine étymologique : ces termes expriment tous l'idée d'un lieu enclos. Les jardiniers qui payaient l'impôt sous le règne de Philippe le Bel sont désignés dans les registres de la Taille sous le seul nom de courtilliers. Dans tous les vieux titres, *cortilla*, *courtillia*, *curtillerie*, etc, veulent dire jardins et jardiniers. Les courtilles portaient les noms des couvents ou des particuliers qui en étaient les propriétaires. Nous citerons seulement la *Courtille Barbette*, ainsi nommée d'Étienne Barbette, prévôt des marchands en 1298, et plus tard, maître des monnaies sous Philippe le Bel. La *Courtille Barbette* était située entre la culture Sainte-Catherine, celle du Temple et de Saint-Gervais; elle touchait d'un autre côté à la porte Barbette, près les Blancs-Manteaux, et s'étendait jusqu'à des égoûts appelés égoûts de la Courtille Barbette qui, en 1427, passaient près d'un grand corps de logis nommé l'Hôtel d'Ardoise, que remplacèrent en 1634 les bâtiments du couvent des Filles-du-Calvaire, édifié à l'angle de la rue des Filles-du-Calvaire et de la rue Saint-Louis, aujourd'hui rue de Turenne, vis-à-vis l'extrémité de la vieille rue Barbette devenue la Vieille-rue-du-Temple (1)

Beaucoup de nos contemporains ont connu la *Courtille du Temple*, ou du moins les établissements de plaisir qui en occupaient la place. De bonne heure, le peuple avait pris l'habitude d'aller se divertir les dimanches et les jours de fêtes dans les courtilles voisines des remparts qui dégénérèrent en « guinguettes ». Sous Philippe-Auguste, la culture du Temple s'étendait jusqu'à la rue de la Verrerie.

D'après Sauval, en 1688, la culture du Temple contenait encore

(1) Sellier, *Le Quartier Barbette*, p. 7.

25 arpents loués à des jardiniers et des « mareschers » quatre livres l'arpent. Sur ces entrefaites, Henri IV désireux de repeupler Paris et de l'embellir, jeta les yeux sur cette culture pour y bâtir une grande place appelée « Place de France » et l'accompagner de maisons uniformes. (C'est aujourd'hui la place des Vosges, qui occupe aussi une partie de l'emplacement de l'hôtel des Tournelles) (1). L'aliénation de la culture du Temple eût lieu en 1609 Félibien nous en a conservé le texte : « Et seront les deniers du prix de ladite adjudication employez au rachat et extinction de 100 livres de rentes et payement de la somme ordonnée pour le desdommagement des jardiniers, etc.(2).

Selon Jaillot, le principal historien des rues de Paris, la rue des *Rosiers* était ainsi dénommée dès 1233. C'était là, et dans le voisinage, que résidaient les fleuristes du temps dites « chapelières de fleurs ». Le rôle de la Taille de 1292 cite une marchande de fleurs dénommée « Eremboure la florière » qui demeurait rue des *Jardins* (actuellement rue des Billettes) et était imposée pour 2 sous (3).

D'après le rôle de 1313, dans la rue « au roi de Sézile » (rue du Roi de Sicile), « Etienne, le florier » devait 18 deniers parisis (4). La corporation des Maîtres-Jardiniers de Paris avait aussi établi rue des *Rosiers* son bureau ou siège social.

Avec ses rues *des Jardins-Saint-Paul*, *de la Cerisaie* et *Beautreillis*, le quartier de l'Arsenal garde quelques traces des anciens jardins royaux de l'hôtel Saint-Paul bâti par Charles V et qui servit de résidence principale aux rois de France jusqu'au règne de François I[er]. L'origine du nom de la rue des *Jardins-Saint-Paul* s'explique aisément par sa situation. La rue *de la Cerisaie* a été ouverte en 1516 sur l'emplacement du verger des Cerisiers de l'hôtel royal et, dans le voisinage, la rue *Beautreillis* doit son nom au souvenir d'une superbe treille de vigne des jardins de Charles V. L'hôtel Saint-Paul, entouré de hautes et solides murailles, s'étendait sur un large espace allant de de la rue Saint-Antoine à la Seine et aux fossés de l'Arsenal. Il contenait huit préaux ou jardins d'agrément, douze galeries, huit jardins

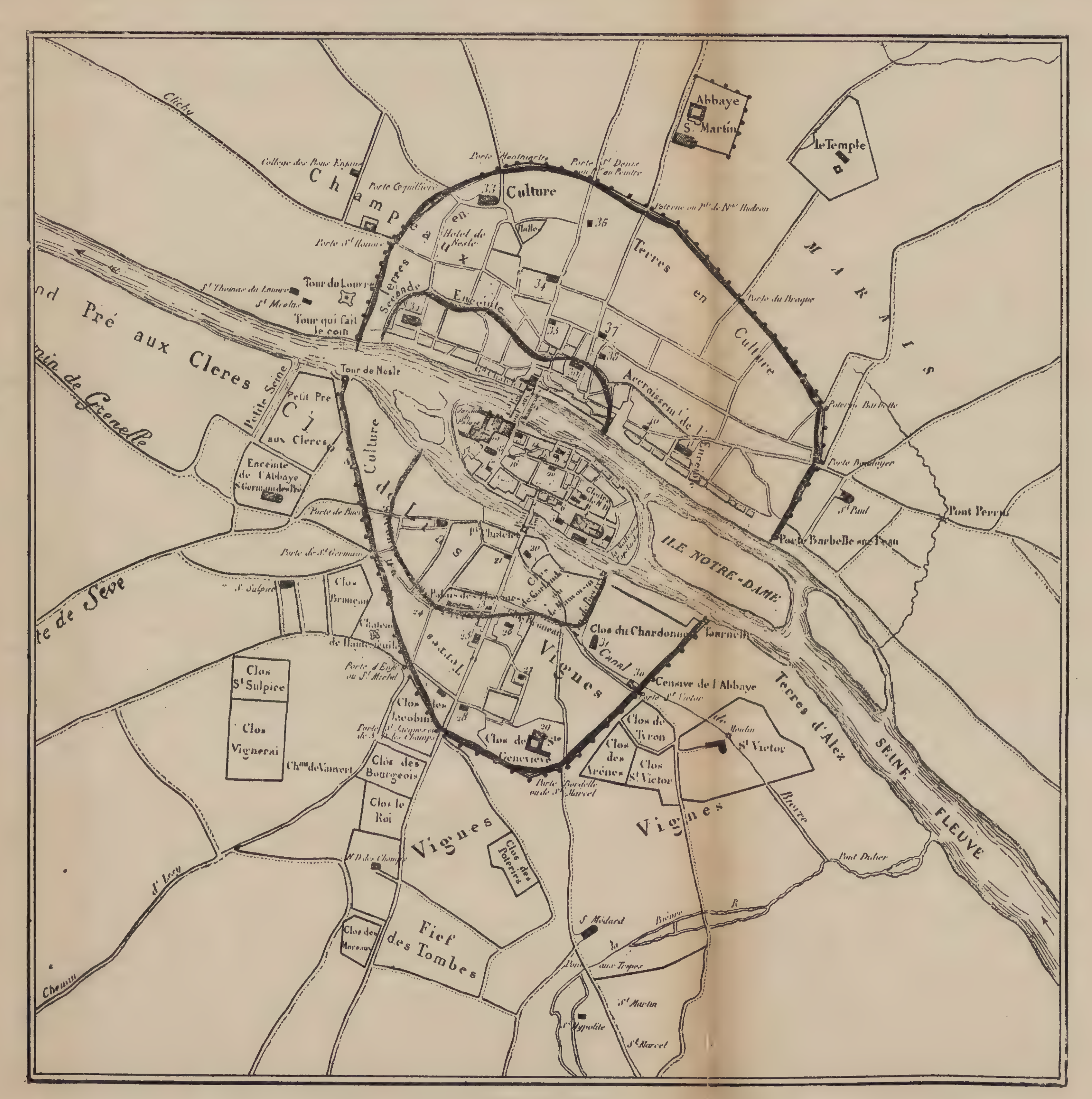
---

(1) Ou plutôt une place qui devait être faite derrière le Temple et autour de laquelle devaient rayonner les rues de Saintonge, de Bretagne, etc.

(2) Félibien, *Histoire de Paris*, t. V, p. 45

(3) Guéraud. *Documents inédits sur l'Histoire de France.*

(4) Buchon, *le Livre de la Taille de Paris en 1313.*



Les Jardins et Cultures à Paris au XVe Siècle

Back of
Foldout
Not Imaged

potagers et fruitiers, des cours et de vastes constructions à l'usage de l'entourage du roi.

Il peut être intéressant de savoir quel était le genre de décoration à la mode dans les beaux jardins, trois siècles avant Le Nôtre.

Justement Sauval, qui écrivait au XVII[e] siècle, a donné une savante description des jardins royaux de Saint-Paul d'après les comptes de dépenses des bâtiments du roi (1). Ce sont les premiers grands jardins dont on possède une description un peu détaillée. Ces jardins, de style régulier ou symétrique, comme tous ceux du moyen âge, consistaient en *préaux*, c'est-à-dire en pelouses de gazon encadrées par des galeries ou des constructions. Des tonnelles et des treilles de vignes divisaient les préaux en compartiments réguliers ornés au milieu et aux angles de luxueux pavillons ronds ou carrés. Ces sortes de kiosques comportaient ponts-levis, tourelles, girouettes armoriées; les tonnelles et les treilles étaient aussi surmontées de créneaux, de fleurs de lis et autres motifs empruntés à l'architecture civile et militaire de l'époque. Le prototype du parterre décrit par Sauval est assurément le préau ou carré de gazon que l'on trouvait dans chaque monastère entouré par le promenoir ou cloître proprement dit. La vogue de ce genre de jardin d'agrément durait encore à l'époque de la Renaissance comme on le voit dans l'œuvre figurée de l'architecte Androuet Du Cerceau : *Les plus excellents bastiments de France*.

Une autre voie ancienne, la rue du *Figuier*, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Charlemagne, semblerait appartenir à la catégorie des rues de Paris aux noms champêtres. Il n'en est rien cependant. Comme il est arrivé pour un certain nombre de rues du vieux Paris, c'est une enseigne qui a donné son nom à la rue du *Figuier*.

Nous souhaiterons que l'on conserve religieusement ces noms de rues de notre arrondissement, dont certains peuvent paraître peut-être surannés, mais qui, en somme, restent les derniers témoins des origines de la grande ville.

Pour combattre la densité des habitations il convient d'aménager au milieu de celles-ci des parcs, des jardins. Puisque le propriétaire est forcé, vu le prix d'achat, d'être avare de son

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 283.

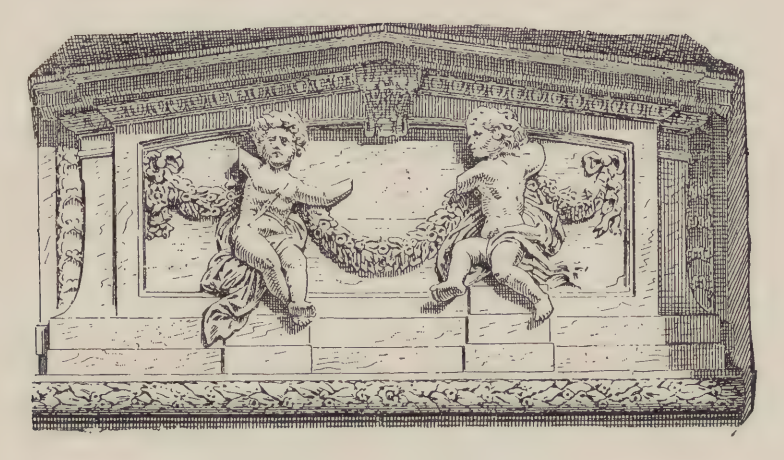
terrain, à la ville revient la tâche d'améliorer les conditions de vie de ceux dont le labeur fait sa richesse.

Notre arrondissement a les larges quais de l'île Saint-Louis et des Célestins, la place des Vosges, la pointe Rivoli, le square Notre-Dame, la place du Quai aux Fleurs, mais le quartier Saint-Merri, le quartier Saint-Gervais, les plus populeux, n'ont pas d'espaces libres, d'air vivifié par les arbres ; leurs habitants sont obligés d'aller dans ces rues boueuses et sombres chercher le soir un peu d'air, de calme et de repos.

A-t-on jamais bien réfléchi à l'influence que ce manque d'air et de repos doit nécessairement exercer sur le tempérament moral et physique de Paris. Croit-on que cela n'ait aucune action sur ce caractère inquiet, sur cette irritabilité nerveuse qui en fait le peuple le plus mobile et le plus capricieux du monde ?

A. Callet.





Dessus de porte de l'église Saint-Louis

Visite de Pie VII à l'Eglise de Saint-Louis-en-l'Ile

UN COMPLIMENT IMPRIMÉ PAR LE PAPE

LA PIERRE SACRÉE DE FONTAINEBLEAU

Le premier dimanche de Carême, 10 mars 1805, Pie VII termina par l'église Saint-Louis-en-l'Ile ses visites dans les paroisses de Paris. Le fait est attesté par le registre des baptêmes qui contient cette mention ; « Le dix mars mil huit cent cinq, jour de la visite de notre Saint-Père le Pape en cette église, le dix-neuf ventôse, a été par nous, prêtre vicaire de cette paroisse soussigné, baptisé Pierre-Napoléon, *etc... Signé* : Dronchat. » Il est confirmé par les journaux de l'époque et une dépêche du Cardinal Antonelli

au Cardinal Consalvi. Mais les détails les plus précis sur cette fête paroissiale nous ont été transmis dans un procès-verbal officiel dressé par les soins du Conseil de fabrique. En voici la teneur :

« Les membres du Conseil général de cette paroisse ayant été informés par M. le Curé (1) que Sa Sainteté Pie VII honorerait cette église de sa présence le dimanche 10 mars 1805 et y célébrerait les saints mystères, les membres, après avoir témoigné à M. le Curé leur reconnaissance des peines et soins qu'il a bien voulu prendre ainsi que ses dignes coopérateurs (2) pour procurer à notre église cette glorieuse visite, ont aussitôt pris des mesures pour que cette sainte action se passât avec toute la décence due à notre sainte religion et au vénérable Pontife qui la gouverne, et procurer en même temps aux paroissiens la consolation de voir et d'entendre le digne successeur du Prince des apôtres.

« A cet effet, M. Gillot, trésorier, a été chargé de faire et ordonner tout ce qui était nécessaire pour rendre cette fête respectable ; et il s'en est acquitté avec son zèle et son intelligence ordinaires, s'étant fait aider pour la décoration, par M. Godefroy, professeur national de dessin, et MM. Gomin, l'un artiste, l'autre tapissier.

« L'église fut ornée de plusieurs tapisseries des Gobelins représentant presque toutes des sujets de l'ancien et du nouveau testament, lesdites tapisseries ont été confiées à la paroisse par les directeurs de la manufacture, sur la simple demande de M. le Curé, et elles ont été tendues par les tapissiers du bureau de deuil de la cour de la Sainte-Chapelle, qui ont loué aussi les étoffes nécessaires pour la décoration.

« Au milieu du chœur fut placé, à une hauteur convenable, un dais soutenu par un grand aigle doré à ailes déployées, ayant 8 pieds d'en-

---

(1) M. Coroller avait succédé en 1785 à M. Aubry, curé depuis 1759 ; le successeur de M. Coroller, M. Hubault Malmaison, mourut à Saint-Louis presque centenaire en 1864, de sorte que cette paroisse n'a eu que trois curés en cent cinq ans.

(2) MM. Le Gros, futur curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, Delarue plus tard curé de Saint-Denis du Saint-Sacrement, qui reprirent après la Révolution leurs postes de premier et second vicaires ; et Dronchat qui comme les deux précédents, avait refusé le serment.

vergure et en dessous un prie-dieu et un fauteuil pour Sa Sainteté, qui a célébré les saints mystères et donné la communion à plus de sept cents fidèles. Il fut placé dans le sanctuaire, au massif de l'autel, dans les deux endroits destinés à des bas-reliefs, deux cartouches représentant, d'un côté les armes de Sa Sainteté, et de l'autre côté une inscription en ces termes : « Sa Sainteté Pie VII a visité cette église le 10 mars 1805. »

« Toute cette sainte cérémonie s'est passée avec le plus grand ordre, la plus grande édification, et sans aucune confusion, grâce aux soins de MM. les ecclésiastiques, à la vigilance de M. Viart, capitaine adjudant de la place qui commandait la garde, et au zèle de M. le commissaire de police qui n'a pas quitté l'église un instant.

« Personne il est vrai, n'a été admis au baisement des pieds, mais Sa Sainteté elle-même l'avoit demandé à M. le Curé par une lettre écrite de sa part par le maître des cérémonies du Saint-Père, et il marquoit que cette action causoit beaucoup de confusion dans l'église, et ocassionnoit en même temps beaucoup de fatigue à Sa Sainteté.

« Le Saint-Père a été reçu à la porte de l'église (1) par M. le Curé, qui a harangué Sa Sainteté ; elle fut ensuite conduite jusque dans le sanctuaire par M. le Curé, précédé de tout son clergé.

« Toute l'église étoit pleine ; il avoit été, à cet effet, distribué une grande quantité de billets.

« Le corps municipal du neuvième arrondissement a assisté à cette cérémonie, sur l'invitation de M. le Curé, ainsi que M. Giraud, substitut de M. le Procureur général au tribunal de cassation, et plusieurs autres personnes notables de la paroisse qui occupoient toutes les stalles et un rang de banquettes (Messieurs du clergé étant, par respect pour la présence de Sa Sainteté, restés debout ou à genoux dans le milieu du chœur). Les membres du comité de bienfaisance de l'arron-

---

(1) « Le 10, le Pape alla à l'église paroissiale de Saint-Louis-en-l'Ile, escorté, comme à l'ordinaire, et suivi de la cavalerie. Il fut reçu par le curé et le clergé sur la porte de l'église, où le curé lui fit un compliment en latin. Entré sous le dais dans l'église, il y célébra la sainte messe et après l'offertoire, quatre dames lui présentèrent l'offrande ordinaire du clergé... » — *(Dépêche du Cardinal Antonelli au Cardinal Consalvi le 16 mars 1805).*

dissement ont été admis dans le banc de l'œuvre avec les administrateurs.

« Le mercredy suivant, les administrateurs se sont rendus à onze heures chez M. le Curé qui, accompagné de M. Delarue, les a présentés à l'audience de Sa Sainteté. M le Curé, par un discours adressé au Saint-Père, lui a témoigné, au nom de la paroisse, la reconnaissance dont elle étoit pénétrée pour la visite qu'il a daigné lui faire.

« Sa Sainteté a reçu la députation avec la plus grande affabilité, elle s'est tenue debout pendant toute la visite et a bien voulu admettre sur leur demande les ecclésiastiques et les administrateurs au baisement des pieds, après leur avoir donné sa bénédiction apostolique.

« Cette rédaction a été certifiée véritable et signée dans une assemblée générale tenue chez M. le Curé le vingt-quatre mars mil huit cent cinq pour servir de mémorial à la postérité.

« COROLLER, président ; LAVOCAT, GILLOT, DESJARDIN, RICHEMONT, GODEFROY, LAVAL. »

Afin de perpétuer le souvenir de cet événement, M. Bossuet fit placer derrière le maître-autel, il y a une trentaine d'années, les deux inscriptions suivantes :

AD HOC ALTARE
IN HONOREM SANCTI LUDOVICI CONSECRATUM
PIUS VII P. M.
ASTANTE CONCURSU FIDELIUM INNUMERABILI
DIE X MARTII ANNO MDCCCV
SACRA FACIEBAT (1)

(1) A cet autel consacré en l'honneur de Saint-Louis, Pie VII, pontife suprême, célébra les saints mystères, le 10 mars 1805, en présence d'un concours immense de fidèles.

EODEM DIE

EX FAVORE BENIGNI PONTIFICIS

POPULUS

AD DEOSCULATIONEM PEDUM SUÆ SANCTITATIS

LÆTANTER

ADMITTEBATUR (1)

Malheureusement, on s'était contenté, pour les rédiger, de consulter la tradition orale, et la seconde était en contradiction formelle avec le procès-verbal que l'on vient de lire. Par respect pour la vérité historique, on l'a remplacée récemment par celle-ci :

ET IPSE

PONTIFEX SUMMUS PATERQUE BENIGNUS

PANEM EUCHARISTICUM

FIDELIBUS AMPLIUS SEPTINGENTIS

SERVORUM CHRISTI SERVUS

MINISTRABAT (2)

Les archives de Saint-Louis-en-l'Ile conservent un autre souvenir du séjour de Pie VII à Paris. C'est un compliment latin adressé au Souverain-Pontife au cours d'une visite à l'imprimerie d'Adrien Le Clere, et portant ces mots imprimés au-dessous du texte :

IMPRIMÉ PAR SA SAINTETÉ ELLE-MÊME

Nous étions réduits aux conjectures sur l'origine de ce curieux document, lorsque, au cours de recherches relatives à la même

(1) Le même jour, par une faveur du bienveillant pontife, le peuple eut la joie d'être admis au baisement des pieds de Sa Sainteté.

(2) Et le Pontife suprême, pére plein de bonté, distribua lui-même le pain eucharistique à plus de sept cents fidéles, serviteur des serviteurs du Christ.

époque, nous avons trouvé cet article de la *Gazette de France* du 27 février 1805.

« Le jour où le pape est allé à l'Institution des sourds-muets, il a visité les divers ateliers établis dans la maison ; les élèves ont travaillé devant lui ; lorsqu'il a été à l'imprimerie, dont M. Le Clere, imprimeur de Sa Sainteté pendant son séjour à Paris, est le directeur, le Saint-Père a été invité à mettre lui-même la main à la presse, et il en est sorti un compliment et une pièce de vers en son honneur. »

C'est donc dans l'établissement des sourds-muets de la rue Saint-Jacques, où il se rendit le 23 février, que Pie VII imprima cette pièce.

SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO

PIO PAPÆ VII

TYPOGRAPHIAM ADRIANI LE CLERE

TYPOGRAPHI SUI PARISIENSIS

VISITANTI

Beatissime Pater,

Quando Typographiam illam Parisiensem, quæ Sanctitati tuæ Gallias ad tempus incolenti feliciter inservit, visitare dignaris, typi moventur ut aliquid in laudem tuam exhibeant ; præla fervent ut mansuris illud signent figuris, atque ita seræ posteritati commendent. Typographus, tam suo quam opificum suorum nomine, subitum istud industriæ communis opus verendo admodum Hospiti gestit offerre. Hasce lineolas, sinceri in summum Pontificem obsequii testes, ac pii erga Christi Vicarium affectus indices, typis mandaverunt juvenes audiendi pariter et loquendi usu destituti. Sed physicas facultates, quas parca nimis natura negaverat, ipsis postea tribuit vir quidam clarissimus, et nativitatis defectus artis suæ potentia supplevit. In officina nostra prodigiorum semper feraci, quod opifices auribus percipere non valent, id oculis apprehendunt ; et quod ore non possunt dicere, id digitis eloquuntur. Hinc est, quod litterarum ministerio, et totius corporis

habitu ad venerationem composito, Apostolicam Benedictionem tuam suppliciter exposcunt.

IMPRIMÉ PAR SA SAINTETÉ ELLE-MÊME

TRADUCTION

A NOTRE TRÈS SAINT PÈRE

LE PAPE PIE VII

VISITANT L'IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE

SON IMPRIMEUR A PARIS

Bienheureux Père,

En ce jour où vous daignez visiter l'imprimerie parisienne, qui est heureuse de servir à Votre Sainteté pendant son séjour en France, les caractères s'agitent pour composer des mots en votre honneur, les presses s'animent pour les imprimer en signes ineffaçables et les transmettre à une postérité reculée. L'imprimeur, tant en son propre nom qu'au nom de ses ouvriers, se réjouit d'offrir à un Hôte vénérable ce produit inattendu de leur commune industrie. Ces lignes qui témoignent d'un respect sincère envers le Souverain-Pontife et des sentiments pieux envers le Vicaire du Christ, ont été composées par des jeunes gens privés de l'usage de l'ouïe et de la parole. Mais les facultés physiques qu'une nature avare leur avait refusées, un homme illustre les leur a rendues, suppléant par la puissance de son art aux défauts de la naissance. Dans notre atelier, théâtre de continuels prodiges, ce que les oreilles des ouvriers ne peuvent percevoir, leurs yeux le saisissent ; ce que leur bouche ne peut prononcer, leurs doigts l'expriment. C'est pourquoi ils ont recours aujourd'hui à l'intermédiaire des lettres et à une attitude toute pénétrée de respect, pour solliciter votre bénédiction apostolique.

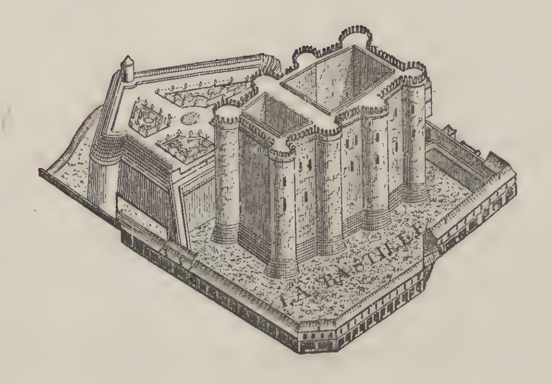
Sept ans plus tard, Pie VII devait revenir en France, non plus entouré des égards du gouvernement et des acclamations des foules, mais prisonnier de l'Empereur et odieusement soustrait à

la vénération des fidèles. La pierre sacrée sur laquelle il célébra le saint sacrifice de la messe pendant sa captivité de Fontainebleau a été pieusement recueillie par M. l'abbé Bossuet et placée par lui dans l'église Saint-Louis-en-l'Ile. Elle demeura longtemps au maître-autel. On a cru devoir l'en retirer, car en raison des fractures qu'elle présentait, les règles de la liturgie ne permettaient plus d'en faire usage : enchassée dans un cadre, elle a été fixée au mur de la chapelle de Saint-Joseph avec une inscription qui rappelle sa précieuse origine.

A. Delaage,
Curé de Saint-Louis-en-l'Ile.



Fig. 1. — Le pont Notre-Dame et le quai de Gèvres en 1660 ; d'après une gravure d'Israël Sylvestre.



L'HORLOGE ET LA SONNERIE DE LA BASTILLE

Notre ami et co-sociétaire *Max. Vuillaume* a publié une brochure des plus intéressantes sur l'horloge et les cloches de la Bastille. On a rassemblé à Carnavalet un grand nombre de reliques de la célèbre forteresse, mais il manque cette horloge fameuse qui, pendant les vingt-cinq dernières années de la prison d'Etat, de 1764 à 1789, marqua les heures de détention des victimes des lettres de cachet.

L'horloge fut établie en 1764, sur la façade du bâtiment intérieur qui venait d'être élevé par ordre de M. de Sartine, elle devint bientôt célèbre par la dimension et la fantaisie des détails de son encadrement. La décoration du cadran était composée de chaînes parfaitement sculptées. Son support était formé de deux figures enchaînées par le cou, par les pieds, par le milieu du corps. C'était un homme dans la force de l'âge et un vieillard, pour prouver que la Bastille menaçait tous les âges.

Elle avait été commandée à Quillet, horloger, auquel il fut payé 3.767 livres 5 sols pour cette fourniture.

Les cloches furent faites par *Chéron*, fondeur, rue du Four, à l'*Épée*

Royale. Millin, dans ses *Antiquités Nationales*, donne de l'horloge la description suivante :

Au fond de la grande cour, en face du pont-levis, on avait élevé un bâtiment moderne qu'une inscription en lettres d'or sur un marbre noir, placée au-dessus de la porte, annonçait avoir été construit en 1761, sous le règne de Louis XV, et sous le ministère de M. Phelippaux de Saint-Florentin, ministre de Paris, par M. de Sartine, alors lieutenant de police, pour le logement des officiers de l'état-major.

C'était sur le fronton de ce bâtiment qu'était cette horloge devenue si célèbre par ce qu'en avait dit *M. Linguet* : « L'horloge du château donne sur cette cour. On y a pratiqué un beau cadran. Mais devinera-t-on quel en est l'ornement ? Quelle décoration on y a fait ? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps. Les deux bouts de ses ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme. Pour prouver qu'elles menacent également les deux sexes, l'artiste guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand soin de modeler un homme et une femme. Voilà le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promène sont récréés. Une grande inscription, gravée en lettres d'or sur un marbre noir, lui apprend qu'il en est redevable à M. Raymond Gualbert de Sartine, etc... »

Le 14 Juillet, la forteresse est aux mains des vainqueurs. Le cadran et la plaque de marbre avaient servi de cible, mais le mouvement intérieur était indemne. Malgré les efforts de Palloy, ce pseudo-patriote qui battit monnaie avec toutes les épaves de la Bastille, l'horloge fut transportée au district de Saint-Louis de la Culture qui dut la vendre aux enchères ou à l'amiable (1) en même temps que les autres matériaux de démolition de la Bastille.

Elle émigra à la fonderie de Romilly-sur-Andelle (Eure) qui, pendant la Révolution, avait un contrat avec le Comité des finances pour la transformation des cloches *désaffectées* en monnaie de billon.

En 1896, la fonderie liquida et son propriétaire M. Dupré-Neuvy, exposa les cloches en 1900 au Palais de la Métallurgie. Elles sont au nombre de trois. Elles ont un beau son. La plus grosse pèse 125 kil. et

(1) On ne trouve aucune trace de cette vente.

mesure 52 cm. à la base sur 48 de hauteur. Les deux autres ayant respectivement comme poids 72 et 50 kg., comme diamètre de base 47 et 43 cm. et comme hauteur 40 et 34 cm. Les deux premières portent l'inscription :

JEAN CHARLES CHÉRON MAFAIT 1762

La plus petite porte une inscription bizarre et en grande partie écrite à l'envers, inscription qui ne donne pas d'ailleurs une haute idée de l'instruction du fondeur :

SES TROIS CLOCHE SON FAIT

PAR SIVOL NOREHC RVEDNOF RVOC ED AL LITSAB RAAP

LAN 1761

A partir du nom du fondeur les mots sont à retourner et la notice devient :

Ces trois cloches sont faites par Louis Chéron, fondeur de la cour (pour la royale) Bastille, l'an 1761.

Elles sont décorées avec assez d'élégance, revenons-en au mécanisme. Son encombrement est de 1^m45 en longueur, 1^m15 en largeur (compris les queues de tirages perpendiculaires à la direction longitudinale) et 1^m60 en hauteur (compris le pied en bois).

Les poids sont en plomb. Les cordes s'enroulent sur trois cylindres de 25 cm. environ de longueur, placés bout à bout dans le sens de la direction longitudinale. Elles sont renvoyées par des poulies en bois logées entre les montants du pied et maintenues par des arcs-boutants de fer. L'échappement à chevilles actionne un balancier de 1^m30 environ de longueur du point d'oscillation au centre de la lentille. Ce balancier est logé sur un des côtés du mécanisme, et la modération des sonneries est obtenue au moyen d'un volant actionné par une roue de champ tournant dans un plan parallèle à celui d'oscillation du pendule.

La suspension métallique du balancier est fort longue et mesure plus de 10 cm. Elle est moins ancienne que le mécanisme.

Les engrenages sont fort usés et beaucoup de dents sont couchées. Il est vrai que l'horloge passa, pour arriver au vingtième siècle, par de sérieux avatars.

Elles sont aujourd'hui, muettes et oubliées, sous la poussière des choses mortes, dans un coin du hangar d'une usine de Saint-Denis, ces vieilles cloches qui :

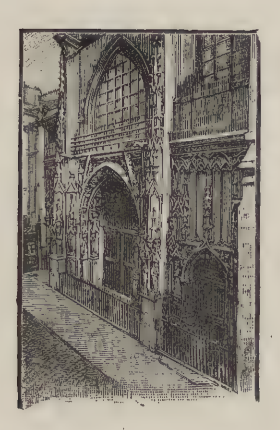
Derrière le vieux cadran de fer
Sonnaient l'heure aux damnés d'enfer.

Il faudrait que la ville de Paris achète ce dernier vestige de la célèbre prison d'Etat et le sauve de l'oubli ou de la ruine.

La proposition en a été faite au Conseil municipal, qui a renvoyé la pétition à l'administration.

A. CALLET





Les OEuvres d'Art dans les Églises du 4e Arrondissement

M. L. Lambeau, *secrétaire de la Commission du vieux Paris, a fait un très intéressant rapport sur les œuvres d'art qui se trouvent dans nos églises et sur les mesures à prendre pour arriver à un meilleur aménagement tendant à la visibilité de ces œuvres dont beaucoup, placées dans des coins obscurs, sont invisibles.*

Nous insérons de ce rapport ce qui concerne notre arrondissement. A la veille de la séparation des Eglises et de l'État, il a une grande valeur documentaire.

NOTRE-DAME *(Propriété de l'Etat)* — 1, Place du Parvis

L'imposante et grandiose nudité de la cathédrale constitue sa seule décoration. Aucun tableau, aucun objet d'art ne sollicite les regards du visiteur et ne le distrait de l'admiration qu'il éprouve en y pénétrant.

Quelques chapelles, cependant, renferment de belles œuvres de sculpture et d'intéressantes inscriptions de tombeaux, malheureusement elles sont hors de la vue du public en raison de la grille fermée qui les sépare du passage.

On doit regretter l'impossibilité où se trouvent les amateurs de voir

de plus près les superbes boiseries du XVIIe siècle qui garnissent le chœur et dont les détails d'exécution méritent un examen attentif.

Nous n'insisterons pas sur la visite payante du trésor de Notre-Dame ainsi que des sacristies qui le renferment, le ministère des Beaux-arts ayant autorisé le paiement de cette rétribution au profit de l'entretien du monument. Nous ne parlerons pas non plus pour cette raison, des grandes toiles peintes qui ornent lesdites sacristies et qui ne peuvent être vues que des seules personnes qui y ont accès.

Il nous a paru, en outre, que quelques chapelles, le pourtour du chœur et les bas-côtés, gagneraient à être débarrassés d'objets hétéroclites qui les encombrent, tels qu'échelles, tapis roulés, etc., qui nuisent certainement à l'aspect décoratif. Nous citerons par exemple, la chapelle contenant la sépulture de Beaumont qui, le jour de notre visite, renfermait des caises vides, des chaises démolies, les débris d'un pupitre à musique, une contrebasse, etc.

Notre-Dame étant la propriété exclusive de l'État, nous ne présentons les observations qui précèdent que pour mémoire.

* * *

SAINT-GERVAIS — Rue François-Miron

Dans une fausse chapelle du collatéral nord servant de passage et communiquant avec la rue des Barres, se trouve une verrière ancienne de grande dimension et de forme ogivale, qui est presque complètement cachée par un tableau d'environ six mètres de large sur quatre mètres de haut, appendu devant elle.

Cet état de choses est véritablement déplorable, en ce sens qu'une grande partie de cette verrière est dissimulée derrière le tableau, et que ce dernier, en raison de sa position à contre-jour, est absolument invisible. Il représente paraît-il, car on le voit peu, *Jésus marchant sur les eaux*, et a été peint par Dubufe,

Il suffirait, selon nous, d'accrocher le tableau sur le mur situé immédiatement en face de cette verrière, en déplaçant le christ en bois, de Préault, qui ne pourrait que gagner à être mis ailleurs. Le vitrail serait ainsi complètement dégagé, et le tableau recevrait une lumière convenable.

Il y a lieu de regretter également la fermeture des chapelles qui renferment, quelques-unes du moins, des choses du plus haut intérêt.

Nous citerons, par exemple, dans le collatéral nord, la belle composition attribuée à Albert Durer, peinte sur trois volets, représentant la Passion, et qu'il est impossible de distinguer en dehors de la grille. Dans la chapelle des fonts, un superbe bahut du xve siècle est à peine visible, ainsi que la maquette en bois du portail de l'église par Debrosse.

La première chapelle du collatéral sud sert de remise aux chaises et aux autres meubles de l'église, et la grille en a été fermée par des plaques de tôle qui empêchent de voir à l'intérieur, et aussi par une haute cloison en bois qui en dissimule l'architecture. Une autre petite chapelle obscure du collatéral sud renferme également quelques peintures qu'il est abolument impossible de distinguer.

En ce qui concerne les tableaux dont la vue est rendue difficile au public par défaut d'éclairage, nous pensons qu'ils pourraient être placés dans les deux tribunes du nord et du sud, à la condition, bien entendu, qu'elles soient rendues accessibles aux visiteurs. Il y a là, en effet, de grandes surfaces admirablement éclairées qui conviendraient, en tous points, à cette destination.

Dans la sacristie des messes, se trouvent également trois peintures anciennes, qui pourraient être utilement visitées, si ce local était ouvert au public ; l'une de ces peintures représente la femme de Michel Le Tellier, grand chancelier sous Louis XIV, père de Louvois, et provocateur de la révocation de l'édit de Nantes, ladite dame entourée de Saint Gervais et de Saint Protais. Ces peintures, dont deux, d'ailleurs, sont encastrées dans les boiseries, ne pourraient être utilement placées dans l'église, déjà trop encombrée.

Nous signalerons encore, comme complètement fermée aux visiteurs, par la raison qu'elle sert de cabinet de travail au premier vicaire, une ravissante petite chapelle connue sous le nom de chapelle de Scarron.

On y accède en traversant une chapelle ordinaire du collatéral nord, sa longueur est d'environ 4 ou 5 mètres sur 2 ou 2 m. 50 c. de largeur ; elle est éclairée, d'en haut, par un vitrage faisant plafond. Les parois, qui infléchissent en forme de mansarde, sont revêtus du haut en bas de panneaux complètement peints représentant des scènes diverses de la vie de Jésus-Christ. Toutes ces peintures, dont quelques-unes ont une réelle valeur, sont séparées par des ornements peints et dorés et

cet ensemble, du plus curieux et du plus haut intérêt, a beaucoup d'analogie, sujets à part, avec les intérieurs de l'hôtel de Lauzun. L'autel avec ornements en bois doré et colonnes torses également dorées, situé à l'une des extrémités, renferme la sépulture de Scarron, paraît-il ; il paraît encore que ce petit local aurait servi pour l'instruction religieuse des bâtards de Louis XIV, probablement au temps où la veuve de Scarron était chargée de leur éducation.

* * *

SAINT-MERRI — Rue Saint-Martin

Dans la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul, un tableau d'une certaine importance, 1 m. 50 c. environ de haut sur 1 mètre de large, n'est pas accroché et est simplement posé sur le vitrail, à contre-jour. Il pourrait être facilement mis en place, avec un éclairage suffisant, dans cette même chapelle ou dans un endroit quelconque de l'église.

Dans la chapelle Saint- Michel, trois tableaux anciens d'une incontestable valeur d'art, dont un de Noël Coypel et un autre d'Antoine Coypel, sont accrochés au-dessous de deux grandes verrières, c'est-à-dire tournant le dos au jour. Il est par conséquent de toute impossibilité de les examiner. Un simple remaniement dans cette chapelle suffirait pour les mettre en valeur.

La disposition particulière des parois de la chapelle de la Vierge ne permet pas non plus, par suite du reflet des verrières, de voir deux superbes peintures de Colin de Vermont, encastrées dans les boiseries du XVIIIe siècle qui revêtent cette chapelle. Le seul remède serait l'ouverture de la grille qui en ferme l'accès au public.

Dans l'entrée de la sacristie des messes, plusieurs tableaux sont également sacrifiés au point de vue de l'éclairage.

En ce qui concerne les fresques, presques toutes sont dans un fort piteux état. *La Sainte Marie l'Égyptienne* par exemple, de F. Chasseriau mériterait un sauvetage de la part des autorités compétentes ; encore quelques mois et il sera trop tard.

Presque tous les tableaux de cette église, dont nous venons de signaler la défectueuse exposititon, pourraient être installés, au grand profit des visiteurs, sur les parois ou les piliers de la nouvelle chapelle du Saint-Sacrement, qui est éclairée d'une façon admirable.

La sacristie ne contient aucun tableau, son seul intérêt réside dans les boiseries du XVIIIe siècle qui garnissent ses murs.

La crypte du XVe siècle, située sous la chapelle de Saint-Merri, et qui contient les reliques de ce saint ainsi qu'une superbe dalle tumulaire du XVe siècle est, nous dit un vicaire, accessible au public sans rémunération, il suffit d'en demander l'autorisation à la sacristie. La chapelle de Saint-Merri qui y donne accès étant, comme toutes les autres chapelles, fermée au public, ce dernier ne peut cependant se douter que là se trouve l'entrée de la crypte ; nous pensons donc que l'indication devrait en être faite sur la grille avec le mode à employer pour la visiter. Cette crypte est dans un merveilleux état de conservation, et du plus pittoresque effet avec ses arrêtes à nervures accentuées et ses culs-de-lampe à figures humaines ingénieusement sculptées. On ne peut que regretter que toutes les autres chapelles souterraines continuant cette crypte autour du chœur ne puissent être dégagées et mises à la portée de la vue des visiteurs. Il y a là, paraît-il, toute une région encore inexplorée, et formant comme une autre église souterraine avec ses tombeaux et ses dalles tumulaires des premiers temps de la chapelle Saint-Merri et de son cloître.

Nous nous plaisons à féliciter l'administration de l'église qui a fait apposer contre toutes les chapelles de petits tableaux manuscrits donnant l'indication des sujets, ainsi que des auteurs des fresques, des tableaux et des verrières. Il serait à désirer que cet exemple fût suivi par les autres églises de Paris.

* * *

SAINT-LOUIS-EN-L'ILE — Rue Saint-Louis-en-l'Ile

La chapelle des communions est une large et profonde salle ornée de seize tableaux de réelle valeur dont quelques-uns sont signés de Coypel, Ary Sheffer, Perrin, Chazal, Bonnegrâce, etc. Malheureusement elle est fermée par une grille qui en interdit l'entrée aux visiteurs, ce qui, en raison des dimensions de la chapelle, rend les tableaux en question à peu près invisibles. Cette mesure, il est vrai, a dû être prise à la suite du vol d'un petit panneau du XVIe siècle qui y était exposé : mais, tout regrettable que soit ce rapt, il ne suffit peut-être pas à fermer au public une chapelle de cette importance, qui est pour ainsi dire une véritable annexe de l'église.

Nous pensons que des ordres sévères donnés au personnel de service suffiraient pour assurer la surveillance nécessaire à la conservation des œuvres d'art qui y sont contenues.

La chapelle des catéchismes, qui n'est pas non plus accessible, contient quelques portraits de curés et des fresques rappelant la vie de saint Louis. Ces œuvres ont peu d'intérêt et ne suffiraient pas pour souhaiter l'ouverture de ladite chapelle aux amateurs.

Les autres chapelles de cette église, quoique constament fermées par des grilles, permettent, en raison de leur peu de profondeur et de leur bon éclairage, d'admirer une foule d'objets d'art, et d'objets de collection provenant de M. l'abbé Bossuet, ancien curé et bienfaiteur de l'église.

On peut y voir, outre les tableaux, fresques et statues destinés à la décoration officielle de l'église, des petits bas-reliefs d'albâtre des xve et xvie siècles, des figurines en bois, polychromées et dorées, des émaux anciens, des faïences italiennes et françaises enchâssées avec goût dans les boiseries, des tryptiques et peintures dus aux artistes primitifs, des bronzes des xviie et xviiie siècles.

La sacristie ne contient rien de particulier et ne présente aucun intérêt pour les curieux.



SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS — Rue Saint-Antoine

Dans la fausse chapelle à laquelle on accède par la petite porte donnant sur le passage Saint-Paul, se trouve un tableau d'une certaine importance représentant une *Adoration de Jésus-Christ* qui, placé devant une fenêtre, intercepte le jour aux autres parties de cette chapelle. Ce tableau est lui-même presque invisible, en raison de sa position à contre-jour.

Il serait facile de le placer au-dessus d'une des portes latérales de cette chapelle ; il recevrait ainsi un éclairage favorable.

Dans la chapelle des fonts baptismaux, un autre tableau non accroché est simplement posé sur le confessionnal. Il est absolument invisible. Peut-être n'a-t-il pas de valeur, mais peut-être aussi en a-t-il une : il est dans tous les cas, impossible d'en juger là où il se trouve. On pourrait le suspendre au-dessus de la statue de saint Jean-Baptiste placée dans cette chapelle.

La sacristie de cette église est une des plus remarquables de Paris, il serait intéressant qu'elle fut accessible au public. Elle contient des armoires et bahuts d'un fort beau travail et datant du XVIIe et XVIIIe siècles ; dans la plus grande des ces armoires sont encastrées trois peintures attribuées, nous dit un vicaire, à Philippe de Champaigne ; les murs sont ornés d'une suite de seize portraits, représentant les anciens curés des églises Saint-Paul-Saint-Louis depuis le XVe siècle jusqu'au XIXe siècle.

Le morceau capital de cette sacristie au point de vue historique, est un Christ en croix d'une belle facture, qui provient de la chapelle de la Bastille.

Nous estimons qu'une pièce d'un haut intérêt comme le Christ dont il s'agit devrait être accrochée dans l'église même, en belle place, avec une plaque indicative de sa provenance.

Un vicaire a bien voulu nous assurer que cette curieuse sacristie était très accessible au public et sans rémunération ; il suffit de s'adresser, soit au bedeau, soit au vicaire de service.

Cette assurance était utile à consigner dans l'intérêt des visiteurs. mais nous pensons qu'elle pourrait être relatée sur une plaque apposée contre la porte d'entrée.

Il faut regretter la fermeture et l'inaccessibilité de la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul, qui semble des plus intéressantes.

La superbe peinture historique de Simon Vouet, *Louis XIII présentant à Saint Louis le modèle de l'église Saint-Paul*, jouit d'un éclairage suffisant, nous voudrions, néanmoins, la voir signaler aux regards des visiteurs par un cartouche explicatif fixé sur la muraille, immédiatement au-dessous.

* * *

NOTRE-DAME-DES-BLANCS-MANTEAUX

Rue des Blancs-Manteaux

La chapelle des catéchismes contient huit grandes peintures, dont quelques-unes d'une bonne facture, encastrées dans une belle menuiserie, et trois tableaux ; elle renferme, en outre, une petite chaire à prêcher en bois finement sculpté.

Cette chapelle, quoique accessible au public, quand on n'y fait pas le catéchisme, est néanmoins toujours fermée et son existence est pour ainsi dire insoupçonnable de l'intérieur de l'église, ce qui fait que le visiteur ne demande pas à y entrer. Il serait à désirer qne la porte à deux battants qui y donne accès en restât toujours ouverte, afin d'inviter le public à la visiter.

Toutes les peintures de cette église jouissent d'un éclairage suffisant, en raison de l'état de propreté des verrières et du peu de profondeur des chapelles.

Le bel éclairage du chœur permet également d'en distinguer les moindres objets, même au-delà de la superbe galerie en bois, à balustres ioniques, qui en ferment l'entrée et dont le travail de sculpture est si remarquable.

La sacristie, dépourvue de toute espèce d'ornementation, contient cinq ou six tableaux qui, à première vue ne nous paraissent pas présenter un grand intérêt.

L. L.





Le Lycée Charlemagne sous le Premier Empire

Le 29 Juillet a eu lieu la distribution des prix de notre Collège Charlemagne.

Nous reproduisons le spirituel discours qu'a prononcé M. Prieur, professeur d'histoire ; c'est une page intéressante de l'histoire de ce vieux collège pendant l'Empire et un tableau curieux de l'enseignement impérial :

Mes chers Amis,

Je voudrais vous montrer ce que le lycée Charlemagne a été sous le premier Empire ; quelle fut son origine, son recrutement, les méthodes d'enseignement, l'esprit des élèves, bref, rechercher comment y était appliquée cette conception de Napoléon, que « toutes les écoles doivent prendre pour base de leur enseignement la fidélité à l'Empereur, à la monarchie impériale dépositaire du bonheur des peuples, et à la dynastie Napoléonienne, conservatrice de l'unité de la France, et de toutes les idées libérales ».

C'est par un décret du 10 septembre 1803 que l'Ecole Centrale de la rue Saint-Antoine fut transformée en un lycée, qui l'année suivante, reçut le nom de Charlemagne, Chaptal lui avait servi de parrain : « On pourrait, dit-il, donner au lycée de la rue Saint-Antoine le nom d'un héros qui comme celui de nos jours illustra la

France par la grandeur de ses exploits et par son zèle pour la propagation des lumières : je propose de le nommer lycée Charlemagne. » La propagation des lumières ! Cette formule est-elle assez du XVIIIe siècle ! Il lui manque un seul mot, celui de sensible, pour que l'Empereur à la barbe fleurie soit travesti en émule de Frédéric et de Catherine la Grande ! Mais quand on se rappelle que Napoléon se piquait d'être le successeur immédiat de Charlemagne, la formule de Chaptal apparaîtra comme une flatterie délicate, nécessaire presque, car le vocable de Charlemagne était le seul disponible. Paris allait avoir un lycée Impérial (Louis-le-Grand), un lycée Napoléon (Henri IV), un lycée Bonaparte (Condorcet) force était bien d'aller chercher dans le calendrier un nom d'empereur qui ne fut point en service actif, et rappelât Napoléon sans le désigner expressément. C'est à cela que nous devons la stabilité de notre état civil : d'autres lycées pourraient nous l'envier.

Le nouveau lycée ne devait contenir provisoirement que des externes. On n'avait point songé à y tenter une expérience pédagogique intéressante : s'il était possible par exemple de concilier les exigences de la vie de famille avec celle de l'enseignement. On n'alla pas chercher si loin : Charlemagne fut un lycée d'externes par simple raison d'économie : on voulait épargner les frais de premier établissement. Plus tard, en 1812, on reprit l'idée de l'internat. Napoléon décréta que Charlemagne serait agrandi de manière à recevoir 400 pensionnaires, par l'acquisition des trois propriétés appartenant aux sieurs Leclerc, Debriel et héritiers Legros, et limitées par les rues des Prêtres, Saint-Paul et Percée. Les désastres de 1812 empêchèrent la réalisation de ce projet ; malgré tout on ne l'abandonna pas complètement, car nous savons par un document d'archives que le 29 mars 1813 fut ordonné l'acquisition de l'hôtel Jassaux appartenant à une dame Leclerc. A quels immeubles de la rue et du passage Charlemagne ces propriétés correspondraient-elles aujourd'hui, notre président, M. Guiffrey, nous le dira bien quelque jour : nous lui devons déjà une précieuse notice sur les anciens bâtiments du lycée et l'enceinte de Philippe-Auguste ; personne assurément n'a plus qualité que lui pour

débrouiller ces problèmes archéologiques et terminer le travail si heureusement conduit jusqu'à la Révolution.

Le local provisoire affecté au nouveau lycée était celui même que nous occupons encore : « la maison des ci-devant Jésuites de la rue Saint-Antoine ». Le lycée devait la céder aux Missions étrangères, et aller s'installer dans les bâtiments des anciens Minimes situés près de la place des Vosges. Mais une difficulté s'éleva : et Charlemagne, quoique pourvu de deux habitations, faillit se trouver comme un simple vagabond, dans l'impossibilité de produire un domicile régulier. En effet, l'église des Minimes servait au culte en attendant que la Chapelle du Saint-Sacrement fut disponible ; or celle-ci était convertie en dépôt pour effets militaires, et l'entrepreneur ne se pressait pas de déménager. L'Archevêque de Paris voulait garder les Minimes, tandis que le Grand Aumônier réclamait la maison des Jésuites. Heureusement que l'église Saint-Paul était là tout près : elle reçut les habitués des Minimes, et le lycée resta rue Saint-Antoine.

Son premier proviseur fut nommé au quartier général d'Ostende. C'était Guéroult l'aîné, ancien professeur de rhétorique au Collège d'Harcourt, traducteur de Pline, « grand esprit d'ordre disait de lui Chaptal, et homme de vrai mérite ». On lui adjoignit pour censeur Valmont de Bomare, professeur d'histoire naturelle à l'école de la rue Saint-Antoine, qui, parmi ses titres à occuper cette fonction, faisait valoir qu'il était très avancé en âge. Son successeur immédiat, M. Targe, ne l'était pas moins : quand il prit sa retraite en 1815, il avait cinquante-cinq ans de services. Avec deux censeurs si peu ingambes, et pas un maître d'études (les lycées d'externes n'en comportaient pas encore, et des garçons conduisaient les élèves en classe), la discipline du lycée dut être plutôt paternelle.

Les élèves venaient presque tous des nombreuses pensions qui se tenaient alors au Marais. En décembre 1806 le lycée en comptait 342, dont moins d'un dixième n'appartenait pas aux institutions du quartier. Cette proportion ne varia guère dans la suite, puisqu'en 1810 il y avait 52 externes libres sur 524 élèves. La pension la plus

importante était celle de M. Lepitre, rue de Turenne; elle fournissait déjà au lycée 132 élèves en 1806. Les pensions avaient cet avantage que leur plan d'études était moins exclusif, plus varié, plus souple. Aussi faisaient-elles aux lycées une concurrence redoutable. Le concours général était bien un moyen d'attirer leur clientèle, mais toutes les classes n'y prenaient pas part. Beaucoup de jeunes enfants échappaient ainsi. Le second proviseur de Charlemagne, M. Crouzet, créa alors en 1810, et de son autorité privée, une classe préparatoire de grammaire qui débuta avec 12 élèves et quelques mois après en eut plus de 60. D'un autre côté l'Empereur ne pouvait supporter qu'un organisme rival vécût et se développât auprès de l'Université. Puisque les pensions s'obstinaient à prospérer en dépit des règlements et des entraves, il préleva sur elles comme une dîme d'élèves. Le 1er décembre 1810, 37 chefs d'institutions et maîtres de pensions reçurent l'ordre d'envoyer leurs élèves à Charlemagne; et 7 d'entre eux qui les y envoyaient déjà eurent à fournir un supplément d'élèves. Dans le nombre se trouvait un pauvre maître d'écriture dont l'industrie ne pouvait guère gêner l'Université! Il réclama et obtint avec quelques autres de ses collègues qu'on le laissât tranquille; le nombre des chefs d'institutions fut réduit de 37 à 30, qui durent fournir 539 élèves, soit 123 de plus qu'avant. Aussi Charlemagne vit-il sa population s'accroître rapidement : il y avait 704 élèves à la fin de 1813. Mais en avril 1814 le chiffre descendit à 494, et à 433 en juillet 1815.

Tous d'ailleurs, quelle que fût leur pension d'origine, se distinguaient à peine les uns des autres, car à partir de 1812 ils portèrent l'uniforme : « habit, veste, culottes bleues, avec collet et parements bleu céleste, chapeau rond jusqu'à quatorze ans, chapeau français après cet âge, boutons jaunes en métal avec le nom de la pension ». En 1814, la Restauration pensa que les élèves cesseraient d'être bonapartistes en changeant d'uniforme : elle substitua le frac à l'habit militaire, les collets blancs aux collets bleus, le chapeau rond au chapeau français. Mais le chapeau français prit une revanche, d'ailleurs éphémère, sur le chapeau rond, pendant les

Cent Jours ; jusqu'au moment où vainqueurs et vaincus, chapeaux de tout poil et de toute nuance se réconcilièrent dans une haine commune contre l'intrus qui s'installa à leur place sur le chef de nos lycéens, je veux dire le képi. Telle fut la part contributive de l'Université au chapitre des chapeaux.

Mais revenons aux élèves et suivons-les dans leurs classes. Ils y travaillaient sous la direction de maîtres célèbres, Laya, Burnouf, L'Etendart, Villemain, Cousin. D'autres qui les valaient sans doute sont restés parfaitement inconnus, comme ce professeur de grammaire, M. Lassus, qui mérite pourtant d'être tiré de l'obscurité. parce qu'il faut saluer en lui un précurseur des réformes actuelles, En 1809, il n'avait de notoriété que par ses démêlés avec les chefs d'institution. On lui reprochait « de ne pas assez donner aux règles grammaticales que les enfants doivent savoir par cœur ; de ne pas les faire entrer dans les compositions journalières, et de ne pas préparer aux élèves de temps en temps des matières où elles fussent rappelées, et où ils eussent à en faire l'application ». Lassus suivait justement la méthode inverse : « Les règles, disait-il, se trouvent partout dans les morceaux des auteurs pris au hasard. » Au lieu d'édicter une règle *ex cathedra*, il habituait ses élèves à distinguer une tournure particulière dans une phrase, puis à la reconnaître sous des mots différents, et alors il formulait la règle qui était comme la conclusion d'un travail auquel concouraient toutes les facultés de ses élèves. Il y a un siècle, cela sentait le fagot ; les éléves de la pension Lepitre s'insurgeaient contre leur professeur. M. Lepitre se faisait l'écho de leurs doléances, et il savait parler haut, fort des cent trente élèves qu'il conduisait au lycée : son grand argument contre Lassus était que ses élèves se trouvaient dans un état d'infériorité regrettable pour la préparation au Concours général.

Le Concours général ? Il était en ce temps la grande, l'unique affaire ? Un lycée n'était estimé qu'en raison de ses succès au Concours général, et les lycées d'internes étaient plus recherchés que le nôtre « Parce qu'ils avaient plus de sujets distingués à envoyer au Concours ». Le grand maître de l'Université travaillait de

son mieux à entretenir l'émulation, car, on l'oublie trop souvent, le Concours général était pour Napoléon un moyen de gouvernement : « Que les couronnes décernées en ce jour, disait Fontanes à la distribution de 1810, soient pour vous le présage de ces couronnes plus éclatantes, objets de tant d'efforts et de tant d'émulation, que tous les talents viennent se disputer aux pieds du trône, sous les regards du premier juge et du suprême dispensateur de la gloire ». Le Concours général était ainsi pour les écoliers ce que la Légion d'honneur était pour les adultes. C'était le couronnement glorieux d'un système d'enseignement où le contact avec la réalité n'était admis que dans la mesure où l'empereur y trouvait avantage. Napoléon n'avait pas besoin d'hommes pensant par eux-mêmes : il lui suffisait que ses auxiliaires fussent capables de cataloguer des idées et d'avoir les ressources verbales nécessaires à leur expression. Avec un tel enseignement on fait des commis, des chefs de bureau, des fonctionnaires, toutes choses qui ne suffisent plus à notre âge pratique. S'il existe un moyen d'entr'ouvrir à l'enfant, dès le lycée, le monde des réalités, c'est bien l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Or, il n'y eut pas de professeur spécial d'histoire à Charlemagne avant 1818. Le censeur, cet excellent M. Targe, qui avait une envie immodérée d'être officier de l'Université, proposa à Fontanes de faire aux élèves deux conférences d'histoire par semaine : il voulait commencer à Pharamond (*naturellement*), et aller jusqu'à la mort de Louis XV. S'il s'était offert de chanter les exploits de l'empereur, sa proposition eût peut-être été accueillie. Mais il n'avait d'autre prétention, disait-il, « que d'aider au développement de leurs facultés ces jeunes élèves qui lui étaient confiés, et de prouver son entier dévouement au chef de ce grand corps, premier mobile dans toute la France de toutes les connaissances humaines ». Fontanes lui répondit sèchement : « Votre proposition ne s'accorde pas avec le plan d'études adopté par l'établissement auquel vous êtes attaché : je ne puis vous autoriser à faire un cours d'histoire au lycée Charlemagne ».

Les élèves continuèrent à ingérer de l'histoire sous forme de

Tablettes, comme du consommé ou du chocolat. Ceux qui ne se contentaient pas de cette nourriture expéditive avaient à leur disposition les Rudiments de l'histoire par Domairon, où ils apprenaient que Clovis exerçait dans ses états le droit de régale, ce qui était un argument de plus pour l'enseignement de la déclaration de 1682, et ne devait point déplaire au souverain. Quant à la géographie, vos prédécesseurs avaient à leur disposition le livre de Nicolle de la Croix. Ils y voyaient (1) que « le Niger coule vers l'Orient dans le royaume de Tombut et va se rendre dans un ou deux lacs aux environs de Bornou », ce qui placerait son embouchure dans le lac Tchad. Ou bien ils se délassaient d'une fastidieuse nomenclature en lisant quelque historiette de ce genre : « La Providence a fait naître particulièrement en Egypte, où il y en a beaucoup, un animal nommé ichneumon. Ce petit animal est l'ennemi déclaré du crocodile. Quand il le voit endormi, la gueule ouverte, il s'y élance, pénètre jusqu'à ses entrailles, les ronge, et sort ensuite par une ouverture qu'il se fait en perçant le ventre ». — Mes amis, souvenez-vous que Michelet a été élève à l'époque où cet enseignement florissait ; pensez à son tableau de la France féodale, relisez-le, et je ne sais ce que vous admirerez le plus : l'intuition merveilleuse qu'a eue Michelet de la science géographique, ou de l'ineptie de la discipline à laquelle il a été soumis.

L'enseignement littéraire valait-il beaucoup mieux ? Je n'oserais trop l'affirmer, Ouvrons le cours des Belles-Lettres que MM. Laya et Burnouf professèrent à Charlemagne en 1808-1809. On fit cette année-là 158 devoirs dont 34 versions grecques, 57 versions latines, 5 matières de vers latins, 33 narrations ou discours en latin, 29 en français. Le premier devoir français avait pour titre : David mourant à son fils Salomon. Le pieux roi trouve le temps de disposer ses idées en cinq paragraphes, et il commence ainsi : « Mon fils, je vais payer à la nature le tribut qu'elle attend de tous les hommes ; je vais me réunir à mes pères ; le Seigneur remet entre vos mains le sceptre de son peuple ». Et quand il a

(1) Édition de 1752, pages 263 et 264, t. II.

ainsi discouru pendant quatre pages, il consent à mourir. Puis c'est Pompée qui harangue ses soldats avant Pharsale : « O Rome, ton attente ne sera point trompée ! O ma patrie, puisque tu m'as jugé digne d'être ton défenseur, tu n'auras pas à te repentir de m'avoir choisi parmi tant d'illustres guerriers pour accomplir tes desseins !.. Eh ! qu'on ne me fasse pas un crime d'avoir cédé à votre généreuse impétuosité en poursuivant César jusqu'en Thessalie ! Qu'on ne me dise pas qu'en s'exilant ainsi lui-même il doit détourner la juste haine que Rome avait conçue contre lui ! » Vous pensez bien que César ne sera pas en reste, et qu'il va répliquer à son tour. Huit jours après en effet, il foudroyait son rival : « Voilà donc quel est le camp de Pompée ! Que dis-je ! Peut-on donner le nom de camp à cet assemblage de troupes qui rivalisent entre elles de luxe et de magnificence ! Où l'on ne découvre aucun préparatif de guerre ; où les armes elles-mêmes resplendissantes d'or et de pierreries servent de parure à des soldats efféminés qui passent les jours et les nuits entières dans les plus honteuses débauches ! » Comment, après cela, ne pas gagner la bataille de Pharsale ?

L'antiquité ne fournissait pas exclusivement la défroque dont s'habillait la vieille rhétorique. Les professeurs se permettaient des incursions dans l'histoire napoléonienne. Du reste cela leur était formellement ordonné : « Les innombrables exploits de sa Majesté et de ses généraux... la haute sagesse de ses lois... l'amour qu'on doit à sa personne et le bonheur que nous promet sa dynastie, disait Fontanes, sont une source inépuisable de sujets que les élèves des écoles françaises ne pourront traiter sans intérêt. Je vous prie, M. le Proviseur, de donner connaissance à MM. les professeurs de mes intentions à cet égard, et je vous recommande de veiller soigneusement à l'exécution de la mesure que je leur prescris ». Burnouf avait pris les devants : dès 1808 ses élèves chantèrent en vers latins la destruction du monument commémoratif de Rosbach, et exhortèrent les Espagnols à ouvrir aux Français les portes de Madrid. Mais il y a mieux : pour célébrer dignement la nouvelle dynastie, on institua un concours parmi les professeurs : ce fut à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Le

1er jeudi de Juin 1810, dans tous les lycées le professeur de rhétorique prononça un discours latin sur « l'alliance qui devait fonder le repos des générations futures». Une médaille d'or valant 100 napoléons devait être décernée à l'auteur du meilleur discours, et son nom devait être proclamé à la distribution du Concours général, le 16 août 1810, fête de « Saint-Napoléon ». A Charlemagne, Burnouf fut chargé du panégyrique, mais on donna le prix à Luce de Lancival, professeur à Louis-le-Grand : il mourut d'ailleurs deux jours après.

Les vacances pouvaient bien interrompre la vie scolaire, mais le culte napoléonien ne connut pas le chômage : les livres de prix en devinrent un auxiliaire obligé. En 1813 le proviseur du lycée Charlemagne reçut l'ordre de distribuer en prix à ses élèves un recueil intitulé : « Hymen et Naissance, choix de pièces de vers composées à l'occasion du mariage de Sa Majesté et de la naissance du roi de Rome». Arnaud, Michaud, Baour Lormian, les grands poètes du temps y avaient collaboré. Les Rosières de Salency disaient à Marie-Louise :

« Daignez de vos regards favoriser aussi
Les jeunes têtes couronnées
Du village de Salency,
Ce village, c'est notre empire :
Nos ébats sont un champ ; quelques roses ici
Forment l'humble couronne à laquelle on aspire.»

Millevoye, le doux Millevoye, prit aussi son luth, et fit une scène lyrique appelée Hermann et Thusnelda. « La scène se passe à l'extrémité de la forêt de Cherusca, sur le sommet d'un rocher », et, sur le sommet de ce rocher, par un prodige d'équilibre difficile à imaginer, il y a des « bardes et des druides, Thusnelda et ses compagnes, puis Hermann, Sigismar père de Thusnelda, le peuple et les guerriers ». « Sigismar, dit Hermann,

Sigismar, ta fille m'est chère....
Hermann, ce choix m'honore ».

répond Sigismar. Comme ces choses feraient bien, dites par Brasseur et Baron, sur un air d'Offenbach !

Mais après la propagande par le livre, voici celle par l'image.

Ici, j'ai peine à le dire, l'auteur responsable est un professeur de Charlemagne, M. Goubaud. Il avait gravé deux estampes représentant l'Empereur et le roi de Rome. On les donna aux élèves ayant obtenu le premier prix de dessin. En voici le « programme » par l'auteur même. L'Empereur, en grand costume impérial, est assis sur un trône d'or en forme de chaise curule, qui repose sur le globe terrestre géographiquement dessiné. Il est vu de face ; il étend son bras droit sur l'univers en signe de protection et de conquête. Le fond est un ciel orageux qui s'éclaircit ; des nuages, emblèmes de troubles au milieu desquels nous étions plongés, se pressent, s'amoncellent et fuient dans le lointain ; l'arc-en-ciel, signe de paix et de bonheur, leur a succédé. Sur le devant, du côté du trône, est sculptée en bas-relief la statue de la Religion ; l'autre côté représente celle de la Justice, tenant dans ses mains le Code Napoléon. Au-dessous de la statue de la Religion est représenté un aigle tenant un caducée, symbole de la bonne foi et du commerce, et une branche d'olivier, attribut de la paix. Au-dessous de la statue de la Justice un autre aigle tient la foudre, symbole de la force et de la guerre, et le laurier de la victoire. »

« Sur l'autre estampe, représentant le roi de Rome, Sa Majesté est assise et à moitié couchée dans le berceau dont la Ville de Paris lui a fait hommage, entourée des attributs de la royauté ; elle jette un regard de bienveillance sur la ville de Rome qu'on aperçoit dans le lointain par une fenêtre de son appartement. »

Ainsi, tout dans notre lycée, depuis le nom qu'il porte, jusqu'aux matières de l'enseignement et aux livres de prix, est destiné à servir l'idée napoléonienne, et à en inculquer la religion dans l'esprit des écoliers. Mais en attendant que les jeunes générations soient marquées d'une empreinte ineffaçable, il faut assurer le présent, il faut vivre, et, par conséquent, soutenir la pierre angulaire de tout l'édifice impérial, à savoir l'armée, puisque l'empire ne peut se maintenir que par la conquête.

Or, la France est épuisée ; 80,000 réfractaires se dérobent au service militaire en 1811. Qu'à cela ne tienne, on n'attendra pas pour envoyer les jeunes gens sous les drapeaux qu'ils aient atteint

l'âge de la conscription. Déjà, par son régime, un lycée était comme l'antichambre du régiment. La population scolaire va maintenant être mise en coupe réglée. Le même jour l'Empereur demande 420 élèves de dix-huit ans pour l'Ecole de Fontainebleau et le régiment de l'île de Ré. Un mois après il lui en faut 84 de plus à répartir entre 6 régiments de Croates et le 28e chasseurs à cheval.

On provoquait les engagements en offrant le grade de fourrier, sergent ou caporal, ce qui permettait à Fontanes d'exalter la « protection spéciale dont Sa Majesté honore les établissements de l'Université ». En 1812, la limite d'âge est abaissée à dix-sept ans, et les classes se vident. Les archives du lycée ont conservé les noms de ceux qui, « comprenant toute l'étendue du bienfait auquel ils peuvent aspirer », demandèrent à entrer au Prytanée, à Saint-Cyr, à Fontainebleau. Quand à ceux qui restent, on les formera pendant les Cent-Jours en escouades de canonniers, s'ils ont plus de dix-sept ans. Ils durent être enchantés, car de telles occasions pour l'école buissonnière sont uniques. Malheureusement, il y en eut bien d'autres en 1814 et en 1815, sans parler des congés extraordinaires ! Proviseur, censeur et professeurs étaient requis pour le service de la garde nationale, malgré les réclamations du proviseur, M. Daireaux, « dont l'absence, disait-il, n'affaiblirait pas la garde qui veille à la sécurité publique ».

L'ordre matériel y eût beaucoup gagné au contraire, car on ne s'imagine pas dans quel état d'effervescence était le lycée à la fin de l'Empire. L'invasion de la France, la bataille de Paris, la chûte du gouvernement impérial, l'entrée des Alliés étaient par eux-mêmes des éléments suffisants de trouble, sans que, par ordre supérieur, là politique vînt s'introduire au lycée et diviser les élèves. A l'occasion du retour des Bourbons, une décoration fut instituée, la décoration du Lys, que certains élèves demandèrent à porter. L'un d'eux écrivait à Fontanes : « Louis-Antoine Boyard a l'honneur de solliciter auprès de son Excellence le Grand Maître de l'Université, la décoration du Lys : chérir son roi, aimer sa patrie, tels sont les titres qu'il croit pouvoir mettre en avant

pour obtenir une décoration si chère à tous les Français ». Au lieu de renvoyer le jeune Boyard à ses chères études, Fontanes permit au proviseur d'accorder une distinction, que d'autres élèves s'empressèrent de solliciter. Puis, le 21 janvier 1815, eut lieu un service funèbre auquel dut assister tout le lycée, professeurs et élèves en costume. « La France entière, écrivait Fontanes, prend le deuil en recouvrant son roi légitime ; elle retrouve enfin la liberté de pleurer et de prier sur la tombe du meilleur et du plus malheureux des rois. » Or, Charlemagne comptait un certain nombre de boursiers, fils de militaires, élevés dans la religion napoléonienne. La grande majorité des élèves était bonapartiste, et ne se sentait aucun goût pour cette royauté imposée à la France par la volonté de l'étranger. La décoration du Lys, la commémoration du 21 janvier, l'acharnement de la Restauration contre le costume et le régime des lycées entretenaient une agitation que les Cent-Jours rendirent encore plus vive. Rétablir le calme était chose malaisée ; on essaya pourtant. Le 1er juillet 1815, les Carolingiens qui n'étaient pas employés au service du canon, reçurent l'ordre de rentrer immédiatement dans leurs pensions, sous peine d'exclusion ; onze jours après, nouvelles menaces contre « l'état de désordre et d'inaction où quelques sujets indisciplinés s'efforcent d'entraîner l'intéressante jeunesse confiée à l'Université ». L'intimidation n'ayant produit aucun effet, on prit le parti de supprimer le Concours général et d'avancer la distribution des prix.

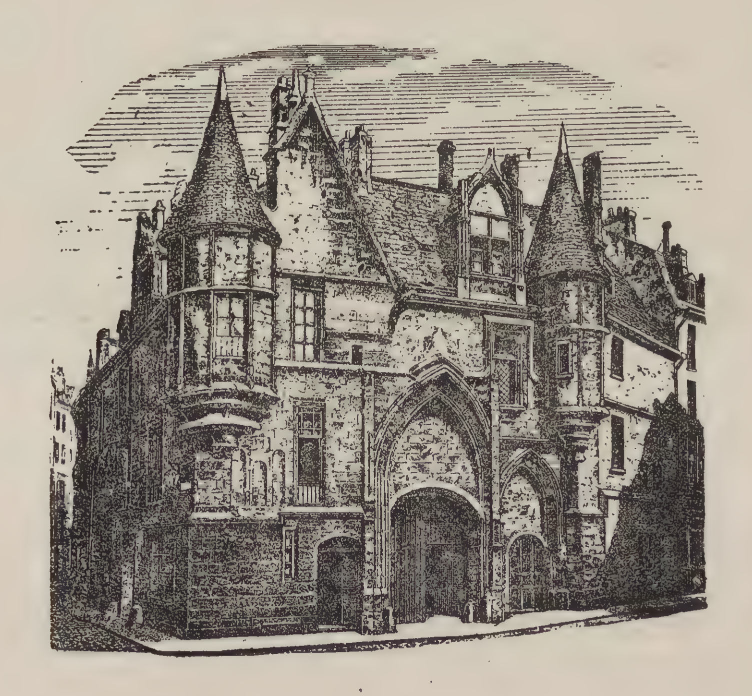
Elle eut lieu le 3 août 1815, et nous savons ce qui se passa à Charlemagne par un rapport du chancelier de l'Université, le baron de Villaret, ancien évêque de Casal. Je le copie sans y rien ajouter, il se passe de tout commentaire : « La cérémonie a commencé par un discours très laconique et assez insignifiant du proviseur (M. Daireaux). Aucun mot d'éloge n'est sorti de sa bouche sur la personne du Roi ni sur les événements qui nous font espérer la paix. Dès qu'il eut cessé de parler, un petit nombre de voix a crié par dérision : « Vive le Représentant ! » (Ce qui s'explique sans doute par ce fait que Daireaux était membre du Collège électoral de l'Eure.) Quelques moments après, un coup de

sifflet s'est fait entendre à la nomination d'un élève dont ses camarades trouvaient apparemment que la couronne n'était pas méritée Mais lorsqu'un prix fut adjugé au jeune Bassano et qu'on eut proclamé son nom de baptême qui est Napoléon, ce nom donna lieu au plus grand tumulte. Il fut répété avec affectation et les mots de « Vive Napoléon ! » se firent entendre par un grand nombre d'élèves. On doit cependant à la vérité de reconnaître qu'une opposition très marquée essaya de faire justice de ces coupables vociférations. Mais cette lutte ne fit qu'ajouter à un désordre bien affligeant. Aux cris de : « Vive le Représentant ! » M. le Proviseur pâlit et ne dit mot. Au bruit du sifflet, M. Daireaux a montré beaucoup de mécontentement et a menacé l'élève qu'il a cru reconnaître. Mais il est triste d'avoir à rapporter que M. le Proviseur n'a rien fait pour arrêter les cris de : « Vive Napoléon ! » ni cherché à découvrir les auteurs de cette scène scandaleuse. On ajoute qu'on n'a point été surpris de cette conduite de la part d'un homme qui a manifesté des sentiments si contraires à ceux de tout bon Français, et qui, le jour de l'arrivée du Roi, a refusé d'illuminer l'édifice public où il demeure, malgré les pressantes invitations de son commissaire de police et même des domestiques du lycée, qui n'ont pas dissimulé leur mécontentement. La conduite des professeurs en cette circonstance a été digne d'éloges. Plusieurs, ne pouvant s'opposer à ce qui se passait d'aussi indécent dans la salle, ont cru de leur devoir d'en sortir. En général, la composition de ce lycée est excellente. Trois hommes seuls y contrarient l'honorable uniformité des sentiments qui s'y trouvent. Le proviseur, [un professeur] M. Le Crosnier, dont la conduite a été horrible et dégoûtante, et malheureusement le censeur [adjoint], jeune homme plein de talents, qui n'est qu'entraîné, mais qu'il faut avertir et surveiller pour le ramener à des sentiments plus dignes de son mérite. »

Certains élèves furent-ils exclus ? c'est probable ; mais le censeur fut remplacé et le proviseur destitué ; on le priva de son état « sans l'entendre et en lui laissant le soin de deviner les motifs d'une telle rigueur ». Le malheureux attendit sa pension de retraite

jusqu'en 1820, et encore ne voulut-on pas lui tenir compte de toutes ses années de services. Il vécut pauvrement, si pauvrement même qu'à la fin de sa vie il pria le ministre de lui faire payer sa pension de retraite à Cherbourg, parce que, dit-il « n'ayant plus moyen d'habiter la capitale, il a pris la résolution de fixer sa résidence dans la province qui l'a vu naître, et d'aller finir ses jours au sein de sa famille, où il espère se procurer les secours et les soins que réclame son grand âge ». Il mourut à soixante-dix-sept ans, en 1836.

PRIEUR





FAITS DIVERS D'AUTREFOIS

Nous trouvons dans B. Despériers, *le joyeux conteur, une jolie scène de* poissarderie *parisienne qui se passe entre des escholiers et régents et les harengères qui étalaient leur marchandise le long des parapets du Petit-Pont, un de nos plus vieux ponts parisiens.*

« Un martinet (1) s'en alla, un jour de carême, sus le Petit-Pont, et s'adressa à une harengère pour marchander de la moulue (morue) ; mais de ce qu'elle lui fit deux liards, il n'en offrit qu'un, dont cette harengère se fâcha, et l'appelle *injure* (lui dit des injures), en lui disant : « Va, va, Joannes, porte ton liard aux tripes ! »

Ce martinet, se voyant ainsi outragé en sa présence, « la menace de

(1) Externe libre.

« le dire à son régent « Eh ! va, marmiton, dit-elle, va le lui dire, et « que je te revoie ici, toi et lui ! »

Ce martinet ne faillit pas à s'en aller tout droit à son régent, qui étoit bon fripon (déluré), et lui dit : « *Per diem, domine*, il y a la plus « fausse vieille sur le Petit-Pont ; je voulois acheter de la moulue, elle « m'a appelé Joannes. — Et qui est-elle ? dit le régent. La me montre- « ras-tu bien ? — *Ita domine*, dit l'écolier. Et encore m'a-t-elle dit que « si vous y alliez, qu'elle vous renvoirait bien. — Laisse faire, dit le « régent ; *per dies*, elle en aura. » Ce régent se pensa bien que pour aller vers une telle dame, qu'il ne fallait pas être dépourvu, et que la meilleure provision qu'il pouvait faire, c'étoient de belles et gentilles injures. Et en peu de temps il donna ordre d'amasser toutes les injures dont il se put adviser, y employant encore ses compagnons, lesquels en composèrent tant, en chopinant, qu'il leur sembla qu'il en avoit assez. Ce régent en fit deux rôlets (listes), et en étudia un par cœur, l'autre, il le mit en sa manche pour le secourir au besoin si le premier lui failloit. Quand il eut bien étudié ses injures, il appela le martinet pour le venir conduire jusques au Petit-Pont, et lui montrer cette harangère ; et print encore quelques autres galochers avec lui, lesquels, *in primis et ante omnia*, il mena boire à la Mule(1). Et quand ils eurent bien chopiné, ils s'en vont. Ils ne furent pas sitôt sur le Petit-Pont que la harengère ne reconnut bien ce martinet : et quand elle les vit ainsi en troupe, elle connut à qui ils en vouloient. « Ah ! vois les là, dit-elle, « vois les là, les gourmands ; l'école est effondrée. » Le régent s'approche d'elle et lui vient heurter le baquet où elle tenoit ses harengs, en disant : « Hé! que faut-il à cette vieille damnée ? — Oh ! « le clerice, dit la vieille ; es-tu venu assez tôt pour te prendre à « moi ? — Qui m'a baillé cette vieille maquerelle ? dit le régent. Par « la lumière, c'est à toi, voirement, à qui j'en veux. » En disant cela, « il se plante devant elle, comme voulant escrimer à beaux coups de « langue. La harengère, se voyant défiée : « Merci Dieu ! tu en veux « donc avoir, magister crotté ? Allons, allons, par ordre, gros baudet, « et tu verras comment je t'accoutrerai. Parle, c'est à toi. — Allez, « vieille sempiterneuse ! dit le régent. — Va, ruffien ! — Allez, « vilaine ! — Va, maraud ! » Incontinent qu'ils furent en train, je

(1) *Taverne du Pas de la Mule.*

m'en vins, car j'avois affaire ailleurs ; mais j'ai ouï dire que les deux personnages s'entredirent chacun une centaine de bonnes et fortes injures d'arrachepied. Mais à la fin le régent, étant au bout de son premier rôlet, va tirer l'autre de sa manche, lequel il ne savoit pas par cœur, et va se mettre à lire ce qui étoit dedans, qui étaient injures collégiales. Mais la harengère le va interrompre, disant : « Ha ! merci « Dieu ! tu ne sais plus où tu en es. Parle bon françois, je te répondrai « bien, grand niais, parle bon françois. Ah ! tu apportes un rôlet ! Va « étudier, maître Jean ! Va, tu ne sais pas ta leçon. » Et la déesse, comme à un chien abboie, et toutes les harengères se mettent à crier sur lui, et le pressent tellement qu'il n'eut rien meilleur que se sauver de vitesse ; car il eut été accablé, le pauvre homme ».





LES ANCIENNES INSCRIPTIONS DES NOMS DES RUES

Gravées dans la pierre des Maisons

On lit dans le procès-verbal d'une des dernières séances de la *Commission du Vieux Paris* siégeant à l'hôtel de Ville sous la présidence de M. le Préfet de la Seine :

« *M. le Président* annonce qu'il a reçu de M. Georges Hartmann, collectionneur parisien, une très curieuse liste relevée par lui des anciennes inscriptions de rues gravées dans la pierre des maisons existant encore dans le 4e arrondissement.

« *Plusieurs membres*, en raison de l'intérêt que présente ce document demandent son insertion au procès-verbal.

« Cette proposition est adoptée. »

Suit la teneur du travail présenté par M. Georges Hartmann :

Les dénominations de rues.
Inscriptions anciennes gravées dans la pierre des maisons.

La commission « du Vieux Paris » s'est préoccupée de conserver autant que possible les anciennes inscriptions gravées dans la pierre qui autrefois indiquaient les noms des rues.

Dans une de ses dernières séances, cette commission a renou-

velé un vœu à ce sujet demandant que M. le Préfet de la Seine veuille bien sauvegarder ces inscriptions par un prochain règlement (1).

Dans le bulletin de *La Cité* (avril 1904) M. A. Callet exprime le même désir.

C'est probablement dans les vieux quartiers du IVe arrondissement qu'il existe le plus grand nombre de ces vieilles mentions indicatrices des rues.

Nous avons donc parcouru toutes les rues de ces quartiers, levant la tête à chaque coin, scrutant de l'œil les vieux murs, pour rechercher les traces de ces anciennes inscriptions.

Commençant par le quartier *Saint-Merry*, autour de l'église nous trouvons :

Coin de la rue Saint-Martin n° 79 : *cul-de-sac Fiacre (10).*

Cette inscription est intacte, sauf le mot « saint » qui a dû être effacé au moment de la Révolution.

Il en a été de même presque partout où figurait le mot « saint ».

Chaque indication portait le numéro du quartier.

Coin de la rue de la Reynie et de la rue de Quincampoix : *rue Ogniard.*

Coin de la rue de Venise et de la rue Saint-Martin : *rue de la Courroierie.*

Coin de la rue Beaubourg n° 7 et de la rue de Venise : *rue Beaubourg (10).*

Coin de la rue Beaubourg n°11 et de la rue des Etuves : *rue Beaubourg (10).*

Cette dernière inscription est presque effacée.

Coin de la rue Simon-le-franc n° 22 et de la rue Beaubourg : *rue Simon-le-franc.*

Une autre mention ancienne de Simon-le-franc vient de disparaître (en 1903) au coin de la rue du Temple.

---

(1) Procès-verbaux de la Commission du Vieux-Paris — 12 novembre 1903 — page 272.

Coin de la rue Brisemiche et de la rue Saint-Merry n° 36 : *rue du Poirier (10).*

Coin de la rue Saint-Merry et de la rue Pierre-au-lard : *rue Neuve... Méderic (10)* (saint effacé), *rue Pierre-au-lard.*

Coin de la rue Saint-Merry n° 6 et de l'impasse : *Cul-de-sac du Bœuf (10).*

Dans la partie du quartier *Saint-Merry* comprise entre la rue du Temple et la rue des Archives, nous ne voyons qu'une ancienne inscription :

Coin de la rue Pecquay et de la rue des Blancs Manteaux : *Cul-de-sac Pecquai.*

Naturellement dans la partie comprise entre le boulevard de Sébastopol et la rue Lobau, de la rue de Rivoli à la Seine, autour du Châtelet, de la tour Saint-Jacques et de l'Hôtel-de-Ville, où il ne reste plus d'anciennes maisons, nous n'avions rien à recueillir.

Passant dans le quartier *Saint-Gervais*, c'est également autour de la vieille église que nous trouvons un certain nombre d'anciennes inscriptions (1).

Rue François Miron n° 4 près de la façade de l'église : *ue du o* *(rue du Pourtour).*

C'était la rue du Pourtour Saint-Gervais

Rue François Miron n° 12 : *pla Baudo (place Baudoyer).*

Rue François Miron n° 14.

Coin de la rue des Barres : *place Baudoyer* dont on ne voit que le haut des lettres, l'inscription étant presque entièrement masquée par une plaque moderne.

---

(1) Celles de la place Baudoyer et de la rue du Pourtour ont été déjà signalées par M. Callet, dans le bulletin de *La Cité.* Notamment dans celui d'avril 1904, page 138.

M. Callet signalait dernièrement la disparition récente des mots: *rue des Cinges*, rue des Guillemites, coin de la rue des Blancs-Manteaux.

Rue des Barres n° 19 : *rue des* *(rue des Barres).*

Coin de la rue François-Miron : *B* le reste des lettres caché sous une plaque moderne.

Rue des Barres n° 14 : *rue des Barres (11).*

Coin de la rue des Barres : *rue Grenier-sur-l'eau (11).*

Rue Grenier-sur-l'eau

Coin de la rue François-Miron : *rue des B (rue des Barres).* le

Le voisinage de la rue Geoffroy-Lasnier est riche en vieilles indications :

Rue Geoffroy-Lasnier n° 21.

Coin de la rue Grenier-sur-l'eau : *rue Grenier-sur-l'eau (12).*

Rue Geoffroy-Lasnier n° 17 : *rue Geoffroy-l'Asnier (12).*



Rue Geoffroy-Lasnier n° 15.

Coin de l'impasse : *Cul-de-sac Putigneux.*

Rue Geoffroy-Lasnier n° 3.

Coin de la rue de l'Hôtel-de-Ville : *rue Geoffroy-l'Asnier (12).*

Rue de l'Hôtel-de-Ville n° 39 : *rue de la Mortellerie.*

Inscription à moitié masquée par la devanture d'une boutique.

Coin de la rue du Paon-Blanc et de la rue de l'Hôtel-de-Ville n° 41 : *rue du Paon-Blanc (12).*

Quai des Célestins n° 58.

Coin de la rue des Nonains d'Yères : *quai des Ormes.*

Rue du Prévôt.

Coin de la rue de Charlemagne : *rue Percée (12).*

Rue du Prévôt.

Coin de la rue Saint-Antoine : *rue Percée.* Le numéro de quartier est effacé.

Les coins de la rue Charlemagne nous donnent encore plusieurs dénominations anciennes :

Coin de la rue des Jardins n° 39 : *rue des Jardins (12).*

Rue Charlemagne n° 9 autre coin de la rue des Jardins : *rue des Prestres.*

Rue Eginhard

Coin de la rue Charlemagne n° 4 : *rue Neuve S Anastaze (12).*

Dans la partie du quartier *Saint-Gervais* qui s'étend de la rue des Archives à la rue de Turenne, entre la rue de Rivoli et la rue des Francs-Bourgeois, il y a :

Rue Vieille du Temple n° 33.

Coin de la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie : *Vieille rue du Temple.*

(1) Rue des Francs-Bourgeois n° 49.

Coin de la rue Vieille-du-Temple : *Paradis (rue de Paradis).*

(Le mot rue est effacé).

Autour du marché Sainte-Catherine, nous voyons une dizaine d'inscriptions datant de 1783 à 1785, époque de la création de ce quartier sur l'emplacement du Couvent et des jardins de Sainte-Catherine :

Rue Caron n° 5 : *rue Neuve du Colombier (15).*

Rue Caron n° 6 : *rue Neuve du Colombier (15).*

Rue Caron n° 9 : *rue Caron (15).*

Coin de la rue de Jarente n°9.

Coin de la place : *rue Caron (15).*

Rue d'Ormesson

Angle n° 6 de la rue Caron : *rue d'Ormesson (15).*

Même rue

A l'autre coin de la rue Caron n° 7 : *rue d'Ormesson (15).*

Rue d'Ormesson n° 6 : *rue d'Ormesson (15).*

Place du marché Sainte-Catherine n° 1 : *place du marché... Catherine (15).*

Coin de la rue d'Ormesson *place du marché... Catherine (15).* (Le mot saint supprimé).

Rue de Jarente n° 2.

Coin de l'impasse : *Cul-de-sac de la Poisonnerie (15).*

Le quartier de *l'Arsenal*, dans sa partie proprement dite de l'Arsenal entre le boulevard Henri IV et le boulevard Bourdon, ne fournit aucun élément, puisque toutes ces rues percées à travers les jardins de l'Arsenal et l'Ile Louviers n'ont été tracées que depuis la Révolution.

Dans la partie ancienne, entre la rue Saint-Paul et la rue du Petit-Musc, nous constatons :

Rue Beautreillis n° 1.

Coin de la rue des Lions n° 4 : *rue Gérard-Beauquet (12).*

Rue Charles V n° 5.

Coin de la rue Beautreillis : *rue Neuve (Rue Neuve-Saint-Paul).* (Les mots Saint-Paul sont cachés sous la plaque moderne).

Rue Charles V n° 16 : *uve* (au dessin d'une plaque qui cache le reste).

Rue Saint-Paul n° 6.

Coin de la rue des Lions : *rue* .... *Paul* (Le mot *saint* effacé).

Même maison, côté de la rue des Lions : *rue des Lions.*

Autour de la place des Vosges, nous ne remarquons qu'une indication :

Rue des Francs-Bourgeois n° 1.

Coin de la place : *rue de l'Echarde.*

Poursuivant nos recherches dans le quartier *Notre-Dame*, nous regrettons de ne voir aucune trace aux coins des vieilles maisons près de la cathédrale, le ravalement de ces murs a fait disparaître tout indice.

Il n'y a que dans l'île Saint-Louis qu'on peut remarquer :

Rue Le Regrattier n° 28 : *rue de la femme sans teste.*

Coin du quai Bourbon.

Rue Poulletier n° 9.

Coin du quai d'Anjou : *rue Poultier (1).*

Même rue coin de la rue de l'Ile-Saint-Louis (Eglise) : *rue Poultier.*

Le retour angle sur la rue de l'Ile-Saint-Louis-Eglise (Encadrement de l'inscription. Lettres empâtées).

En définitive, nous avons constaté dans le IV[e] arrondissement une cinquantaine d'anciennes inscriptions plus ou moins intactes et visibles pour la plus grande partie.

Un certain nombre d'autres à peine visibles se devinent sous une couche épaisse de plâtre ou de couleur.

En outre, il y en a beaucoup qui sont entièrement cachées par les plaques modernes ou par les façades en menuiserie des boutiques.

En s'efforçant d'intéresser les commerçants et les propriétaires à la recherche de ces inscriptions, on pourrait faire mettre à jour ces anciennes indications de rues et compléter, par quartier, des séries de vieilles dénominations très intéressantes.

Le trait bleu entourant les mots gravés dans la pierre, mesure préconisée par la Commission du Vieux Paris, viendrait d'autre part attirer plus particulièrement l'attention du public sur les anciennes et curieuses inscriptions.

Georges Hartmann.

En procédant à cette revue des maisons, nous avons aussi remarqué quelques numéros anciens, placés avant l'apposition des plaques émaillées : rue Saint-Merry n° 36, *ancien 36* (rouge); même rue n° 49, *ancien* 55 (bleu); rue Saint-Paul, n° 28, *ancien* 28 (bleu); passage Saint-Paul n° 7, *ancien* 7 (bleu).

« La Commission décide que des remerciements seront envoyés à M. Hartmann pour son intéressante communication. »

M. Lucien Lambeau présente ensuite un rapport sur la Conservation des inscriptions dont il s'agit.

Comme conclusion de ce rapport, il propose le vœu suivant :

« 1° Que l'Administration Municipale (service de la voirie)

accepte, dans les conditions indiquées par le rapport, le principe de la Conservation des anciennes inscriptions des noms de rues gravées dans la pierre des maisons;

« 2° Qu'elle veuille bien faire procéder au nettoiement et à l'isolement des quatre inscriptions ci-après indiquées.

« *Rue du Poirier, 10*, actuellement rue Brisemiche, au coin de la rue Brise-Miche et de la rue Saint-Merri, 36;

« *Rue Neuve... Médéric, 10*, actuellement rue Saint-Merri, au coin de la rue Saint-Merri et de la rue Pierre-au-Lard;

« *Cul-de-sac du Bœuf, 10*, actuellement impasse du Bœuf, au coin de la rue Saint-Merri n° 6, et de l'impasse;

« *Quai des Ormes*, actuellement quai des Célestins, au coin de la rue des Nonnains d'Hyères et du quai.

« Signé : Lucien LAMBEAU ».

« Ce vœu est adopté. »

L'exécution d'ailleurs a eu lieu immédiatement, elle a consisté, suivant la proposition du rapport, « en un nettoyage et un isolement dégageant le creux des lettres des enduits successifs dont celles-ci ont pu être recouvertes, et à entourer l'inscription d'un filet de couleur bleue .»

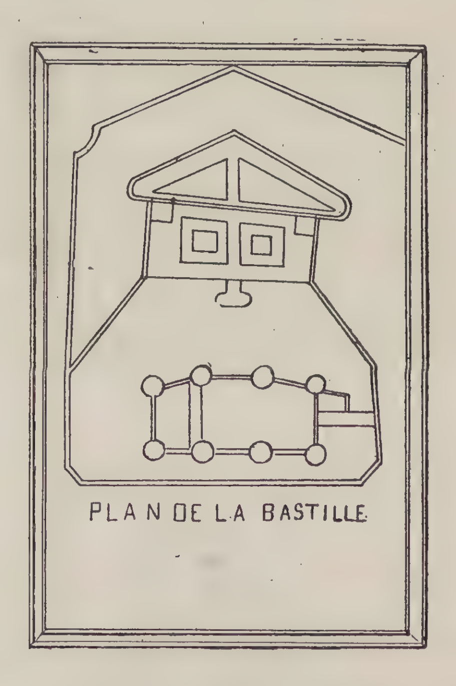
C'est donc dans le IVe arrondissement que la première application de cette règle a été faite et que les passants, dont l'attention est ainsi appelée, peuvent remarquer ces inscriptions anciennes.



La Bastille a failli être démolie avant 1789 et reconstruite après le 14 Juillet.

Sait-on que la Bastille a bien manqué de ne jamais être prise... parce qu'elle a manqué d'être démolie avant 1789?

Dès 1784, en effet, l'architecte Corbet avait publié le *Projet d'une place publique à la gloire de Louis XVI sur l'emplacement de la Bastille*. Or cet architecte était le propre inspecteur des bâtiments de la ville.



Necker de son côté, en rêvait la suppression, et les cahiers de la noblesse de Paris renferment ce vœu : « Que le roi soit supplié de vouloir bien ordonner la démolition de la Bastille.»

De son côté, le chevalier de Puget, lieutenant du roi à la Bastille, avait rédigé un rapport avec les mêmes conclusions, et le 8 Juin 1789, Davy de Chavigné avait présenté à l'Académie royale d'architecture un plan conçu depuis plusieurs années consistant à ériger, sur l'emplacement de la prison jetée bas, une colonne surmontée de la statue du roi.

Mais ce qui est encore plus curieux, c'est que les vainqueurs de la Bastille *songèrent à la reconstruire*. Le fait peut sembler paradoxal, mais un document que nous trouvons dans "l'Intermédiaire" nous prouve la réalité du fait.

La Bastille une fois prise il fallut songer à la garder. On confia ce soin, le 14 Juillet, à onze heures du soir, à un nommé Soulès, qui en eut le commandement.

Ce fut pour cet infortuné une source de tribulations. Il les a racontées dans une brochure. Il se plaint d'un conflit qu'il eut avec un capitaine du district des Cordeliers, nommé Danton, qui s'était présenté à la Bastille, dans la nuit du 15 au 16, vers trois heures du matin, et qui le fit empoigner parce qu'il s'opposait à son passage. Danton le conduisit même à l'Hôtel de Ville dans un fiacre, en excitant la foule qui faillit, d'après Soulès, en route, le mettre à la lanterne.

M. Victor Fournel, dans son livre *Les Hommes du 14 Juillet*, reconnaît dans le Danton de cet épisode le futur tribun :

« Danton, encore peu connu, écrit-il, présidait déjà, en effet, le district des Cordeliers, et c'est sans doute parce que la patrouille était de ce district et que Soulès y fut conduit, qu'on a attribué au futur tribun, sans preuve authenthique, cet exploit dont son biographe M. Bougeart, ne dit mot. Ajoutons simplement que Danton devait partir le 17 pour l'Angleterre, ce qui, sans rendre impossible le fait qu'on lui attribue, le rend moins vraisemblable. »

Le fait est cependant vrai ; nous allons l'entendre rapporter dans une relation rédigée par Paré, ancien clerc de Danton lorsque celui-ci était procureur, et son camarade d'enfance. Cette relation *manuscrite* est entre les mains de M. Georges Cain, et fait partie de ses documents personnels.

Paré raconte l'incident, et nous apprend que si Danton a fait arrêter Soulès, c'est que Soulès lui avait déclaré *qu'il fallait se hâter de restaurer la Bastille.*

« On se rappelle, dit Paré, que la Bastille étant prise, tous les districts de Paris vinrent visiter cette forteresse du despotisme. Le district des Cordeliers y alla comme les autres, et, pour cela, il se forma en patrouille; Danton, qui s'était fait remarquer par son zèle fut invité à la commander. La patrouille éprouva quelques difficultés pour pénétrer dans l'intérieur. Danton demanda à une sentinelle à parler à la personne qui lui avait donné sa consigne. Alors parut le citoyen Soulès, qui se dit gouverneur de la Bastille : au nom des électeurs, il persista dans son refus sous prétexte que déjà *on avait commis beaucoup de déprédations et qu'il en coûterait plus de cent mille francs pour les réparer !*

L'idée de réparer la Bastille irrita Danton, il saisit le nouveau gouverneur et le conduisit à l'Hôtel de Ville. Là il y eut une explication très vive de laquelle Danton sortit triomphant. La Bastille fut livrée à la discrétion du peuple. *On ne parla plus de la réparer.* Danton à l'Hôtel de Ville lui avait porté le coup de la mort. »

A. C.





Le Transfert de la Morgue

Chose étrange ! Le vieil et érudit historien des rues de Paris E. Fournier proposait de bâtir la Morgue où elle est actuellement derrière Notre-Dame. Il proposait la construction d'un monument dans le genre du mausolée de Cécilia Metella, entouré d'ifs et de cyprès, la façade cachée par un rideau de saules pleureurs.

Il est étonnant que cet amoureux de vieux Paris ait été le promoteur de cette idée burlesque de planter cette verrue au chevet de Notre-Dame.

Aujourd'hui se signent partout des pétitions pour le déplacement de ce sinistre et horrible bâtiment. Où le mettre, demande-t-on; mais l'emplacement nous paraît tout indiqué : à deux pas de l'ancienne Morgue, au coin du Pont St-Michel, on va démolir ce tas de maisons qui fait une encoche sur le périmètre du Palais de Justice et y bâtir des bâtiments rattachés au Palais.

Pourquoi ne pas au rez-de-chaussée du bâtiment d'angle, installer là la Morgue avec ses dépendances.

Point n'est besoin d'un bâtiment à l'aspect sinistre. Un couloir ira du quai au boulevard du Palais; aux étages supérieurs seront installés des services de la Préfecture de police et de l'instruction — qui auront ainsi sous la main (de justice) qu'on me pardonne l'expression, la victime *et le victimeur*.

Toilette des Ponts

L'administration fait procéder à la toilette des ponts parisiens. Au-dessus de la Seine se balancent de frêles escarpolettes, qui se reflètent comme celle de Sarah la Baigneuse et portent les ouvriers occupés à gratter les moulures, à ravaler la maçonnerie, à dégager les mascarons! Hier, c'était le tour du pont d'Arcole et du pont Saint-Michel.

*
* *

La sortie du Métro

Il est question de faire une sortie du Métro place de l'Hôtel-de-Ville. Gare! Qu'on ne vienne pas devant la belle façade nous *édifier* de ces horribles champignons verdâtres qui n'ont de nom en aucune langue, de ces culs-de-bouteille *art moderne* qui se contournent en replis tortueux. La Commission du Vieux Paris a été mise en éveil et pour détourner ces calices d'amertume, a adopté le vœu suivant :

« La Commission du Vieux Paris.

« Consultée, au point de vue esthétique, pour l'établissement d'une sortie supplémentaire du Métropolitain sur le trottoir de la façade Ouest de l'Hôtel de Ville,

« Emet le vœu :

« Que cette sortie soit aussi peu apparente que possible, ne comportant pas d'édicule, mais seulement une simple grille d'entourage se rapportant, comme dessin, à celle de l'Hôtel de Ville à laquelle elle devra se raccorder.

« Etant entendu que ladite grille ne sera pas plus haute que celle entourant l'accès de la gare du Palais-Royal et que la surface du trou, sur le trottoir, prendra le moins de superficie qu'il se pourra. »

Caveant œdiles!!

*
* *

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un de nos anciens sociétaires, *M. de la Morinerie*, ancien chef de division à la préfec-

ture de la Seine, qui, à différentes reprises, nous avait envoyé d'intéressantes communications.

Quelque temps avant sa mort, M. de la Morinerie dans une lettre qu'il nous écrivait d'Algérie, racontait la rencontre qu'il fit d'un indigène du 4e arrondissement.

« Voulant visiter *Notre-Dame d'Afrique*, notre caravane s'égara et se trouva en face d'un jardin des Hespérides où foisonnaient, orangers, citronniers, grenadiers, tomates en arbre, l'arc-en-ciel en bordure, merveille de parfum et d'éclat.

« M. le propriétaire a fait un peu de toilette. Il nous surprend dans l'expansion de notre extase. On le proclame un enchanteur.

« Il paraît goûter avec un certain plaisir le miel de nos compliments, et l'on cause.

« Nous serions-nous jamais douté que l'on pût rencontrer sur la côte d'Afrique, un pareil jardin d'hiver! c'est un régal pour des yeux parisiens.

— Les miens sont du même village que les vôtres.

Moi de répliquer sur le même ton enjoué :

— Je m'en doutais à ces arrangements de coquetterie qui relèvent si bien les beautés de la nature. Me voici, une fois de plus, heureux de chanter l'hymne triomphal en l'honneur de mon pays.

— De notre pays, mon compatriote, car j'en suis toujours, malgré ma transplantation en terre africaine.

— Et depuis quand êtes-vous à Alger?

— Peut-être bien depuis trente ans que j'ai quitté la rue Saint-Antoine et...

— Comment, rue Saint-Antoine? m'écriai-je.

— Oui, monsieur, en face le temple protestant, près de la rue des Tournelles, à deux pas de la colonne de Juillet. Vous connaissez la colonne de Juillet?

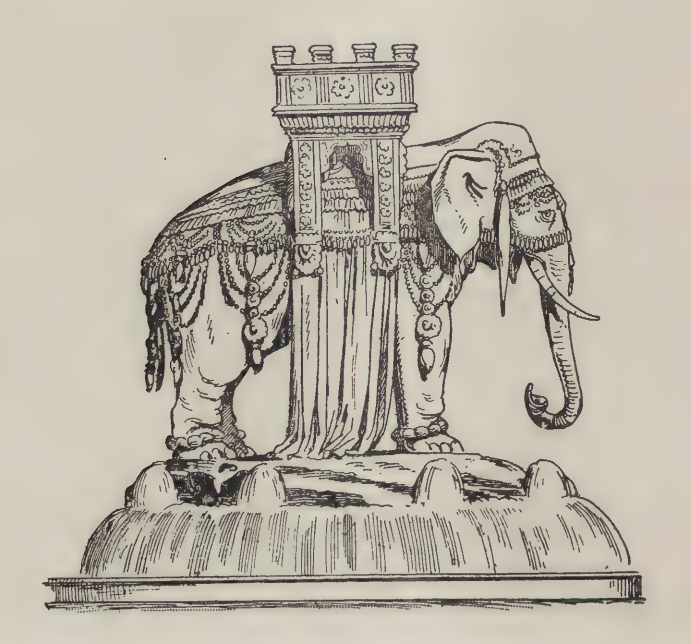
— Si je la connais! mais je l'ai vu faire, mais je suis né tout auprès, rue de la Roquette.

— Alors, vous avez connu l'éléphant!

— Si je l'ai connu! c'est un vieil ami de mon jeune temps de collège. J'y passais tous les matins; j'y repassais tous les soirs, dans mes allées et venues de Favard et de Charlemagne. Oh! je l'ai fréquenté.

Bonjour voisin ! on s'est peut-être rencontré, sans le savoir, et sans se voir.

« Et tous deux de partir d'un fou rire; comme on rit quand on est de la Bastille. Si l'on chantait la chanson du *Petit ébéniste.* »



Actes de décès de Largilière et de Falconnet

Aux XVIIe et XVIIIe siècles nos quartiers étaient encore habités par nombre de membres de la Haute Bourgeoisie, de magistrats et d'artistes célèbres.

Nous relevons dans un extrait des *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris*, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, les actes d'inhumation de deux peintres célèbres qui habitaient notre arrondissement.

« *Largilière* (Nicolas de), peintre: Nicolas de Largilière, âgé de

90 ans, peintre ordinaire de Roy..., décédé rue Geoffroy-Langevin de cette paroisse, le 20 mars 1746, a été inhumé le lendemain en la cave de cette église... »

(Saint-Merry.)

« *Falconnet* (Etienne-Maurice), sculpteur. L'an 1791, le 26 janvier, le corps de Etienne-Maurice Falconnet, sculpteur... âgé de 74 ans, décédé le 24 dudit mois, rue Regratière, de cette paroisse a été inhumé dans cette église en présence de... »

(Saint-Louis-en-l'Ile.)



Commission du Vieux Paris

Taille des Arbres de la Place des Vosges

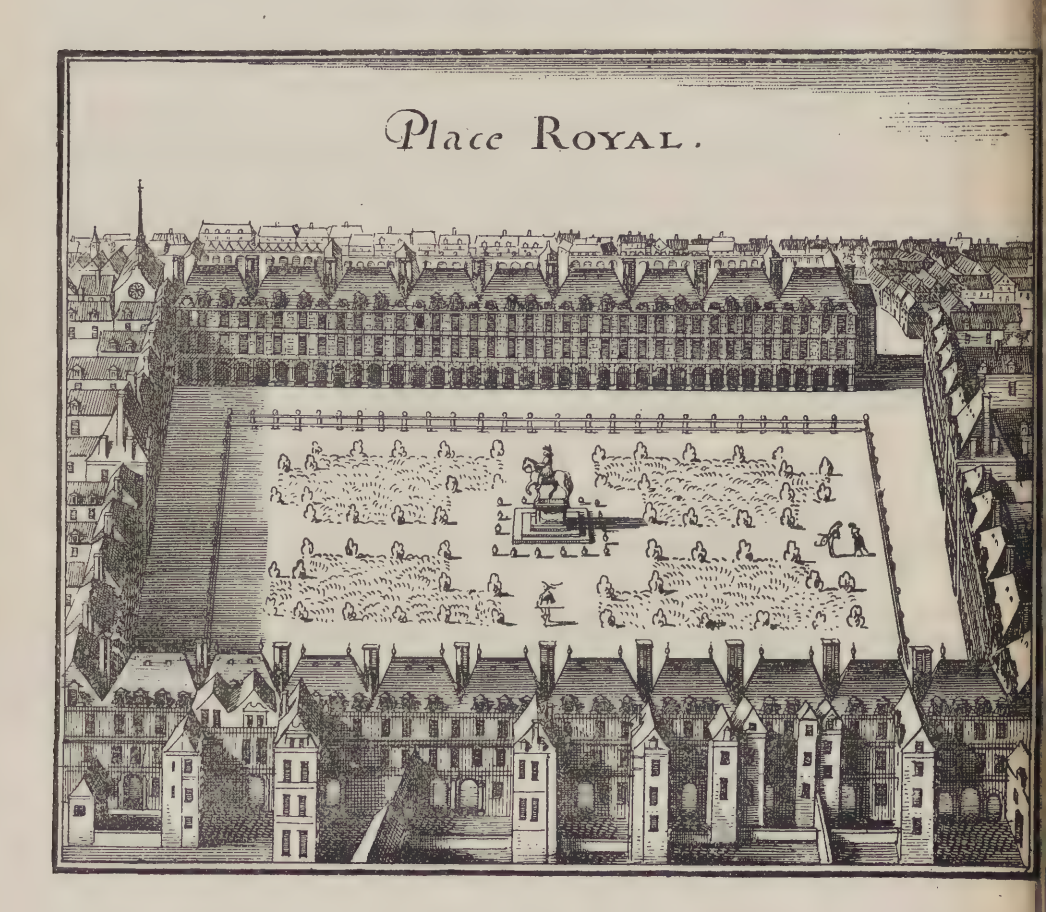
M. le Président donne lecture de la communication ci-après :

« Monsieur le Secrétaire,

« Par lettre du 1er avril dernier, vous m'avez fait connaître que la Commission du Vieux Paris avait décidé de renvoyer à l'administration une plainte formulée par un habitant de la place des Vosges contre la taille des arbres de cette place, qui a été effectuée

trop près et qui ne leur permettra de donner que fort peu d'ombre.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette taille a eu pour but de remédier à certaines irrégularités dans la forme à la



Française de ces arbres, ce qui a eu pour conséquence un léger raccourcissement des branches.

« Cette opération aurait, d'ailleurs, dû être pratiquée d'ici un an ou deux, afin d'enlever les têtards produits par suite de la tonte annuelle; de plus, une grande partie de ces arbres étaient languis-

sants et le raccourcissement effectué leur donnera une nouvelle vigueur.

« L'inconvénient signalé à la Commission du Vieux Paris, relativement à la diminution de l'ombre, sera donc sans grande importance et tout à fait passager. Il y a même tout lieu de croire que, cette année même, les ormes dont il s'agit seront aussi garnis de feuillage que les années précédentes.

« Je dois ajouter qu'il serait regrettable qu'on renonçât sur ce point à la forme régulière des rideaux à la Française. Cette disposition, qui a été adoptée à l'origine même des plantations, s'accorde, du reste, parfaitement avec les constructions symétriques bordant la place.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Paris, le 6 mai 1902.

« *Le directeur administratif*
des services d'Architecture et des Promenades et plantations.

Signé : Bouvard. »

M. le Président pense être l'interprète de la Commission tout entière en déclarant qu'elle s'associe aux observations contenues dans la lettre dont il vient de donner lecture. *(Assentiment.)*

L'incident est clos.



On a découvert dans le chantier du Métropolitain du Marché aux fleurs, à 6 mètres de profondeur, deux couvercles de sarcophages, en pierre. Ce sont deux longues pierres gravées, de l'époque gallo-romaine. Sur l'une, on remarque deux personnages dont les jambes manquent; sur l'autre, deux têtes seulement. Ces deux pierres, si curieuses pour l'histoire de la Ville, ont été transportées au musée Carnavalet.



Exposition de Photographies

La Ville de Paris a organisé au Palais des Beaux-Arts, du 15 février au 14 mars, une exposition de photographies.

Cette exposition n'a pas eu une publicité suffisante ; nous n'avons pu en rendre compte.

Le Jury a préparé une liste de proposition en vue de l'Exposition de 1905-1906. La Commission du Vieux-Paris a adopté le programme suivant :

Les sujets qui seront mis aux concours sont :

1° Les cours et jardins ayant un caractère pittoresque ou artistique des anciennes maisons et des anciens hôtels du Marais;

2° Toute l'île Saint-Louis, rues, quais, cours, façades, intérieurs de vieilles maisons ou d'anciens hôtels, motifs de sculpture et d'architecture.

La Commission du Vieux Paris a fixé le programme du concours photographique de 1906 qui comportera les deux sujets suivants :

1° Reproduction de cours et jardins ayant un caractère pittoresque ou artistique, des anciens hôtels ou anciennes maisons du Marais.

2° Reproduction de l'Ile Saint-Louis (rues, quais, façades intérieures de vieilles maisons ou hôtels).

Que les photographes du IVe arrondissement — et ils doivent être légion — viennent s'adresser à la *Cité* qui pourra leur donner des indications utiles !

***

L'Hotel Lauzun

L'hôtel Lauzun sera-t-il dieu, table ou cuvette ?

La Ville de Paris se décide enfin à en faire quelque chose ; depuis qu'il a été acheté, *faute de pécune,* il n'a été ni meublé ni aménagé.

M. Quentin-Bauchart vient de déposer la proposition suivante :

« Le Conseil

« Délibère :

« M. le Conservateur du musée Carnavalet est chargé d'étudier et de présenter à la prochaine session du Conseil un projet pour l'aménagement de l'hôtel Lauzun.

« Signé : Quentin-Bauchart, Dausset. »



Le projet de M. Cain était de reconstituer dans cette maison le logis d'un homme de qualité, d'un grand seigneur du XVIe ou XVIIe siècle.

Le secrétaire général de la *Cité* avait proposé d'y mettre les portraits de ceux qui y avaient fréquenté : *Bossuet, le père Lachaize, la Grande Demoiselle, Louvois, la marquise de Richelieu, Lauzun*, puis *le baron Pichon, Roger de Beauvoir, Th. Gautier.*

L'on pourrait aussi, devant un public restreint et select, y jouer des scènes de Molière par des acteurs de la Comédie-Française.

L'hôtel est en merveilleux état de conservation : il y a un ensemble admirable et unique de peinture, de plafonds allégoriques, de sculptures, de boiseries, qui marque une étape dans l'art français.

Roger de Beauvoir, qui l'habita, l'a chanté.

...........c'est tout un monde
D'oubli, de solitude et de splendeur profonde ;
Une tombe dorée au bout du vieux Paris.
Mais enfin de la tombe on est parfois épris ;
Dans celle-ci d'ailleurs je vois en robe à queue
Les dames de la cour qui font bien une lieue,
En chaise, en falbalas, afin de voir le bal
Que Lauzun va donner en ce salon royal.
Et la Seine déjà reflète en gerbes folles
Les lustres de l'hôtel aux mille girandoles.
Puis la fête s'éteint aux premiers feux du jour
Comme tout doit s'éteindre, hélas ! même l'amour !

Puisse-t-il ressusciter ce vieil hôtel et renaître dans sa splendeur première, puisse-t-il être peuplé d'amis, amoureux du vieux Paris d'autrefois ; il est un confident de nos souvenirs parisiens, un type presque unique de l'architecture parisienne, d'appartements, de personnes de qualité, vers le milieu du XVIIe siècle.



ILE SAINT-LOUIS

ÉBAUCHE

Les hôtels sont fermés comme au temps du grand roi ;
Les murs, graves et fiers, sous la brune patine
Que le temps, de sa main, sur tout objet dessine,
Ont, malgré leur vieillesse, un ton de bon aloi.

*
* *

Ils sont là, sur les quais, faisant encore la loi ;
A leur cintre, un cartouche en coquille domine,
Désignant une époque, un style ou l'origine :
Lambert ou Marigny, Lauzun ou Villeroi !

*
* *

Les fenêtres en deuil ne sont jamais ouvertes,
Les pavés, dans les cours, ont pris des teintes vertes
Du sang d'herbe coupée, ou peut-être des pleurs.

*
* *

De la mousse arrachée aux griffes de la pierre,
Car l'herbe est au pavé ce qu'au mur est le lierre,
Ce qu'au fer est la rouille, à mon cœur, les douleurs !

Jules COUDERC,
Antiquaire

La Jeunesse de d'Alembert

Dans le précédent numéro du Bulletin de la *Cité*, j'ai raconté l'histoire de d'Alembert abandonné sur les marches de l'Eglise Saint-Jean-le-Rond et recueilli par le ménage Rousseau, petits artisans de la Cité.



Cette aventure devait tenter les auteurs dramatiques, et, en effet, elle a été mise à la scène sous le titre suivant :

L'ORPHELIN DU PARVIS NOTRE-DAME
ou
LA JEUNESSE DE D'ALEMBERT
Comédie-vaudeville en un acte.
Par M. ADOLPHE GUÉNÉE
Représentée pour la première fois, sur le théâtre de la Gaîté le 7 juillet 1838. (1)

Dans cette pièce, plus que médiocre, le père adoptif de d'Alem-

(1) M. L'Esprit a fait don de cette pièce à la bibliothèque de *La Cité*.

bert est appelé Vireton et est premier vitrier de Notre-Dame; sa femme, Catherine, exerce la profession de bouquetière.

Un certain Mingaud, dont la position sociale n'est pas exactement définie dans la pièce, mais qui doit être quelque chose comme marguillier a appris que Jean Le Rond vient d'écrire une satire dont il porte toujours le manuscrit sur lui, et que cet écrit est de nature à offusquer les chanoines de Notre-Dame. Il explique à Catherine que son enfant d'adoption ne peut être que l'antéchrist La bouquetière n'en peut croire ses oreilles.

CATHERINE

Jean ! un antéchrist !

MINGAUD

Et que vous avez eu l'impiété de recueillir.

CATHERINE

L'impiété !... Oh ! si vous aviez été à notre place, si vous aviez entendu ses petits cris qui fendaient le cœur, vous auriez fait comme nous. Pauvre innocent ! je le vois encore !

(Air de Léonie)

En passant près de l'église,
J'm'en souviens, c'était un soir,
Je pousse un cri de surprise :
Je venais d'apercevoir
Devant le porche du temple
Un pauvre enfant étendu;
J'approche, je le contemple,
D'pitié mon cœur est ému,
Sur son visage que j'admire
J'lis la douleur et l'effroi,
Hélas ! il semblait me dire :

« Je vais mourir, sauvez-moi ! »
Mais en ouvrant sa paupière
Dans ses yeux l'espoir brillait,
Et sur cette froide pierre
Le pauvre enfant m'souriait.
J'me dis : si la Providence
L'a placé sur mon chemin,
Je fais le serment d'avance
D'êtr'la mèr' de l'orphelin.
Nous n'avions pas de richesse
Pour venir à son secours ;
Mais pour tenir notre promesse
Nous travaillons nuits et jours.
Dix ans se passent, mon frère,
Près de nous l'enfant grandit,
Notre sort était prospère,
Un jour mon mari me dit :
« Un projet me vient en tête :
« En naissant c'particulier
« Oublia d'être une bête,
« A l'écol' faut l'envoyer. »
Ça nous coûte par semaine
Trois bons écus du bon Dieu,
Notr' dépense n'est pas vaine,
Pour lui l'étude est un jeu.
Dans tout Paris, je m'en pique,
On parle de son esprit,
Pour l'admirer notr' boutique
Matin et soir ne désemplit.
D'être son appui, sa mère,
De veiller sur ce trésor
Si c'est un péché, mon frère,
J'suis prête à pécher encor.

Cette tirade n'a pas le don d'émouvoir M. Mingaud qui veut

avoir le manuscrit pour le détruire et le jeune homme pour le cloîtrer.

Vireton et sa femme refusent; alors Mingaud fait retirer à Vireton ses fonctions de vitrier de Notre-Dame, ce qui est la ruine...

Jean le Rond qui a appris le malheur qui frappe ses parents adoptifs n'hésite pas... il court se jeter à la Seine pour ne plus être à leur charge. On le sauve !...

Pendant ce temps-là, Vireton était allé se vendre au régiment de Soubise !...

Sur ces entrefaites, entre un inconnu qui apporte une bonne somme d'argent à Jean le Rond, auquel il apprend qu'il s'appelle d'Alembert, et lui annonce qu'il est son père dans les termes suivants :

« Le jour de votre naissance fut pour votre père un jour de bonheur et de deuil : car il fut accusé de favoriser les projets de l'Espagne et de trahir sa patrie. Informé de cette injuste accusation et grâce au dévouement d'un vieux serviteur, il parvint à fuir en Angleterre, en priant son sauveur de veiller sur vous et de vous regarder comme son fils. Quelque temps après, ce fidèle domestique mourut de misère, et un pauvre enfant, trouvé dans son humble réduit, fut exposé sur le parvis Notre-Dame. Votre père croyait n'avoir plus de fils, et ses larmes, pendant quinze années mouillèrent la terre d'exil. Mais une voix secrète lui dit : Il existe peut-être ! Alors il veut revenir en France; sa tête était mise à prix, qu'importe ! il sacrifie tout pour le revoir; le ciel prend pitié de lui, il apprend la générosité de Vireton; le roi lui pardonne, lui rend sa confiance, et maintenant, d'Alembert, il peut t'embrasser et te dire : Je suis ton père ! »

D'Alembert, *se jetant dans ses bras.*

Mon père !

Puis d'Alembert se retourne vers ses pauvres parents adoptifs et se contente de leur dire :

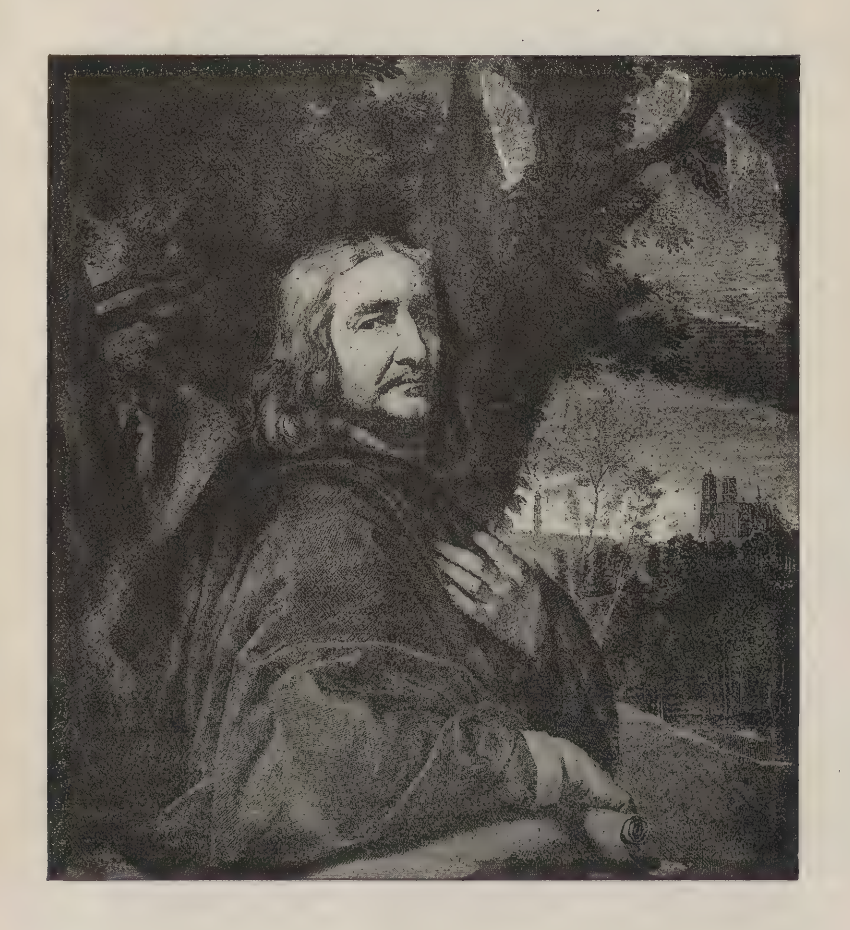
« Pour vous, mes bons amis, je ne veux être toujours que l'orphelin du parvis Notre-Dame... »

Et la toile tombe.

Dans le théâtre de nos pères, on se moquait quelque peu de la vérité historique !...

L'Esprit.





Portrait de Philippe de Champaigne

Pose d'une inscription sur la maison sise 20, rue des Ecouffes (M. Chautard, *rapporteur*).

Le Conseil,

Vu le mémoire de M. le Préfet de la Seine, en date du 5 Juin 1905, relatif à l'exécution d'une inscription proposée par le Comité des

inscriptions parisiennes et destinée à être apposée sur la maison sise rue des Ecouffes, n° 20 ;

Sur le rapport de sa 4e Commission,

Délibère :

L'inscription suivante sera placée sur la maison sise rue des Ecouffes, n° 20 :

LE PEINTRE
PHILIPPE DE CHAMPAIGNE
NÉ A BRUXELLES LE 26 MAI 1602
EST MORT LE 12 AOUT 1674
DANS UNE MAISON
SITUÉE SUR CET EMPLACEMENT

COMITÉ DE DIRECTION

Séance du 6 Mai 1905

La séance est ouverte à 5 heures. Sont présents : MM. G. Hartmann, A. Callet, Pagès, Delaby, Flandrin, Rey, Bourdeix, P. Hartmann. Excusés : MM. Riotor, L'Esprit, Dubois.

Le secrétaire général rappelle le différend survenu entre la Société et l'ancien éditeur du bulletin, différend ayant pour causes des retards injustifiés et des malfaçons de toutes sortes; il met le comité au courant de la solution intervenue : la convention conclue avec cet éditeur est purement et simplement résiliée; la Société reprend ses clichés et ses documents. M. Callet fait connaître les propositions faites par plusieurs imprimeurs; après examen, on décide de traiter avec M. Deplanche, imprimeur à Paris.

Le Comité s'occupe ensuite de la préparation du prochain bulletin, et prend connaissance des articles qui doivent y figurer. Il vérifie la comptabilité des cartes postales illustrées, publiées par la Société, et dont la vente se poursuit.

Le secrétaire général soumet au Comité un projet de revision des statuts; lecture en est donnée article par article; après discussion, le

Comité apporte quelques modifications à ce projet et décide de le présenter à la prochaine assemblée générale.

Le Comité approuve en outre la proposition de M. Callet de demander que la Société soit déclarée d'utilité publique.

La séance est levée à 6 h. 30.

Séance du 20 Mai 1905

La séance est ouverte à 5 heures. Sont présents: MM. G. Hartmann, Callet, L'Esprit, Delaby, Riotor, Dubois, Bourdeix, Flandrin, abbé Gauthier, Rey, P. Hartmann. Excusé: M. Louar.

M. G. Hartmann préside.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

Le secrétaire général fait connaître que M. Daragon, éditeur à Paris, offre de se charger à forfait de la publication du bulletin moyennant le partage des cotisations. Cette proposition ne peut être acceptée par le Conseil qui, en raison de la résolution prise à la séance précédente, décide de conserver la direction de cette publication et d'en confier l'impression à M. Deplanche.

Le représentant de M. Deplanche est introduit et donne lecture du projet de traité, article par article. Sur la demande de MM. Riotor, L'Esprit, etc. et après échange de vues, certaines modifications sont apportées. Le texte définitif est adopté à l'unanimité. M. Callet, secrétaire général, est chargé de signer le traité au nom de la Société.

Le Conseil met à l'ordre du jour de la prochaine séance la question des cartes postales.

La séance est levée à 6 h. 15.

LE SECRÉTAIRE-ADJOINT :

PAUL HARTMANN



NOUVEAUX ADHÉRENTS

M. Guillier, rentier.
M. Léger, piqueur municipal,
M. d'Enfert, industriel.
Le Bibliophile Parisien.
M. Bluth, négociant.
M. Richard, ingénieur.
M. Valtier, marchand grainier.
M. Badini-Jourdin, avocat.
M. Grepat, avocat,
M. Brodart, antiquaire,
M. Descombes, publiciste.
M. Balbon, entrepreneur.
M. Pescheux, docteur-médecin.
M. Maraudet, publiciste.
M. Touraine, représentant de commerce.
M. Müller, publiciste.
Mme Ducastin.
M. Delaunay, artiste peintre.
M. Quantin, négociant.
M. Chéronnet, libraire.
M. Champion, libraire.

DONS

De *M. Dujardin :* vieilles gravures.
M. Flandrin : photographies.

Le Gérant responsable : A. CALLET

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE — DEPLANCHE, 71, PASSAGE DU CAIRE, PARIS

Il est rendu compte de tout ouvrage dont il est envoyé un exemplaire

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de l'Éclairage des Rues de Paris. — M. *E. Defrance* vient de publier un livre très documenté et très intéressant sur l'*Histoire de l'Eclairage des Rues de Paris.*

Au Moyen-Age pas de lumière dans les rues, les bons bourgeois attardés tremblaient, le guet dormait dans ses corps de gardes et les malandrins s'en donnaient à cœur joie tandis que messieurs les Escholiers décrochaient les enseignes et faisaient dégringoler, comme Gargantua, les tonneaux dans les rues en pente.

Plus tard on allumait un lumignon à la lueur falote devant les bonnes dames du coin des rues.

En 1750 commence l'industrie des *porte-falots,* puis sont installés ces reverbères à poulie qui servaient à deux fins pendant la Révolution. Le XIXe siècle vit successivement les lampes à l'huile, les reverbères à réflecteurs, l'éclairage au gaz d'abord si imparfait, puis l'électricité qui n'a pas dit son dernier mot.

L'Ile de Lutèce. — *Enlaidissements et embellissements de la Cité,* par *A. Robida.* 1 vol. in-8° illustré d'une eau-forte et de 26 croquis de l'auteur. 5 fr. (*Daragon,* éditeur, 30, rue Duperré.

L'Ile de Lutèce, enlaidissements et embellissements, le joli volume de A. Robida, qui paraît chez M. Daragon dans la *Bibliothèque du Vieux Paris,* réveille bien des souvenirs tragiques ou superbes, tournoyant, tel un vol d'oiseaux blancs ou noirs, au-dessus de la Cité, de Notre-Dame aux tours de la Conciergerie, et soulève bien des questions.

Pourquoi faut-il que la Cité qui résista victorieusement à une vingtaine de siècles, des Romains et des Normands aux Communeux d'Etienne Marcel, aux moines casqués de la Ligue, aux belles dames de la Fronde et aux sans-culottes de 93, soit devenue de nos jours une victime livrée sans défense aux enlaidisseurs sans pitié ? La noble Cité, l'île berceau de Paris, petite par la taille, énorme devant l'histoire, rasée de presque toutes ses gloires, attaquée dans ses dernières beautés, doit-elle être finalement déguisée selon le goût de Joseph Prudhomme ?

L'auteur attaque avec passion les laideurs modernistes, croque des coins de la Cité à diverses époques, burine une chaude eau-forte de la pointe Notre-Dame, et se risque même en des propositions pour reconquérir le plus beau balcon de Paris qui est celui de la Morgue, et faire du Parvis de Notre-Dame un grand Westminster Parisien en désaffectant tout d'abord les caves du lugubre Panthéon.

Un philanthrope méconnu du XVIIIe *siècle, Piarron de Chamousset, fondateur de la Petite Poste, précurseur des Sociétés de Secours Mutuels.* — L'Auteur de la *Genèse du Palais de la Mutualité,* notre sympathique confrère, M. Martin-Ginouvier, vient de publier chez les éditeurs Dujarric et Cie une œuvre très intéressante sous ce titre : *Un Philanthrope méconnu du* XVIIIe *siècle, Piarron de Chamousset, fondateur de la Petite Poste, Précurseur des Sociétés de Secours Mutuels.*

Avec son talent d'historien, il nous l'a prouvé dans son *Félix Faure devant l'Histoire,* notre érudit confrère devait écrire un livre pareil, car il est de ceux qui resteront pour la postérité.

Cette œuvre, fière et hardie, apporte, il faut se hâter de le dire, une contribution inédite à l'Histoire de notre philanthropie nationale, parce qu'elle compte impartialement les étapes évolutives de la Mutualité, et rien jusqu'ici n'a été écrit sur elle de plus sincère.

Nous retrouvons, en ces pages vibrantes de flamme humanitaire, la graine initiale des projets d'humanité, de bienfaisance et de patriotisme enfantés par l'imagination vive de Chamousset, qui était toujours guidé par son cœur sensible et compatissant.

Tous ses rêves de Solidarité effective ont été réalisés dans ces temps derniers soit par quelques particuliers amis de la fraternité, soit par l'Etat qui en a compris l'importance sociale.

L'Auteur nous prouve que Chamousset, qui a écrit, aimé, vécu pour autrui, était

notamment et passionnément un Mutualiste obstiné et fidèle aux grands principes de solidarité.

Il nous le montre luttant contre les misères sociales qui excitent les colères, provoquent les haines et entretiennent le désordre. Fanatique de la vérité, de la fraternité, de la légalité, du progrès et de l'invariable Justice, il va droit son chemin.

Voilà pourquoi aujourd'hui, M. Martin-Ginouvier réclame un brin de laurier, une palme verte, sur une plaque de bronze ou de marbre, pour ce citoyen modèle contemporain de Louis XV, pour ce grand patriote dont le nom ignoré de la foule mérite d'être mieux honoré et aimé.

Dujarric et Cie, éditeurs, 50, *rue des Saints-Pères, Paris, et chez tous les libraires*; 1 fort volume in-8, 7 fr. 50.

Librairie Plon, 8, rue Garancière

La Reine Margot et la Fin des Valois, *Ch. Merki*. — M. Merki nous conte dans un livre attachant la vie complexe, étrange et romanesque de la reine Margot.

Nous en détachons le passage où il narre le séjour tragique à l'hôtel de Sens, de cette fille des Valois, de cette héroïne de Brantôme :

« La reine Marguerite vint habiter l'hôtel de Sens, cette vieille demeure de la rue du Figuier, construite par Tristan de Salazar (1475), embellie sous François I[er] par le cardinal du Prat, et qui nous reste — malheureusement encombrée par une verrerie — comme un des plus précieux spécimens de l'architecture civile à la fin du quinzième siècle. Le cardinal de Guise, qu'on appelait le cardinal des Bouteilles parce qu'il ne s'occupait que de cuisine, y était mort le 29 mars 1578; puis l'évêque de Rimini, nonce du pape en 1538. Durant la Ligue l'hôtel de Sens avait été habité par le cardinal de Pellevé. Marguerite y installa sa nouvelle *cour*, *y mena train royal*, s'entoura de gens d'esprit, de poètes, de musiciens, de femmes élégantes, de savants et de religieux, et recueillit de suite les brocards des faiseurs de mots (1).

Un évènement tragique décida la reine à quitter l'hôtel de Sens. Elle s'était attachée à un jeune Provençal nommé Dati de Saint-Julien, qu'elle conduisait partout en qualité de page (1). Mais ce favori de vingt ans avait un rival, Vermont, qui en avait dix-huit. Vermont, dont le père et la mère avaient été de la maison de la reine et s'étaient trouvés mêlés aux négociations du divorce, avaient encore la garde du château d'Usson où leur fils avait été élevé. Jaloux du page, il se mit en tête de s'en défaire. Le 5 avril 1606, Marguerite était allée de bonne heure entendre la messe aux Célestins. A son retour, Vermont tua Dati d'un coup de pistolet qui l'atteignit à la tête, près du carosse de la reine. Il chercha d'abord à s'enfuir, mais était mal monté, et fut pris. Le *Divorce satyrique*, auquel cette histoire ne pouvait échapper, dit que Marguerite, outrée de douleur et de colère, criait : « Qu'on tue ce méchant ! Tenez ! Tenez ! Voilà mes jarretières ! Qu'on l'étrangle ! » On le garrotta et il fut enfermé dans une chambre de l'hôtel. Le cadavre lui ayant été présenté :

« Tournez, dit-il, que je voie s'il est mort, car autrement je l'achèverais ! »

La reine, dans sa fureur, avait juré de ne manger ni boire avant d'en avoir vu faire justice. Elle envoya au roi M. de Fourquevaut, et Vermont fut en effet exécuté le lendemain devant l'hôtel de Sens — selon les procédés rapides de l'époque où l'on ne s'attardait pas aux instructions et aux plaidoiries inutiles. « Le criminel dit l'*Estoile*, marcha gayement au supplice, disant tout qu'il ne se souciait de mourir puisque son ennemi était mort et qu'il était venu à bout de son dessein. Il jeta loin de lui la torche et refusa de demander pardon à la reine. D'une fenêtre de l'hôtel elle avait assisté à l'exécution ; mais elle se trouva mal et, dès la nuit même, en délogea avec protestation de n'y jamais entrer » (2).

(1) Elle prit son logis à Paris en l'hôtel de Sens, joignant l'Ave Maria, dit *l'Estoile*, sur la porte duquel on trouva peu après écrits ces quatre vers, faits par quelques médisants :

Comme reine tu devrais être
En ta royale maison
Comme p....., c'est bien raison
Que tu loges au logis d'un prêtre.

L'Estoile, édit. Michaud, t. II, p. 386. — Ce mauvais quatrain fut recueilli par le *Divorce satyrique*, qui circula peu après.

(1) « Ce petit Chichon, fils d'un charpentier d'Arles, jadis laquais de Garnier, l'un des maîtres de ma chapelle... qu'avec six aunes d'étoffe elle avait anobli dans Usson en l'absence de Pominy. — *Divorce satyrique*, édition de 1666, p. 205-206.

(2). *L'Estoile*.

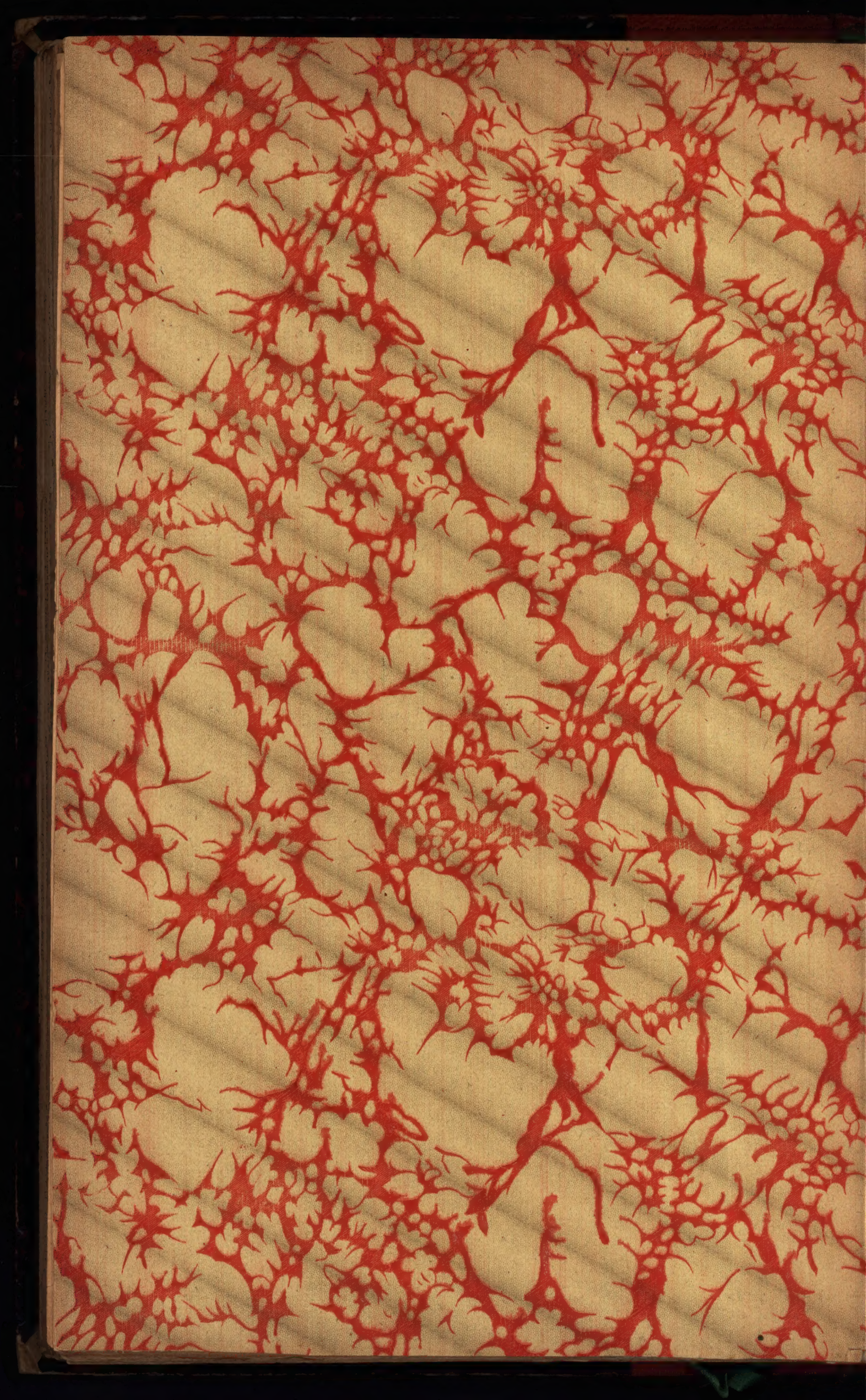
Reine de qui l'amour surpasse la vertu,
Cadette de Vénus, déesse demi-morte ;
Ne regrettez point tant un laquais revêtu
L'on vous en trouvera au Palais de la sorte.

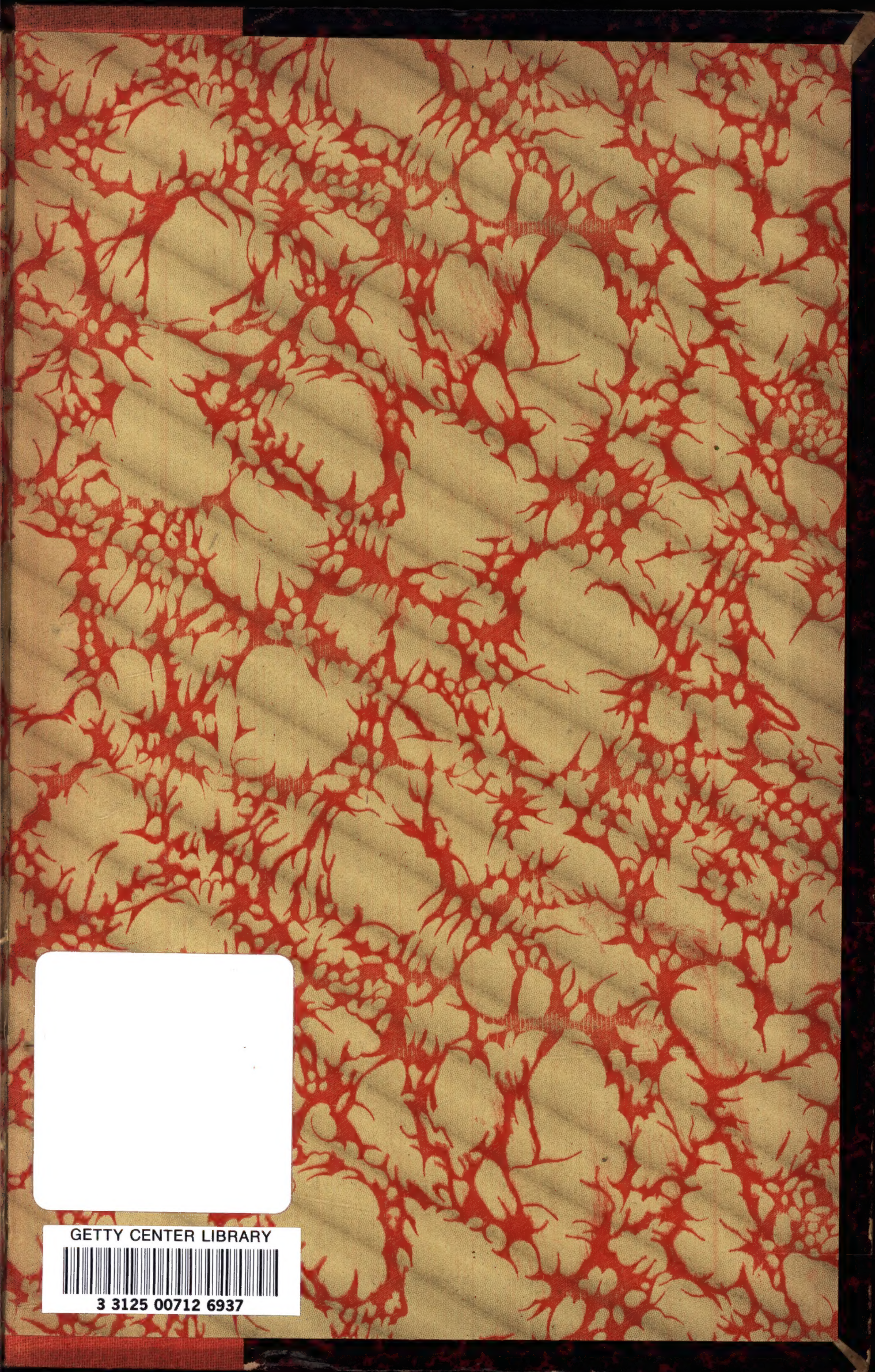
Après qu'elle eut commencé à bâtir son hôtel du Quai des Augustins, le rimeur insista, et le recueil de *l'Estoile* contient encore une longue pièce sur le même sujet :

La Reine Vénus demi-morte
De voir mourir devant sa porte
Son Adonis, son cher amour,
Pour vengeance a devant sa porte
Fait défaire en la même place
L'assassin presque au même jour.
....

Le Gérant responsable : A. CALLET

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DEPLANCHE, 71, PASSAGE DU CAIRE, PARIS




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00712 6937

